LE MONDE SANS VISA : le Mexique, Pologne de l'Amérique ?

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12965 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – SAMEDI 4 OCTOBRE 1986

Un vote retentissant à Washington

Le jeudi 2 octobre 1986 restera comme un jour particulièrement sombre pour M. Reagan : le Sénat – à majorité républicaine – lui a en effet infligé un retentissant camouflet en « cassant » par 78 voix contre 21 le veto opposé à la loi adoptée par les deux Chambres et imposant de très dures sanctions à l'Afrique du Sud.

La défaite subie par le président est d'autant plus grave qu'elle intervient quelques jours seulement avant sa rencontre décidée précipitamment avec M. Gorbatchev à Reykjavik. Certes, il ne sera sans doute que peu question de l'Afrique australe dans la capitale islandaise, mais il est toujours peu recommandé d'arriver à une réunion de ce genre sans pouvoir compter sur un soutien total de l'« arrière ». Et il serait naïf de croire que la question sud-africaine, qui ne fait que commencer, peut se résumer en un simple problème moral dépourvu de toute dimension géopolitique, à l'écart de la rivalité Est-Ouest.

Le vote des parlementaires – la Chambre des représentants s'était opposée au veto de M. Reagan dès le début de la semaine – s'explique avant tout par le moralisme profond qui continue d'animer la société américaine, – n'en déplaise à la vieille Europe, qui a trop souvent tendance à l'oublier. Le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, a été de ce point de vue d'une maladresse insigne en menaçant de représailles plusieurs sénateurs à la veille du vote. Force est de constater cependant que les Etats-Unis n'ont plus aujourd'hui de politique en Afrique australe, et que cette absence va peser lourd sur la suite des événements.

Sans doute le pire n'est-il pas toujours sûr, mais, dans ce cas, il est pourtant à craindre. Graduellement en effet, tous les ingrédients d'un long et sanglant affrontement se mettent en place. C'est ainsi que le vote du Congrès répond à l'échec de la politique dite « d'engagement constructif » suivie jusqu'alors par Washington. Cet échec est dû lui-même au comportement des dirigeants sud-africains, toujours en retard d'une *réforme*, toujours prompts à avoir recours à la répression face à la surenchère militante des organisations – et des générations – noires. La politique de M. Reagan n'a pas davantage permis de calmer les tensions dans la région, notamment en Angola et au Mozambique, où des insurrections soutenues par Pretoria fragilisent des gouvernements en pleine banqueroute, les arriment encore un peu plus au bloc socialiste.

Les événements qui viennent d'intervenir à Washington auront aussi leurs répercussions en Europe, où la Communauté hésite depuis des mois sur la marche à suivre à l'égard de l'Afrique du Sud et ne s'est résolue que récemment à adopter des sanctions symboliques.

Ainsi, faute d'avoir imaginé à temps une politique commune envers l'apartheid, les Occidentaux se sont laissé déborder dans une région où leurs intérêts ne sont pas négligeables. Pretoria devrait, en toute logique, continuer de miser sur ce facteur pour tenter d'obtenir un assouplissement de la rigueur qui lui est imposée. Mais ces arguments ne devraient pas peser plus que le « chantage » auquel les parlementaires américains ont été soumis ces derniers jours.

Reste à savoir si les sanctions économiques sont la bonne recette pour éliminer la ségrégation raciale en Afrique du Sud.

(Lire nos informations pages 2 et 3.)

Coup de main d'un groupe armé

Le chargé d'affaires syrien enlevé à Téhéran

Le chargé d'affaires syrien à Téhéran, M. Ayad El Mahmoud, a été enlevé, le 2 octobre dans la soirée, dans la capitale iranienne par des inconnus. La radio de Téhéran a précisé que le diplomate, qui se rendait de l'ambassade à sa résidence, avait été enlevé par des hommes armés se trouvant dans une BMW et une ambulance qui ont barré la route à sa voiture. Selon des témoins cités par la radio, ces derniers auraient tiré six balles avant d'emmener le diplomate.

La célérité avec laquelle la radio iranienne a rendu compte de cet enlèvement, la place importante qu'elle lui a réservée dans son bulletin d'information matinal, prouvent que les dirigeants sont conscients qu'il s'agit d'un grave coup porté à la République islamique et à ses services de sécurité.

On peut en effet se demander comment les auteurs de l'enlèvement ont pu circuler et agir en toute impunité dans une ville pratiquement quadrillée par les Gardiens de la révolution *(pasdarans)* et les comités islamiques. On peut supposer que, pour passer inaperçus, ils se sont déguisés en pasdarans et en infirmiers, ce qui laisse penser qu'ils disposent d'importants moyens d'action et d'un réseau structuré.

Jusqu'à présent, les actions spectaculaires menées contre le régime – l'attentat à la voiture piégée de Qom, qui avait fait, le 20 août dernier, treize morts, et celui de Téhéran, qui avait coûté la vie à une vingtaine de passants dans le centre de la capitale quelques jours plus tard – étaient le fait d'individus agissant isolément.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 4.)

Risques de surenchères à l'UDF

Découpage électoral : M. Chirac veut aller vite

M. Jacques Chirac évite de polémiquer avec M. Mitterrand après le refus du président de la République de signer les ordonnances sur le découpage électoral. « Ce n'est ni un drame ni une surprise », indiquait-on, ce vendredi 3 octobre, dans l'entourage du premier ministre.

Le gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi reprenant le contenu des ordonnances. Mais M. Chirac devra sans doute user de procédures contraignantes pour éviter les surenchères au sein de sa majorité.



(Lire page 6 l'article d'ALAIN ROLLAT.)

Un entretien avec M. Albin Chalandon

Les drogués face à la justice

Après avoir bénéficié d'un relatif état de grâce, M. Albin Chalandon, harcelé de tous les côtés. Qu'il s'agisse de la réforme de l'éducation surveillée, de la privatisation des prisons ou de la lutte contre la toxicomanie, le garde des sceaux est soupçonné, sinon accusé, de « liquidation » et de « répression ». Ses dernières déclarations à propos d'un éventuel débat parlementaire sur le rétablissement de la peine de mort risquent de susciter de nouvelles polémiques. M. Chalandon donne ici les raisons de sa politique concernant la drogue.

– Avez-vous le sentiment que votre projet de lutte contre la toxicomanie a été mal interprété ?

– On a insisté sur l'aspect répressif en négligeant tout ce qui est constructif, ne serait-ce que sur le plan des crédits, qui ont doublé. 250 millions de francs, dont la plus grande partie est consacrée aux structures d'accueil, à l'aspect curatif.

– Considérez-vous la création de mille six cents places dans des centres pénitentiaires comme un des aspects thérapeutiques de votre plan ?

– En effet, c'est tout-à-fait curatif. Ce sont des centres spécialisés pour traiter les drogués. A l'heure actuelle, les toxicomanes sont en prison sans traitement particulier, avec tous les inconvénients que cela présente, notamment sur le plan de la santé publique.

– Mais ces centres ne sont pas encore construits.

– Il fallait aller vite. Nous constatons un changement de dimension du problème de la toxicomanie depuis que la loi de 1970 a été votée et que l'application de ce texte a été un échec. Aujourd'hui, la drogue est un phénomène de masse et non plus élitiste, un phénomène de pauvre et non plus seulement de riche. La drogue ne concerne plus seulement l'individu qui se drogue, mais la société tout entière.

– Vous demandez une stricte application de la loi de 1970, qui considère le simple usager comme un délinquant.

– La loi de 1970 dit en effet que l'usage de la drogue est un délit et que le drogué peut échapper à une condamnation en se soignant.

Propos recueillis par CHRISTIAN COLOMBANI.

(Lire la suite page 8, dans notre page « Débats » consacrée à la toxicomanie et, page 9, la controverse sur la politique judiciaire du garde des sceaux.)

«Mission», un film de Roland Joffé

L'utopie massacrée

Palme d'or à Cannes, la « Mission », de Roland Joffé, qui relate l'épopée des jésuites au Paraguay jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, est un grand western théologique, un somptueux film d'images.

Les bons (sauvages), les prêtres et les truands : ce pourrait être le titre de *Mission*, le film du Britannique Roland Joffé, qui obtint une palme d'or contestée (forcément contestée) au dernier Festival de Cannes. Une sorte de western théologique provoquant des cataractes d'émotions, des kilotonnes de remords et l'envie de demander – au nom de l'Occident chrétien – pardon aux rares descendants des Indiens Guaranis pour le mal qu'on fit à leurs sympathiques aïeux.

Beau film ou tire-larmes ? Epopée ou machinerie à effets, soulignés trois fois plutôt qu'une ? Aux vrais critiques d'en décider et au spectateur de choisir, en son âme et conscience. Car c'est bien d'âmes perdues et de consciences tourmentées qu'il est question dans ce film qui relate la plus étrange utopie qui ait germé, depuis quatre siècles et demi, sous le crâne d'un jésuite. Une utopie achevée en carnage pour raison d'Etat (s).

Pendant plus de cent cinquante ans, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, des Indiens du Paraguay ont vécu à l'écart des envahisseurs ibériques dans un Etat grand comme la moitié de la France et sous la houlette de jésuites faisant office de chefs de village. Des missionnaires visionnaires qui crurent pouvoir, comme disaient leurs ennemis, créer *« le royaume de Dieu sur terre »*.

Ces prêtres avaient obtenu la bénédiction du pape pour regrouper les semi-nomades de la jungle dans des cités construites sur des plans idéaux : les « réductions ». Il s'agissait d'enseigner la vraie foi à ces indigènes farouches mais finalement accueillants et de bonne composition. Les bons pères organisèrent une société de type collectiviste comme on dirait aujourd'hui, égalitaire, pratiquant la protection sociale, la propriété collective des moyens de production, la limitation du temps de travail, l'assistance aux handicapés, le théâtre, le chant choral...

De ces patronages kolkhoziens avant la lettre, Voltaire s'est cruellement moqué dans un chapitre de *Candide : « Le gouvernement de* los padres *est une chose merveilleuse.* Los padres *y ont tout et les peuples rien. C'est le chef-d'œuvre de la raison et de la justice. Je ne vois rien de si divin que* los padres *qui font ici la guerre au roi d'Espagne et au roi du Portugal et qui en Europe confessent ces rois. »*

C'était pécher par excès d'antijésuitisme, ce qui n'est gère surprenant s'agissant de Voltaire. Mais Roland Joffé, lui, ne pèche-t-il pas par excès d'angélisme et par une autre forme de simplisme ? Il nous présente une vison manichéenne, pour le coup candide, d'une société et d'un temps qui, comme tous les temps et toutes les sociétés, durent être contrastés et moins simples. Les héroïques jésuites qu'il nous montre comptaient sans doute dans leurs rangs quelques dictateurs en soutane (de toute manière, ils faisaient la loi sur terre), et tous les colons ibériques n'étaient peut-être pas des brutes sanguinaires ne voyant pas plus loin que le bout de leur poignard.

Le film se situe aux derniers instants de cette République extra-territoriale (extra-terrestre ?). Travaillé par les émissaires espagnols et portugais ennemis des jésuites, le pape (qui à l'époque ne voyageait pas lui-même...) a délégué un cardinal pour une prétendue tournée d'inspection.

BRUNO FRAPPAT.

(Lire la suite page 13.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Etranger

Le vote par le Sénat américain

Une grave défaite personnelle pour M. Reagan

Tournant le dos à de vives pressions de la Maison Blanche, le Congrès a donné force de loi, le jeudi 2 octobre, à un train de sévères sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Outre qu'elle remet en question toute la politique que les Etats-Unis menaient depuis cinq ans dans l'ensemble de la région, cette décision constitue une grave défaite personnelle pour M. Reagan dans la mesure où elle a été acquise à une écrasante majorité, par un vote du Sénat que contrôlent les Républicains.

WASHINGTON
de notre correspondant

Dès lundi dernier, la Chambre des représentants, à majorité démocrate, avait repoussé par 313 voix contre 67 le veto opposé par le président américain à ce texte sur lequel l'ensemble du Congrès, faisant preuve d'une rare unanimité, s'était mis d'accord le 12 septembre dernier. Ce premier vote avait laissé peu d'espoir de l'emporter à la Maison Blanche, puisque, même sommés de répondre à l'appel de leur président, de très nombreux représentants républicains avaient fait front avec les démocrates.

La défaite présidentielle était en ce sens prévisible, mais les conseillers de M. Reagan avaient espéré l'éviter en le faisant intervenir personnellement auprès des Sénateurs les moins sûrs de leur position, et, depuis mardi matin, l'annonce du prochain sommet de Reykjavik avait redonné confiance à la Maison Blanche. Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, avait en effet été aussitôt envoyé au Sénat pour faire valoir que le Congrès ne saurait infliger au président un camouflet de politique étrangère, alors qu'il se prépare à ouvrir, dans neuf jours maintenant, de difficiles pourparlers avec M. Gorbatchev.

Cette offensive de dernière minute avait semblé remporter, mercredi, quelques succès que la vieille extrême droite républicaine, en la personne du sénateur Jesse Helms, a réduit à néant en encourageant le ministre sud-africain des affaires étrangères à appeler, dans la soirée, des élus de régions agricoles pour les avertir que l'adoption des sanctions susciterait un embargo sur les importations de blé américain.

Peu habitué à être menacé de quoi que ce soit par quiconque d'autre que les électeurs, le Sénat a très mal pris la chose et repoussé le veto présidentiel par 78 voix contre 21, alors qu'il n'en fallait que 67 pour que le projet fût définitivement adopté. Plus de la moitié des sénateurs républicains se sont ainsi désolidarisés de M. Reagan, en n'hésitant pas à lui infliger l'une des plus cuisantes défaites de sa présidence.

Les Républicains veulent faire peau neuve

A un mois des élections parlementaires du 4 novembre et à vingt-cinq mois de la prochaine élection présidentielle, ce 2 octobre aura peut-être marqué par là le début du post-reaganisme, car ce vote tient très largement à la volonté de nombreux élus républicains de penser désormais plus aux intérêts à long terme de leur parti qu'aux consignes du président.

Dans la jeune génération républicaine – et particulièrement parmi les militants du renouveau conservateur et de l'idéologie libérale – le sentiment est, en effet, très fort que si le parti de M. Reagan veut véritablement s'imposer demain comme le parti dominant de la vie politique américaine, il lui faut se débarrasser de sa vieille image. Il lui faudrait, autrement dit, ne plus être perçu comme l'avocat des seuls conseils d'administration et des plus fortunés, ni comme le gardien d'un ordre établi dont la préséance blanche demeure un élément important.

Si les défiances et sourdes tensions entre les races demeurent un fait de la vie quotidienne américaine, la défense de toute forme de ségrégation raciale est, en effet, devenue complètement inacceptée par les Etats-Unis, qui ont récemment fêté les vingt ans du mouvement des droits civils – aujourd'hui officiellement reconnu comme une page glorieuse de l'histoire nationale.

Pour préserver et consolider les percées réalisées sous M. Reagan dans des milieux traditionnellement démocrates – ceux des jeunes, des cols bleus et des cadres supérieurs – les Républicains doivent devenir le parti du mouvement et de l'égalité des chances en laissant à leurs adversaires la tâche d'incarner l'immobilisme et la défense des intérêts acquis.

Ce retournement apparaît à beaucoup comme déjà pratiquement réalisé, et M. Mondale en avait, de fait, beaucoup souffert en 1984. Il ne pouvait cependant plus s'accommoder longtemps d'une politique d'« *engagement constructif* », qui, pour pointer aussi du doigt la présence cubaine en Angola et souligner que toute forme de transition pacifique passe par un dialogue avec le pouvoir blanc minoritaire, n'en a pas moins essentiellement pris la forme d'une temporisation vis-à-vis de l'apartheid.

La « vieille droite » isolée

Bonne ou mauvaise dans sa conception, la politique d'« *engagement constructif* » est surtout devenue un monumental échec puisqu'elle a accompagné (en partie causé ?) une radicalisation de la majorité noire avec une forte montée des sentiments anti-américains et un sanglant développement de la violence, dont les télévisions des Etats-Unis rendent compte presque quotidiennement.

Contraire aux intérêts électoraux du Parti républicain, la politique sud-africaine de M. Reagan a donc fini par être aussi perçue, dans les milieux de la jeune garde conservatrice, comme contraire aux intérêts du monde libre. Dès l'été 1984, M. Jack Kemp, le très battant candidat de ces milieux pour 1988, avait ainsi terminé son discours à la convention républicaine par une dénonciation morale de l'apartheid, qui détonnait singulièrement dans l'atmosphère « club privé » de Dallas.

En décembre suivant, trente-cinq représentants écrivaient à l'ambassadeur d'Afrique du Sud à Washington pour brandir la menace de sanctions en cas de maintien de la ségrégation institutionnelle : « *Nous sommes trop conscients, comme conservateurs, de l'importance et de la valeur stratégique de l'Afrique du Sud,* disaient-ils, *mais c'est précisément en raison de la force avec laquelle nous percevons nos intérêts communs que nous ne pouvons passer sur l'apartheid, qui affaiblit, croyons-nous, nos intérêts à long terme et, à coup sûr, notre capacité à traiter avec vous de manière constructive.* »

Il y a un an, M. Reagan ne réussissait à éviter l'imposition de sanctions qu'en en prenant, par décret, de très symboliques, et il a, cette fois-ci, perdu.

Aux termes de ce qui est désormais loi grâce aux efforts conjugués de libéraux et de conservateurs faisant front contre une vieille droite dans laquelle M. Reagan se trouve rejeté, sont interdits : tout nouvel investissement en Afrique du Sud ; tout dépôt de fonds gouvernementaux sud-africains dans des banques américaines, qui ne peuvent plus, non plus, accorder de prêts au gouvernement de Pretoria ; tout achat américain à des compagnies d'Etat sud-africaines ; toute vente d'ordinateurs aux services officiels liés à l'application de l'apartheid ; toute exportation de produits pétroliers vers l'Afrique du Sud ; la vente aux Etats-Unis de pièces d'or sud-africaines et l'escale aux Etats-Unis des appareils de la compagnie aérienne sud-africaine.

Sous quatre-vingt-dix jours devront également être arrêtées les importations auxEtats-Unis d'acier et de fer (293 millions de dollars en 1985) ; d'uranium (140 millions) ; de charbon (43 millions) ; de textiles (55 millions) et de produits agricoles (180 millions).

Ces sanctions ne pourraient être levées qu'à la condition que soient remplies quatre des cinq conditions suivantes : libération de tous les prisonniers politiques, dont M. Nelson Mandela ; levée de l'état d'urgence ; légalisation de tous les partis politiques ; abolition de l'apartheid et négociations avec les dirigeants noirs.

A l'issue du vote, M. Reagan a exprimé ses « *profonds regrets* » et l'espoir qu'on n'irait pas maintenant « *à plus de violence et de répression* ». Les militants anti-apartheid, eux, s'embrassaient dans les couloirs du Congrès, fiers de l'Amérique.

BERNARD GUETTA.

Pretoria : un vote « émotionnel »

Retransmis en direct à la télévision sud-africaine, le vote du Sénat américain a été aussitôt dénoncé par M. « Pik » Botha, ministre des affaires étrangères de Pretoria, comme « *émotionnel* » et fondé sur de « *fausses perceptions* ». Le Sénat « *n'a pas tenu compte de notre programme de réformes* », a-t-il déclaré, avant d'ajouter : « *J'espère que les pays occidentaux vont nous laisser en paix au moins pour un temps, afin que nous, Sud-Africains, puissions nous concentrer sur la recherche de solutions à nos problèmes sans ingérence étrangère.* » A ses yeux, les seuls éléments positifs de la nouvelle loi américaine (intitulée « Loi contre l'apartheid ») sont la clause réclamant une enquête sur les communistes au sein de l'ANC (Congrès national africain, interdit) et la condamnation de la violence pratiquée par l'ANC.

De son côté, Mme Hélène Suzman, député du Parti progressiste fédéral (opposition parlementaire blanche), a affirmé que le vote du Sénat était « *inquiétant mais pas inattendu* ». « *L'absence de réformes, la déclaration d'Etat d'urgence, les détentions sans jugement, ont conduit presque inévitablement à ce résultat* », a-t-elle expliqué, avant d'ajouter : « *Nous espérons que ce vote ne vas pas arrêter le programme de réformes et que notre gouvernement ne va pas consacrer tous ses efforts à trouver les moyens de contourner les sanctions.* »

Les réactions

M. Mugabe applaudit

A New-York, dans les couloirs de l'ONU, nous signale notre correspondant, l'annonce de l'annulation du veto présidentiel américain a suscité un grand émoi. Le premier ministre du Zimbabwe, M. Mugabe, qui tenait une conférence de presse en présence du révérend Jessie jackson, ancien candidat noir à la Maison Blanche, s'est écrié : « *Bravo pour le peuple américain !* » « *Nous sommes prêts à ne manger que de la bouillie de maïs, mais nous voulons les sanctions* », a-t-il ajouté, tout en reconnaissant la gravité des périls contenus dans les menaces sud-africaines à l'égard des Etats africains de la ligne de front. « *81 % du commerce extérieur du Zimbabwe transitent par l'Afrique du Sud ; il faudra faire des efforts particuliers afin de réactiver les voies de communication alternatives, notamment celles qu'offre le littoral mozambicain, c'est une question de vie ou de mort* », a-t-il ajouté tout en se montrant particulièrement hostile à l'égard de l'administration Reagan, qu'il a accusée de « *ne pas couloir connaître la vérité sur l'Afrique australe* ».

Après la démarche des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies

M. Perez de Cuellar semble assuré de sa réélection

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

Le secrétaire général de l'ONU, M. Xavier Perez de Cuellar, dont le mandat de cinq ans arrive à expiration à la fin de l'année, a reçu, jeudi 2 octobre, les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, Union soviétique, Chine, France et Grande-Bretagne) venus lui demander d'accepter un deuxième mandat. Le poids politique des cinq grandes puissances étant déterminant au sein du Conseil, il est quasi certain que celui-ci fera la même recommandation lors de la réunion consacrée à ce sujet, vraisemblablement le 10 octobre. L'Assemblée générale, qui ne s'est jamais opposée à un candidat présenté par le Conseil, procéderait au vote le même jour. A moins d'événement exceptionnel, M. Perez de Cuellar ne devrait pas refuser cette reconduction.

Réfractaire à toute idée de « *campagne* » électorale, le secrétaire général attendait le geste que les cinq ont accompli jeudi, non sans avoir montré auparavant quelques hésitations, dues essentiellement aux problèmes financiers de l'ONU et aux critiques, notamment américaines, à l'égard de son fonctionnement. De source proche du secrétariat, on indique que M. Perez de Cuellar a obtenu des assurances de la part des Etats-Unis concernant l'avenir financier de l'Organisation. Le représentant américain, M. Vernon Walters, estime, de son côté, que la loi Gramm-Rudman et l'amendement Kassebaum, adoptés par le Congrès dans le but de réduire les dépenses publiques (dont la contribution américaine à l'ONU) pourraient être modifiés à brève échéance. S'exprimant devant le groupe africain, qu'il recevait à déjeuner jeudi, le secrétaire d'Etat George Shultz est allé dans le même sens.

Incident inter-arabe

Alors que l'Assemblée générale poursuivait son débat, le groupe des quarante-six pays de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) se réunissait pour définir les propositions de résolutions devant être soumises à l'Assemblée. Un incident a éclaté dès le début de la réunion. Le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, et son collègue syrien, M. Farouk Al-Sharaa, ont violemment protesté contre le fait que le Maroc – dont le roi a reçu récemment le premier ministre israélien M. Shimon Pérès – préside l'OCI et ont exigé que le ministre marocain des affaires étrangères, M. Abdellatif Filali, qui dirigeait la séance, se retire sur-le-champ. Pendant près d'une demi-heure, les deux ministres ont exposé leurs thèses sur la nécessité d'empêcher « *tout acte de traîtrise* » à l'égard de la cause commune du monde arabe, refusant de laisser la parole au président. Le représentant libyen, M. Ali Triki, regrettant cette querelle, a proposé une suspension.

Dès que la séance reprit, M. Filali demanda que ceux des chefs de délégations dont les points de vue étaient en accord avec la Syrie et l'Iran lèvent la main. Aucune main ne s'étant levée, les ministres syrien et iranien ont quitté la salle en proférant des insultes à l'égard du régime marocain. Dès qu'ils eurent refermé la porte, des applaudissements nourris ont salué M. Filali. « *Nous regrettons cet incident, mais nous pensons qu'il a été utile, car il a permis de constater l'isolement total de certaines délégations* », nous a déclaré le ministre marocain. Cet incident augure mal du débat que le Conseil de sécurité entame ce vendredi à propos de la guerre Iran-Irak.

Le ministre iranien des affaires étrangères a quitté New-York jeudi soir, prouvant ainsi le peu de cas qu'il faisait de la session du Conseil. Avant de partir, il avait tenu une conférence de presse, au cours de laquelle il a confirmé qu'il avait eu la semaine dernière à New-York « *plus de huit heures d'entretiens constructifs et positifs* » (1) avec le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond. « *Nous pensons que le nouveau gouvernement en place à Paris est en mesure de prendre des décisions plus positives à l'égard de l'Iran que ne l'était le gouvernement précédent. Nos contacts se poursuivront à un rythme accéléré à Paris et à Téhéran* », a-t-il ajouté.

CHARLES LESCAUT.

(1) A Paris, le porte-parole de M. Chirac, M. Denis Baudouin, a déclaré jeudi que la normalisation des relations franco-iraniennes « *devrait se faire et faciliter certaines libérations que nous désirons* », étant entendu que la France, notamment dans le conflit entre l'Iran et l'Irak, « *ne modifie en rien sa politique étrangère* ».

La tournée américaine de M. Chevardnadze

Le chef de la délégation soviétique prodigue des apaisements aux juifs canadiens

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, est arrivé jeudi soir 2 octobre à Mexico, où il doit demeurer quatre jours. Il se rendra ensuite à La Havane.

La préparation du sommet de Reykjavik des 11 et 12 octobre se poursuit à Washington et à Moscou dans un climat optimiste. Le vice-président américain, M. George Bush, a déclaré jeudi que la rencontre pourrait conduire à des « *progrès spectaculaires* » en faveur d'un accord sur les armes nucléaires intermédiaires. Différents porte-parole soviétiques ont, de leur côté, exprimé l'espoir que le sommet de Reykjavik puisse permettre une « *percée* », et donner une « *impulsion énergique* » aux pourparlers de Genève. On a, par ailleurs, appris que M. Reagan avait adressé un message à M. Mitterrand au sujet de sa prochaine rencontre avec le numéro un soviétique.

MONTRÉAL
de notre correspondant

Le dégel des relations soviéto-américaines a eu des répercussions au Canada, où le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a conclu, jeudi 2 octobre, une visite de deux jours qui a donné lieu à la signature d'un important contrat de vente de céréales à Moscou et à une rencontre impromptu du ministre soviétique avec un groupe de jeunes Canadiens.

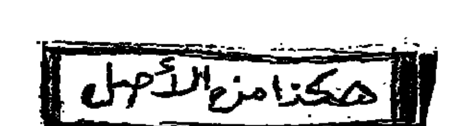
Dans un geste inhabituel, M. Chevardnadze a pris l'initiative de s'approcher d'une dizaine de manifestants juifs qui l'attendaient, à l'issue de sa rencontre avec le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney. « *Je suis sensible à vos préoccupations,* a-t-il déclaré. *Je comprends le problème de la réunification des familles. Ne vous inquiétez pas.* » Le ministre a accepté de recevoir une liste de trois mille noms qu'il s'est engagé à étudier. Ce geste a été bien accueilli par les manifestants, qui avaient déjà eu une bonne nouvelle, la veille de l'arrivée de M. Chevardnadze à Ottawa, en l'occurrence la décision de Moscou d'autoriser M. Benjamin Bogomolny et son épouse Tatiana, après une attente de vingt ans, à quitter l'Union soviétique pour rejoindre leur famille à Montréal.

De source canadienne, on estime que si les Soviétiques n'ont pas pris d'engagement précis au sujet de la réunification des familles ils ont néanmoins fait preuve d'une « *attitude plus souple qu'auparavant* ».

De même source, on note également que les discussions se sont déroulées dans un climat « *amical* », et dénué de toute « *polémique* ». A l'ambassade soviétique à Ottawa, c'est carrément l'euphorie qui succède aux sept années du refroidissement provoqué par l'invasion de l'Afghanistan en 1979. Dans une déclaration sans nuance, qui ne tient pas compte des positions réellement défendues par le Canada, l'ambassade soviétique affirme que « *les deux pays ont des positions très proches sur de nombreux sujets comme la question des armes chimiques, l'interdiction des essais nucléaires et les conflits en Amérique centrale* ».

La bonne volonté des deux parties s'est concrétisée par le renouvellement de deux accords de coopération, et surtout par l'engagement soviétique d'acheter au Canada au moins 25 millions de tonnes de céréales d'ici au 31 juillet 1991. La signature de ce contrat intervient à un moment particulièrement délicat pour les fermiers canadiens, qui s'attendent à une récolte pléthorique. Dans le cadre de l'accord quinquennal précédent (1981-1986), Moscou avait acheté 30 millions de tonnes de céréales, ce qui en faisait déjà le premier client du Canada dans ce secteur.

BERTRAND DE LA GRANGE.



Diplomatie

de sanctions contre l'Afrique du Sud

Le dilemme d'une petite ville norvégienne

Contre l'apartheid... et le boycottage

SAUDA
de notre envoyé spécial

« Je hais l'apartheid autant que le nazisme, mais j'estime que le gouvernement travailliste norvégien, avant de décréter un boycottage unilatéral de l'Afrique du Sud, aurait dû examiner les conséquences de ses actes. Botha va rigoler, et pour nous c'est la catastrophe ! La fermeture de l'usine et l'exode... » M. J.E. Birkeland est le maire, inquiet, de la commune de Sauda, dans le sud-ouest de la Norvège. Une petite ville de quatre mille cinq cents habitants, au fond d'un fjord, la seule municipalité travailliste de ce bastion « bourgeois » qu'est le comté du Rogaland.

Sauda est, en effet, une vieille cité ouvrière. Attirée surtout par l'hydroélectricité bon marché des montagnes environnantes, Union Carbide s'y était installée en 1915 pour fabriquer des alliages ferreux. Les voies d'accès construites à l'époque par les Américains s'appellent toujours « route du dollar » ou « route du pays des Vikings ». Mais, en 1981, Union Carbide se retire et passe la main à Elkem, l'un des principaux groupes industriels norvégiens.

La fonderie emploie six cent cinquante personnes et fait vivre 70 % des familles de la commune. Sa spécialité : le ferromanganèse, qui est utilisé dans l'affinage et l'élaboration des aciers. 98 % d'une production annuelle de l'ordre de 200 000 tonnes sont exportés vers les entreprises sidérurgiques d'Europe occidentale. Le manganèse est importé d'Afrique du Sud.

Chaque jour ou presque, un cargo battant pavillon libérien entre dans le port de Sauda avec sa cargaison de minerai, dont les propriétés sont exceptionnelles : il est pauvre en phosphore et en oxygène et il est bon marché. L'entreprise présente des résultats flatteurs : elle occupe dans son secteur l'une des toutes premières places en Europe et dans le monde. Grâce au manganèse sud-africain.

Une décision « symbolique »

Quel choc, à Sauda, au printemps dernier, lorsque le nouveau gouvernement travailliste de Mme Gro Harlem Brundtland annonce que le Parlement sera saisi au mois d'octobre d'un projet de boycottage total des échanges norvégiens avec l'Afrique du Sud. Une décision « symbolique », de l'avis général, car le commerce entre les deux pays est très modeste. « *C'est une question qui mobilise les Norvégiens depuis plusieurs années déjà*, dit M. Birkeland. *Nous savions que nous étions concernés, mais on aurait quand même pu espérer que le premier ministre travailliste se rappelle de l'existence de Sauda ou qu'on nous passe un coup de fil...* » On regrette ici que Mme Brundtland ait écouté davantage les étudiants et les intellectuels qui manifestent dans les rues d'Oslo...

Les responsables d'Elkem sont formels : un arrêt des importations de manganèse d'Afrique du Sud (150 000 tonnes en 1986) entraînera la fermeture de l'usine au bout d'un an. Des spécialistes en métallurgie de l'université d'Edimbourg sont venus sur place pour constater que le minerai sud-africain avait effectivement des propriétés uniques et que l'alternative — l'utilisation exclusive de manganèse brésilien, gabonais ou australien — supposerait, pour arriver au même résultat, une épuration plus poussée et des investissements considérables. Les prix de vente du ferromanganèse de Sauda s'en ressentiraient et les clients habituels se tourneraient naturellement vers un concurrent non touché par des sanctions.

Personne, à Sauda, ne défend le régime raciste sud-africain. Au contraire, dans toutes les associations locales et dans tous les partis politiques, l'apartheid est jugé « ignoble ». Mais la colère est dirigée surtout contre la « *bêtise* » et l'inefficacité des sanctions unilatérales ! « *Les premiers bénéficiaires en seront Botha et ses amis qui s'enrichiront, et nos autres concurrents français et allemands vont se réjouir eux aussi* », déclare M. Jan Ringstrand, le délégué syndical d'Elkem. Il est favorable à un boycottage de l'Afrique du Sud, à condition qu'il soit international et décidé par les Nations unies : « *A ce moment-là, tous les sidérurgistes seront sur le même plan, nous serons tous obligés d'employer d'autres qualités de ferromanganèse et Sauda vivra...* »

Par ailleurs, la perspective des sanctions unilatérales arrive au plus mauvais moment possible pour Sauda. La municipalité avait réussi en 1985 à stopper l'exode de la population et à attirer de nouvelles petites entreprises (mécanique, laminage et verre de sécurité) à côté d'Elkem, ainsi qu'une fabrique d'eau minérale, Wiking Water. Après de dures années, l'avenir s'annonçait bien : entre 1983 et 1986, le chômage a été ramené de 13 % à 2 %. Sauda était enfin devenue une commune assez riche, sans problèmes.

Le maire ne cache pas son amertume. M. Birkeland est pourtant un bon social-démocrate, comme on l'est dans sa famille depuis quatre générations. Mais, sur cette question précise, il est décidé à se battre contre son parti. Il sillonne le pays de long en large pour parler du problème de sa commune, pour voir des dirigeants politiques, syndicaux et des représentants de l'ANC en Norvège.

On parle d'une « dispense »

Depuis quelques semaines, les ténors politiques d'Oslo se rendent à leur tour à Sauda pour tenter de rassurer la population, mais aucun ne peut donner de garanties. On parle d' « *une dispense au boycottage* » pour Sauda, de « *crédits spéciaux pour l'implantation d'entreprises* » ou encore d'un délai d'adaptation de deux ou trois ans, comme cela existe au Danemark. « *Des mots, toujours des mots* », dit-on à Sauda, où responsables d'Elkem, syndicalistes et conseillers municipaux, toutes tendances confondues, crient à la fois : « *Mort à l'apartheid !* » et « *Du travail à Sauda !* » Dilemme... Le jour du débat parlementaire, dans le courant de cet automne, les gens de Sauda seront nombreux à manifester à Oslo et, « *si les députés nous oublient, nous ne les oublierons pas aux prochaines élections !* ».

ALAIN DEBOVE.

Le filet économique se resserre

Pretoria a fait un mauvais calcul. La menace du gouvernement sud-africain d'arrêter les importations de céréales américaines n'a guère impressionné les parlementaires américains. Les experts s'étaient empressés de souligner que ce défi était « *vide de sens* » dans la mesure où les ventes des Etats-Unis à l'Afrique du Sud repésentent moins de 0,5 % de leurs exportations de blé. Dans la guerre psychologique que se livrent les deux pays, le risque d'une extension de cet embargo au Swaziland, au Lesotho et au Botswana, dont 87 % des besoins en blé et 77 % des besoins en maïs dépendent de leur puissant voisin, n'a eu qu'une portée très limitée.

Un malaise est, pour l'instant, perceptible sur les marchés des matières premières où certains craignent que les menaces du ministre des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, sur les céréales américaines, ne soient le prélude à un arrêt des ventes étendu à certains métaux précieux. Le platine, qui a progressé le 2 octobre de 41,6 dollars l'once pour s'inscrire à 596,6 dollars, pourrait, de ce fait, poursuivre sa course ascendante, certains attendant sous peu que la barre des 680 dollars l'once soit atteinte.

Une flambée qui profitera un temps, comme la hausse de l'or, à la balance commerciale sud-africaine. Mais la panoplie de sanctions arrêtée par le Congrès américain est cette fois-ci suffisamment impressionnante pour ne pas être compensée, en termes de commerce extérieur, par une hausse des cours des métaux précieux.

Le retrait des investisseurs

Les échanges avec les Etats-Unis ont beau s'être rétrécis comme peau de chagrin ces dernières années, la perspective d'une chute évaluée à 60%, soit quelque 700 millions de dollars des achats américains, a de quoi inquiéter les Sud-Africains. D'autant que la montée des pressions américaines risque fort d'entraîner les Européens, dont les sanctions ont, jusqu'à présent, été limitées.

Voilà plusieurs mois que les groupes anti-apartheid marquent des points aux Etats-Unis. Depuis 1982, cinquante entreprises américaines ont liquidé leurs avoirs en Afrique du Sud, dont seize durant le premier semestre 1986. De crainte de perdre des parts du marché national, de grandes sociétés comme General Electric et, tout récemment, Coca-Cola, ont suivi le mouvement. Une politique de retrait, dont un spécialiste des questions australes soulignait, il y a quelques jours, qu'elle n'entraînait généralement pas de pertes d'emplois, puisque les avoirs américains étaient, dans la plupart des cas, cédés à des acheteurs sud-africains. Une façon de répondre aux arguments de ceux qui, à Pretoria, mettent en garde les partisans des sanctions contre ses retombées sur le chômage, notamment des Noirs.

Privés de nouveaux investissements américains, dont la valeur globale a diminué de près de moitié pour représenter 1,3 milliard de dollars selon les dernières estimations, mis au ban des accusés par les banques américaines, dont les prêts, de plus de 5 milliards de dollars en septembre 1984, étaient revenus à 3 milliards à la fin de 1985, les dirigeants sud-africains ressentent de plus en plus durement leur isolement.

Dans un pays dont plus de la moitié du produit national brut dépend du commerce extérieur, cette situation pourrait devenir délicate. Décidé à résister aux pressions internationales en recentrant leur économie sur une demande intérieure peu dynamique, le gouvernement a réussi jusqu'à présent à réduire ses importations et à maintenir un courant d'exportation suffisant pour que l'excédent du commerce extérieur progresse un peu. Ce dernier a atteint 3,3 milliards de dollars durant les huit premiers mois de l'année, une hausse de 5% sur la période correspondante de 1985, qui n'a valu aucune indulgence à Pretoria. Ses créanciers viennent de lui demander des remboursements supérieurs aux 500 millions de dollars prévus pour 1986 au titre de l'accord du printemps dernier sur le rééchelonnement de la dette sud-africaine dont le montant global devrait être ramené à 21,4 milliards de dollars à la fin de 1986, grâce notamment à la dépréciation du dollar.

Mais le filet se resserre, et la polémique sur la nécessité d'un repli à l'intérieur des frontières va prendre un tour nouveau en Afrique du Sud. D'aucuns rappellent l'exemple de la Rhodésie, devenue depuis son indépendance le Zimbabwe et qui, en dépit des sanctions internationales, est parvenue, avec le soutien actif de l'Afrique du Sud d'ailleurs, à maintenir sa croissance. Mais aujourd'hui, Pretoria ne peut pas compter sur un allié du même type. L'économie s'est sensiblement internationalisée, rendant plus complexes et dangereuses les tentatives d'autarcie. Enfin, le niveau d'industrialisation sud-africain est tel que la marge de manœuvre interne semble singulièrement plus étroite que celle dont disposait, il y a quelques années, la Rhodésie pour assurer son développement.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
TEL : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Proche-Orient

IRAK

Condamnées pour prévarication

Sept personnes dont un ancien sous-secrétaire d'Etat ont été exécutées

Bagdad *(AFP)*. – Un sous-secrétaire d'Etat au ministère du pétrole, M. Abdel Moneim Hassen Alouane, et six autres personnes, notamment des hommes d'affaires et des entrepreneurs, ont été exécutés en Irak, a annoncé, jeudi soir 2 octobre, l'agence de presse irakienne INA.

Selon l'agence, les sept personnes étaient accusées d'avoir *« fourni des informations à des sociétés internationales concernant des adjudications prévues en Irak et d'avoir touché des pots de vin de ces sociétés après qu'elles eurent remporté les marchés »*.

Les exécutions auraient eu lieu jeudi par pendaison.

L'INA a fait état de la promulgation d'un décret entérinant les condamnations à mort des sept personnes.

Parmi les personnes exécutées, figure M. Saïd Rahim Hussein Al Mahdi, qui dirigeait une entreprise de bâtiment privée ayant des succursales en Europe et entretenant des relations d'affaires avec plusieurs sociétés internationales.

Les autres suppliciés sont MM. Houssam Ahmad Faraz Ali (industriel), Hamed Soulayman Hamid (entrepreneur), Raad Bahjat Daoud (ingénieur dans une entreprise de construction industrielle), Nassir Chaker Naamou Ojji (commerçant) et Abdallah Ouni.

C'est la première fois depuis plusieurs années que l'Irak annonce des exécutions pour de tels délits. Les sept condamnations à mort ont été prononcées le 19 août dernier par le Tribunal de la révolution.

Cette juridiction avait été créée dès le début de la guerre avec l'Iran, en 1980, pour statuer sur les affaires d'espionnage, de malversation, de détournement de deniers publics et de falsification de documents officiels.

ÉGYPTE : le renouvellement partiel du Conseil consultatif

L'opposition dénonce « l'exagération dans la falsification » des résultats

Les rapports entre l'opposition égyptienne et le gouvernement se sont dérériorées à la suite de la publication, jeudi soir 2 octobre, des résultats des élections de la veille pour le renouvellement du mandat de la moitié des membres élus (70 sur 140) du Conseil consultatif (Sénat dépourvu du pouvoir législatif).

L'opposition qui accuse le gouvernement de « falsification », avait *unanimement* boycotté les élections pour proteser contre le scrutin de liste proportionnelle et la « barre des 8 % ». Chaque parti, pour être représenté, doit obtenir selon cette disposition au *moins* 80 % des voix au niveau national. Seul parmi les partis d'opposition, le Néo-Wafd (libéral) était parvenu à franchir ce seuil lors des élections législatives de 1984.

Selon le ministre de l'intérieur, le général Zaki Badr, le Parti national démocrate (PND) du président Moubarak a obtenu 97,50 % des suffrages. Mais ce n'est pas ce chiffre qui scandalise l'opposition. Elle conteste surtout le taux de participation donné par le ministère de l'intérieur. Selon le général Badr, 82 % des 13,6 millions d'Egyptiens inscrits ont voté. *« Ce qui nous surpris,* écrit l'hebdomadaire *Al Ahali,* organe du Rassemblement progressiste unioniste (marxiste-nassérient), *c'est la grande exagération dans la falsification. »* M. Fouad Serrageldin, chef du Néo-Wafd le plus grand parti d'opposition avec ses quarante-huit députés, a abondé dans le même sens en estimant que le chiffre du ministère de l'intérieur *« ne correspond certainement pas au nombre des personnes ayant votés »*.

Lors des dernières élections législatives en mai 1984, le taux de participation n'avait été officiellement que de 43 % et l'opposition était parvenue à obtenir 27 % des voix. Or ces élections étaient de loin plus importantes que celles qui se sont déroulées cette semaine.

Le gouvernement britannique suspend les vols des Libyan Arab Airlines

Londres *(AFP)* – Le gouvernement britannique a décidé jeudi 2 octobre de suspendre les vols des Libyan Arab Airlines desservant la Grande-Bretagne, un récent procès ayant fait apparaître l'implication d'un représentant de la compagnie aérienne dans un complot *terroriste*.

La mesure prendra effet le 31 octobre à minuit, à l'expiration du contrat provisoire d'exploitation accordé aux LAA pour deux vols hebdoamdaires aller-retour qui constituaient la dernière liaison aérienne directe entre Londres et Tripoli.

Cette décision fait suite à la condamnation d'un responsable présumé du groupe palestinien Abou Nidal, M. Rasmi Awad, vendredi dernier à Londres. Ce dernier, ayant la double nationalité espagnole et jordanienne, avait été arrêté en flagrant délit, en août 1985, alors qu'l cherchait à récupérer quatre grenades introduites clandestinement au Royaume-Uni par un homme portant *l'uniforme* des Libyan Arab Airlines. Un porte-parole du Foreign Office a précisé jeudi que cet homme portait trois galons dorés à la manche, *« ce qui indique un rang important dans la compagnie »*. Les équipages ne sont normalement pas soumis aux contrôles aux rayons X et aux fouilles imposés aux passagers.

D'ci au 31 octobre, les mesures de sécurité seront renforcées autour des appareils vert et blanc de la compagnie libyenne.

le Foreign Office a pris soin de souligner jeudi que la suspension des vols devaient être interprétées comme *« parade nécessaire »* contre une menace en matière de sécurité, et non comme *« geste politique »*. Elle n'en constitue pas moins un élément supplémentaire dans le lourd contentieux entre la Grande-Bretagne et la Libye, qui ont rompu leurs relations diplomatiques depuis la mort d'une femme-policier, tuée par des coups de feu tirés à partir de l'ambassade de Libye à Londres, en 1984.

British Caledonian avait suspendu ses vols sur Tripoli en avril dernier, après le raid américain sur la Libye, soutenu par le gouvernement de Mme Tatcher.

L'agence TASS a qualifié jeudi d' *« acte extrêmement inamical à l'égard de la Libye »* la décision du gouvernement bitannique.

IRAN

Le chargé d'affaires syrien enlevé à Téhéran

(Suite de la première page.)

Les services de sécurité iraniens ont révélé, à ce propos, que les auteurs de ces actes de terrorisme, dont plusieurs ont été arrêtés et exécutés, avaient été recrutés dans des camps de réfugiés iraniens en Irak.

En l'absence de toute indication sérieuse fournie par les autorités, qui se sont contentées de mettre en cause la *« CIA et l'oppression mondiale »*, on peut supposer qu'il s'agit cette fois d'une action conjointe menée par les Moudjahidines du peuple, qui connaissent bien les rues de la capitale, et les Irakiens, qui peuvent leur fournir tout le matériel nécessaire.

Les liens entre l'Irak et les Moudjahidines, qui disposent à Bagdad de toutes les facilités, y compris d'un temps d'antenne de plus de trois heures par jour à la télévision, n'ont jamais été aussi étroits que depuis que M. Massoud Radjavi, *« expulsé »* de France, s'est installé en Irak, près de la frontière iranienne.

Un autre élément, qui pourrait impliquer la responsabilité de l'Irak, est la personnalité même de l'otage. Il est syrien, c'est-à-dire qu'il représente un des rares pays arabes qui, avec la Libye, soutient l'effort de guerre iranien et joue à Téhéran un *rôle diplomatique et politique* important.

M. Ayad el Mahmoud, qui assure l'intérim de l'ambassadeur, lequel a regagné Damas il y a six mois, se trouve à Téhéran depuis près de cinq ans, et n'ignore aucun des secrets de la situation complexe qui règne en Iran. Il a joué un rôle déterminant en juin dernier dans l'échec de la tentative de rapprochement irako-syrien entreprise par le roi Hussein de Jordanie pour isoler l'Iran de son allié de Damas. Selon des informations récemment parvenues de Téhéran, le diplomate syrien était également très actif dans les grandes manœuvres diplomatiques qui se dérouleraient actuellement entre l'Iran, l'Arabie saoudite et la Syrie pour trouver une solution honorable au conflit irako-iranien.

Damas s'efforcerait *notamment* de convaincre les Iraniens d'abandonner leur prétention à vouloir imposer une République islamique à l'Irak après la fin de la guerre, et ce dans le but de distendre les liens entre l'Irak et l'Arabie saoudite et pousser cette dernière à accepter un règlement qui serait fondé sur l'effacement politique du président Saddam Hussein, *« bête noire »* de l'imam Khomeiny. Les Iraniens semblent d'ailleurs avoir abandonné récemment l'appui inconditionnel et préférentiel qu'ils accordaient au Conseil supérieur de la révolution islamique, considéré comme le noyau de la future république islamique irakienne, et ont établi des *relations de confiance* avec les autres organisations de l'opposition, laïque et kurde, en Irak.

JEAN GUEYRAS.

La « guerre psychologique » des Etats-Unis contre la Libye

Washington. – Le journal *Washington Post* a affirmé, jeudi 2 octobre, que l'administration américaine avait financé secrètement cet été une vaste campagne de désinformation en direction de la Libye, dont *le but était de persuader le colonel* Kadhafi qu'il pouvait être renversé *par des opposants libyens et que les* Américains pouvaient à nouveau *bombarder son pays*. Le *plan* de cette campagne a été proposé au président Reagan par M. John Poindexter, son conseiller en matière de sécurité nationale, écrit le *Post*. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a confirmé l'existence du rapport, mais n'a pas voulu commenter son contenu.

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a, pour sa part, *déclaré, jeudi, qu'il n'avait rien* contre *« une petite guerre psychologique contre Kadhafi »* bien que, contrairement à ce qu'écrivait le journal, il n'ait jamais entendu parler du lancement par la Maison Blanche d'une telle campagne. M. Shultz a *ajouté : « S'il y a des moyens de rendre Kadhafi nerveux, pourquoi ne le ferions-nous pas ? »* Le président Reagan, s'exprimant sur le sujet quelques heures plus tôt, estimait utile *« que Kadhafi se couche chaque soir en se demandant quoi faire »*. Le *président américain a* cependant précisé que l'administration n'avait pas tenté de fourvoyer volontairement la presse et les citoyens. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Europe

GRANDE-BRETAGNE : la nouvelle autorité de M. Kinnock

Une volonté unitaire a dominé le congrès du Labour

BLACKPOOL
de notre envoyé spécial

Parmi les stands installés dans les galeries du Jardin d'hiver de Blackpool, la traditionnelle boutique de souvenirs du Parti travailliste. Sur les étagères sont alignés de charmants ours en peluche habillés de tee-shirts avec ce slogan *« Rejoignez la gauche câline »*. Ce gadget est assez symbolique de l'atmosphère qu'ont voulu faire régner les travaillistes tout au long de ce congrès. Quel changement en douze mois ! En 1985, le congrès avait été le théâtre d'affrontements dramatiques. Cela ne surprenait guère, tant le Labour était coutumier de ce genre de spectacle. Cette fois, on s'étonne de l'apaisement : le Labour nouveau est arrivé en douceur.

Les commentateurs de la presse britannique sont unanimes à conclure que les débats ont été particulièrement *« ternes »*. Mais c'est précisément ce que souhaitaient la direction du parti et la majorité des délégués. A la tribune, comme au parterre et dans les conversations de couloir, on n'a cessé d'entendre cette consigne : *« Pas de vagues »*, même de la bouche de ceux qui, à l'aile droite comme à l'aile gauche, ont toujours bien des motifs de n'être pas d'accord. Pour la première fois depuis longtemps, les travaillistes goûtent les vertus de l'élan unitaire.

La proximité d'une échéance électorale n'explique pas tout. Le Labour vient constamment en tête de la plupart des sondages depuis le début de l'année, et cela ne tient pas seulement au malaise que connaît le gouvernement de Mme Thatcher, à l'évidence usé par sept ans de pouvoir. Depuis le congrès de 1985, M. Neil Kinnock a prouvé qu'il pouvait réellement s'imposer comme leader et remettre de l'ordre dans le mouvement – en dénonçant l'extrême gauche notamment. Il y a douze mois, il avait été obligé de taper du poing sur la table ; cette semaine, il n'a même pas eu besoin de faire la démonstration de son autorité nouvelle.

M. Kinnock a obtenu sans le moindre problème la confirmation de l'exclusion des dirigeants de la tendance trotskiste « militant ». Lors du scrutin pour le renouvellement partiel du comité central l'un de ses plus farouches adversaires et un des chefs de la gauche dure, M. Eric Heffer, a été évincé, et le soutien de deux nouveaux élus est acquis au leader.

Une équipe de technocrates

M. Kinnock doit aussi son assurance à une équipe de technocrates dont l'influence est de plus en plus grande au sein de l'appareil. Il l'a constituée progressivement en un an. Ce sont des hommes jeunes comme lui (il a quarante-quatre ans), qui partagent son sens du réalisme. ils agissent avec dynamisme et discrétion à l'image de leur chef direct, M. Larry Whitty, secrétaire général du parti désigné en 1985, un *personnage-clé qui est en train d'en* transformer l'organisation.

Il y a toutefois des ombres à ce tableau. « Militant » existe toujours au niveau local et dans le Mouvement des jeunes travaillistes. Par ailleurs la gauche dure n'a pas dit son dernier mot, puisque dans la liste des candidats travaillistes aux prochaines élections ses représentants seront plus nombreux qu'en 1983. La modération de M. Kinnock risque d'être mise à rude épreuve par le *prochain groupe parlementaire*.

Sur le plan économique, le chef *du Labour a prêché la patience* à l'intention des syndicats. Il s'est engagé à revenir sur la privatisation de British Telecom et de British Gas, mais il se refuse à établir la liste et un calendrier des nationalisations, mot qu'il n'aime pas. Il a réussi à édulcorer considérablement la résolution sur l'abandon des centrales nucléaires. Puis, au cours du dernier grand débat, jeudi, il est parvenu *sans effort à faire repousser* l'offensive de ceux qui veulent que le Parti travailliste s'engage à retirer la Grande-Bretagne de l'OTAN et à fermer toutes les bases américaines, nucléaires ou non.

Reste le refus de la dissuasion nucléaire. M. Kinnock demeure plus que jamais fidèle à cette orientation, par conviction personnelle mais aussi peut-être par calcul. En effet, *l'assagissement du parti, qu'on vient* de constater dans les autres domaines, est sans doute dû au maintien de ce choix. Des opposants de M. Kinnock l'admettent assez volontiers, en privé. *« C'est cher payé »*, murmurent pour leur part des membres de l'aile droite, qui savent les doutes de l'électorat et ont vu leurs craintes aggravées par les propos menaçants tenus par des dirigeants américains avant et pendant le congrès.

L'annonce du sommet Reagan-Gorbatchev est à cet égard tombée au plus mauvais moment. La perspective d'un accord de désarmement multilatéral rend encore plus difficile la position unilatéraliste du Labour.

FRANCIS CORNU.

La rencontre interministérielle de Saragosse

Paris et Madrid souhaitent réduire les divergences sur les affaires communautaires

MADRID
de notre correspondant

Saragosse, la capitale de l'Aragon, balayée par les vents, accueille samedi 4 et dimanche 5 octobre la sixième rencontre interministérielle franco-espagnole depuis janvier 1983. Ce sera la première prise de contact élargie des dirigeants socialistes espagnols avec leurs collègues français au pouvoir depuis mars. Ce séminaire doit permettre d'*« approfondir les relations bilatérales et de réfléchir à quelques grands sujets d'intérêt commun, en particulier la construction européenne »*, *explique l'ambassadeur de France, M. Francis Gutmann.*

Côté français, la délégation, conduite par le chef de la diplomatie, M. Jean-Bernard Raimond, comprend MM. André Giraud (défense), François Guillaume (agriculture), Bernard Bosson (chargé de la CEE), Ambroise Guellec (ministre délégué à la mer), ainsi que Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, et M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture. Les Espagnols seront représentés par MM. Francisco Fernandez Ordonez (affaires étranagères), Narcis Serra (défense), Carlos Romero (agriculture), ainsi que par les secrétaires d'Etat à la pêche, M. Miguel Oliver, à la CEE, M. Pedro Solbes, et à l'économie et aux finances, M. José Borrell.

Le rendez-vous de Saragosse est également le premier tête-à-tête bilatéral depuis l'adhésion de l'Espagne à la CEE, le 1er janvier dernier. Or, si Madrid ne peut que se louer de la fermeté accrue de la nouvelle équipe au pouvoir à Paris dans l'affaire basque, l'entrée de l'Espagne dans le club bruxellois n'est pas sans créer certaines difficultés entre Paris et Madrid. Les deux pays ont toujours des divergences, non insurmontables mais réelles, dans divers secteurs tels que la pêche, l'agriculture (fruits et légumes...), la politique méditerranéenne de la Communauté et les rapports avec les pays tiers associés ou les mécanismes complémentaires des échanges...

La rencontre de Saragosse va donner l'occasion de confronter les positions sur tous ces sujets dans un climat serein, toujours illuminé par la déclaration commune du 9 juillet 1985, signée à Paris en présence du roi Juan Carlos et de M. Mitterrand. La question du terrorisme ne sera pas absente de la rencontre mais, en la matière, les deux gouvernements ont établi une coopération entre les ministres concernés, qui, désormais, « roule » pratiquement toute seule. La visite de M. Robert Pandraud, *début août, en pleine vague d'expulsion de réfugiés,* l'a largement démontré.

(Intérim.)

Afrique

MAROC : la visite du premier ministre

M. Chirac déclare que la France ne tolérera ni racisme ni xénophobie

RABAT
de notre envoyé spécial

M. Chirac a commencé sa visite officielle de quarante-huit heures à Rabat, jeudi 2 octobre, en voulant rassurer l'opinion marocaine : *« La France et son gouvernement ne toléreront pas,* a dit le premier ministre à la presse, *que les tragiques événements de Paris puissent se traduire par une campagne de xénophobie et de racisme. »* Au-delà de l'importante communauté d'immigrés marocains en France (quelque *600 000 personnes*), le message est aussi destiné, de façon plus générale, aux ambassadeurs arabes à Paris. Ceux-ci ont récemment fait part de leur irritation face à ce qu'ils considèrent comme la passivité des autorités françaises devant la montée des sentiments anti-arabes en France depuis la flambée terroriste du début du mois de septembre (*le Monde* du 3 octobre).

Le terrorisme – que l'on qualifie ici de « barbarie » – devrait d'ailleurs être un des principaux thèmes de discussion au cours de cette visite de M. Chirac au Maroc. Elle a débuté dans la soirée de jeudi par un bref entretien du premier ministre avec le roi Hassan II, suivi d'un *dîner au palais de Rabat*. M. Chirac devrait avoir ce vendredi une deuxième conversation avec le souverain. Il devrait ensuite retrouver son homologue marocain, M. Azzedine Laraki, pour plusieurs séances de travail, élargies aux ministres accompagnant le chef du gouvernement, M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, et M. Robert Pandraud, ministre délégué *chargé de la sécurité*. Au programme des entretiens, la situation au Proche-Orient, les relations bilatérales et les difficultés des industries exportatrices marocaines à la suite de l'élargissement de la Communauté économique européenne. Il y a sans doute peu de surprises à attendre d'un voyage avant tout destiné à réaffirmer l'étroitesse de la coopération entre les deux pays. M. Chirac l'a *confié* à la presse marocaine : il s'agit, a-t-il dit, d'une *« visite d'amitié »* qui témoigne de l'importance toute particulière que la France attache à ses rapports avec le Maroc.

AL. Fr.

TUNISIE : pour « franchissement illégal de frontière »

M. Mzali est condamné à un an de prison

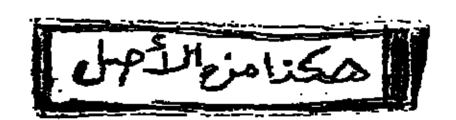
TUNIS
de notre correspondant

L'ancien premier ministre, M. Mohammed Mzali, a été condamné par défaut, jeudi 2 octobre, à un an de prison par le tribunal cantonal de Tunis, pour franchissement illégal de la frontière tuniso-algérienne, dans la nuit du 3 au 4 septembre. L'organisateur de sa *faite*, M. Rachid Azouz, qui a lui aussi quitté le pays, s'est vu infliger la même peine.

Les deux fils de M. Mzali, Rafik et Hadem, qui comparaissaient en état d'arrestation pour complicité, ont été condamnés à deux mois de prison avec sursis, et six autres personnes, également impliquées dans le départ clandestin *de l'ancien* premier ministre, à des peines de six mois et un an de prison.

A l'exception de l'un des fils de M. Mzali, qui a reconnu avoir été informé du projet de fuite de son père, les sept autres accusés présents ont affirmé à la barre qu'ils ignoraient les intentions de l'ancien premier ministre. La dizaine d'avocats plaidant dans cette affaire avaient demandé l'acquittement de leurs clients, arguant entre autres qu'on ne pouvait retenir contre eux l'accusation de *« complicité du complice »*, en l'occurrence M. Rachid Azouz.

M. D.



Asie

INDE : après l'attentat contre M. Gandhi

La presse se déchaîne contre les responsables de la sécurité

NEW-DELHI
de notre correspondant

Trois officiers de police, dont le chef de la « Security Branch » de Delhi, M. Gantam Kaul — fils d'un ancien ministre d'Indira Gandhi — ont été suspendus de leurs fonctions jeudi soir (1). Une enquête administrative a été ordonnée par le ministre de l'intérieur pour déterminer comment l'agresseur de M. Rajiv Gandhi avait pu échapper à la vigilance des deux cent cinquante hommes de sécurité présents deux heures plus tôt sur les lieux.

« Incompétence criminelle », « choquante bévue », « impardonnable faute », les journaux indiens, ce vendredi 3 octobre, n'avaient pas de mots assez durs pour fustiger les responsables de la sécurité. On sait maintenant que l'agresseur du premier ministre s'était embusqué sur le toit d'une petite structure de ciment à moitié cachée par des feuillages, à moins de 100 mètres de l'endroit où se tiennent traditionnellement les délégations officielles.

Il est également certain qu'à son arrivée sur les lieux, M. Rajiv Gandhi et son entourage sont passés à moins de 10 mètres du tireur. Celui-ci a-t-il alors lâché une première balle, comme tous les témoins l'affirment ? De fait, le ministre de l'intérieur, qui accompagnait M. Gandhi, a entendu comme tout le monde une détonation et ordonné que l'on s'enquière immédiatement de son origine. Quelques minutes après, les policiers lui faisaient savoir qu'ils n'avaient rien trouvé, et le *« claquement »* fut mis sur le compte du pot d'échappement d'un scooter sur la route. Cinquante minutes plus tard, l'apprenti meurtrier tirait au moins trois autres balles avant de jeter son arme en criant : *« Je me rends ! »*.

L'Inde a frôlé, jeudi matin, une tragédie aux conséquences incalculables. *« Que serait-il arrivé »*, se demande-t-on ici, *« si l'agresseur, au lieu revolver de fabrication artisanale de petit calibre et de portée limitée, avait été pourvu d'un pistolet-mitrailleur ou d'un fusil sophistiqué ? »*. Angoissante question, qui a au moins le mérite de donner du poids à la thèse policière selon laquelle le tireur n'appartient pas à une organisation terroriste.

Raid contre le QG de la police au Pendjab

D'ailleurs, comme pour démontrer leur innocence dans cette affaire précise, les terroristes sikhs, manifestant un sang-froid et une maîtrise tout à fait professionnelle de l'attentat, ont attaqué, ce vendredi matin, le quartier général de la police à Jalandhar au Pendjab. Vêtus d'uniformes réglementaires et armés de pistolet-mitrailleurs, les terroristes ont tenté d'abattre M. Ribeiro — l'homme qui avait déclaré vouloir *« terroriser les terroristes »*, — directeur général de la police du Pendjab, qui effectuait sa promenade matinale dans les jardins du complexe. L'épouse du directeur a reçu une balle dans la jambe. Un policier a été tué et trois autres blessés, dont un gravement.

Parvenus sur les lieux en jeep officielle, les attaquants sont repartis dans un camion, qui les attendait à l'extérieur. On est loin, c'est évident, de l'amateurisme dont a fait preuve l'agresseur du premier ministre et dont on ignore encore les motivations.

L'homme, au cours des premiers interrogatoires, a fourni au moins deux identités : d'abord Manmohan Desai — un patronyme hindou assez courant — puis Karamjit Singh, un nom que pourrait porter un Sikh (2). S'il s'avère, comme peuvent le laisser croire les premiers éléments d'enquête, que l'homme est un déséquilibré ayant agi seul, la pression de l'opinion sur les responsables de la sécurité va encore s'accroître. Une restructuration profonde des services est déjà à l'étude.

Pour l'heure, outre la police régulière, la sécurité du premier ministre est assurée par le « groupe spécial de protection » (SPG). Constitué au lendemain de l'assassinat d'Indira Gandhi, le SPG comprend mille cinq cents hommes choisis parmi les meilleurs éléments de la police et des forces paramilitaires ; ils subissent un entraînement de commando intensif et disposent des armes les plus sophistiquées. Vêtus de costumes safaris banalisés, les SPG gardent le premier ministre jour et nuit.

Théoriquement, celui-ci ne peut jamais se déplacer sans que les commandos aient donné leur feu vert. Leur tâche est précisément de vérifier à l'avance tous les itinéraires du chef du gouvernement afin de débusquer les éventuels dangers. Ironie du sort, selon l'agence de presse indienne UNI, les chefs du SPG venaient précisément d'étudier de près tous les détails de l'attentat manqué récemment contre le président Pinochet à Santiago...

PATRICE CLAUDE.

(1) Le prédécesseur immédiat de M. Kaul à la tête de la « Sécurity Branch » de New-Delhi avait été congédié après l'assassinat d'Indira Gandhi.

(2) Rappelons que tous le sikhs ne portent pas la barbe et le turban. Beaucoup, pour des raisons diverses parmi lesquelles la volonté de passer inaperçu, ont abandonné les attributs extérieurs de leur foi religieuse. Selon l'agence indienne de presse PTI, l'homme qui a tenté d'assassiner M. Gandhi serait, d'ailleurs, un sikh, qui se nomme effectivement Karam Jit Singh, originaire de Sangrur, foyer de l'extrêmisme sikh.

INDONÉSIE : plus de treize ans après leur condamnation à mort

Quatre anciens dirigeants communistes ont été fusillés

Djakarta *(AFP)*. — Quatre anciens dirigeants du Parti communiste indonésien (PKI), arrêtés entre 1967 et 1971, ont été fusillés récemment à Djakarta, et d'autres exécutions de communistes sont prévues dans les jours qui viennent, a-t-on appris de sources diplomatiques, jeudi 2 octobre, à Djakarta. Selon ces sources, citant de hauts responsables indonésiens, quatre nouvelles exécutions sont prévues.

Ces exécutions prennent place vingt et un ans après une tentative manquée de coup d'Etat communiste, qui avait été suivie d'une vague de répression contre les milieux de gauche. Les identités des quatre membres du PKI déjà passés par les armes n'ont pas été révélées. Mais, selon des sources à l'intérieur de la prison de Cipinang à Djarkarta, où étaient incarcérés dix-neuf anciens dirigeants communistes condamnés à mort depuis plus de quinze ans, trois détenus ont quitté leurs cellules le 24 septembre et, depuis, n'ont pas réapparu. Il s'agit de M. Bono, soixante ans, arrêté en 1967 et condamné à mort en 1968 ; M. Supono, soixante-cinq ans, arrêté en 1969 et condamné à la peine capitale en 1972, et M. Sam Kamaruzaman, soixante ans, capturé en 1967 et condamné à mort l'année suivante. Ils auraient été fusillés le vendredi 26 septembre, a indiqué un gardien aux autres membres du PKI emprisonnés.

Plusieurs responsables de la justice, de l'armée et du ministère de l'information ont refusé de confirmer ou de démentir ces informations. Selon un avocat spécialisé dans les cas de défense des droits de l'homme, la dernière exécution aurait eu lieu mercredi dernier, mais l'identité de la victime n'a pas pu être établie avec certitude.

En 1985, après une quinzaine d'années sans exécution de communistes condamnés à mort, quatre anciens dirigeants du PKI avaient été fusillés. Ces exécutions avaient provoqué de nombreuses protestations, notamment au Parlement européen. Le président Suharto s'est jusqu'ici montré insensible à ce genre de réactions. Il semble avoir décidé de liquider rapidement le noyau dur des communistes indonésiens, quitte à libérer certains militants. Ainsi, en 1985, quatre condamnés à mort communistes avaient vu leur peine commuée en prison à vie ou avaient été libérés discrètement.

Selon des organisations humanitaires, il reste, après ces récentes exécutions, vingt-huit condamnés à mort dans les prisons indonésiennes, vingt-trois communistes et cinq musulmans.

[Les diplomates à Djakarta estiment que ces exécutions traduisent la préoccupation du gouvernement devant une renaissance du Parti communiste, dans une période économique difficile. Ils notent aussi que le président Suharto a toujours maintenu une sorte d'équilibre entre les exécutions de musulmans intégristes et celles de communistes. Ce sinistre dosage ne fait qu'ajouter au caractère odieux d'exécutions ordonnées plus de treize ans, et parfois davantage, après les condamnations.]

A TRAVERS LE MONDE

Chili

Arrestation d'un dirigeant socialiste

Santiago-du-Chili. — Le porte-parole du Parti socialiste (tendance Almeyda, proche du PC), M. Eduardo Loyola, a été arrêté, jeudi 2 octobre, à Santiago, sur ordre du ministère de l'intérieur. L'avocat a été interpellé alors qu'il se trouvait à son étude dans le centre de la capitale.

D'autre part, le dirigeant syndicaliste Rodolfo Seguel, qui présidait le puissant syndicat du cuivre, a annoncé, ce même jeudi, qu'il démissionnait de son poste en raison des pressions gouvernementales. Le syndicaliste, limogé il y a trois ans par la société nationale Codelco, et qui a été emprisonné trois fois depuis 1983, a indiqué qu'il resterait président du Commandement national des travailleurs (CNT), regroupement de syndicats responsable d'un certain nombre de manifestations antigouvernementales depuis trois ans. — *(AFP, Reuter.)*

Canada

L'enseignement du français en Ontario

Toronto. — Une loi permettant aux cinq cent mille francophones de l'Ontario d'exercer un certain contrôle sur l'éducation de leurs enfants est entrée en vigueur, mercredi 1er octobre, dans cette province du Canada. Revendiquée depuis longtemps par la minorité francophone de la province, cette loi leur accorde la garantie d'être représentés dans cinquante-six des cent cinquante-six commissions scolaires de la province. Elle officialise du même coup la création de la première commission scolaire indépendante de langue française, qui doit être établie d'ici à 1988 dans la région d'Ottawa.

Cette loi, estime-t-on dans les milieux scolaires francophones, ne va pas aussi loin que celles adoptées au Nouveau-Brunswick, la seule province canadienne officiellement bilingue, où existe une double structure de commissions scolaires anglaise et française. Les franco-ontariens, qui revendiquent la création de commissions scolaires indépendantes partout où se trouve un nombre significatif de francophones, devront cependant patienter. Le ministre provincial de l'éducation, M. Sean Conway, a, en effet, indiqué que, à part celle d'Ottawa, aucune création de commission scolaire indépendante n'était prévue. — *(AFP.)*

AUSTRALIE

Une enquête officielle est ouverte sur les anciens nazis réfugiés

SYDNEY
correspondance

Le ministre australien des affaires étrangères, M. Hayden, s'est vu remettre, jeudi 2 octobre, à New-York, par le Centre Simon-Wiesenthal, une liste de quarante personnes vivant actuellement en Australie et qui sont soupçonnées d'être des criminels de guerre nazis. Le rabbin Marvin Hier, doyen du Centre Wiesenthal, qui a remis la liste à M. Hayden, s'est engagé à fournir aux autorités australiennes cent cinquante noms supplémentaires de suspects nazis d'ici un mois.

L'Australie est le premier pays à se voir remettre une telle liste. Celle-ci inclut des détails précis sur les crimes (par exemple, assassinat dans la forêt de Vecsaules, en Lituanie, de juifs, mais aussi de Tziganes), des détails aussi sur la manière dont les accusés ont quitté l'Allemagne dans les années qui suivirent la guerre ; le nom des bateaux qu'ils ont empruntés pour gagner l'Australie. Dans certains cas, leur adresse actuelle et leur numéro de téléphone sont mentionnés.

Le rabbin Marvin Hier a déclaré, jeudi, à New-York, qu'il ignorait si tous les individus figurant sur la liste remise à M. Hayden étaient encore vivants et si certains d'entre eux avaient actuellement des activités politiques en Australie. Il a toutefois précisé que nombre de suspects font aujourd'hui *« profession d'anticommunisme »* et se vantent d'être des *« défenseurs de la démocratie »*.

M. Hayden a communiqué la liste à M. Andrew Menzies, un ancien secrétaire adjoint du procureur général, qui avait été chargé en juin dernier par le gouvernement fédéral d'enquêter sur les criminels de guerre nazis réfugiés en Australie après la guerre.

Sa nomination avait fait suite à la diffusion ici d'un documentaire télévisé sur les nazis en Australie et aux déclarations de M. Peter Baume, un sénateur du Parti libéral : celui-ci avait affirmé que les Etats-Unis étaient intervenus dans les années 50 pour que Klaus Barbie, le « boucher de Lyon », trouve refuge en Australie.

S. C.

Politique

Après le refus de M. Mitterrand de signer l'ordonnance électorale

Conflit à l'amiable

M. Mitterrand et M. Chirac en sont parfaitement conscients : toute polémique entre eux sur un sujet subalterne serait déplacée, et condamnée par l'opinion publique, au moment où le gouvernement exprime lui-même les craintes que de nouveaux attentats terroristes se produisent.

Le président de la République et le premier ministre gèrent donc en douceur leur désaccord sur le nouveau découpage des circonscriptions. Cette fois, le refus de M. Mitterrand de signer les deux ordonnances adoptées le 24 septembre, par le conseil des ministres, ne provoque aucun drame. M. Chirac, *qui s'y attendait, n'en* appellera pas aux Français comme il l'avait fait en juillet dernier après que le chef de l'Etat eut usé de la même procédure sur les privatisations. Sa parade était prête depuis longtemps : le conseil des ministres du mercredi 8 octobre adoptera un projet de loi reprenant *le* contenu des deux ordonnances et le Parlement aura le dernier mot vers la mi-octobre.

En voyage officiel au Maroc, M. Chirac s'est, pour l'instant, abstenu de tout commentaire mais dès *l'annonce de la décision présidentielle* son entourage s'est employé à dramatiser ce nouvel « accroc » à la cohabitation. Le premier ministre *avait été expressement informé* des conclusions de M. Mitterrand par un coup de téléphone du secrétaire général de la présidence de la République *quelques instants avant la diffusion*, jeudi 2 octobre, en début d'après-midi, du communiqué de l'Elysée qui a expliqué le refus présidentiel par *« la tradition républicaine qui veut que l'Assemblée nationale détermine elle-même les modalités de l'élection des députés.*

Derrière cette position de principe, dont le rappel est jugé bien tardif par la majorité parlementaire, M. Mitterrand a tranché, en vérité, en fonction d'une considération constitutionnelle, impérative à ses yeux et d'une préoccupation politique immédiate.

Le rôle d'arbitre

Attaché au rôle d'arbitre que lui confèrent les institutions de la Vᵉ République, il a estimé qu'il ne pouvait cautionner un découpage électoral qui vise, malgré toutes les précautions prises par ses inspirateurs, à assurer les péémincence d'un parti, le RPR, sur les trois formations de l'opposition, le PS, le PC, le Front national, et même dans une certaine mesure, sur l'UDF. Le fait que le gouvernement n'ait pas totalement tenu compte de tous les avis du Conseil d'Etat et de la commission dite des six « sages » l'a conforté dans cette attitude.

Ensuite, M. Mitterrand a jugé inconcevable d'avaliser un projet qui, en dépit de ces avis multiples, continue de comporter, à ses yeux, comme à ceux de ses amis socialistes, des cas flagrants de « charcutage », même si ces outrances ne sont pas très nombreuses.

Et comme par la même occasion le président de la République pouvait faire plaisir non seulement aux socialistes mais aux communistes...

Dans l'immédiat, les désagréments sont pour M. Chirac qui va devoir *faire face aux revendications de* ses alliés. Ceux des députés UDF qui sont *mécontents* des opérations de découpage dans leurs fiefs actuels ne vont pas *maquenr l'occasion de réclamer* certains aujustments au ministre de l'intérieur. Plusieurs d'entre eux, tels MM. Jacques Barrot *(Haute-Loire) et Jean-Pierre Soisson* (Yonne), Michel d'Ornano (Calvados), Pascal Clément (Loire) demandaient, dès jeudi soir, des *modifications ponctuelles. D'autres* parlementaires, tel M. Marcel Lucotte, président du groupe de l'Union des républicains et des indépendants *du Sénat, élu de Saône-et-Loire,* veulent faire « payer » les élus socialistes pour la *« duplicité »,* pour les principaux ténors du PS de M. Mitterrand : *ils souhaitent que le projet de loi soit* plus douloureux que n'est l'ordonnance repoussée par le chef de l'Etat.

Bien qu'en l'absence de M. Chirac le secrétaire général du RPR, M. Jacques Touon, se soit aussitôt montré ouvert à quelques petites retouches, les discussions, voire les marchandages, vont aller bon train au sein de la majorité. D'autant qu'à l'intérieur de l'UDF apparaissent déjà des divergences entre les « maximalistes, qui voudraient revenir sur au moins une douzaine de découpages, et les « minimalistes », qui se contenteraient d'*une révision limitée à une* demi-douzaine de circonscriptions. Sans parler des barristes qui ont tout intérêt à la surenchère afin d'enfoncer davantage le coin entre M. Mitterrand et M. Chirac, histoire de prouver le bien-fondé de la thèse anti-cohabitationniste de leur champion..

La première conséquence de ce conflit à l'amiable entre M. Mitterrand et M. Chirac est ainis de provoquer de nouveaux grincements dans... la cohabitation *entre* le RPR et l'UDF ! Il y a fort à parier que cette considération n'a pas totalement échappé à M. Mitterrand.

ALAIN ROLLAT.

« Le président de la République estime... »

Voici *les communiqués* publiés successivement par l'Elysée...

« Après examen des projets d'ordonnances sur la délimitation des circonscriptions législatives qui lui ont été soumises le 23 septembre, le président de la République estime qu'il convient de s'en tenir à la tradition républicaine qui veut que l'Assemblée nationale détermine elle-même les modalités de l'élection des *députés.* »

... et par Matignon

« Le Parlement a donné au gouvernement, par une loi d'habilitation, le mandat d'établir par ordonnance le tableau portant délimitation des circonscriptions électorales.

» Le gouvernement s'est acquitté de cette obligation au terme de longues consultations, après s'être entouré de toutes les garanties d'objectivité et de justice nécessaires. Nul ne peut contester que le projet d'ordonnance n'en ait scrupuleusement tenu compte.

» Le président de la République, néanmoins, vient de faire *connaître qu'il ne signerait pas* ce texte.

» Sans entrer dans une controverse constitutionnelle, le gouvernemnt à décidé de soumettre immédiatement au Conseil des ministres un projet de loi, portant délimitation des circonscriptions électorales pour les élections législatives, qui sera examiné dans les meilleurs délais par le Parlement. »

« Cela ne m'empêchera pas de dormir »

Il n'y aura pas de « cicatrices » cette fois, pas même d'estafilades... M. Jacques Toubon (RPR, Paris) l'a dit et répété le jeudi 2 octobre à l'Assemblée, à tous les micros à portée de voix : *« Nous n'engagerons pas de controverse politique avec le chef de l'Etat, les Français ont d'autres préoccupations en ce moment. »* Fraîchement débarqués de leurs journées parlementaires, les députés ont appris, en ouverture de la session d'automne, que M. Mitterrand avait refusé de signer. Cette nouvelle a mis quelque animation dans un Palais-Bourbon qui se préparait à une sage rentrée. La décision du président dans un domaine aussi sensible pour un parlementaire n'a laissé personne indifférent ; surtout pas ceux dont le siège est à la merci d'un coup de ciseau mal placé.

Dans les couloirs gavés de soleil et encombrés de caméras, les commentaires vont bon train. *« Ce n'est qu'une péripétie de la cohabitation »*, ironise M. Charles Millon (UDF, Ain), en faisant écho à M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, qui y voit, lui, un *« événement peu considérable »*... *« Le président a eu cent fois raison ! »*, s'exclame Mᵐᵉ Georgina Dufoix (PS, Gard). M. Michel Rocard (PS, Yvelines) passe à grandes enjambées, et lâche : *« C'est sa totale liberté ! »* M. Henri Nallet (PS, Yonne) affiche une mine rassurée : *« C'est plus clair maintenant pour les électeurs et les militants* [socialistes]. *Le président n'est pas associé à la démarche du gouvernement Chirac. » « Le président a fait preuve d'une grande sagesse »*, conlut M. Pierre Mauroy (PS, Nord).

Les dés pipés de M. Pasqua

« C'est un coup politique en faveur du PS et du PCF, riposte M. Jean Foyer (RPR, Maine-et-Loire). *François Mitterrand ne veut pas s'aliéner les voix des communistes parce qu'il commence à songer au second tour d'une présidentielle. Il veut finir de plumer la volaille communiste, mais, en attendant, il lui redonne un peu de grain. »*

Pas du tout, rétorque M. Lionel Jospin (PS, Haute-Garonne), qui invoque tous avec les députés PS, la *« tradition républicaine »*. Elle commandait à M. François Mitterrand de remettre au Parlement le soin de *« décider lui-même de son sort »*. *« C'était la seule façon de répondre à M. Charles Pasqua, qui avait pipé les dés des élections »*, explique, à deux pas, M. Louis Mexandeau, particulièrement furieux de son redécoupage. *« Il faut laisser l'Assemblée débattre,* ajoute M. Lionel Jospin. *Le recours au 49-3 constituerait une pression indue sur la souveraineté nationale. »* Un sentiment que partage M. Jean-Marie Le Pen (FN, Paris), qui demande au chef de l'Etat de refuser d'inscrire à l'ordre du jour du conseil des ministres la possibilité de recours par le gouvernement au 49-3. Quant à M. André Lajoinie (PCF, Allier), à qui il est impossible de tirer un mot explicite d'approbation du geste présidentiel, il se félicite de *« la lutte menée pr la PCF contre le rétablissement du mode de scrutin majoritaire »*, et ajoute, le doigt tendu : *« Mais la bataille est devant nous. »*

L'ancien rapporteur du projet de loi, le barriste M. Pascal Clément (UDF, *Loire*), arpente la salle des Quatre-Colonnes, en dénonçant, devant qui veut l'entendre la *« duplicité »* du chef de l'Etat. *« Pourquoi le président a-t-il laissé le gouvernement prendre la voie des ordonnances pour refuser sa signature quatre mois plus tard »*, proteste-t-il. *« D'autant plus,* ajoute M. Michel d'Ornano (UDF, Calvados), *que toutes les précautions ont été prises pour garantir l'honnêteté de ce redécoupage. »* M. Jean Foyer est, quant à lui, catégorique : M. François Mitterrand est dans l'*« illégalité »*. Il n'a pas le droit de *« refuser sa signature »*.

Nombre de députés de la majorité ne partagent pas — ou plus — ce point de vue. La contestation du droit de M. Mitterrand à refuser son paragraphe sur les ordonnances n'est plus aussi en vogue qu'après son premier refus sur la privatisation. Il y a jurisprudence. M. Valéry Giscard d'Estaing (UDF, Pay-de-Dôme), hier si prolixe, fend, muet, la foule des journalistes.

Quelle urgence ?

D'autres députés de la majorité préfèrent placer le débat sur le plan de l'opportunité de la décision. *« M. François Mitterrand met le projecteur sur un débat politique inopportun en ce moment »*, se plaint M. Michel Barnier (RPR, Savoie). *« C'est un débat mineur qui ne passionne pas les Français en ces moments difficiles »*, renchérit M. Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine). *« Justement,* intervient M. Jean Auroux (PS, Loire), *le ministre de l'intérieur a, en ce moment, bien d'autres chats à fouetter avec le terrorisme. Son projet de redécoupage n'a donc rien d'urgent. »* L'œil plissé comme s'il s'apprêtait à en raconter une bien bonne, M. Pierre Mauroy s'étonne : *« Si j'ai bien écouté M. Jacques Chirac, il paraît que cette Assemblée est certaine d'être encore là en 1991... Je ne vois pas où est l'urgence. »*

« On ne peut rien reprocher au président », reconnaît M. Alain Peyrefitte (RPR, Seine-et-Marne), relayé par M. Jean-Pierre Soisson (UDF, Yonne), qui affirme, se démarquant de M. Pascal Clément : *« Juridiquement, il en avait le pouvoir et je ne lui conteste pas ce droit. M. Jacques Chirac,* poursuit le député de l'Yonne, *a reculé une première fois quand M. Mitterrand a refusé de signer l'ordonnance de privatisation. Il est aujourd'hui contraint de reculer une deuxième fois. »* Quant à M. Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais), le tout nouveau porte-parole du PR, il ne s'embarrasse pas de vaines circonlocutions et explique tout de go : *« A la place de M. François Mitterrand, je n'aurais pas signé. »* Et il ne faudrait pas beaucoup pousser M. Dominique Bussereau (UDF, Charente-Maritime), pour qu'il se félicite de la décision de M. François Mitterrand : *« Cela ne m'empêchera pas de dormir, et puis ce n'est pas complèment idiot de demander au Parlement de se prononcer sur une telle question. »*

Chacun sait, pourtant, que les possibilités d'intervention du Parlement seront fort limitées. Le ministre de l'équipement, M. Pierre Méhaignerie, et M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), le diront : *« Le tricot du gouvernement est trop avancé,* estime le second, *pour que l'on puisse y apporter autre chose que quelques mailles supplémentaires »*. Ces mailles, M. Jean-Pierre Soisson compte bien les faire tricoter au RPR : *« L'UDF veut apporter des modifications et elles seront adoptées »*, explique-t-il sur un ton qui ne laisse à M. Jacques Chirac que la possibilité de s'exécuter. *« On pourra faire quelques concessions marginales,* accorde M. Jacques Toubon, *mais,* ironise-t-il, *il faudra, auparavant, que les composantes de l'UDF se mettent d'accord entre elles... »*

PIERRE SERVENT.

Le gouvernement utilisera des procédures contraignantes pour éviter les défaillances dans sa majorité

La majorité souhaite que le Parlement aille aussi vite que possible pour adopter le projet de loi sur le découpage des nouvelles circonscriptions électorales. Mais entre la discussion du projet sur la concentration dans les médias et le début du débat budgétaire, qui ne peut être retardé, il ne reste que trois jours : le samedi 11, le dimanche 12 et le lundi 13 octobre pour ouvrir une discussion qui sera très vite interrompue par l'engagement de la responsabilité du gouvernement et pour débattre de la motion de censure que déposeront, sans aucun doute, les socialistes.

« Même motif, même punition ! » La procédure appliquée pour le texte sur les conditions de la privatisation sera à nouveau utilisée pour le *découpage des circonscriptions* électorales.

Le gouvernement va approuver en conseil des ministres, mercredi 8 octobre probablement, un projet de loi dont le texte devrait être exactement identique à celui que le président de la République a *refusé* de *signer sous* forme d'ordonnance. Il sera immédiatement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale et étudié par la commission des lois, qui avait déjà examiné le texte de loi d'habilitation. Le rapporteur — après quelques hésitations du côté du RPR — ne changera pas : ce sera M. Pascal Clément, député UDF barriste de la Loire. Comme pour tout projet, la majorité de la commission aura la possibilité de proposer des amendements au texte gouvernemental. Mais il ne semble pas qu'elle en usera à ce moment de la procédure.

Le premier ministre, en effet, engagera certainement la responsabilité de son gouvernement sur le vote de ce texte. Il préférera le faire sur un projet exactement équivalent à celui qu'il a soumis à la signature du chef de l'Etat. Mais l'utilisation de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution ne sera pas — comme pour la privatisation — la conséquence de la volonté de répliquer nettement au président de la République, M. Jacques Chirac ne peut cette fois prendre le risque que plus de trois membres de sa majorité refusent d'approuver son projet. La simple abstention de six d'entre eux, alors *que le Front national* a *déjà annoncé* qu'il rejoindra la gauche dans son refus, suffirait à le repousser. D'où l'utilisation certaine du 49-3, comme lors de la présentation de la loi d'habilitation, avant même la discussion de toute motion de procédure, dangereuse pour le gouvernement.

Les socialistes répliqueront, bien entendu, par le dépôt d'une motion de censure. Mais le renfort des communistes *et* de l'extrême droite ne suffira pas à la faire voter par une majorité de députés, car il n'est guère envisageable qu'un élu du RPR ou de l'UDF, même se sachant condamné par le découpage de M. Charles Pasqua, prenne la responsabilité de renverser le gouvernement.

Le projet sera alors considéré comme adopté par l'Assemblée nationale et transmis au Sénat. Comme pour les privatisations, celui-ci devrait voter une question préalable, ce qui équivant au rejet du texte mais supprime toute discussion, et donc tout risque d'enlisement au Palais du Luxembourg, où le gouvernement ne peut engager sa responsabilité. Il ne restera plus alors qu'à réunir une commission *mixte paritaire entre députés et* sénateurs.

Batailles souterraines

S'il doit y avoir amendements, ils sortiront des négociations de couloirs, comme ce fut le cas lors du texte reprenant le projet d'ordonnance sur les conditions de la privatisation. Cette procédure permet au gouvernement et aux responsables de sa majorité de maîtriser l'ouverture de la boîte de Pandore que serait la modification du projet actuel de découpage. En effet, la Constitution ne permet, à ce stade, que la discussion en séance publique, à l'Assemblée nationale, du texte mis au point par la commission mixte paritaire et, éventuellement d'amendements acceptés par le gouvernement. Cela permettra une deuxième lecture rapide au Sénat même si à l'Assemblée nationale le premier ministre est obligé — contrairement à ce qui s'était passé pour les privatisations — d'engager sa responsabilité pour ne pas prendre le risque d'abstentions dans sa majorité. Tout cela peut aller vite, c'est-à-dire être réglé en deux à trois semaines.

Ce délai paraîtra long aux dirigeants de la majorité. Car ceux des députés RPR et UDF qui sont mécontents du projet actuel de découpage vont sans cesse faire pression sur eux — cela a déjà commencé — pour obtenir quelques modifications de frontières.

Les pressions vont être particulièrement fortes du côté de *l'UDF* qui pense être la principale victime des modifications opérées après les avis de la commission des « sages » et du *Conseil d'Etat. Cela annonce* de belles batailles souterraines que la promesse lancée par M. Chirac à Vittel le 1ᵉʳ octobre — une circonscription de choix pour chaque député sortant de la majorité — ne devrait pas suffire à empêcher. Les dirigeants de la majorité se sont trouvé un allié pour résister à ces pressions : le Conseil constitutionnel qui, disent-ils, risque d'annuler des modifications intempestives.

THIERRY BRÉHIER.

La majorité sénatoriale ne veut pas s'en mêler

Le *refus* de M. François Mitterrand de signer les ordonnances a occupé une place secondaire dans les préoccupations des sénateurs, le 2 octobre. Les socialistes se montraient manifestement satisfaits. Les communistes ont *« pris acte »* selon Mme Hélène Luc, reconduite dans ses fonctions de président du groupe. Les élus RPR dont la réunion de groupe se terminait quand M. Roger Romani, leur président, leur a annoncé la décision présidentielle, ont été si peu surpris qu'ils n'ont pas jugé bon de la commenter.

En revanche, M. Marcel Lucotte, président du groupe de l'Union des républicains *et indépendants* et coordonateur des groupes de la majorité sénatoriale, a jugé *« d'une extrême gravité »* la décision du chef de l'Etat, qui, en prenant *« tout le temps possible de faire traîner les choses, a essayé de compliquer la vie au gouvernement »*. Egalement conseiller politique de M. François Léotard, M. Lucotte a réclamé une correction du découpage proposé par le gouvernement afin de gommer les *« petites garanties »* et les *« gros cadeaux »* accordés à des responsables socialistes, entre autres dans le Nord et la Saône-et-Loire (où il est lui-même élu).

En tout état de cause, la majorité au Sénat entend respecter une tradition qui veut qu'une Assemblée ne se mêle pas des modalités de désignation de l'autre.

Coïncidant avec l'ouverture de la session parlementaire, le renouvellement triennal entraîne au Sénat une redistribution des postes de responsabilité. Devenu le groupe le plus nombreux au Palais du Luxembourg, le RPR a fait part de ses prétentions : deux présidences de commission, dont celle des finances, vacante depuis le départ de M. Edouard Bonnefous ; la première des trois questures occupée depuis trois ans par M. Pierre Schiélé, sénateur centriste du Haut-Rhin, et un des *quatre* postes de vice-président.

Eliminer les socialistes

La Gauche démocratique, dont M. Bonnefous était issu, réclame la présidence de la commission des finances (pour M. Jean François-Poncet), alors que le RPR la revendique pour M. Christian Poncelet, élu RPR des Vosges. A défaut, M. François-Poncet pourrait se voir attribuer la présidence de la commission des affaires économiques, que M. Michel Chauty (RPR) a consenti à abandonner.

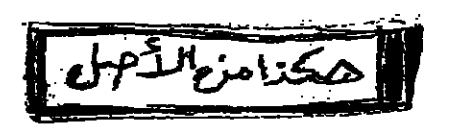
Dès lors, le RPR troquerait la présidence de cette commission pour celle des affaires culturelles, qui serait confiée à M. Maurice Schumann (RPR, Nord). Ce schéma implique que les socialistes perdraient la seule présidence de commission qui leur restait.

Quant aux centristes, ils conserveront la présidence de la commission de la défense et des affaires étrangères, au profit de M. Jean Lecanuet qui l'occupait avant le 16 mars, et le rapport général de la commission des finances, confié à M. Maurice Blin. Les centristes sont d'autre part peu enclins à laisser leur poste de premier questeur au RPR, qui souhaite installer vraisemblablement M. Amédée Bouquerel (Oise), plus ancien dans la maison que M. Lucien Neuwirth (Loire).

La présidence de la commission des lois, occupée par M. Jacques Larché (Seine-et-Marne), et celle des affaires sociales, assurée par M. Jean-Pierre Fourcade (Hauts-de-Seine), ne sont pas remises en cause. Le groupe des RI ne serait pas mécontent d'améliorer ce *statu quo* par le gain d'un poste de questeur... Mais cela se ferait là aussi aux dépens des socialistes.

Ces tractations internes à la majorité sénatoriale n'auront en rien entamé l'union qu'elle a voulu manifester en réélisant pour la septième fois consécutive M. Alain Poher au « perchoir ». Avec deux cent trente voix, sur trois cent dix-neuf votants, le président du Sénat a obtenu une majorité écrasante.

ANNE CHAUSSEBOURG.



Politique

L'imperturbable M. Barre

Imperturbable. Les dernières journées parlementaires UDF de Nancy, l'opération séduction de M. Jacques Chirac à Vittel, n'ont rien changé. M. Raymond Barre n'est pas résolu à se laisser divertir par les interrogations inquiètes de ses amis ou les offensives plus ou moins discrètes de ceux qu'il aime moins. Et tout le monde sait que l'homme est têtu... Il avait prévenu qu'à Nancy il était inutile d'espérer entendre le son de sa voix. Il a, si l'on peut dire, tenu parole.

Ce ne sont pourtant pas les allusions plus ou moins habiles à sa candidature à l'Elysée qui ont manqué. Nombre de parlementaires, leur président, M. Jean-Claude Gaudin en tête, n'ont cessé au cours de ces deux journées de harceler, dans les couloirs, ses proches pour amener le député de Lyon, sinon à se déclarer, du moins à montrer qu'il s'intéresse encore au sujet. Cette amicale pression a surpris son entourage, mais pas l'intéressé, qui continua de jouer le grand muet.

Imperturbable. L'entêtement risque de durer. *« Je n'ai pas l'intention,* confiait-il jeudi, *de me mêler au débat actuel sur l'élection présidentielle, qui est un débat prématuré et, dans les difficiles circonstances actuelles, peu opportun. »*

M. Barre ne veut donc pas se découvrir. Pourquoi le ferait-il ? Les Français, fait-on valoir dans son entourage, connaissent parfaitement son sentiment sur l'expérience en cours de la cohabitation. A défaut de se contredire, il ne pourrait, par conséquent, que se répéter, ainsi qu'il le fit mardi à Nancy au cours de ce déjeuner avec M. Valéry Giscard d'Estaing, curieux, entre autres choses, de savoir si précisément cette cohabitation inspirait toujours autant de répulsion à son voisin.

Pourquoi parler, puisque tous les sondages indiquent que M. Barre vendange cet automne les raisins de sa colère silencieuse ? Pourquoi s'engager, puisque ce sont les autres qui viennent à lui ? Mme Simone Veil, qui jette à son tour la rancune à la rivière, est prête à lui décerner le brevet de meilleur européen de France, et le presse de sortir du bois. M. Giscard d'Estaing, qui, paraissant brusquement se faire à l'idée de ne plus retourner un jour à l'Elysée, est maintenant disposé à accepter l'invitation à dîner avec son ancien premier ministre. *« On ne peut tout de même pas laisser Chirac faire son OPA sur l'UDF »,* a-t-il lâché à un député barriste.

MM. Giscard d'Estaing et Barre se sont promis mardi 30 septembre, de se revoir. Cela ne devrait plus tarder. En milieu de semaine, leurs secrétariats ont pris contact, et chez M. Barre, on se dit *« ravi à cette idée ».* Pourquoi aller enfin clamer *urbi et orbi* que la majorité peut compter, quoi qu'il arrive, sur son soutien actif en 1988, puisque, disent ses proches, *« tout cela tombe sous le sens » ? « Sur les reports de voix,* plaident-ils, *il n'y a aucune espèce d'ambiguïté. Comme il l'a montré depuis le 16 mars, M. Barre manifestera sa loyauté la plus totale et la plus déterminée. »* Alors, que M. Chirac ait proclamé mercredi à Vittel que pour l'élection présidentielle *« l'union fait la force »,* les barristes jugent cet engagement tout à fait *« naturel ».*

Au crayon rouge

La force oui, mais pas la farce ! En effet, M. Barre refuse aujourd'hui de se prêter à une quelconque mise en scène où l'on verrait, devant un parterre de photographes, signant de sa plus belle plume, une espèce de serment du Jeu de paume avec M. Chirac et M. Giscard d'Estaing... La convention libérale de juin 1985 a laissé des traces. M. Barre préfère écouter La *Marseillaise* chez lui. Il suffit, rétorque-t-il de savoir qu'il est un homme de parole, tout le reste n'est que comédie.

De la même façon, refuse-t-il, comme le suggérait M. Gaudin, de signer un contrat UDF de bonne conduite. D'abord, parce qu'il estime que personne ne peut mettre en doute sa solidarité avec cette confédération, et qu'ensuite le moment venu, ce sera à l'UDF de s'investir derrière lui et non pas à lui de réclamer l'investiture de l'UDF.

Imperturbable, M. Barre se contentera donc, dans les prochaines semaines, de faire doucement résonner la petite musique de sa différence. Sa dernière lettre *Faits et argument (s)* est un exemple de la partition qu'il entend jouer. Un éditorial pour présenter à sa façon les *« réalités de la rentrée »,* les réalités économiques qui n'inclinent pas, écrit-il en substance, à l'optimisme et qui appellent des remèdes qui ne sont pas précisément ceux prescrits par le docteur Balladur. Un post-scriptum pour corriger ceux qui dans la *« classe politique »* se sont récemment hasardés à renvoyer à leurs chères études les sages du Conseil constitutionnel.

Discrètement, mais fermement, le professeur Barre continue d'annoter au crayon rouge la copie du gouvernement et quand il le juge nécessaire de taper sur les doigts des hommes politiques soumis de plus en plus, selon lui, *« au régime des partis ».* Progressivement, l'ancien premier ministre va reprendre également contact avec le terrain. A Lille, jeudi, pour un colloque sur la participation, suivi le lendemain d'une visite d'information à Roubaix. Le 22 novembre, il traitera de l'indépendance nationale au cours d'un autre colloque organisé à Paris par l'association de M. Jean Charbonnel, « la Convention pour la défense de la Ve République ».

En décembre, un autre déplacement en province est programmé, qui lui permettra de s'exprimer sur un sujet important de société. Entre-temps, ses premiers violons, MM. Edmond Alphandery, Bruno Durieux et quelques autres se chargeront, à l'Assemblée nationale, d'exécuter quelques variations sur le budget. Sa rentrée en fanfare, M. Barre l'accomplira seulement en janvier, au cours du rendez-vous politique d'Antenne 2, « L'heure de vérité » après neuf mois de silence, ô combien parlant !...

DANIEL CARTON.

La rentrée parlementaire

Un session chargée

La décision présidentielle a pour effet d'alourdir un programme de travail déjà particulièrement chargé pour cette session d'automne. Il l'est tellement que M. Jacques Chaban-Delmas a déjà prévenu ses collègues, du haut du perchoir, q'il y *« aura une session extraordinaire après Noël, après le jour de l'An » ;* le président de l'Assemblée a même demandé qu'elle soit *« allongée un peu »,* pour éviter que les parlementaires ne subissent *« encore le rythme insupportable qui a été celui de nos travaux »* au printemps et en été.

Le chef du gouvernement à certes voulu — et réussi — à faire bâtir le socle législatif de son changement lors du printemps et de l'été, mais les projets de ses ministres se sont multipliés. Chacun tient à marquer son passage ministériel par une réforme le plus rapidement possible. Traditionnellement, la session d'automne est consacrée à la discussion budgétaire, occasion certes de débattre de la politique de chaque ministre mais aussi prétexte à toutes les surenchères, à toutes les demandes des groupes de pression. Craignant le pire, M. Edouard Balladur a déjà demandé aux parlementaires RPR et UDF de ne pas solliciter l'impossible. Malgré cela, la discussion de fond avec les barristes ne sera probablement pas la seule qu'il aura à soutenir.

D'autres épreuves attendent le gouvernement. Dès le mercredi 8 octobre, il va devoir s'expliquer sur sa politique pour faire face au terrorisme. Le Front national n'est pas décidé à lui faire de cadeaux sur ce sujet. Dès la première séance, à l'occasion d'un rappel au règlement, M. Pierre Sergent (FN, Hauts-de-Seine), a demandé la discussion des propositions de lois déposées par son groupe, et par certains députés de la majorité rétablissant la peine de mort. *« Le premier ministre a bien sûr le droit d'être contre la peine de mort pour les terroristes,* a-t-il déclaré, mais il a le devoir d'écouter les élus du peuple débattre sur un sujet aussi important ».

Pas de soutien sans discussion

Nombre de projets du gouvernement sont de nature à susciter la grogne dans la majorité. Et comme il ne s'agit plus de textes traduisant les grands choix des électeurs, il lui sera difficile de demander un soutien sans discussion.

La ratification de «l'Acte unique» européen soulève déjà quelques difficultés. Au cours des journées parlementaires, M. Pierre Messmer a rappelé que pour *« beaucoup d'entre nous »* le projet de M. Alain Devaquet sur l'enseignement supérieur n'était qu'un *« minimum ».* Toujours à Epinal, une brève altercation entre M. Jacques Toubon et Mme Michèle Barzac a montré que le projet de M. Albin Chalandon sur la drogue n'était pas apprécié par tout le monde. Quant à M. Edmond Alphandéry, il a déjà prévenu qu'il demanderait à M. Balladur de faire plus que ce qui est prévu dans le texte sur le développement de l'épargne.

D'autres projets devraient amener quelques discussions délicates : la privatisation des prisons par exemple, ou la réforme hospitalière sans parler de la loi de programmation militaire dans laquelle des choix engagent la défense de la France pour de nombreuses années vont devoir être faits.

Les occasions de tension au sein de la majorité ne vont donc pas manquer en dehors même de celles créées par le délicat dossier de découpage des circonscriptions. Tous ceux qui, à l'UDF, souhaitent faire entendre plus fortement leurs *« différences »* pourront trouver de nombreux prétextes à le faire. La promesse de M. Jacques Chirac de s'efforcer de permettre la réélection de tous les députés sortants du RPR et de l'UDF suffira-t-elle à maintenir le calme dans sa majorité ?

Th. B.

● **Création de la Fondation pour la démocratie.** — A l'initiative de M. Guy Lardeyret, ancien secrétaire général de l'Institut du citoyen, un centre de rencontre et de recherche politique, à vocation internationale, vient de se constituer à Paris : la Fondation pour la démocratie. Cet institut privé exerce son activité dans trois domaines : l'organisation de voyages politiques, des études politiques menées en collaboration avec des organismes publics et privés, et la tenue de conférences-séminaires. La première aura pour thème le 6 novembre prochain : « Les améliorations possibles de la Constitution de la Ve République » avec pour principaux intervenants MM. Michel Debré, Jean Foyer, Etienne Dailly et les professeurs Jean Gicquel et Jacques Favoreu. (Pour tout renseignement : Fondation pour la démocratie, 106, rue de l'Université, Paris-7e. Tél. : 47-53-04-04.)

Débats

Toxicomanie

Le nouveau plan antidrogue, dont nous parle ici même Albin Chalandon, le renouvellement du Haut Comité sur l'alcoolisme, mettent à nouveau la lumière sur les « paradis artificiels ». Le professeur Gabriel Nahas estime que la société s'est jusqu'ici déchargée sur le médecin d'une responsabilité sociale qu'elle ne parvient pas à exercer. Du côté de l'alcoolisme, le docteur Guy Caro souligne les erreurs, en matière de prévention, provenant trop souvent d'une centralisation abusive.

Amalgames, illusions et incohérence

Faire cohabiter les « bons buveurs » et les militants de la Ligue antialcoolique.

par GUY CARO (*)

LA prévention de l'alcoolisme souffre d'amalgames, de confusions, d'illusions, d'incohérence. Des erreurs d'analyse, résultant *d'erreurs de méthode, entraînent* régulièrement des erreurs de politique.

Deux gouvernements différents ont fait des erreurs ayant la même origine : l'absence de prise en compte de la diversité régionale dans les manières de boire et, de ce fait, l'uniformité de décisions centralistes.

En 1980, les conclusions du groupe animé par le professeur Jean Bernard sont à l'origine d'une décision politiquement erronée : l'augmentation des droits sur les eaux-de-vie qui sera suivie *d'une opposition* massive de certaines régions quelques mois avant l'élection présientielle.

En 1984, le slogan publicitaire « Un verre ça va, trois verres... bonjour les dégâts » fera florès mais soulèvera un tollé dans les milieux viticoles.

C'est qu'une autre donnée *essentielle mais paradoxale a été* négligée : ce sont des régions non productrices de vin qui souffrent le plus de la mortalité par alcoolisme, et à l'opposé ce sont des régions fortement productrices qui en souffrent le moins.

Il n'y a pas que la quantité d'alcool consommé à considérer. Les manières de boire, et la qualité, le degré alcoolique, la nature, la composition, la répartition des boissons consommées, sont à prendre en compte pour comprendre et prévenir l'alcoolisme.

Non seulement ceux qui interviennent pour prévenir... les dégâts ne doivent pas interdire tristement les boissons alcoolisées, mais ils doivent faire savoir, sans oublier l'humour, qu'ils respectent les valeurs positives associées, dans nos traditions et notre culture, à l'usage de l'alcool : plaisirs individuels, sensoriels et psychologiques, plaisirs de la convivialité en particulier des fêtes *familiales* ou de *plus* larges groupes sociaux, association aux rituels sacrés en particulier dans les pays de religion catholique prépondérante. C'est *bien souvent* alors, et alors seulement, qu'on peut être mieux entendu et mieux suivi lorsqu'on veut susciter le développement de l'autocontrôle individuel et collectif des risques, en particulier l'un des plus préoccupants chez les jeunes : celui des accidents de la route liés à des excès d'alcool.

Notre expérience nous amène à aller plus loin : l'initiation à la dégustation et à l'appréciation de la meilleure qualité possible des boissons alcoolisées préférées est un des moyens paradoxaux de prévention de l'alcoolisme.

Le Haut Comité sur l'alcoolisme, qui rend des services précieux, a quelques difficultés dans sa forme actuelle à remplir l'une de ses missions essentielles : *proposer au gouvernement une politique cohérente de prévention des problèmes d'alcool.* En particulier *parce qu'il souffre de deux défauts* : il juxtapose des spécialistes très compétents dans l'une des multiples disciplines concernées par les problèmes d'alcool mais pas toujours en mesure d'avoir une vue d'ensemble, d'effectuer une synthèse transdisciplinaire de ces problèmes très complexes.

Sa composition en fait une sorte de Parlement trop influencé par les analyses manichéennes fréquentes dans le mouvement antialcoolique et trop soumis aux pressions de celui-ci. Un certain jeu d'intolérance et d'exclusion réciproques, parfois d'agressivité, s'établit trop souvent entre les tenants de la lutte antialcoolique et les « bons buveurs ». Dans ce *domaine aussi la cohabitation,* avec prudence et réalisme, est à l'ordre du jour : c'est un de ceux pour lesquels existent à terme, tant pour les objectifs que pour les moyens, des possibilités de consensus de forces politiques et sociales, d'accord national, de mobilisation d'énergies, de rassemblement de volontés, de changement.

(*) Docteur, président et directeur de recherche de Bretagne, Alcool et Santé (Rennes).

Médecine, justice et société

Il faut multiplier les « communautés thérapeutiques »

par GABRIEL NAHAS (*)

L'INJONCTION thérapeutique de la loi de 1970 qui contraint le toxicomane à consulter un médecin plutôt que d'aller en prison n'a pas donné les résultats escomptés.

Deux raisons peuvent expliquer cet échec. La première, c'est qu'il n'existe pas de traitement médical, pharmacologique ou psychia*trique, de la toxicomanie.* Il n'existe des drogues de substitution que pour la seule héroïne. La seconde raison est que le toxicomane est le plus souvent dans l'incapacité de renoncer spontanément à la drogue et à son univers, même lorsqu'il va consulter un médecin : les effets de la drogue sur le cerveau entraînent un comportement compulsif quasi obligatoire de recherche et de consommation du toxique, qui met en sommeil le libre arbitre du drogué et inhibe sa volonté. Comme le déclarait le psychanalyste Rado, élève de Freud : *« Le drogué ne souffre pas de son mal, il en jouit. »*

Et pourtant, le seul traitement du toxicomane est, comme tout le monde sait, l'abstention. Or, à l'égard du drogué, le médecin se trouve dans une situation bien ambiguë : de par sa vocation, il ne peut considérer le drogué comme *un déliquant, mais comme un* malade qui doit être traité en toute confidentialité (confidentialité relative d'ailleurs, puisque le toxicomane est déjà reconnu par ses proches, ses employeurs, et les services policiers) ; cela alors qu'il ne dispose pas de moyens thérapeutiques pour rendre le drogué abstinent. Tout se passe comme si la société se déchargeait sur le médecin d'une responsabilité sociale qu'elle ne parvient pas elle-même à *exercer.*

Deux autres injonctions

Pour sortir de cette impasse, la société française dispose de deux *autres injonctions. La première* s'adresse à tous les citoyens et plus particulièrement aux médecins. Il s'agit de la loi qui enjoint de porter secours à une personne dont la vie est en danger. Or, le drogué est en danger de mort à plusieurs titres : par overdose, par endocardite infectieuse ou par la maladie du SIDA : 50 % des toxicomanes à l'aiguille sont déjà infectés par le virus de cette maladie mortelle, et plusieurs en sont *déjà morts. Par ailleurs,* les drogués sont également des prosélytes, et ils disséminent leurs toxiques et leurs infections autour d'eux. Mais comment protéger le drogué et son entourage contre un danger mortel ?

C'est ici qu'intervient la seconde injonction qui s'adresse particulièrement au toxicomane : la mise en placement administratif volontaire ou obligatoire de toute personne dont le comporte*ment met en danger sa propre vie* ou celle d'autrui (loi de 1938). Le placement administratif en dehors de toute injonction pénale est justifié tant du point de vue médical que social. Toutefois, il ne s'agit pas d'interner le drogué dans un milieu médical, puisque son comportement, lorsqu'il est séparé de la drogue, redevient cohérent. Il *s'agit de réhabiliter le drogué,* tâche longue, difficile et décevante qui requiert un centre d'accueil spécialisé. Au cours de ces vingt dernières années, ces centres se sont multipliés de par le monde : du Japon aux Amériques et à l'Europe occidentale. Ce sont les « communautés thérapeuti*ques » inspirées* des méthodes du scoutisme adulte et de la famille élargie des Alcooliques anonymes. Dans un tel milieu, peu médicalisé et d'où la drogue est bannie, l'ancien toxicomane peut se reconditionner physiquement et mentalement tout en apprenant un métier. Le but de ce placement *est la réinsertion sociale de* l'ancien toxicomane.

De toutes les méthodes, celles-là ont abouti à la plus grande incidence de réinsertion sociale, très supérieure à celle obtenue après incarcération pénale ou traitement ambulatoire sous injonction thérapeutique. Ces communautés existent en France et elles ont obtenu des résultats comparables à ceux rapportés par l'étranger (1). Il s'agit aujourd'hui de redéfinir leurs capacités thérapeutiques intrinsèques, ainsi que le rôle respectif des encadrants et des animateurs afin de mieux les adapter au rôle qu'elles peuvent *jouer dans une réhabilitation* généralisée des drogués à l'héroïne. Ces derniers, au nombre de 60 000 à 100 000 suivant les estimations, consomment plusieurs tonnes de toxique chaque année. Or la diminution d'une telle consommation passe obligatoirement par la diminution du nombre des consommateurs.

(*) Professeur à l'université Columbia et directeur de recherches à l'INSERM.

(1) Léon Georges : « Long Terme *Follow up of Heroin Addicts treated in* therapeutic Communities ». *N.I.D.A.*, Rockville Md, 1986.

● PRÉCISION. – La disposition d'une note en bas du « Lu » de la page « Débats » du *Monde* daté 3 octobre a pu induire le lecteur en erreur. Nous confirmons que le livre de Bruno Lussato et Gérard Messadié a bien été publié par les Editions Robert Laffont.



Un entretien avec M. Albin Chalandon

(Suite de la première page.)

» Cette loi a été en partie oubliée. On en a effacé l'aspect délictuel et, dans sa dimention thérapeutique, elle n'a pas fonctionné. Les magistrats disaient aux drogués : *« Soignez-vous »*, *mais* la plupart des drogués ne veulent pas se soigner librement.

– Vous parlez évidemment des simples usagers. Mais ne craignez-vous pas qu'en mettant l'accent sur le délit que constitue l'usage de produits illicites, tous les toxicomanes ne deviennent, aux yeux de l'opinion, des délinquants potentiels capables de troubler l'ordre public à tout moment ?

– Il s'agit d'appliquer la loi, mais avec toute la souplesse qu'elle offre. Il y a ceux qui trafiquent et il y a les usagers trafiquants qui, en tant qu'usagers, devront être soignés en prison. Il y a enfin les simples usagers. Jusqu'à maintenant, on les laissait tranquilles. A présent, je souhaite que les magistrats appliquent la *loi, et que les usagers sachent* qu'en tant de simples drogués ils peuvent avoir affaire avec la justice.

– Ils sont nombreux.

– Tous ne seront pas visés par les magistrats, mais seulement ceux qui se livreront visiblement à des drogues dites dures. Même s'il ne faut pas faire cette distinction, car on sait que les drogues douces – la science l'a établi – font des ravages dans le cerveau.

– L'alcool aussi...

– Oui, l'alcool aussi... Les magistrats mettront sous le contrôle de la justice les usagers de drogues dures pendant un an, par exemple, et, au cours de cette période, ils auront la possibilité de se soigner. S'ils ne font rien, on pourra les envoyer *dans une* association du genre Le Patriarche, dans un centre pénitentiaire spécialisé, ou, si le cas est moins lourd, en milieu familial. Nous avons donc une politique très souple.

– Puisque votre souci paraît avant tout « curatif », savez-vous quels sont les pourcentages de guérisons de l'association Le Patriarche ?

– C'est chez lui, semble-t-il, que le taux des guérisons est le plus élevé. J'observe que la thérapie des psychologues, des psychanalystes, des psychiatres est d'un rendement extrêmement limité à cause de son coût et du petit nombre des places disponibles. Leurs résultats restent tout à fait médiocres.

– En Amérique, on a fait des expériences de thérapie comportementale anti-psychanalytiques qui n'ont pas donné de meilleurs résultats.

– Nous n'abandonnons pas la voie psychanalytique, mais d'autre part, nous aiderons les associations du type de celle du Patriache. Ce n'est pas d'ailleurs la seule. Je viens d'en visiter une autre dont le principe est tout à *fait* analogue, *fondé* essentiellement sur le travail et la réinsertion. Toutefois je ne prétends pas que les associations soient la panacée – d'ailleurs qu'est-ce que la guérison d'un drogué ?

– Pourtant vous préconisez la désintoxication forcée, le sevrage en milieu fermé. Vous faites un choix thérapeutique.

– En réalité, c'est le Patriarche qui offre le plus de place et qui a le plus de dynamisme.

– Vos avez dit que la toxicomanie était le péril le plus grave qui menace aujourd'hui notre société.

– J'ai dit que la drogue était un phénomène contagieux. C'est pourquoi il faut ce volet répressif. On recherche un effet dissuasif.

– Pour celui qui court le risque de se droguer, peut-être. Mais pour qui est enfoncé dans la toxicomanie, la peur du gendarme fera-t-elle *son effet* ?

– Pour celui qui est en manque sûrement pas. Il faut quand même par tous les moyens l'amener à se soigner, et pratiquer le sevrage obligatoire, même si cela n'assure pas, bien entendu, la guérison.

– Vous pensez que le phénomène s'étend. Or de nombreux spécialistes observent, au contraire, un certain tassement.

– Je m'en réjouis.

– *Il n'y a eu en France en 1985* que soixante-douze surdoses mortelles alors qu'il y en avait deux cent trente-cinq l'année précédente.

– Ce ne sont pas les informations que j'ai reçues de mes magistrats.

– Ce sont pourtant les statistiques de l'Office central de répression de trafic illicite des stupéfiants.

– Je suis l'élu d'un département fortement urbanisé où il y a une formidable délinquance. Je constate qu'aujourd'hui la drogue en est la principale cause. Au par*quet de Paris, elle est à l'origine* de 60 % à 70 % des affaires traitées. A Dreux, le pourcentage est de 80 %. Mon devoir est de faire reculer la délinquance. Je dois faire tout ce que je peux pour endiguer une vague qui monte même si je n'arrive pas à la contenir. Dans la montée de cette vague, la drogue joue un rôle majeur, c'est un fait.

– Pour vous, qu'est-ce qu'un drogué ?

– Je viens de relire notamment un texte du docteur Curtet (qui ne m'a pas ménagé ses critiques l'autre soir sur Antenne 2). *Je suis* à *peu* près en accord avec tout ce qu'il dit. Par exemple que le drogué *« n'est pas un malade, hormis la période de manque physique, que son mal est avant tout un état d'esprit »*, etc. Nous tous, d'une façon ou d'une autre dans un moment de notre vie nous éprouvons des problèmes, et nous nous en tirons. Toute notre philosophie repose sur cette notion de liberté et non pas de fatalité. Le drogué cède à la tentation du plaisir pour oublier un mal-être, une difficulté de vivre...

– On peut en dire autant du buveur d'alcool, mais l'usager d'alcool n'est pas un délinquant.

Si, il le devient quand il trouble l'ordre public.

– Pourquoi dans ce cas poursuivre le seul usager de drogue qui ne commettrait aucun autre délit ?

– Parce que je ne pense pas que l'autodestruction par l'alcool puisse être comparable à celle de l'individu par la drogue.

– 60 000 victimes de l'alcoolisme chaque année, c'est impressionnant, nettement plus que les surdoses mortelles en tout cas.

– Pour l'instant nous essayons d'endiguer le problème de la drogue. Je suis convaincu que dans les maux de la jeunesse actuelle il y a l'absence des interdits. Nous avons besoin de sentir qu'il y a des contraintes. Le drogué aujourd'hui n'en a pas conscience.

– Si comme vous le disiez tout à l'heure, la drogue est devenue un phénomène de pauvre, faut-il en conclure que les jeunes des milieux défavorisés sont moins capables que les autres de résister à la transgression des interdits ?

– Non, je dis *que* nous avons toute *une jeunesse pour laquelle* ce qui doit se faire ou ne pas se faire, la notion de bien ou de mal a disparu.

– Pourquoi, alors, la drogue touche-t-elle massivement les milieux défavorisés ?

– Je dirais qu'elle les a gagnés. *Dans ma jeunesse, c'était un phénomène de luxe.* Aujourd'hui, elle est partout, dans la rue. A Lille, en face de chez moi, je connais une école qui est un centre de drogue. Nous sommes obligés de mettre de l'ordre là-dedans.

– Comment faire si vous comptez huit cent mille toxicomanes en France ? D'ailleurs, ces chiffres, d'où viennent-ils ?

– C'est ce qu'on m'a dit lorsque je suis arrivé. Mais j'avoue humblement que mes chiffres peuvent être totalement faux. *Le Canard enchaîné* pense qu'ils sont plutôt en dessous de la réalité. Je *ne vais pas non plus* dramatiser le cas de celui qui, une fois, deux fois, trois fois dans sa vie aura fumé du hachich...

– Par *votre prise de position* vous vous êtes mis à dos une bonne partie des spécialistes de la toxicomanie.

– Je ne cherche pas l'approbation unanime. Au départ, on m'a accusé de vouloir construire des camps de concentration, de vouloir supprimer les crédits. Finalement, qu'est-ce qui s'est passé ? J'ai ouvert des camps de jeunesse pour tous les jeunes en difficulté. C'est mieux pour eux que la prison. M. Rocard disait : *« Il faut avoir de la compassion pour les drogués. »* Pas seulement pour les drogués et leurs victimes. Et je peux vous assurer que chaque fois que je vais *dans* une prison – j'y était encore vendredi – j'en sors malade. Mais je dois oublier mes sentiments personnels parce que, *dans ce cas-là, je viderais* les prisons comme avait l'intention de le faire M. Badinter.

– Vous n'avez pas connu per*sonnellement de toxicomanes* ?

– Pour vous dire la vérité, aucun de mes enfants ne s'est adonné à la drogue. Je n'ai jamais connu d'affaire dramatique comme certains de mes amis. :

– Ces amis sont-ils d'accord avec votre projet ?

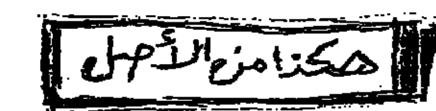
– C'est là peut-être que le bât blesse. Ceux qui, par exemple, aujourd'hui s'impliqent dans les mouvements associatifs ont sou*vent eu affaire à la drogue. Ils* ont eu des enfants drogués. Ils ne sont pas forcément les mieux placés pour trouver des solutions objectives. Mais vous ne pouvez pas gouverner en vous appuyant seulement sur les sentiments. »

Propos recueillis par
CHRISTIAN COLOMBANI.

M. ALBIN CHALANDON invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand-Jury RTL-*le Monde* » dimanche 5 octobre de 18 h 15 à 19 h 30.

Le ministre de la justice répondra aux questions d'André Passeron et de Bertrand Le Gendre du *Monde* et de Gilles Leclerc et de Dominique Pennequin de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.



La politique du garde des sceaux

Après l'état de grâce

Le garde des sceaux était parvenu, jusqu'ici, à se jouer des oppositions. Son pragmatisme, l'art et la manière qu'il a de désamorcer les polémiques ont fait merveille, l'été dernier, lors de la discussion des projets de loi sur la sécurité. Face à une opposition atone, M. Chalandon avait réussi à faire accepter sans trop de heurts des mesures dans lesquelles le président de la Ligue des droits de l'homme, isolé, il est vrai, voyait du *« Peyrefitte aggravé »*.

Ces jours heureux sont finis. Les syndicats grondent, la privatisation des prisons suscite des interrogations, et la croisade anti-drogue de M. Chalandon est mal comprise. Le ministre auréolé d'un sans-faute parlementaire, doit faire face à une montée des oppositions dont il serait dangereux pour lui qu'elles se cristallisent.

Les éducateurs regimbent. M. Chalandon a l'éducation surveillée – chargée des mineurs délinquants – dans le collimateur, non sans motif. Ce secteur souffre d'un mal d'être qui ne date pas d'aujourd'hui. Les gâchis en hommes et en moyens y sont fréquents, à côté de réussites incontestables dues à un dévouement qui fait rarement défaut. M. Chalandon veut remettre de l'ordre et se heurte à des corporatismes tenaces.

Néanmoins, cette volonté d'y voir plus clair et de manifester que l'éducation surveillée a enfin un patron serait mieux acceptée si le ministre de la justice ne donnait pas corps au soupçon de vouloir « liquider » ce secteur, comme s'en inquiète le principal syndicat d'éducateurs (*le Monde* du 3 octobre). Le garde des sceaux – c'est son inclination – fait davantage confiance au privé, c'est-à-dire, en l'espèce, au secteur associatif. Plus de deux cents postes d'éducateurs du public seront supprimés en 1987. Une décision justifiée, plaide-t-on à la chancellerie par les contraintes budgétaires, mais, en réalité un choix politique.

L'autre volet de la privatisation, celle des prisons, suscite, après une période de flottement, l'opposition unanime des syndicats pénitentiaires. FO, la principale organisation de ce secteur, multiplie actuellement les meetings pour s'opposer aux projets du garde des sceaux ou si elle ne peut y faire échec, obtenir le maximum de contreparties. M. André Bergeron est personnellement hostile à la privatisation et il ne l'a pas caché à M. Chalandon qu'il a rencontré récemment.

Des relents de corporatisme sont là aussi perceptibles, mais la question posée mérite un débat de fond. L'Etat peut-il déléguer, sans renier sa mission, le droit de punir ? Peut-il abandonner à d'autres le pouvoir de priver des individus de leur liberté ? Le projet de loi de privatisation, mis au point à la chancellerie, multiplie les garde-fous, les précautions juridiques destinées à amadouer le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel. M. Chalandon n'exclut pas cependant un échec devant ce dernier, et il n'est pas le seul.

Confiance excessive dans l'incarcération

Au-delà de ce débat de principe, la création de 20000 à 25000 places de prisons privées – le nombre exact n'est pas encore décidé – dénote une confiance excessive dans les vertus de l'incarcération. La France n'a pas besoin de 20000 places de prison supplémentaires. Il en existe aujourd'hui 32 500 pour 47000 détenus, soit un manque de 14 500. Lorsqu'on sait que 6000 places environ seront créées dans le secteur public en 1987, cela situe les besoins à moyen terme à 15000 tout au plus. Pas à 20000, encore moins à 25000.

Il s'agit, là encore, d'une décision politique, non d'une précaution de gestionnaire avisé comme donne à le croire M. Chalandon. Si le garde des sceaux parle de 20000 places et plus, c'est que les choix qu'il a faits les rendent indispensables. Les procureurs généraux ont reçu pour consigne d'être plus répressifs. Le nombre des détenus va augmenter plus vite, inévitablement, au détriment des solutions alternatives à l'emprisonnement : le contrôle judiciaire ou le travail d'intérêt général par exemple.

Même conséquence, prévisible, dans le domaine de la toxicomanie. La cure ou l'incarcération, tel est le choix laissé par M. Chalandon aux usagers de la drogue. *« Une approche qui a été essayée par d'autres pays et n'a pas eu beaucoup de succès »*, a commenté Mme Simone Veil qui, longtemps magistrat et ancien ministre de la santé, sait de quoi elle parle, une approche qui risque en tout cas de peupler les prisons de toxicomanes.

Ce sont ces orientations qui font dire au syndicat de la magistrature que M. Chalandon est atteint de *« paranoïa de l'enfermement »*. Excessif, ce jugement n'en montre pas moins le chemin parcouru depuis ces jours du printemps où le garde des sceaux prenait soin dans ses discours de faire la part égale à la prévention et à la répression. Aujourd'hui, l'équilibre est rompu et, en même temps, se termine l'état de grâce.

BERTRAND LE GENDRE.

Le ministre de la justice n'exclut pas un débat sur le rétablissement de la peine de mort

M. Albin Chalandon, ministre de la justice, a déclaré lors de l'entretien qui paraît vendredi 3 octobre dans le quotidien *Ouest-France* : *« Je dois admettre que, si le terrorisme devait continuer à s'étendre, on ne pourrait esquiver un nouveau débat sur la question du rétablissement de la peine de mort en matière de terrorisme. »*

M. Chalandon a ajouté que, dans le cas d'un non-lieu pour l'affaire Abdallah, *« le parquet ferait appel devant la chambre d'accusation »*.

A moins de considérer que le premier ministre et le garde des sceaux se sont répartis les rôles, on ne comprend pas les déclarations de M. Chalandon à *Ouest-France* sur la peine de mort. Le 14 septembre, sur RTL, M. Chirac s'était montré catégorique : *« Je n'ai pas* (...) *l'intention de rouvrir en France* (ce) *débat. »* Le 24 septembre, au siège des Nations unies à New-York, le premier ministre avait insisté : *« Les récents attentats ne modifient pas ma conviction. Je ne suis pas partisan de la peine de mort et j'ai voté son abolition. Je ne vais pas proposer maintenant son rétablissement. »*

Abolitionniste déclaré, M. Chalandon a-t-il été chargé de tempérer les propos de M. Chirac, afin de complaire à l'opinion, majoritairement favorable à ce rétablissement ? Cette répartition des rôles illustrerait les divisions de la majorité, partagée entre abolitionnistes (MM. Chirac et Toubon notamment) et anti-abolitionnistes (M. Barre en particulier).

M. Chalandon, qui juge inévitable un débat sur le rétablissement de la peine capitale en cas de nouvelles vagues terroristes, avait habilement esquivé ce débat il y a quelques mois lors de la discussion à l'Assemblée nationale des projets de loi sur la sécurité. Par une astuce de procédure, il avait empêché que la majorité n'ait à se compter sur cette délicate question.

Si la position du premier ministre est bien celle du gouvernement, on ne voit pas quel intérêt celui-ci aurait à rouvrir un débat au Parlement qui ferait, inévitablement, apparaître les divisions de la majorité, d'autant que ce débat serait purement académique : un protocole additionnel à la convention européenne des droits de l'homme, ratifié par la France peu de temps avant la défaite de la gauche, interdit, en effet, le rétablissement de la peine de mort avant un délai de cinq ans.

B.L. G.

Le Syndicat de la magistrature critique « l'archaïsme » de M. Chalandon

Le Syndicat de la magistrature a diffusé jeudi 2 octobre au cours d'une conférence de presse à Paris un texte très opposé à la politique de M. Albin Chalandon. Intitulé « Péril en la demeure », ce texte marque une étape dans les rapports du Syndicat avec la chancellerie. De critique jusqu'à présent à l'égard du garde des sceaux, l'appréciation des magistrats de gauche tourne à l'hostilité déclarée.

« L'annonce des mesures consternantes touchant à la lutte contre la toxicomanie, *déclare le syndicat*, a sans doute constitué le point d'orgue de la conception archaïque de nos gouvernants des problèmes de société : la répression avant tout, contre les simples usagers, la prison comme remède miracle, les soins forcés comme thérapie.

» Jusque-là, malgré les faits, Albin Chalandon avait toujours essayé de se donner l'image d'un homme raisonnable, ne cédant pas aux excès d'un Peyrefitte, et plutôt rassurant face à l'axe Pandraud-Pasqua au ministère de l'intérieur.

Politique répressive

» Cet été, ont été adoptées les lois renforçant considérablement les pouvoirs de droit et de fait de la police (contrôle d'identité), facilitant les condamnations selon les procédures d'urgence (comparution immédiate), réduisant les possibilités d'individualisation de la peine, développant les prérogatives et le pouvoir d'opportunité des administrations et du gouvernement (terrorisme et immigration).

» Les attentats justifient une réponse policière et des mesures efficaces mais sereines, ne remettant pas ne cause nos principes essentiels. Or certains débordements à cette occasion (expulsions abusives, utilisation de l'armée, diffusion de portraits-robots et primes...) traduisent une évolution inquiétante.

» C'est à ce moment que le garde des sceaux, avec le but premier de rassurer artificiellement l'opinion, développe une politique pénale régressive, dont on peut mesurer l'ampleur à travers une véritable paranoïa de l'enfermement :

» Aggravation du « tout-carcéral » en s'en donnant les moyens matériels grâce aux prisons privées.

» Création des centres fermés pour mineurs, privations de liberté sans limite, même en l'absence d'infractions pénales ;

» Dispositions hallucinantes d'incompétence et de méconnaissance du problème de la toxicomanie, après énoncé du postulat : *« Tout drogué est d'abord un délinquant »*.

» Cette politique qui se complaît dans le simplisme et l'archaïsme est aussi irréaliste. Loin de faire baisser la délinquance, elle ne va qu'aggraver les tensions sociales et la violence au détriment de la société, de tous.

∴

Contre la politique du garde des sceaux, qui, selon le syndicat, privilégie à tort l'emprisonnement, les magistrats de gauche organisent le jeudi 23 octobre une journée nationale d'action.

Le congrès annuel du syndicat aura lieu les 28, 29 et 30 novembre à Paris sur le thème « Justice et libéralisme ». Les adhérents y discuteront en particulier de la prochaine privatisation des prisons à laquelle ils sont foncièrement hostiles (le Monde *du 26 septembre)*.

Société

La lutte contre le terrorisme

Selon le porte-parole du premier ministre

Le gouvernement n'a pas de «preuves patentes» de l'implication d'un Etat

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a déclaré, le jeudi 2 octobre, au cours de son point de presse hebdomadaire, que le gouvernement se refuse à tout *« psychodrame »* au sujet du terrorisme et que son *« inquiétude »*, qui est à l'origine des déclarations de MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud, est *« liée aux événements de la fin de la semaine »*. M. Baudouin a cité la visite du pape à Lyon et le Nouvel An juif; il a indiqué, aussi, que le gouvernement prend au sérieux les menaces de l'ASALA.

« Les rapports des renseignements généraux montrent que les gens ont bien réagi » au danger terroriste et aux mesures prises par le gouvernement, a dit M. Baudouin. *« Il y a mobilisation des esprits,* a-t-il ajouté. *Nous voulons qu'elle se poursuive. »*

Au sujet de l'implication éventuelle d'États dans les attentats des dernières semaines, le porte-parole du premier ministre a déclaré : *« On finit par avoir un certain nombre de renseignements. Cela nous permet d'y voir un peu plus clair sur un certain nombre d'évènements qui se sont passés, mais nous n'avons pas de preuves patentes, claires, de la participation de tel ou tel Etat ou de tel ou tel service secret d'un Etat dans telle ou telle opération. »*

M. Baudouin a évoqué, d'autre part, les négociations sur le contentieux franco-iranien. Il a déclaré que, *« une fois réglé le problème Eurodif »*, une *« normalisation classique »* des relations entre les deux pays *« devrait se faire et, en effet, faciliter peut-être certaines libérations que nous attendons »*.

Le gouvernement fera, le 8 octobre, au Palais-Bourbon, une déclaration d'une vingtaine de minutes sur le terrorisme. Cette déclaration, dite « hors règlement », sera faite par le premier ministre, et suivie par une intervention de quinze minutes de chacun des cinq groupes de l'Assemblée nationale (RPR, UDF, PS, PC, Front national).

L'ASALA menace à nouveau de « frapper dans les jours prochains en France »

L'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA) a menacé, jeudi 2 octobre de *« frapper dans les jours prochains en France si le gouvernement persiste dans sa politique hostile aux révolutionnaires et ne libère pas les militants »* détenus dans ses prisons.

« Au lieu de proférer des menaces contre ceux qu'il nomme des terroristes, le premier ministre français, Jacques Chirac ferait mieux de tenir les promesses de libération faites par les autorités françaises », ajoute le communiqué de l'ASALA, qui affirme détenir des « preuves » sur les tractations menées à ce sujet par l'intermédiaire de *« certains régimes arabes »* et menace de les publier *« en temps opportun »*. L'ASALA affirme encore que *« les services de sécurité français sont en train de fabriquer de nouveaux chefs d'accusation contre les prisonniers qui ont été déjà condamnés arbitrairement afin de les liquider physiquement »*. Cette précision n'est pas la première du genre. Le 26 septembre, déjà, l'ASALA avait mis en garde le gouvernement français *« contre toute atteinte à l'intégrité physique »* de Varoujan Garbidjian, Anis Naccache et Georges Ibrahim Abdallah, tous trois détenus en France.

C'est donc l'ASALA qui semble, désormais, avoir pris le relais du Comité de soutien aux prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA), tout au moins en ce qui concerne la signature apposée en bas des communiqués. La participation de l'organisation arménienne aux attentats des derniers mois n'est, pour l'instant, guère établie, à moins que sous le sigle du CSPPA se dissimulent, aux côtés des membres du clan Abdallah, quelques éléments de l'ASALA.

La probabilité d'un tel compagnonnage est d'autant plus grande qu'elle ne concerne, en tout état de cause, que quelques poignées d'individus qui se sont côtoyés à plusieurs moments de l'histoire tourmentée du Liban dans ces dernières années. Comme les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL) – « organisation mère » du CSPPA, – l'ASALA est par ailleurs composée de militants d'origine chrétienne qui, comme ceux des FARL encore, se sont entraînés dans les camps du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) implantés dans la plaine de la Bekaa.

En attendant, policiers et gouvernement français demeurent convaincus de l'implication de la famille Abdallah dans les attentats de ces derniers mois. *« Les seuls soupçons précis*, a à nouveau assuré, jeudi, M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, *c'est que la famille Abdallah est derrière les attentats de Paris. »* C'est aussi pour vérifier le bien-fondé de ces soupçons que M. Alain Marsaud, le juge d'instruction chargé du dossier de ces attentats, a gagné jeudi soir, après quelques hésitations, Larnaca à Chypre. Le magistrat, qui était accompagné de deux inspecteurs de la police judiciaire, entend notamment, vérifier dans quelle mesure Emile Ibrahim Abdallah, soupçonné d'avoir posé la bombe devant le magasin Tati de la rue de Rennes, le 17 septembre, aurait pu regagner le Liban, via Chypre, quelques heures à peine après l'explosion.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

Minorités

S'ILS n'avaient lieu sur fond de tragédie, les événements que vit la France ces temps-ci tourneraient à la farce. Comment désigner autrement le vibrionnage verbal et ambulatoire dont est saisi le gouvernement ? C'est Zazie au pouvoir, pour causer et causer encore. Bien malin qui pourrait rédiger, à l'intention de quelque encyclopédie à venir, une note de synthèse sur les déclarations du moment. Bien plus malin celui qui devrait trouver de l'unité entre ce qui se dit et ce qui se fait, entre les rodomontades et les voyages à Canossa, le poing sur la table et le chemin de Damas ?

Jacques Chirac, c'est le père Jourdain en politique. *Comme le Bourgeois avec sa prose,* le premier ministre négocie sans le savoir. Comme par mégarde. Avant d'apprendre à chanter, probablement. Pour l'heure, la mode est aux visites : à Alger, à Damas, à New-York ; cependant qu'à Paris, où passent des tas de gens, un patriarche pas très catholique en dépit de sa fonction y fait « un court séjour » à la manière d'un baron d'Offenbach. Son salon est place Beauvau et son boudoir à la Santé. Mais comme il est *« homme de bonnes intentions »,* selon le jugement de M. Pasqua, pourquoi la France, faute de mieux, ne lui confierait-elle pas son sort ?

Pour *n'être* pas en reste de déclarations, M. Albin Chalandon expédie *proprio motu* Georges Ibrahim Abdallah aux assises. Encore qu'on puisse voir dans la rigueur affichée du garde des sceaux les contours d'une fausse fenêtre. Abdallah comparaît (ça, pour la rigueur). Mais un jury bien tenu par des magistrats bien choisis prononcent une peine qui, confondue bien sûr avec la précédente comme la loi le permet, ouvre la large voie des réductions de peine et des libérations conditionnelles *(ça, pour l'accommodement). La justice serait* passée, pour faciliter les choses.

Les ministres se prennent pour Hercule Poirot. Les uns absolvent, les autres accusent. *« La Syrie est vêtue de probité candide et de lin blanc »,* dit (presque) l'un à la radio ; *« mais les Abdallah sont coupables de tout »,* précise *l'autre à la télévision, « et si ce n'est lui, c'est donc son frère ».*

A ce jeu-là, le ciel va nous tomber sur la tête. Les Abdallah, qui, coupables ou pas, directement ou pas, de ce qui leur est imputé, ne sont pas des enfants de chœur, vont mijoter à l'intention de la France, provisoirement paisible, *quelque coup à la sauce Liban qui sera la* réponse du berger à la bergère. Mais si la poudre venait à parler encore dans l'Hexagone, ce ne serait pas de la poudre de riz. Les bergers de Koubayat ne sont pas ceux de François Boucher.

Est-ce pour cela que, prudent ou bien *informé, M. Pasqua, puis en écho M.* Pandraud, confesse : *« Le pire n'est pas forcément derrière nous. »* Qu'est-ce à dire ? Est-ce manière de dégager *a priori* leur responsabilité ? Ou bien de reconnaître que les mirobolantes mesures préventives (visas et patrouilles aux frontières) ne sont pas de nature à empê*cher quoi que ce soit ?*

∴

SANS *excuser ce qui est commis, tout au* contraire en le condamnant, sans méconnaître ce qui résulte de la politique extérieure de la France, qu'elle soit continuée ou nouvelle, il ne faut pas oublier que ces bombes sont filles de situations locales qui ne seront pas résolues du jour où le calme serait revenu en France.

Il est des pays, pour n'être que des agrégats de minorités, qui se targuent du nom d'Etat sans en avoir l'attribut premier : que chacun de ses ressortissants le reconnaissent comme étant le sien mais aussi celui de tous les autres.

Alors que les vieux pays, à force de séduction et de contrainte alternées, mais surtout de temps, ont réussi à se rassembler en nations, d'autres terres perpétuent leur désordre dans des accouchements qui n'en finissent pas.

Ou *bien chacune des minorités est assez* forte pour se défendre d'être fondue dans un tout, mais aucune assez pour s'approprier ce tout ; et l'on a le Liban. Ou bien, selon un autre cas de figure, qui a nom Israël, *les juifs* sont assez forts pour dominer leurs frères arabes sur le sol commun, mais pas assez pour l'emporter et mettre fin à la lutte.

Or, tous les Etats maintenant reconnus comme tels et méritant ce nom se sont bâtis sur l'idée d'une domination consentie ou arrachée, l'unification *se faisant* à partir d'un domaine *qui* s'en agrégeait d'autres, conquête civile et conquête militaire mêlées.

TEL est, *exemple parfait,* le cas du duché de France, qui devint la nation du même nom, au terme d'une évolution qui n'a pas duré moins de onze siècles, de Eudes de France à *nos* jours. *Elle* a montré, ainsi que l'écrivait le comte de Paris voici quelques années à M. François Mitterrand, président de la République, la Royauté, la Révolution, l'Empire et la République animés d'une volonté égale, constante, et que les changements politiques n'altéraient ni ne déviaient.

Mais l'organisation sociale achevée que représente peut-être l'Etat n'est assurée ni de sa permanence ni de sa tranquillité. Semblable en cela aux siècles passés, l'époque contemporaine voit, dans un même mouvement, l'Etat, unificateur sinon centralisateur, convoité et rejeté.

Pour ancienne qu'*elle* soit, la *France* n'est pas à l'abri des forces centrifuges. La Bretagne a beau être France depuis Henri II (puisque ce n'est qu'avec lui que sont réunies sur une même tête les deux couronnes), la Corse depuis Louis XV, l'Alsace depuis Louis XIV ou la Navarre depuis Henri IV, les régionalismes *n'y sont pas éteints, sans que la violence doive* prouver leur sincérité. Que dire de l'Espagne, de la Grande-Bretagne ou de tant d'autres Etats hors d'Europe ? Que dire même de ceux qui ne doutent pas d'être éternels dans leur forme actuelle ?

Mais dans les combats que livrent et se *livrent les minorités, il n'y a pas de champ clos.* Chacun des adversaires est à la recherche de soutiens extérieurs, ou doit en subir. Aussi loin qu'on remonte dans le temps, aussi loin qu'on se porte dans l'espace, les minorités sont, plus ou moins en sous-main, l'objet de sollicitudes qui ne sont jamais innocentes ou gratuites. Mais pas non plus sans risque pour le sauveur.

C'est aussi ce que constate la France aujourd'hui lorsque, disant apporter la paix, on lui répond par le fer.

∴

QUE leur cause soit légitime ou qu'elle soit abusive, les minorités ne sont pas une réalité facile à saisir. Soit que *l'Etat qui les enserre les prive de toute parole,* soit qu'elles-mêmes ne sachent pas faire comprendre ce qu'elles sont ou ce qu'elles veulent.

C'est dire à quel point est bien venu l'ouvrage que M. Roger Caratini vient de *publier chez Larousse sous le titre Encyclopédie mondiale des minorités, la force des faibles.* Si l'on se laissait aller à la familiarité, on dirait que ce livre est formidable et que payer 115 F quatre cents pages aussi passionnantes, ce n'est vraiment pas cher. Disons, avec plus *de retenue, que c'est un ouvrage* indispensable pour qui se veut citoyen au vingtième siècle.

Ainsi, pour tout savoir de la querelle des Fourons qui rebondit pour la énième fois en Belgique, suffit-il de se reporter à la page 237 du livre. Le lecteur apprendra dans la foulée que la Belgique n'est, officiellement, pas bi mais trilingue, du fait des soixante-dix mille germanophones qui peuplent les « cantons de l'Est ».

Sous réserve de ce que diraient les spécia*listes de chacun des cas mentionnés, cette* encyclopédie n'usurpe pas son nom. Grâce aux cartes, index, bibliographies dont elle est parsemée, ainsi qu'à son « atlas des minorités », il est possible de connaître, tout à la fois, l'histoire de ces minorités et leur implantation ; de voir les régions du globe qui en ont riches, et celles qui en sont dépourvues.

C'est donc une admirable photographie, sous la forme d'une énumération commentée de ces peuples, ou de ces groupes religieux *qui, bien que brimés, muselés, battus,* opprimés, exilés ou massacrés, ne cessent pas de vouloir vivre et (re)trouver un droit à l'existence qu'ils n'ont d'ailleurs, pour certains, jamais connu.

Car s'il est vrai que l'époque contemporaine est celle de la montée des Etats, elle est aussi, *par symétrie,* celle de la rébellion des minorités, de leur prise de conscience et de parole, comme on dit aujourd'hui. C'est un trait du temps, pour ne pas parler de mode, que de rechercher derrière *la façade étatique* les pièces qui composent la maison. Au point de soutenir que la partie vaut plus que le tout. Mais ce souci d'*identifier* chacun des éléments risque de mener bien loin...

Comme c'est une photographie que cet ouvrage, il est un instantané. La question vient d'*elle-même : si la France est (entre autres...)* formée d'une Bretagne qui réclame ses droits, faut-il remonter encore et rappeler que les unitaires bretons du vingtième siècle étaient, sous César, ce qui n'est pas si ancien après tout, composés de Redones, de Namnètes, de Vénètes, de Diablintes et de curiosolites dont *nul* à présent ne se hasarderait à invoquer les titres.

Si l'on veut au contraire avancer dans le temps, ne faut-il pas concevoir une époque, *plus rapprochée qu'on ne pense, où les Etats* incontestés d'aujourd'hui auraient glissé vers l'état de minorités ; où l'on verrait naître de nouvelles colonies, même si elles n'en portaient pas le nom, sous l'empire, par *exemple,* des Etats-Unis, plus unisseurs que jamais et plaçant sous leurs ailes, par un étonnant reflux de l'histoire, la Grande-Bretagne qui les domina et la France qui leur permit de naître ? A moins que ces pays et leurs pairs ne se donnent à l'Europe, qui les ferait minorités pour les empêcher de l'être vraiment.

M. Chirac recevra prochainement les ambassadeurs arabes

Le premier ministre, M. Jacques Chirac, recevra une délégation des ambassadeurs arabes *« dans les prochains jours »*, a annoncé jeudi M. Hamadi Essid, chef de la mission de la Ligue arabe à Paris. M. Essid a précisé à l'AFP avoir été *« informé par Matignon »* de cette décision.

Selon des informations recueillies mercredi dans les milieux diplomatiques arabes, le conseil des ambassadeurs avait demandé audience depuis trois semaines à M. Chirac sans qu'une suite ait été donnée à sa demande. *« Les ambassadeurs, au demeurant inquiets d'un climat général qu'ils déplorent, n'ont que des raisons de se féliciter du climat d'entente et de compréhension qui prévaut dans leurs relations avec Matignon et le Quai d'Orsay, et relèvent avec satisfaction les propos tenus par le premier ministre sur la pérennité de la politique française au Moyen-Orient et la position claire de la France au Conseil de sécurité sur le problème de la FINUL »*, a déclaré jeudi le représentant de la Ligue arabe.

La veille, M. Essid, intervenant sur Antenne 2, avait déploré les *« contradictions dans la classe politique française »* concernant le Proche-Orient qui, selon lui, *« peuvent prêter à équivoque et inquiéter les responsables arabes sur l'avenir de l'amitié du monde arabe et de la France »*.

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a déclaré pour sa part que l'ambassadeur d'Irak, M. Mohammed Al-Mashat, dès mercredi après-midi, était *« tombé des nues »* en prenant connaissance des reproches formulés par certains diplomates arabes en poste à Paris selon lesquels M. Chirac aurait refusé de les voir *(le Monde* du 3 octobre). Il a ajouté que l'ambassadeur du Maroc – pays dans lequel s'est rendu M. Chirac jeudi soir – s'était également montré *« fort surpris »* de ces mêmes reproches.

Une précision des Forces libanaises

Les responsables des Forces libanaises (milice chrétienne) en France tiennent à préciser les propos de leur porte-parole, rapportés par l'Associated Press et cités dans nos éditions du 27 septembre. Selon l'agence de presse, ils estimaient que l'affaire Abdallah avait *« été montée par la police »* et que les auteurs des attentats parisiens relevaient plutôt de l'extrême gauche française, peut-être appuyée par certains chiites intégristes pro-iraniens.

M. Fadhy Rahme, responsable de l'information des Forces libanaises, nous demande de préciser que *« la police française est seule juge des pistes à suivre et sait parfaitement dans quelle direction elle effectue ses recherches »*. *« Nous avons simplement dit,* ajoute M. Fadhy Rahme, *que la piste Abdallah a été un peu trop montée en flèche. C'en est une. Il y en a aussi peut-être d'autres. »*

« Le gouvernement s'est fait une force de son impuissance » déclare M. Jospin

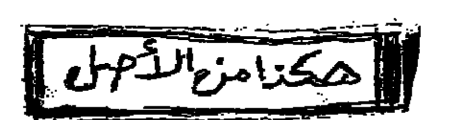
Le bureau exécutif du PS, réuni le jeudi 2 octobre, a évoqué la préparation du débat qui suivra la déclaration du gouvernement sur le terrorisme, mercredi 8 octobre à l'Assemblée nationale. Le contenu de l'intervention et l'orateur seront précisés lors de la réunion, mardi, du groupe socialiste de l'Assemblée.

La nécessité, pour le PS, de passer à une nouvelle phase de son expression publique a été soulignée. Il s'agit pour les socialistes d'interpeller le gouvernement, non seulement sur la lutte contre le terrorisme, mais aussi sur la cohérence de sa politique étrangère.

Sur le premier point, M. Jospin a fait ressortir que, paradoxalement, le gouvernement *« s'est fait une force de son impuissance »* et a invité les socialistes à démasquer ce stratagème.

Sur le second, des dirigeants socialistes ont commencé à appliquer, dès la fin du bureau exécutif, les principes dégagés lors de leur réunion. Ainsi M. Pierre Mauroy, jeudi soir à Sarcelles, a-t-il, nous signale notre correspondante Jacqueline Meillon, déclaré : *« Je le dis à Pasqua (...), agir contre le terrorisme international, c'est avoir une politique claire et non incohérente comme celle du gouvernement. »*

Quant à M. Georges Sarre, député de Paris, il a déclaré jeudi, lors d'une réunion publique dans la capitale : *« Le gouvernement de Jacques Chirac donne le tournis. Sa politique en zigzag au Proche-Orient est totalement incohérente, donc dangereuse. Elle a de quoi inquiéter les Françaises et les Français. »* M. Sarre a notamment souligné : *« La toile de fond (...) c'est la reprise des relations avec l'Iran, relations qui piétinent et dont on ne voit pas comment elles pourraient être satisfaites sans aller à Canossa. »* Le député de Paris invite à *« cesser cette politique de gribouille »*.



Société

JUSTICE

Au tribunal de Paris

La fantaisie aéronautique de M. Maltret

« Vous n'avez pas d'avocat ?

— Non, le président. J'étais tout seul dans mon avion. Je me défends tout seul. »

Position originale pour une affaire originale. C'est bel et bien un avion, un monomoteur rallye-club que M. Albert Maltret vint poser sur les Champs-Elysées le dimanche 10 août, alors que l'avenue était interdite à la circulation pour les besoins d'un tournage de film.

Quelles furent les raisons de cette extravagance d'un quinquagénaire qui valait à son auteur, le jeudi 2 octobre, d'avoir à répondre devant la trentième chambre du tribunal de Paris d'un survol à basse altitude d'une zone interdite, d'un atterrissage en dehors d'un aérodrome et même d'une falsification fort compliquée de licence de pilote ? Elles ont de quoi surprendre. Elles ont effectivement surpris le président, M. Jean-Louis Mazières. M. Maltret, qu'on le croie ou non, voulait protester contre une détention arbitraire dont il assure avoir été victime au Maroc, un pays où il a vécu de 1972 à 1977, et où, en 1986, il revenait avec sa femme pour un pèlerinage sur la tombe d'un de leurs enfants. *« On m'a jeté dans une cellule de trois mètres sur deux. On m'y a laissé trentre-six heures sans boire ni manger en proie aux cafards et aux punaises.*

— « Vous auriez pu, alors, aller poser votre avion sur une avenue de Rabat ou de Casablanca. Ou, si vous préférez, aller vous enchaîner devant l'ambassade du Maroc. »

En vérité, ce qui ulcère visiblement M. Maltret, c'est qu'on puisse lui reprocher d'avoir pris le risque de faire des victimes, *« comme s'il était un débutant ».*

« Je ne suis pas un pilote élémentaire. Je ne suis pas un fantaisiste. J'ai deux mille heures de vol dans tous les pays du monde. J'ai toutes les licences internationales. J'ai été instructeur au Bangladesh et en Afrique. Tous les gens qui ont volé avec moi m'ont toujours tenu pour un gars sérieux. »

Dissuasion

Comme pour ajouter pourtant à ces atteintes à son amour-propre et à son savoir-faire, voilà que le substitut, M. Bertrand Faure, dans son réquisitoire, va opposer le cas Maltret à celui d'Alain Marchand, qui, le 18 octobre 1981, aux commendes d'un autre avion, passa, lui, carrément sous l'Arc de triompe.

« Alain Marchand, dit M. Faure, *avait agi, lui, par idéal, pour attirer l'attention sur la situation de l'aviation civile. Il avait exprimé ses regrets et bénéficié, à bon droit, de la clémence des tribunaux. M. Maltret me paraît bien plus dangereux. Sa justification s'apparente à celle de tous ceux qui, pour faire parler d'eux, se moquent des risques qu'ils font courir aux autres. »*

Bref, le parquet *« attache à cette affaire une réelle importance ».* Si M. Faure demande, en conclusion, non seulement la suspension maximum de trois ans de la licence de M. Maltret, il souhaite que s'y ajoute *« une amende de plusieurs milliers de francs ».* Tout cela pour que l'on dissuade une fois pour toutes d'autres Maltret. Autrement dit, *« à une époque où il se passe des choses particulièrement inquiétantes, il faut que l'on sache que si un avion ou un autre engin vient survoler Paris, ce ne sera pas le fait d'un nouveau pilote fantaisiste, et l'on pourra alors prendre sans hésiter toutes les dispositions nécessaires. »*

Jugement le 9 octobre.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

L'auteur de la tuerie de Nancy a avoué

Gardé à vue depuis jeudi soir 2 octobre dans les locaux de la police judiciaire de Nancy, Thierry Farouelle, vingt-deux ans, a avoué le meurtre de trois femmes, commis dans la nuit du 1er au 2 octobre à Nancy (*le Monde* du 3 octobre). Le jeune homme est le petit-fils d'une des victimes, Lucienne Grandjean, retraitée de soixante-dix-neuf ans et locataire des deux autres victimes, Michèle Gatinot, cinquante-quatre ans, professeur d'histoire et géographie au lycée Chopin de Nancy, et sa sœur Odette, soixante ans, commerçante en retraite.

Les trois femmes, avaient été tuées à l'arme blanche et le meurtrier avait organisé une mise en scène pour faire croire à un crime de sadique sexuel.

● **Un ancien membre du SAC condamné à Bayonne.** — Accusé d'avoir incendié, en août 1984, une coopérative de meubles à Saint-Martin-d'Arrossa (Pyrénées-Atlantiques), où travaillaient quelques réfugiés basques espagnols, Yann Brouchos, restaurateur phocéen de trente-sept ans, ancien membre du SAC, a été condamné, jeudi 2 octobre, par le tribunal de Bayonne, à cinq ans de prison. Remis en liberté au cours de l'instruction en raison d'une erreur de procédure, le prévenu, qui comparaissait libre, a été arrêté à l'audience et incarcéré à la maison d'arrêt de Bayonne. — *(Corresp.)*

SCIENCES

50 millions de francs pour le Muséum

Un « spectacle scientifique »

Le Muséum national d'histoire naturelle recevra, en 1987, 50 millions de francs destinés aux travaux de rénovation de la grande galerie de zoologie, fermée au public depuis 1966. Telle est la bonne nouvelle que M. Alain Devaquet, ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, est venu annoncer, le 2 octobre, à M. Philippe Taquet, directeur du Muséum. M. Devaquet a précisé que l'effort devrait être poursuivi pendant cinq ans.

La rénovation de la grande galerie de zoologie a commencé il y a plusieurs années par la construction, dans le Jardin des plantes, de la zoothèque souterraine. Il fallait, en effet, vider le bâtiment délabré avant de pouvoir y travailler. Inaugurée en février 1986, la zoothèque regroupe désormais une grande partie des collections de la galerie et des différents laboratoires du Muséum : un million de poissons (la plus belle collection du monde), quatre-vingt mille mammifères et oiseaux, plus d'innombrables reptiles et invertébrés.

La grande galerie de zoologie, inaugurée en 1889, conservera son caractère de témoin architectural de la muséologie de son époque. Mais l'organisation complètement nouvelle de son contenu va la transformer en galerie de l'évolution. L'évolution des espèces y sera replacée dans le cadre de l'évolution de notre planète et le plan de muséologie a été élaboré en liaison avec les spécialistes des universités et des musées de province. Ce plan se présente comme une synthèse regroupant tous les éléments contribuant à l'évolution, depuis la biologie moléculaire jusqu'à l'écologie et la génétique des populations.

La galerie de l'évolution présentera un *« spectacle scientifique »* où seront montrés la diversité des formes de la vie, l'origine et le futur de la vie, les preuves de l'évolution, les mécanismes de la nature. Ainsi, d'un « musée d'objets », la galerie va-t-elle devenir un « musée d'idées ».

Parmi les grands thèmes qui seront privilégié, figurent la faune et la flore de France, la faune marine, (le Muséum est le seul à posséder cinq squelettes de baleines), la « colonne » forestière et les espèces animales éteintes récemment par la faute de l'homme (dont de nombreux spécimens figurent dans les collections du Muséum).

La nouvelle galerie de l'évolution ne sera pas achevée en 1989. Mais certaines de ces sections seront très probablement ouvertes dans trois ans. Rappelons que la galerie des oiseaux, déjà rénovée, a été réouverte au public au printemps dernier avec l'exposition « L'art de la plume en Amazonie » (prolongée jusqu'en 1987).

Le Muséum remis à neuf a besoin de personnel qualifié. Or, le budget de la recherche fait redouter la suppression de postes.

Y.R.

ÉDUCATION

Le syndicat autonome recommande d'appliquer dès maintenant le projet de loi Devaquet

« Il est urgent de réparer des dégats provoqué par la gauche. » Dans un communiqué publié à l'occasion de la rentrée universitaire, M. Jean Bastié, secrétaire général des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur *« déplore »* les lenteurs apportées à réformer les universités. *« Certes,* estime-t-il, *le projet de réforme préparé par M. Alain Devaquet doit être examiné lors de la session parlementaire d'autonome et il faudra, à cette occasion, l'améliorer encore par une judicieuse politique d'amendements. Mais cette nouvelle loi universitaire ne pourra être « appliquée au mieux qu'à la rentrée de 1987. »*

Ce retard paraît d'autant plus intolérable à M. Bastié que dans l'intervalle la loi Savary continue, en principe, à s'appliquer. Il invite donc les universités à se placer délibérément en avance d'une loi : *« Nous conseillons vivement à tous nos collègues d'anticiper sur le vote de la loi Devaquet en agissant dès la rentrée en vue d'un nouveau redécoupage interne et externe des Universités, par la mise en place d'un nouveau statut adapté à ces redécoupages et par la non application des mesures Savary-Chevènement. »*

M. Bastié considère notamment qu'il faut faire réexaminer par une commission spéciale les décisions prises par des *« instances irrégulièrement constituées ou élus »*, notamment le Conseil supérieur des universités qui joue un rôle essentiel dans le recrutement, les mutations et l'avancement des universitaires. *« Plusieurs mois après que le peuple français ait clairement exprimé sa volontgé, on ne peut continuer à laisser la majeure partie du pouvoir de décision aux mains des mêmes hommes qui l'ont exercé de manière si partisane de 1981 à 1986. »* Et outre le CSU il citée le comité national du CNRS, le comité national d'évaluation, les recteurs, les directeurs scientifiques et leurs conseillers et d'*« innombrables commissions d'experts »*...

[Après avoir pendant trois ans recommandé aux universitaires de ne pas appliquer la loi Savary, le syndicat autonome de l'enseignement supérieur et de la recherche les invite maintenant à mettre en application une loi qui n'est encore ni votée, ni même examinée par le Parlement. On peut s'étonner de l'obstination de ce syndicat, qui compte dans ses rangs de nombreux professeurs de droit, à prôner ainsi l'illégalité. — F. G.]

● **Nomination au rectorat de Paris.** — M. Louis Baladier, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé inspecteur d'académie de Paris, directeur des services académiques d'éducation. Il est adjoint au recteur pour les questions relatives aux écoles, aux collèges et aux lycées. Il remplace M. Denis Rieu. M. Baladier, qui était membre du cabinet de M. Monory, avait été remplacé à ce poste par M. Gilbert Léoutre (*le Monde* du 30 septembre).

Culture

THÉATRE

« American Buffalo », de David Mamet

Léotard : danger !

Trois acteurs hors du commun, un metteur en scène invisible et présent, un décorateur-brocanteur, c'est plus qu'assez pour une soirée fascinante. La pièce ? Il n'y en a pas.

Si vous aimez les acteurs, une bonne adresse : le Sporting-Théâtre Tristan Bernard, 64, rue du Rocher. Le match commence à 20 h 30.

Au centre du ring : Léotard. Ce n'est pas son frère, c'est donc lui : Philippe Léotard. En vieux jean noirci aux fesses (il ne s'est pas payé une garde-robe chez Dior-Bonshommes, il aurait presque eu l'air plus endimanché que son frère). Il a la tronche d'un champion welter qui s'est fait fendre cinquante fois les deux arcades sourcillières. Il danse sur place, il saute, envoie des uppercuts à gauche à droite, pousse des coups de gueule, tombe en prostration, repart au charbon. Tout ce qu'il fait est fou à lier. Et tout ce qu'il fait fascine. Il a un charme irrésistible. C'est comme ça.

A droite, dans le coin des cordes, assis très pensif sur son tabouret, Alexis Nitzer. Comme Léotard, au fur et à mesure des répétitions, avait envoyé au tapis (il ne connaît pas sa force) les acteurs successivement chargés du rôle, entre autres Yves Robert et Daniel Gélin (des SAMU les emportèrent), les organisateurs de la soirée, en ultime recours, sont allés dans le fin fond du Gers chercher Alexis Nitzer, vieux renard des rings *connaissant toutes les feintes* secrètes, un peu comme les ringards de la politique, au lendemain du 6 février 1934, étaient allés dans le Gard chercher Gaston Doumergue.

Oui, dans le fin fond du Gers, parce qu'Alexis Nitzer est l'un des seuls ashkénazes français qui fait dans l'agriculture, et dans le Gers, c'est l'agriculture plutôt dix fois qu'une. Les vaches ne s'y plaisent pas, les moutons non plus, y récolter le blé, le maïs, c'est un drame, tous les champs sont de travers, en pente raide, les tracteurs basculent, il faut aller chercher midi à quatorze heures ; Nitzer a d'abord essayé le concombre d'Odessa, il n'a pas trouvé preneur, il s'est rabattu sur le kiwi, qui venait bien, mais, justement, tout le monde en fait, alors cet hiver, il risque le gros coup, l'ananas martiniquais, le plus résistant, parce que tout de même dans le Gers, en février, il gèle, mais voilà qu'on vient le chercher pour tenir quinze *rounds face à un Léotard, et il est là*, fidèle, solide, et tout de même un peu songeur.

A gauche, bien droit bien propre, frais comme un gardon, un jeunot : Stéphane Bierry, désarmant d'innocence, remarquable acteur sans chiqué, dont la mine et la voix de premier communiant vont intriguer l'ouragan Léotard tout au moins durant quelques rounds.

En principe, il s'agit ce soir d'un combat de boxe américaine, qui s'engage, impromptu, à Chicago, dans le sous-sol d'un brocanteur, et les managers, bizarrement, ont confié la construction du ring-décor à un peintre soviétique, Iuri Kuper, qui a profité, pas fou, de ce qu'il était juif pour quitter légalement Moscou, gagner Tel-Aviv et surtout ne pas y rester.

C'est que Iuri Kuper est un dingue de la brocante, il collectionne les vieilles petites enseignes peintes métalliques, réclames des machines *Singer ou des pneus Bibendum, qui* sont encore clouées aux portes des granges, le long des anciennes départementales. Il amasse aussi un tas d'ustensiles rouillés, il aime les couleurs de la rouille, du bouton d'or à l'abricot moisi. Il a en Normandie des granges pleines de ces objets. Il n'a eu qu'à faire un choix, pour planter le décor, rue du Rocher.

Après les trois boxeurs et l'antiquaire-décorateur, un cinquième coquin est à l'œuvre, mais *caché sous le ring : c'est lui qui tient* les fils de nos marionnettes, c'est le « metteur en scène », qu'on est allé chercher, lui, sur le Vieux-Port, chez Pagnol : Marcel Maréchal. Pourquoi lui ? Parce qu'il a des ruses de Sioux, des finesses et des souplesses et des légèretés de chat sauvage, et qu'il fallait bien ça pour faire évoluer les trois « artistes » dans ces piles en faux équilibre de vieux ustensiles cassés, et dans ces échanges de coups bas.

Oui il reste invisible, comme il se doit, le metteur en scène, mais ce soir vous pensez à lui tout le temps, peut-être parce qu'il y a de la catastrophe dans l'air. Tenez, avez-vous eu peur, vraiment peur, une fois, en avion, parce qu'un moteur prenait feu, ou parce qu'une purée à couper au couteau empêchait l'atterrissage ? Eh bien dans ces cas-là, vous pensez au pilote, que pourtant vous ne voyez pas. Ce soir, c'est la même chose.

Et maintenant, si vous voulez bien, venons-en enfin au programme de la réunion, à la « pièce », comme on dit. Ce qui est une façon de parler, car de pièce, il n'y a pas. On nous donne un titre de pièce, *American Buffalo*, un nom d'auteur, américain, David Mamet, mais il n'y a ni pièce, ni action, ni personnages (il est vrai que ça ne se fait plus), ni texte.

Ne cherchez pas la pièce

Il y a les trois acteurs, Léotard, Nitzer, Bierry, qui glandent au petit bonheur dans le bric-à-brac de Kuper, Léotard super-speedé, dément et irrésistible, Nitzer qui se ronge les sangs, le petit Bierry, probité candide et lin blanc, et Maréchal qui, du Vieux-Port, tient ferme le manche à balai, mais ne cherchez pas la pièce : zéro.

Alors, là, c'est le mystère. Comment se fait-il qu'on importe, ici, du non-théâtre américain ? Est-ce une histoire de gangsters ? Y a-t-il une « théâtre-french connection » qui trafique les fausses pièces, qui nous fourgue, dramatiquement parlant, des *faux dollars, sous prétexte qu'un* faux billet d'un dollar ça vaudra toujours plus que dix vrais billets de 100 balles ? Allez savoir.

Une dernière information : chaque soir, un peu après 23 heures, Léotard en a assez d'envoyer des coups de poing et des coups de gueule dans le vide, alors il se met à démolir le décor, tout ce qui lui tombe sous la main, et à cogner sur le jeune Bierry. Et l'arbitre, Maréchal, fait vite baisser le rideau. Donc, si cela vous dit d'aller voir ce spectacle, qui tout compte fait est fascinant, choisissez plutôt un fauteuil tout au fond de la salle à droite, près de la porte de sortie, parce que ça ne va pas traîner : un de ces soirs Léotard, après le décor et ses partenaires, va s'en prendre aux fauteuils d'orchestre, et aux spectateurs qui lui tomberont sous la main. C'est un risque à prendre. Voilà. Bonne soirée, à *American Buffalo !*

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Tristan-Bernard, 21 heures.

EXPOSITION

« La leçon de Charcot, voyage dans une toile » au musée de l'Assistance publique

Le grand théâtre de l'hystérie

Une exposition retrace les heures où tout Paris courait assister à la Salpêtrière aux leçons de Charcot. L'illustre savant espérait découvrir les mécanismes de l'hystérie. Parmi ses élèves, un jeune médecin viennois : Sigmund Freud.

« L'arrivée du patron, chaque matin, est un petit événement (...). *Il salue son monde d'un regard circulaire, tend deux doigts à son chef de clinique, un doigt à son interne, et c'est tout. Il se dirige vers son vestiaire, contigu à une pièce qui sert de laboratoire, de musée, de salon d'attente. Brièvement, le chef de clinique signale ce qui s'est passé depuis la veille. Charcot, à mi-voix, donne quelques rapides, elliptiques conseils. En route pour la salle de cours, spacieuse, assez mal éclairée, telle que l'ont reproduite bien des photographies et des gravures... »* Ces lignes de Léon Daudet, familier du médecin, font allusion au tableau d'André Brouillet – *Une leçon de clinique à la Salpêtrière* – autour duquel Nadine Simon a organisé une exposition au musée de l'Assistance publique.



ROGER-VIOLLET

« Une leçon clinique du professeur Charcot à la Salpêtrière », *par André Brouillet (1887)*

Cette œuvre, cent fois reproduite, est finalement peu connue. Seule l'exposition « Vienne », organisée au Centre Pompidou, a réussi à la faire sortir de l'hôpital lyonnais qui l'abrite. Ce pompiérissime témoignage eut pourtant son heure de gloire. Ce fut l'un des clous du Salon de 1887. Même si son rival, Gerveix, produisit au même endroit une autre œuvre d'inspiration médicale, *Avant l'opération*, – que l'on peut également voir au musée de l'Assistance publique avant son accrochage définitif à Orsay.

Les leçons de Charcot faisaient accourir tout Paris à la Salpêtrière. Cette toile immense, à défaut de qualités picturales, nous en restitue l'atmosphère. Au milieu de la salle de cours, trône, en pied, l'illustre professeur au sévère profil de médaille. A ses côtés, l'hystérique de service : ici, Blanche Wittman, l'un de ses meilleurs « sujets », soutenue *par le docteur Babinski, futur pion*nier de la neurochirurgie, qui remettra radicalement en cause les théories de son patron. En face de lui, un aréopage d'élèves et de personnalités diverses. On reconnaît son fils, le futur navigateur Alfred Naquet, l'auteur de la loi sur le divorce, Jules Claretie, administrateur de la Comédie-Française, ou le journaliste Philippe Burty, ardent défenseur des impressionnistes.

Autour de ce pivot vont s'articuler les différents éléments de l'exposition. L'ascension d'un illustre mandarin de la médecine, pilier de la Troisième République naissante, la description d'une pathologie aberrante : la grande hystérie, et une réflexion sur l'imaginaire de la maladie.

Quand Charcot est nommé, en 1862, à la Salpêtrière, l'antique hôpital général est devenu un hospice pour vieilles femmes, incurables ou indigentes, doublé d'un asile d'aliénés. Les dessins de Daniel Vierge qui fit, à cette époque, un reportage pour une revue illustrée sont assez terrifiants. C'est là que Jean Charcot fit presque toute sa carrière. Il y posa les fondements d'une nouvelle spécialité médicale : la neurologie.

Ses leçons sur les localisations cérébrales vont lui donner une stature internationale. En 1882, il inaugure la chaire de clinique des maladies du système nerveux créée pour lui. Les honneurs pleuvent quand il s'engage dans l'étude de l'hystérie qui va vite devenir son sujet de prédilection. Presque une obsession. Pour lui, c'est une maladie comme *les autres. Certes,* les troubles manifestés sont de nature psychique, mais ils dépendent d'une localisation cérébrale précise. Pour tenter – en vain – de la relier à l'anatomie, il en décrit sans relâche les manifestations, la fait dessiner, photographier, mouler, sculpter, autopsier. Son chef de laboratoire, le docteur Richet, par ailleurs artiste méticuleux, sera l'illustrateur de cette « matière pathologique » : les patients dont il fixe les déformations maladives et les crises qui les frappent.

Les théories de Charcot furent vite abandonnées. Mais un jeune médecin Viennois, pas assez célèbre pour qu'André Brouillet songe à en fixer les traits sur sa toile, est, très précisément à cette époque, un auditeur assidu des leçons de la Salpêtrière. Il y observe les troubles liés à l'hystérie et surtout les effets de l'hypnose et de la suggestion pratiquées par Charcot pour étudier les comportements de ses malades. Ces observations vont l'amener à concevoir l'idée de l'inconscient.

L'homme le fascine : *« Aucun être humain ne m'a jamais affecté de cette façon »*, écrit-il. Il demandera avant son départ l'autorisation de traduire quelques-unes de ses œuvres. Et quatre ans après son séjour parisien, en signe de gratitude, Sigmund Freud prénommera son fils Jean Martin. Comme Charcot.

EMMANUEL DE ROUX.

★ « La leçon de Charcot, voyage dans une toile », musée de l'Assistance publique, 47, quai de la Tournelle, 75005 Paris, jusqu'au 31 décembre.

« Les Fourberies de Scapin », à l'Escalier d'or

Molière sans perruque

Dans un décor de bains de mer 1900, sur une musique de Scott Joplin, Scapin mord les fesses de Géronte, et les enfants s'amusent. Mais le texte est là, intact. Revivifié.

« Il est sensationnel, ce petit bonhomme là ! » La sortie de l'Escalier d'or est digne d'une kermesse de village. Rue d'Enghien, visages pastellisés de rouge, enfants ravis, tous se racontent des gags : Scapin (Pierre Olivier Scotto) mordant les fesses de Géronte, ou, coiffé d'un torchon et d'un moule à savarin, se dandinant sur un chameau imaginaire, les coups de parapluie, les disques en chocolat et les tartes à la crème.

Deux heures de théâtre burlesque sur une musique de Scott Joplin avec des pantomimes grimaçantes et poudrées qui ressuscitent Harold Lloyd, Laurel et Hardy et Chaplin. Voilà Molière sans perruque, campé dans un décor de bains de mer 1900, où évolue un maître-nageur cabotin moulé dans un maillot rayé, deux amants-pantins éplorés (Vincent Silvestre en barman de guinguette (Vincent Solignac) Eloy et Pierre Berriau, deux chichiteuses de muses, Zerbinette (Isabelle Leygonie) et Hyacinthe (Patricia Georget), une Nérine tour à tour pianiste, photographe, zouave et marchand de glaces (Olivier Lefevre), enfin deux papas sublimes, le pingouin avare, Géronte (Jacques Echantillon) et le gentlemen à guêtres et à lavallière, Argante (Gil Baladou). Le texte est là, intact, mais une bouffée de fraîcheur ranime ce vieux classique, pince les souvenirs de classe, débride les tirades à la manière d'un vrai divertissement.

Les Fourberies de Scapin ou les Folies de la plage font partie des trois spectacles joués en alternance jusqu'au premier novembre au Théâtre de l'Escalier d'or. Ici, le mot « relâche » semble inconnu : quatre-vingt-dix représentations en deux mois, une équipe bouillonnant de dynamisme qui se taille un joli succès avec ses « pièces à histoires ». En 1985, elle a comptabilisé trente mille entrées (contre neuf mille en 1982, l'année de la première saison...)

L'aventure ressemble à un conte : trois amis, une normalienne (Martine Feldmann) et deux théâtreux, Jean-Paul Schintu et Pierre Olivier Scotto, repérés par le public et la critique avec « Est-ce que les fous jouent-ils » de Michel Viola, cherchent un lieu de création.

En compulsant les fascicules de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, ils « tombent » sur les anciens salons de réception du *Parisien libéré*, abandonnés depuis deux ans. Coup de foudre. On signe un bail de douze ans. Pierre Olivier Scotto démissionne de la Comédie-Française, le trio s'endette : trois mois de travaux que les 400 000 francs de subventions n'amortissent pas vraiment. C'est Guy Claude François, le scénographe d'Ariane Mnouchkine, qui ravive ce superbe hangar, en l'assouplissant de miroirs, en faisant blanchir la pierre, en magnifiant le sol à damiers de marbre.

La suite ? Elle est plutôt rocambolesque. Depuis cinq ans, les trois amis jouent les hommes-orchestres. Martine Feldman s'occupe de la gestion, met en scène (elle dirigera bientôt Denise Chalem dans *Couquie et Looki sont sur un bateau)*, Jean-Paul Schintu lit et furète (la programmation va de Maupassant et Rilke aux auteurs contemporains, François Rollin, Jean-Pierre Sarrazac), Pierre Olivier Scotto écrit et fait l'acteur. Il joue de son physique de petit bonhomme sensible dans son one-man-show Haut comme une table, ou ailleurs : dans un téléfilm, *The Beate Klarsfeld Story*, et même dans un spot de Jean Becker pour Panaché Chop. Il dit : *« On s'en sort en faisant des à-côtés »*, des à-côtés dont la liste rappelle l'inventaire de Prévert : animation au lycée Rabelais (cours de théâtre dans les classes du second cycle), location de la salle aux cinéastes, création d'un cabaret-restaurant, accueil de troupes qui versent un minimum de garantie par jour (le Théâtre de la Ville présente trois spectacles cette année, et pour la première fois coréalise une pièce, celle de Denise Chalem.

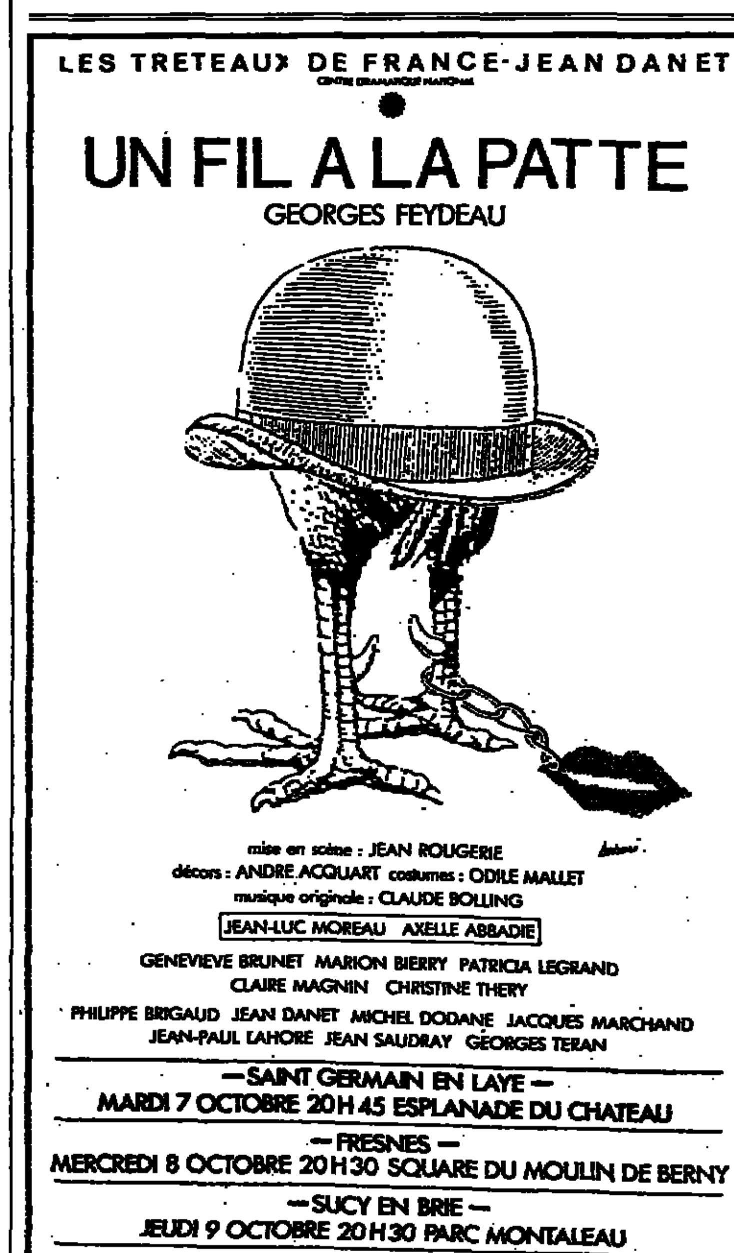
Les 400 000 francs de subven*tions* annuelles n'assurent qu'un quart du fonctionnement. Alors on économise comme on peut : on fait travailler des TUC à la régie, on est même allé divertir pendant un mois les personnes âgées d'Alfortville. Mais ce qui pourrait ressembler à un feuilleton misérabiliste prend ici l'allure d'un vaudeville : en 1987, Scotto part en tournée avec son *Haut comme la table : « Martine conduit la R 5, je mets le décor trois tapis persans, un coffre et un masque dans le coffre... »*

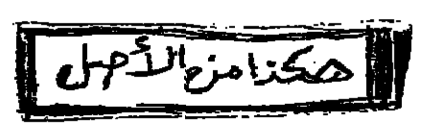
LAURENCE BENAIM.

★ L'Escalier d'or, 18, rue d'Enghien. 75010 Paris. Tél. : 45-23-15-10.







Culture

CINÉMA

« Mission » de Roland Joffé

L'utopie massacrée

(Suite de la première page.)

En fait, le prélat – c'est sa mission à lui, sinistre et dont il souffre – doit régler paternellement son compte à cette indécente cohabitation *pleine d'inconvénients* : ces Guaranis échappent au contrôle des Etats colonisateurs ; nul – s'il n'est jésuite – ne peut pénétrer sur leurs territoires ; leur labeur efficace concurrence, notamment à l'exportation, celui des colons ; cette autonomie dérange, cette utopie a trop duré. Et puis les rois l'exigent : il faut réduire ces « réductions » sous peine de voir les jésuites chassés de la Péninsule ibérique, où leur puissance est redoutée. Le prélat au grand cœur est bouleversé par les chants des enfants guaranis. Larmes perdues : l'intérêt supérieur de la papauté commande et le carnage peut commencer. Les jésuites irréductibles mourront avec leurs protégés, l'un priant (Jérémy Irons, fauché en pleine ostension), l'autre guerroyant (Robert de Niro, ancien salopard et martyr).



Une belle histoire, somme toute. Et vraie, dans ses grandes lignes. Emouvante. Mais encore ? Encore ceci qu'elle est de tous les temps, donc du nôtre, parce qu'elle constitue une autopsie de l'utopie, de l'idéalisme et des bons sentiments. Il y avait, dans un petit canton de l'univers, quelques dizaines de milliers d'hommes qui étaient égaux (avec des jésuites certes un peu plus égaux que les autres...). Ils échappaient au trafic des esclaves et à l'oppression. Ils avaient accueilli la foi importée et prenaient l'Evangile au mot. Ils ne demandaient qu'à continuer à vivre de la sorte.

D'où vint que l'Occident chrétien (un pape, deux rois très catholiques) s'acharna soudain à les anéantir ? Du fait qu'au-delà des mers, dans un lointain inimaginable pour eux, des puissants compliqués s'affrontaient autour d'un échiquier *cruel où le Paraguay* – sa forêt, ses fleuves et ses indiens – n'était qu'un pion parmi d'autres. Ils eurent à découvrir, après la foi chrétienne, les chrétiens à l'œuvre : s'entrebattant sur tous les océans, se disputant les terres découvertes sur lesquelles ils avaient planté la croix et une papauté engluée dans le temporel des relations internationales. Nous périrons peut-être tous ainsi : sans comprendre.

Mission est d'abord un film d'images, comme on le dit d'un livre, pour grands enfants. Il peut aussi provoquer la réflexion des chrétiens sur le thème éternel du rapport entre les deux royaumes. Les « théologiens de la libération » y trouveront matière à alimenter leurs certitudes et leur révolte. Leurs adversaires aussi car on y voit l'échec d'une tentative d'instauration sur terre d'une cité évangélique. Ce bain de sang ne saurait être pris pour modèle.

Double échec, au demeurant, car la chrétienté officielle s'y montre compromise, faible, manipulée, hésitante et, pour finir, criminelle. Les libérateurs meurent et les prudents sont déshonorés. Les innocents sont assassinés et les coupables ont perdu, comme l'envoyé spécial du pape, le goût de vivre et de croire. Sombre bilan, au terme de cette super-production : n'aurions-nous le choix qu'entre l'esclavage et la mort, comme les Indiens, ou qu'entre le sacrifice et le remords, comme les prêtres ?

BRUNO FRAPPAT.

DANSE

Alvin Ailey au Palais des sports

L'empereur noir

En trente ans, Alvin Ailey a réussi à imposer un courant noir de la modern dance, autant dire que ça swingue ferme sur la scène du Palais des sports.

Le soir de la première, il est venu saluer un public surchauffé par la beauté et l'entrain de *Revelations* dont le finale fut bissé.

Cinquante-cinq ans, une barbe poivre et sel, physique alourdi. Alvin Ailey a bien œuvré depuis 1960, époque où il jetait en vrac toute la technique acquise chez Graham et son sens profond du rythm and blues.

Revelations, ballet fétiche, n'a pas pris une ride. Son succès propulsa dans la création chorégraphique ce jeune athlète du Texas dont l'initiation passe par l'enseignement de Lester Horton, ethnologue de la danse, et par Broadway, où il dansait au côté du chanteur Harry Belafonte. En trente ans, Alvin Ailey, très à l'écoute de la vie quotidienne des Noirs américains, a su évoluer sans s'enfermer dans un style. Il a su ouvrir sa compagnie à d'excellents danseurs et aussi à des chorégraphes noirs et blancs qui assurent un répertoire varié où le rythme est roi. *Otis Suite* a été composé par Georges Faison qui fut « star dancer » de la compagnie. L'atmosphère des années 70 se retrouve dans ses tableaux colorés à dominante rose bonbon enlevés à la diable par une troupe dynamique avec des filles drôles et des garçons bien bâtis qui prennent plaisir à se trémousser et à sauter en tous sens sur des airs qui remuent les souvenirs... « Satisfaction, *satisfaction...* ». En 1980 le rythme est plus précipité, les danses plus acrobatiques, plus heurtées, tout comme les rapports entre les gens sont plus agressifs, plus violents. C'est un vieux routier de Broadway, Talley Beatty, qui en donne une image survoltée avec *The Stack up*, comédie chorégraphique des gestes et danses de la rue new-yorkaise dans un décor urbain (buildings et pont) de Romane Baerden. Allumé par une musique « jazzy », tout un petit monde s'agite, perturbé par les interventions d'un farfelu solitaire en béret basque et pantalon *d'argent*. Alvin Ailey n'a pas présenté sa dernière création *For Bird with Love*, ballet rétro composé en hommage à Charlie Parker. Il a laissé le champ libre à Judith Jamison et à son ballet *Divining*, construction subtile d'inspiration plutôt orientale. Un ballet à la fois élégant et sauvage qui met en évidence la technique d'Elisabeth Roxas (musique de Kamati Zulu et Monti Ellison).

MARCELLE MICHEL.

★ Palais des sports, 20 h 30.

Communication

CLT, Havas, Hachette, Hersant, Editions mondiales, journaux

Monopoly pour deux télés à vendre

C'est lundi 6 octobre que débutera à l'Assemblée nationale le débat sur le projet de loi limitant la concentration dans les médias. Un débat rapide espèrent le gouvernement et M. Péricard, rapporteur du projet ; un débat vif, promet l'opposition socialiste, qui prépare ses amendements. Pourtant, ce n'est pas seulement dans l'hémicycle que se déroulera la bataille d'où sortira le nouveau paysage audiovisuel français. Les grandes manœuvres ont déjà lieu dans les coulisses, où les négociations entre candidats se multiplient et où les tours de table se précisent, même s'ils ne cessent d'évoluer. Car le nouveau projet Léotard a remis chacun en selle. D'abord les quatre prétentandants attitrés à TF 1 et à la 5 (la CLT, Havas, Hachette, Hersant), désarçonnés un court moment par les observations du conseil Constitutionnel. Puis les différents groupes de presse, ou groupements de journaux, soucieux de ne pas rater l'aventure télévision, et courtisés par d'autres partenaires pour leur possible contribution au « mieux disant culturel » et la caution apportée au pluralisme.

Restent les autres, bien sûr ; ceux qui sont déjà partie prenante dans une chaîne et souhaitent le rester ; ceux qui sont avant tout des entrepreneurs et veulent prendre pied dans le champ des médias (Bouygues, Tapie, Decaux) ; enfin des financiers (Suez, Paribas).

« Si j'étais un nouveau venu, candidat à une chaîne et ambitionnant de créer un jour un groupe multimédias, je critiquerais et dénoncerais très fort ce nouveau projet de loi, qui photographie la situation actuelle et la fige. Faisant partie du sérail des « gros », je me tais... et me réjouis secrètement. »

Il a dit cela dans sa moustache, l'œil ironique, et le silence qu'il a fait suivre se voulait éloquent. Cynique, mais franc ! Pourquoi ce décideur d'un grand groupe de l'audiovisuel aurait-il caché davantage au fond sa relative satisfaction ? Et pourquoi aurait-il nié le soulagement de son groupe, l'un des quatre à stratégie multi-médias que le Conseil constitutionnel semblait mettre à l'index dans son examen de la loi Léotard ?

Oh ! l'affaire n'est pas réglée, le projet – imparfait – doit être discuté, amendé puis voté. La Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) devra, seule, arbitrer entre les différents dossiers. Patience et méfiance sont donc plus que jamais de rigueur. Mais enfin, comme le souligne notre homme, *« la raison a semblé l'emporter. Et l'on a bien compris que, loin d'interdire les concentrations, le Conseil constitutionnel recommandait simplement que la loi prévoit elle-même leur limitation »*. Plus directement, se réjouissent les groupes pluri-médias, la loi préserve les principaux candidats, n'ampute et ne pénalise aucun groupe et permet à chacun tous les espoirs. Du *« sur mesure »* en quelque sorte...

Candidate à la « 5 », la Compagnie luxembourgeoise de télévison (CLT) approuve les options du nouveau projet de loi et la démarche *« lucide et saine »* du gouvernement, *« stricte sur la concentration horizontale, plus ouverte en matière de concentration verticale »* (multi ou plutôt bimédias). On aurait pu tout de même aller plus loin, regrette-t-on cependant.

Plus loin ? *« Un investisseur devrait pouvoir détenir plus de 25 % du capital d'une télévision nationale. Ce seuil est insuffisant pour définir un contrôle et peut se révéler dangereux, car il rend les majorités incertaines et ouvre la porte à des renversements d'alliance et des bouleversements fréquents dans la structure des chaînes. »* Satisfaite de la possibilité offerte de contrôler deux médias nationaux (pour elle, une radio – RTL – et une chaîne de télé), la CLT ne s'estime pas concernée par l'interdiction de cumul entre une télévision nationale et une télévision régionale. *« RTL-TV, qui émet depuis le Luxembourg sur l'est de la France, est de nationalité luxembourgeoise, un non-être juridique français. »*

Mais, plus que jamais, la CLT a l'âme compétitive. *« Nous sommes fin prêts,* affirme M. Jacques Rigaud, administrateur délégué. *La grille est même bouclée. On la réserve à la CNCL. »* Plusieurs centaines de films attendent une diffusion, et des tournages divers sont déjà en cours... Cet optimisme serait-il justifié par quelques assurances politiques ? *« Nullement,* se récrie M. Rigaud. *Mais, contrairement à l'an dernier, nous nous sentons bel et bien dans la course. Notre candidature est prise en compte. »* Une candidature que la société n'a jamais dispersée : elle concerne la « 5 », seulement la « 5 », avec un ticket (une alliance) Havas et Paribas, sur lequel pourrait se greffer des partenaires de la presse.

Havas peut respirer : elle pourra figurer dans deux télévisions ! Actionnaire de Canal Plus à hauteur de 25 %, la société, qui devrait être privatisée en 1987, pourra, si la CNCL l'y autorise, posséder jusqu'à 15 % du capital de la « 5 ». Une option souhaitée par sa direction, Havas s'occupant de la régie d'une chaîne dont la CLT serait l'opérateur et Paribas le « banquier ».

Hachette, elle aussi, est épargnée : sa candidature à TF 1 ne l'oblige à renoncer ni à ses magazines (la législation ne concerne que les quotidiens d'informations générales) ni à sa radio (Europe 1). Peu prolixe, M. Jean-Luc Lagardère, président du groupe (et de Matra) était pourtant intervenu le 23 septembre pour démentir fermement les rumeurs sur son intention de vendre Europe 1 si cela était nécessaire pour acquérir TF 1. *« Il n'en est pas question »*, avait-il fait savoir, en rappelant que la station périphérique rachetée au mois de mars était un pilier essentiel de la stratégie multimédias de son groupe. Cela n'a pas empêché les responsables du groupe de s'inquiéter des conséquences d'une interprétation stricte de la décision du Conseil. Frank Ténot, le président d'Europe 1 lui-même, interviewé sur sa propre antenne, défendait le principe d'une synergie radio-télé et l'urgence, face aux géants européens comme Bertelsmann et Bauer, de constituer en France des groupes multimédias.

Là aussi, le cap est clair : on vise TF 1, et l'on se refuse à évoquer les solutions de repli, tandis que Frank Ténot achève, en collaboration avec des journaux régionaux, la préparation d'Europe 2, le nouveau service radio par satellite. Attention : service et non pas réseau. Europe n'entrera pas dans le capital des radios (cela lui serait interdit), mais leur procurera services et programmes.

Challenger de Hachette, le groupe Hersant est résolu à gagner la bataille de TF 1. Les chances des deux candidats alternent au fil des semaines et celles du magnat de la presse quotidienne seraient, dit-on, à la hausse. Les locaux de TVES sont prêts, les studios équipés, des programmes achetés. *Mais le silence est* de rigueur, et le *lobbying* intensif auquel se livrent les responsables du groupe se fait dans les couloirs et dans les antichambres, et non dans les colonnes de journaux.

Comment nier cependant les inquiétudes qu'avaient soulevées le Conseil constitutionnel ? Et la construction de scénarios divers *pour plier l'organisation du groupe* aux exigences de la législation ? Car M. Robert Hersant, coûte que coûte, fera de la télévision. Dût-il peser de tout son poids politique pour obtenir satisfaction. Le nouveau projet ne gêne guère le groupe. Pas question de vendre *France-Soir* ou un titre quelconque. Seule devra être révisée la stratégie du groupe en matière de télévision régionale et en matière de radio. Le réseau Chic-FM pourrait bien en souffrir... mais ce n'était pas le plus rentable des investissements Hersant.

D'autres groupes de presse sont en lice. Si la discrétion est la règle aux Editions mondiales, l'ambition y est clairement affichée : *« Nous voulons être opérateur d'une chaîne privée »*, y déclare-t-on. Pas de précisions cependant sur la chaîne convoitée, même si l'on sait TF1 dans la ligne de mire du président-directeur général, M. Antoine de Clermont-Tonnerre. Le deuxième groupe français de presse magazine (*Télé-Poche, Nous Deux*, etc.) n'avait aucune raison de se sentir visé par les décisions du Conseil constitutionnel : il ne contrôle, en effet, ni quotidien ni radio et ne participe à aucune télévision.

En revanche, il s'est diversifié dans l'audiovisuel et produit des films pour le cinéma (*via* son département Revcom Films), pour la télévision (*via* Revcom Multimédia), et des films vidéo (*via* Régie cassette vidéo). Ce portefeuille de trois cents films constitue un atout pour les Editions mondiales, qui consultent divers partenaires. Toutefois sa volonté d'avoir la haute main sur une chaîne de télévision en tant qu'opérateur exclut une alliance avec un groupe de communication qui disposerait, lui aussi, des 25 % autorisés par la loi et de pouvoirs de décision égaux.

La presse incontournable et courtisée

Et *l'Express ?* Son patron, M. James Goldsmith, est candidat à la reprise de la « 5 ». Son groupe (*l'Express*, ses « hebdomensuels » et ses éditions régionales et internationales, *Lire*) n'était pas non plus concerné par l'avis du Conseil. Chargé du dossier, M. Henri de Turenne a concocté, depuis juin, un rapport qui sera examiné par la future CNCL et tient compte du fameux critère de *« mieux-disant culturel »*.

*« La télévision que veut faire l'*Express *sera généraliste et populaire,* explique le producteur des « Grandes batailles du passé », *mais son image de marque sera l'information, fabriquée par* Express. *Le reste, qui favorisera la création française (fictions, coproduction de films, documentaires) sera commandé à l'extérieur. »* M. Goldsmith entend bien être l'opérateur, *« une participation mineure ne l'intéresse pas »*. Prêt à investir 1 milliard de francs, le patron de l'*Express* recherche des : il ne possède en effet ni films ni maison de production.

« Nous ne voulons pas de n'importe quel partenaire, ni de n'importe quelle condition », note pour sa part M. Antoine de Tarlé, directeur général de la société Pluricommunication, qui, sous la présidence d'André Fontaine, réunit cinq entreprises de presse quotidienne (1) et est en pourparlers avec plusieurs groupes candidats. Pluricommunication n'a pas encore arrêté son choix entre TF 1 et la « 5 ». *« Ce qui est sûr, c'est que notre participation ne se réduira pas à un rôle financier »*, précise le directeur.

« Il faut trouver une formule qui nous permette un droit de regard sur l'information et sur la régie publicitaire. » Pluricommunication comme la Société d'étude de la télévision par la presse (SET-Presse) – société qui regroupe à la fois des quotidiens et des périodiques (2), – se définissent en fait comme les futurs partenaires d'un groupe opérateur.

La SET-Presse, elle non plus, n'a pas défini laquelle des chaînes, de TF1 ou de la « 5 », serait l'élue. Tout dépend, encore une fois, des candidats et des conditions de participation qui lui seront offertes. Forte d'une trentaine de titres qui représentent un chiffre d'affaires cumulé de plus de 4 milliards de francs, elle négocie avec l'ensemble des candidats, bien que certains associés préfèrent éviter des rapprochements avec les groupes qui possèdent des journaux concurrents. Prête à investir 200 millions de francs, elle exigera cependant *« la garantie d'une participation active dans la chaîne au sein des instances de direction »* ainsi que des accords sur la régie publicitaire et sur l'information. D'où sa résolution à entrer à hauteur de 10 % dans le capital de l'une ou l'autre des deux chaînes, constituant ainsi avec l'opérateur un « bloc » empêchant les retournements d'alliance. Enfin, la SET-Presse est en négociation avec M. Michel Baroin, PDG de la FNAC et président de la Garantie mutuelle des fonctionnaires.

Le grand Monopoly est commencé.

ANNICK COJEAN et YVES-MARIE LABÉ.

(1) Il s'agit du *Monde*, d'*Ouest-France*, de *Sud-Ouest*, de *la Montagne*, *la Nouvelle République du Centre Ouest*.

(2) Outre le groupe Bayard-Presse (*la Croix, le Pèlerin, Notre Temps*, etc.), il s'agit du *Midi-Libre*, de *la Voix du Nord*, du *Républicain lorrain*, de *l'Est républicain*, de *la Liberté de l'Est*, du *Télégramme de Brest*, de *Sélection du Reader's digest*, de *VSD*, de *l'Officiel de la mode*, de *l'Officiel des spectacles*, de *Télé Journal*, des éditions Larivière (*Moto-verte, Aviation-magazine*, etc), des éditions Max Brézol, Verneuil et M. Hommel, du mensuel *Ville de Paris*, de la SEAE (éditions télématiques), de la Coficom, de Télévisa (qui rassemble les fondateurs du groupe), du *Chasseur français*, de *l'Hôtellerie*, de *Signatures* (Dinner's Club), du groupe La Suisse, et de la Compagnie financière de Suez.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ELVIRE/JOUVET-40, Athénée (47-42-67-27), 20 h 30.
LES CHIENS DE PLUIE, Tintamarre (42-87-33-82), 21 h 30.
ADAM ET ÈVE, Cité, Resserre (45-89-38-69), 20 h 30.
PERROTIN-LURTECHE, Cité, Resserre (45-89-38-69), 22 h.
VOLTAIRE, Cité, Galerie (45-89-38-69), 20 h 30.
PIERRE DESPROGES, Théâtre Grévin (42-46-84-47), 20 h 30.
LE VESTIAIRE, Théâtre des 50 (43-55-33-88), 20 h. 30.
TUEUR SANS GAGES, Neuilly, Athletic (42-58-27-63), 20 h.
ON NE MEURT PAS AU 34, Huchette (43-26-38-99), 21 h 30.
BABY SITTING, Déchargeurs (42-36-00-02), 20 h.
LE NÈGRE, Bouffes Parisiens (42-96-60-24), 21 h.

Les salles subventionnées

OPÉRA (Palais Garnier) (47-42-57-50), 18 h 30 : Don Carlos.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.
CHAILLOT (47-27-81-15), 20 h 30 : la Clé, d'Eugène Labiche et Alfred Duru.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : la Repasseuse.
ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARCANE-THÉATRE (43-38-19-70), 18 h 30 : Mystère Bouffe.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), 20 h 30 : Elvire Jouvet 40.
BOUFFES DU NORD : voir Festival d'automne.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (42-77-50-97), 20 h 30 : la Tour de Nesle.
CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), 20 h 30 : Héloïse et Abélard - Jours tranquilles en Champagne -.
CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50), 20 h 30 : Buddy et Fladdo brûlent les planches.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - L'Histoire du tigre.
CHATEAUROUGE (42-52-44-94), 20 h : Vibrations posthumes.
CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DEUX PORTES (43-61-23-52), 20 h 45 : Tortilla Flat.
ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : le Horla.
ESPACE CARDIN (42-66-27-81), 20 h 30 : la Villa bleue.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h : Théâtre de feu.
ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Aux armes citoyens.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Vingt ans de pianos forcés.
GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), 20 h 45 : Selon toute ressemblance.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Duels for one ; 21 h : Happy Days.
GRAND HALL MONTORGUEIL (42-86-04-06), 20 h 45 : Marx loutre Mary.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Loup entouré de chiens à la tombée de la nuit.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h, sam. 18 h : le Système Ribadier.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 30 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : le Silence éclaté.
MARIGNY (42-66-20-75), 21 h : les Brumes de Manchester.
PETITE SALLE (42-25-20-74), 24 h : l'Homme gris.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les *Petits Oiseaux.*
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle 20 h 45 : la Maison du lac ; Petite salle 21 h : Violences.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD *(43-31-11-99), 20 h 45 : Le mal court.*
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 21 h : Un amour de Punk.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : Un bain de ménage – Mon Isménie.
PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 21 h : B 29.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 18 h 30 : les Mystères de Paris ; 20 h 45 : Faisons un rêve.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : 20 h 30 : l'Ecume des jours.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Tel quel.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Petite salle 20 h 30 : le Bain de Diane.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : Buffo ; *20 h 15 : A Star is bour ; 21 h 30 :* Poivre de Cayenne ; 22 h 30 : Mémoire à suivre.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : American Buffalo.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : J'assure à tes risques ; 23 h : De Belleville à Byzance.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Étoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés *Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés* femmes.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), *20 h 15 : Ficelles ; 22 h : la Mort, le Moi,* le Nœud.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Job de Fo.

Music-hall

LA COUPOLE (43-20-14-20), 19 h 30 : Eclats de nuit.
FOLIES PIGALLE (48-78-25-56), 24 h : Marie-France.
GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 48 : F. Perrin.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : C. Lara.
PALAIS DES CONGRÈS (47-58-40-45), 20 h 30 : Th. Le Luron.
THEATRE GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : P. Desproges.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-08-80), 20 h 30 : Ch. Dumont.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30 : la Valise en carton.
DÉJAZET, TLP (48-87-97-34), 21 h : la Petite Boutique des horreurs.
ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), 20 h 30 : le Roi du Pacifique.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

Danse

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : Kazuo Ohno.
CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Avec Rainer Maria Rilke.
PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-94), 20 h 30 : Ballet Bolchoï.
PALAIS DES SPORTS (42-28-40-90), 20 h30 : A. Ailey.

Les concerts

La Table verte, 22 h : D. Poray, N. Sigot (Schubert, Poulenc, Duparc...).
Eglise St-Germain-des-Prés, 21 h : Chants religieux des trouvères et troubadours.
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Wagner).
Lucernaire, 18 h : F. Reinman, G. Wyss (Schumann, Wolf, Burkhard...).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : F. Constantin, L. Veraenais, M. Quesado, M. Anselem.
BAINS (42-33-93-18), 20 h : Gypsy King.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : D. Doriz.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24) : Bon Bon Tropical.
DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30 : S.S. Hansen.
KISS (48-87-89-64), 23 h : Moustic, Pompon et Jumboz.
MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : E. Le Lann.
MONTANA (45-48-93-08), R. Utreger, R. Galeazzi.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h : R. Franc.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Quest.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : Big Boss Band.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 22 h : Cyril Jazz Band.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Trio Robin.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : J. Lacroix.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : M.Waters.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h + 24 h : O. Piro Quintet.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Théâtre national de Chaillot 21 h : Ballade Chengu ; 19 h : Chœur Dong.
Bouffes du Nord 20 h 30 : le Discours aux animaux.
Vitry, Studio-Théâtre, 20 h 30 : la Métaphysique d'un veau à deux têtes.
Centre G.-Pompidou, 20 h 30 : Images Dance Company.

Vendredi 3 octobre

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Partir, de M. Tourneur ; 19 h, Echos du silence, de P. E. Goldman ; 21 h, Rendez-vous avec la peur, de J. Tourneur.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Trotta, de J. Schaaf ; 8e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain ; 19 h, Petite Revanche, d'O. Barrera.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Mercury, 8e (45-62-96-82).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
AUTOUR DE MINUIT (Fr., A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Montparnos, 14e (43-27-52-37).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).
LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
CORPS ET BIENS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Espace Gaité, 14e (43-27-95-94).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
CRITTERS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassien, 14e (43-20-32-20) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).
LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
LA FEMME SECRÈTE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
GINGER ET FRED (It. v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
HANNAH ET SES SŒURS (A. v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).
HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h.sp.) 9e (47-70-63-40).
HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
HITCHER (int. - 13 ans) (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46).
HOUSE (A., V.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-94-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
IL ÉTAIT UNE FOIS LA TERRE (A. v.f.) : La géode, 19e (42-45-66-00).
L'INVASION VIENT DE MARS (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).
LE MAL PAR LE MAL (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 9e (45-08-96-45).
MELO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LE MOME (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MONA LISA (*) (Brit. v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).
MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).
NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : *Saint-Ambroise* (h.sp.), 11e (47-00-89-16).
OTELLO (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Champs-Élysées, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PIRATES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
PYGMÉES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LA RAGE DE VIVRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).
LE RAYON VERT (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
ROMÉO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme (le mat.), 2e (47-42-97-52).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio Médicis (h.sp.), 5e (43-54-42-34).
RUNAWAY TRAIN (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
LE SEXE DU DIABLE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE TANGO DE NOTRE ENFANCE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George V, 8e (45-62-41-46).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A. v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
YIDDISH CONNECTION (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56). En alternance : Zelig, Comédie érotique d'une nuit d'été, Tombe les filles et tais-toi.
BUSTER KEATON, Utopia, 5e (43-26-84-65), 16 h 20 : Steamboat Bill Junior, la Croisière du navigator.
L'ÉTÉ DE LA COLUMBIA (v.o.), Action-Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40) : le Messager.
FASSBINDER (v.o.), 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) : Tous les autres s'appellent Ali.
LAUREL ET HARDY (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) : la Bohémienne.
MONTY PYTHON (v.o.), Parnassiens, 14e (43-20-32-20) : Monty Python, la Vie de Brian.
LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : la Folle Ingénue.
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) : Souvenirs secrets.
HOMMAGE A A. RESNAIS, Le Latina, 4e (42-78-47-86) : Je t'aime, je t'aime.
ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 20 h : les Nuits de la pleine lune ; Denfert, 14e (43-21-41-01), 15 h 30 : la Carrière de Suzanne + la Boulangère de Monceau ; 16 h : la Femme de l'aviateur.
TARKOVSKY (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01) : Stalker ; 17 h : le Miroir.
LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (A. v.o. et v.f.), Espace-Gaîté, 14e (43-27-95-94). Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
VIVE LA REPRISE (vo), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 16 h 10 : le Voyeur ; 18 h 10 : Magliari ; 20 h 10 : Cette sacrée vérité ; 21 h 50 : Pâques sanglantes.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., vo) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), 19 h 30 + Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 19 h 45.
ANTONIO DAS MORTES (Brés., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (45-08-51-33), 15 h 40.
BRAZIL (Brit., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68), 18 h 45.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.
CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.
LA DAME DE SHANGHAI (A., vo) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h.
DÉLIVRANCE (A., vo) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 20 h.
LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h.
M LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 22 h.
PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 20.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 15.
TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LES FILMS NOUVEAUX

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON, film américain d'Ivan Reitman, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). - V.f. : Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, *13e (43-31-56-86)* ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DE L'ARGENTINE, film français de Werner Schroeter, v.o. : 14-Juillet Parnasse (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DEMONS (**), film italien de Lamberto Bava, v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). - V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Images, 18e (45-22-47-94).

831, VOYAGE INCERTAIN, film français de Jean-Louis Ligneræt : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MISSION, film britannique de Roland Joffé, v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). - V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Wepler, 18e (45-22-46-01).

TAROT, film allemand de Rudolf Thome, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lyncoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

TEX ET LE SEIGNEUR DES ABYSSES, film italien de Duccio Tessari, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

WELCOME IN VIENNA, film autrichien d'Axel Corti, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 4 OCTOBRE

« Histoire de la franc-maçonnerie des origines à nos jours », 15 heures, 16, rue Cadet (M. Ragueneau).

« Le village de Belleville », 10 h 30, angle rue de Belleville et rue Piat (Les Amis de la terre de Paris).

« Le château de Malmaison », 14 heures, entrée château caisse (Hauts lieux et découvertes).

« Exposition Boucher au Grand Palais », 10 h 30, sortie métro Champs-Elysées-Clemenceau (S. Rojon).

« L'Opéra », 11 heures, devant entrée (Ch. Merle).

« Square Willette », 14 h 50, entrée place Saint-Pierre droite (Art pour tous).

« Le vieux quartier de Saint-Séverin », 15 heures, métro Maubert-Mutualité, sortie côté rue des Carmes (Lutèce visites).

« Nouvelles découvertes aux Halles : piscine olympique, jardin tropical, trompe-l'œil », 15 heures, devant portail central église Saint-Eustache (Arcus).

« De Claude François à Stéphane Mallarmé », promenade d'une journée en minibus à travers l'Essonne, s'inscrire 43-87-30-41 (V. de Langlade).

« Le musée Picasso », 10 h 45, 6, rue de Thorigny (D. Bouchard).

« *La Banque de France* », 15 heures, 1, place du Général-Catroux (AITC).

« Le couvent des Carmes et son jardin », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection passé).

« Le vieux village de Charonne », 15 heures, métro Porte-de-Bagnolet, sortie boulevard Mortier (G. Botteau).

« L'Opéra et ses sous-sols », 15 heures, hall d'entrée (M. Ch. Lasnier).

« Les appartements royaux du Louvre », 15 heures, devant église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.A. Messer).

« L'hôtel de Sully », 15 heures, 72, rue Saint-Antoine (Mme Vermersch).

« L'Institut de France », 15 heures, 23, quai Conti (Mme Zujovic).

« Exposition Boucher », 11 h 30, hall d'entrée Grand Palais (Approche de l'art).

« Caves, ruelles inconnues du Marais, abbaye Maubuisson », 14 h 30, 2, rue Sévigné (Vieux Paris).

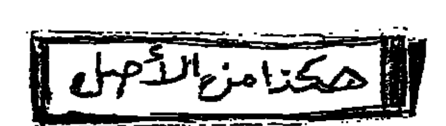
« De la place des Vosges aux hôtels Rohan-Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Paris en bouteille », journée de découverte des vignes et du vin à Paris : Bercy, déjeuner dégustation, Vaugirard, vendanges de Montmartre ». S'inscrire 43-36-10-61 (Bruno Ballet) (Les Amis de la terre de Paris).

CONFÉRENCES

199 *bis*, rue Saint-Martin : « Le voyage intérieur », film-conférence présenté par Jean-Louis Victor.

Palais de la découverte, 15 heures : « Les technologies nouvelles en amélioration des plantes », par M. Deshayes, directeur de recherches, chargé de mission à la direction scientifique des productions végétales de l'INRA.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

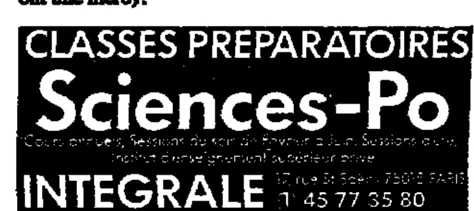
Vendredi 3 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Grand public.
Emission de Patrick Sabatier.
22 h 30 Feuilleton : Shôgun (rediff.).
23 h 20 Journal.
23 h 35 Rubrique information.
23 h 50 TSF (Télévision sans frontière).

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Série : Deux flics à Miami.
21 h 25 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème « Les livres du mois », sont invités : Régine Deforges et Geneviève Dormann (le Livre du point de croix) ; *Kjell Espmark* (le Prix Nobel) ; *Philippe Labro* (l'Etudiant étranger) ; *Jean Lacouture* (De Gaulle – T. III : le Souverain) ; *Patrick Meney* (Même les tueurs ont une mère).



22 h 40 Journal.
22 h 50 Ciné-club : Saint François, ménestrel de Dieu ■■■
Film italien de Roberto Rossellini (1950), interprété par des moines franciscains (v.o.).
► *Onze épisodes de la légende dorée de François d'Assise empruntés au recueil des « Fioretti », traduit en dialecte toscan après sa mort. En une suite de fabliaux, avec une caméra en liberté, Rossellini a capté l'esprit de la pensée franciscaine, des actes de foi. Le film, admirable, n'a pas été présenté à la télévision depuis vingt ans et n'est pas ressorti en salle.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Série : Le petit docteur.
D'après l'œuvre de Georges Simenon. *La piste de l'homme roux.*
21 h 25 Magazine : Taxi.
De Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson.
Troisième volet de l'enquête sur l'Egypte : la montée de l'intégrisme ; Rétroviseur, de Michel Naudy ; Zorro : Christine Okrent.
22 h 30 Journal.
22 h 50 Décibels.
23 h 35 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 30, Les Triplés ; 21 h, Cinéma : Retour de manivelle ■ film de Denys de La Patellière ; 22 h 55, Flash d'informations ; 23 h 5, Cinéma : Blessure ■ film de Michel Gérard ; 0 h 20, Cinéma : la Clé □ film de Tinto Brass ; 2 h 10, Cinéma : Bras de fer ■■ film de Gérard Vergez.

LA « 5 »

20 h 30, Série : Thriller ; 21 h 40, Série : Kojak ; 22 h 40, Série : Arabesque.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Henri Moore à Much Hadham, par Pierre Descargues.
21 h 30 Musique : Black and Blue. La musique des steel-bands.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (émis de Stuttgart) : *Symphonie n° 3*, de David ; *Introduction et allegro appassionato en sol majeur, pour piano et orchestre, op. 92*, de Schumann ; *Todtenfeier*, poème symphonique de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart.
22 h 20 Les soirées de France-Musique. Les pêcheurs de perles : Te Deum, Troisième symphonie avec chœurs, de Milhaud ; Danses concertantes, de Stravinski ; Deuxième concerto pour piano et orchestre, de Bartok ; à 0 h 30, Meli-Melodame.

Samedi 4 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

15 h 45 Voyage du pape Jean-Paul II à Lyon.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Arsène Lupin : Le film révélateur.
Avec Georges Descrières, Yvon Bouchard, Maria Korber, Marie Versini, Félix Knemoller (rediff.).
Le gentleman cambrioleur se fait passer pour un grand acteur hollywoodien qui doit tourner un film en Allemagne.
21 h 30 Volley-ball : championnat du monde.
Demi-finale en direct de Bercy. Commentaires : Jean Raynal.
23 h 55 Journal.
0 h 15 Ouvert la nuit.
Série : Le prisonnier.

DEUXIÈME CHAINE : A2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
Demi-finale en direct de Nîmes.
20 h Journal.

20 h 35 Champs-Elysées.
Emission de Michel Drucker.
Avec Michel Sardou, Pierre Bachelet, Jean-Jacques Goldman, Indochine, The Cure, Dominique Paturel, Michel Serrault, Alvin Ailey, Les Sumotori...
21 h 55 Série : Le voyageur.
22 h 25 Les enfants du rock (1re partie).
Clip de la semaine.
► *Talking Heads (Wild Wild Life), Stranglers (Nice to Nice) ; Rock Report, le magazine du rock ; spécial Paul McCartney (interview et clip).*
23 h 30 Journal.
23 h 45 Les enfants du rock (2e partie).
Rockline : Stan Ridgway, Bananarama, Dary Hall, Bangles, Sam Fox, Carmel, Stray Cats, Redskins, Latin Quarter, Everything but the Girl, et Midge Ure, le leader du groupe Ultravox.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h 25 Théâtre : Mesure pour mesure.
Cycle William Shakespeare (v.o.). Réal. Desmond Davis. Avec Kenneth, Kate Nelligan, Tim Pigott-Smith, Christopher Straulli, John McEnery, Jacqueline Pearce, Frank Middlemass, Alan Amstrong, Adrienne Corri, Ellis Jones, John Clegg, William Sleigh...
Ce drame en cinq actes en vers et en prose a été composé aux environs de 1604.
20 h 5 Disney Channel, pour les tout-petits.
Winnie l'ourson.
20 h 35 Disney Channel, pour les jeunes et les moins jeunes.
22 h Journal.
22 h 20 Série : Mission casse-cou.
Flagrant délit.

23 h 10 Musiclub.
Sonate en sol pour violon et piano, *de Guillaume Lekeu interprétée par Frank Preuss, violon, et Harold Martins, piano.*

CANAL PLUS

14 h, Téléfilm : le couteau sur la nuque ; 15 h 30, Cabou Cadin ; 16 h, Série : Batman ; 16 h 25, Série : Flash Gordon à la conquête de l'univers ; 16 h 45, Série : Mike Hammer ; 17 h 30, Document : Les animaux du soleil. Les souricates ; 17 h 55, Téléfilm : L'amour en cavale ; 19 h 35, Top 50 ; 20 h 35, Téléfilm : Les aventuriers du Nouveau-Monde ; 22 h 15, Flash d'informations ; 22 h 25, Football : Coulisses ; 22 h 40, Football : Championnat de France. En différé du stade municipal de Bordeaux. Bordeaux-PSG ; **0 h 30, Cinéma : Des femmes pour Gourpanof ■** film français classé X, de J. Helie (1983), avec Yves Callas, Victor Vallet, Eva Kleber, Patricia Violet... ; **1 h 25, Cinéma : Haute tension,** film américain de Remi Kramer (1976), avec Ben Gazzara, Britt Ekland, Paul Winfield... ; **3 h 10, Cinéma : C.H.U.D. ■** film américain de Douglas Cheek (1985), avec John Heard, Kim Greist, Christopher Curry... ; **4 h 35, Série : Rawhide ; 5 h 25, Cinéma : Blessure ■** film français de Michel Gérard (1985), avec Florent Pagny, Patricia Millardet, Boris Bergman, Riton Liebman.

LA « 5 »

20 h 30, Série : Thriller ; 21 h 50, Série : La cinquième dimension ; 22 h 45, Série : Arabesque.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h, Live 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : l'empire de la cuisinière d'Alexandre Boniatsis.
22 h 10 Démarches.
22 h 30 Musiques : lo Viemire dou Bonur. Le ménétrier du bonheur, opéra de Gérard Garcin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (en direct de l'Opéra de Paris) : *Sinfoniata*, d'Alexander von Zemlinsky ; *Quatre derniers lieder*, de Richard Strauss ; scène finale du *Cappricio*, de Richard Strauss ; *Kammersinfonie*, de Franz Schrekez, par l'Orchestre du théâtre national de l'Opéra de Paris. Dir. Michael Schoenwandt.
0 h Les nuits de France-Musique. Ex-Libris : Renata Tebaldi.

Dimanche 5 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8 h 30 Voyage du pape Jean-Paul II.
Arrivée à l'héliport de Taizé ; visite de l'église de la Réconciliation ; rencontre avec la communauté de Taizé.
9 h Emission islamique.
Islam et polygamie.
9 h 15 Orthodoxie.
Icône crétoise au musée d'Héraklion.
9 h 30 Foi et tradition des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
Les vaudois.
10 h 30 Voyage du pape Jean-Paul II.
Célébration de la messe pontificale à Paray-le-Monial.
12 h 30 Télé foot 1.
13 h Journal.
13 h 25 Variétés : A la folie, pas du tout.
Emission présentée par Patrick Poivre d'Arvor.
13 h 30 Sports dimanche.
Championnat du monde de volley-ball. Finale, pour la troisième place, à Bercy.
15 h 30 Tiercé à Longchamp.
Prix de l'Arc de triomphe.
15 h 45 Sports dimanche (suite).
16 h 40 Variétés : A la folie, pas du tout (suite).
17 h 45 Voyage du pape Jean-Paul II.
Rencontre avec la jeunesse au stade Gerland à Lyon.
19 h 30 Dessin animé : Tom et Jerry.
19 h 55 Tirage du loto sportif.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : la Charge héroïque ■■
Film américain de John Ford (1949), avec John Wayne, John Agar, Joanne Dru, Victor McLaglen.
En 1876, en Arizona, la dernière mission d'un officier de cavalerie (arrivé à l'âge de la retraite) lorsque la guerre indienne se rallume. Pas d'héroïsme tapageur comme dans le titre français, mais une réflexion sensible, nostalgique, sur l'armée, les rapports des Blancs et des Indiens, l'amour. John Wayne devient bouleversant lorsque, sur la tombe de sa femme, il parle à la morte.
22 h 15 Sport dimanche soir.
Résumé des Jeux olympiques à Séoul.
23 h 15 Journal.
23 h 30 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 30 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
13 h Journal.
13 h 30 Tout le monde le sait.
Invités : Rey Lawson, Spagna, Corinne Charby, Laurent Voulzy, Dorothée, Munchener Freiheit, Dick Rivers.
14 h 30 Série : Félicien Grevèche.
Scénario et dialogues Sylvain Joubert. Réalisation Michel Wyn. Avec Sylvain Joubert, Pierre Santini, Anne-Marie Besse, Jenny Clève (4e épisode).
15 h 30 L'école des fans.
Invitée : Lio.
16 h 25 Le kiosque à musique.
17 h Téléfilm : Les travailleurs de la mer.
D'après Victor Hugo. Réal. Edmond Sechan. Avec Julien Guiomar, Aurélien Lecoin, Marie-Thérèse Relin, Georges Wilson, Laurence Ragon...
18 h 35 Stade 2.
Football, championnat de France ; Rugby, championnat de France ; Volley, championnat du monde ; Motonautisme ; Course à pied ; Tennis ; Sumo.
19 h 30 Feuilleton : Maguy.
Avec Rosy Varte, Jean-Marc Thibault, Marthe Villalonga, Henri Garcin...
20 h Journal.

20 h 35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont.
► *4e Grand Tournoi : finale en direct de Nîmes.*
22 h 5 Volley-ball : championnat du monde.
Finale à Bercy.
23 h 45 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Magazine : Mosaïque.
De Reynold Ismard.

Portrait de Léopold Sédar Senghor ; témoignages des écrivains qui l'ont approché ; lecture des poèmes du premier Africain membre de l'Académie française.
12 h Magazine : D'un soleil à l'autre.
Magazine du monde rural.
14 h 30 Sports loisirs.
Les Six Jours à pied de La Rochelle : à 15 h 15, Golf, en direct de Bordeaux ; à 16 h 45, les six jours à pied de La Rochelle.
17 h Amuse 3.
Bouba ; à 17 h 25, Dessin animé : Les entrechats ; à 17 h 55, Speedy Gonzales ; à 18 h, Splendeur sauvage, de Frédéric Rossif.
18 h 30 RFO Hebdo.
19 h Amuse 3 (suite).
Cat's eyes ; à 19 h 25, L'oiseau bleu.
19 h 45 Jean-Paul II à Lyon.
Les temps forts de la visite pontificale.
20 h 4 Le curé d'Ars.
Plaidoyer pour un curé de campagne. Réal. André Bonnardel.
20 h 35 Jean-Paul II à Lyon.
En direct : cérémonie à la basilique de Fourvière : bénédiction de la ville ; embrasement de la colline de Fourvière.
21 h 55 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : l'Entraîneuse ■
Cycle France, l'avant-guerre. Film d'Albert Valentin (1938), avec Michèle Morgan, Gisèle Préville, Catherine Fontenay, Jeanne Lion, Gilbert Gil, François Périer, Henri Guisol...
Une entraîneuse de boîte de nuit parisienne a l'occasion de prendre quinze jours de vacances sur la Côte d'Azur dans une pension de famille fréquentée par des gens de la bonne société. Elle croit se refaire une nouvelle vie. Tourné en seule version française dans les studios de Berlin après Munich, le premier film d'Albert Valentin, sur un sujet mélodramatique et fortement « anti-bourgeois », rejoint, par bien des côtés, le « réalisme poétique ». Michèle Morgan est superbe en jeune femme foncièrement honnête et défendant sa dignité contre l'hypocrisie masculine. Dommage que la plupart de ses partenaires ne soient pas à sa hauteur.
0 h 5 Prélude à la nuit.
Rêverie et caprice, *d'Alexandre Lagoya, interprétés par Valérie Duchateau, guitare.*

CANAL PLUS

7 h 50, Cabou Cadin ; 8 h 30, Cinéma : Dust ■ film belge de Marion Hansel (1985), avec Jane Birkin, Trevor Howard, John Matshinkiza... ; **9 h 55, Cinéma : Firefox, l'arme absolue ■■** film américain de Clint Eastwood, avec Freddie Jones, David Huffman... ; **12 h, Le croc-note-show ; 12 h 5, Série : Canaille plus ; 13 h 5, Deux secondes pour un livre.** Le livre d'étoile, de Gil Ben Aych ; **13 h 9, Série : Top 20 ; 14 h, Téléfilm : Amy ; 15 h 20, Document : animaux d'Australie ; 15 h 45, Série : Les monstres ; 16 h 10, Série : Cisco Kid ; 16 h 50, Football américain ; 17 h 50, Cinéma : Une femme disparaît,** film américain d'Anthony Page (1979), avec Elliot Gould, Cybill Sheperd, Angela Lansbury... ; **19 h 35, Ça cartoon ; 20 h 35, Cinéma : Au-dessous du volcan ■■** film américain de John Huston (1984), avec Albert Finney, Jacqueline Bisset, Anthony Andrews... ; **22 h 15, Flash d'informations ; 22 h 25, Cinéma : les Chaussons rouges ■■** film anglais de Michael Powell (1948), en v.o., avec Moira Shearer, Anton Walbrook, Marius Goring... ; **0 h 35, Cinéma : la Grande Bouffe ■■** film italien de Marco Ferreri (1973), avec Marcello Mastroianni, Ugo Tognazzi, Michel Piccoli, Philippe Noiret ; **2 h 40, Série : Flash Gordon.**

LA « 5 »

20 h 30, Série : Thriller ; 21 h 50, Série : Baretta ; 22 h 45, Série : Arabesque.

LA « 6 »

14 h, Tonic 6 ; 18 h 30, Play 6 ; 19 h, Métal 6. ; 20 h, Tonic 6.

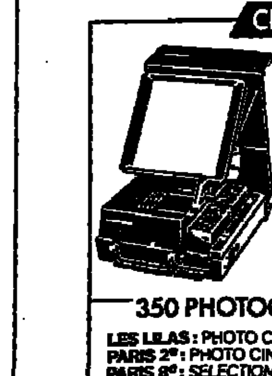
FRANCE-CULTURE

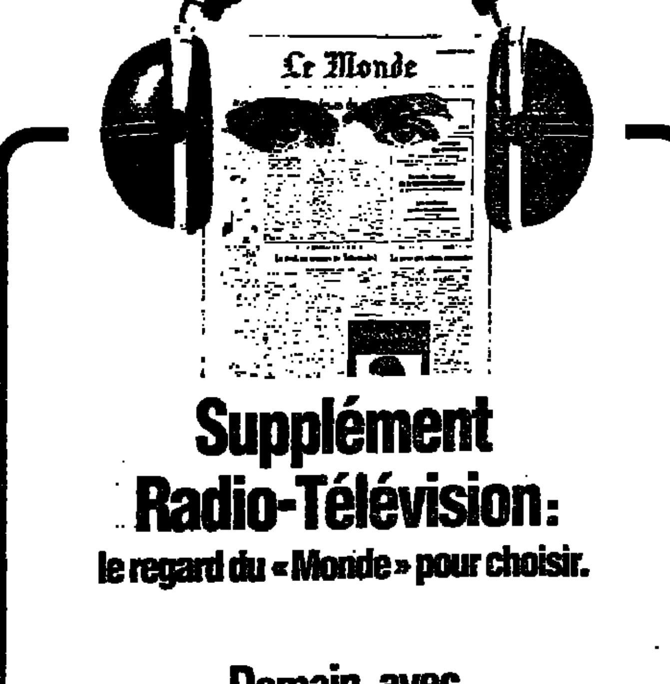
20 h 30 Atelier de création radiophonique. Les thérapies frappantes.
22 h 30 Musique : Hommage à François Mauriac, par Georges Léon. Concert enregistré à Bordeaux le 9 octobre 1985 (Mozart, Schubert).

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Severance Hall, Cleveland le 12 mars 1970) : *Symphonie n° 5 en si bémol majeur, D. 485*, de Schubert ; trois extraits de *Wozzeck*, de Berg ; *Three places in New England*, d'Ives ; Suite (version 1910) de *l'Oiseau de feu*, de Stravinsky, par l'Orchestre de Cleveland, dir. P. Boulez ; en complément de programme : *Pulcinella*, ballet avec voix et petit orchestre, de Stravinsky ; *Symphonie, op. 21*, de Webern.
23 h Les soirées de France-Musique. Musiques traditionnelles ; à 1 h, l'arbre à chansons.



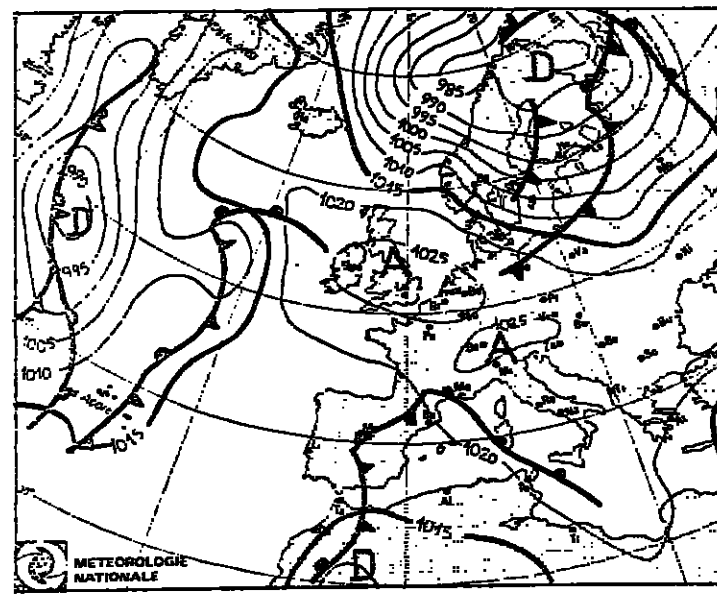


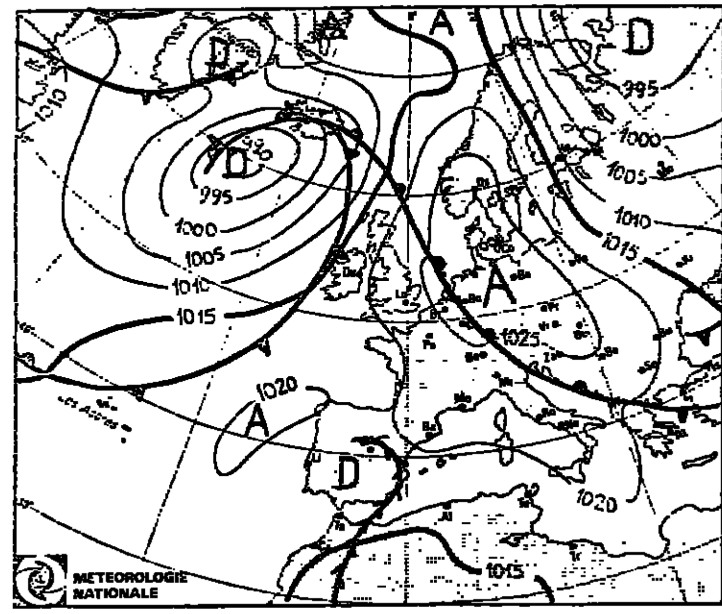
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 3 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 5 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 3 octobre à 0 heure et le samedi 4 octobre à 24 heures.

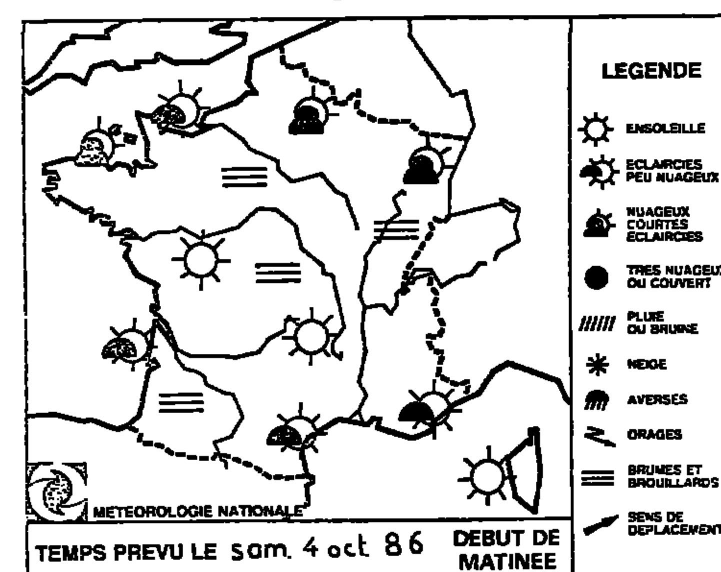
Les hautes pressions centrées sur les îles Britanniques se décalent vers la Scandinavie et le nord de l'Allemagne. Le courant de sud qui va s'établir sur toute la France apportera de l'air plus sec. Les perturbations qui vont circuler en bordure de nos régions septentrionales n'auront qu'une activité nuageuse très faible.

Samedi : le début de journée sera brumeux avec des bancs de brouillards locaux sur presque toute la France. Il y aura quelques nuages passagers près des frontières du Nord-Est, et des résidus de nuages orageux déborderont passagèrement sur les Pyrénées. Les températures minimales seront entre 7 et 13 degrés sur la moitié nord et entre 10 et 17 degrés sur la moitié sud. L'après-midi sera bien ensoleillé sur la majeure partie du pays. Seuls quelques nuages élevés persisteront sur le Jura, le nord des Alpes et les Pyrénées. Les températures maximales seront comprises entre 18 et 26 degrés du nord au sud.

Dimanche : Pas de changement. Le matin brumes et brouillards se dissiperont assez vite. Il fera beau ensuite sur toute la France. Les bancs de brouillards seront toutefois plus épais sur le quart nord-est.

Les nuages passagers du nord des Alpes et des Pyrénées se désagrégeront en cours de journée.

Avec le temps bien ensoleillé, les températures vont monter encore légèrement, dépassant presque partout les moyennes saisonnières.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 2-10-1986 à 6 h TU et le 3-10-1986 à 6 h TU

Temps observé le 3-10-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	29	16	S
BIARRITZ	22	16	B
BORDEAUX	25	18	S
BOURGES	27	12	S
BREST	17	12	B
CAEN	16	9	B
CHERBOURG	16	12	B
CLERMONT-FERR.	24	12	S
DIJON	23	11	N
GRENOBLE St-M-H	24	10	S
LILLE	19	8	B
LIMOGES	25	15	S
LYON	24	11	B
MARSEILLE-MAR.	26	18	S
NANCY	23	8	B
NANTES	25	14	S
NICE	24	17	S
PARIS-MONTS.	26	12	B
PAU	25	13	S
PERPIGNAN	21	18	B
RENNES	23	10	B
ST-ÉTIENNE	26	11	S
STRASBOURG	23	8	B
TOURS	27	12	S
TOULOUSE	23	18	C
POINTE-A-P.	-	-	-

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	27	21	O
AMSTERDAM	17	4	B
ATHÈNES	22	15	C
BANGKOK	30	25	C
BARCELONE	23	19	N
BELGRADE	23	6	S
BERLIN	18	9	C
BRUXELLES	18	7	B
LE CAIRE	27	17	C
COPENHAGUE	16	8	S
DAKAR	30	26	S
DELHI	32	23	S
DJERBA	29	22	N
GENÈVE	23	8	S
HONGKONG	27	24	S
ISTANBUL	19	12	P
JÉRUSALEM	18	12	S
LISBONNE	28	19	S
LONDRES	19	11	N
LOS ANGELES	22	14	O
LUXEMBOURG	22	11	B
MADRID	21	13	N
MARRAKECH	31	16	S
MEXICO	25	14	B
MILAN	24	11	B
MONTRÉAL	21	8	N
MOSCOU	12	10	C
NAIROBI	27	15	N
NEW-YORK	27	17	S
OSLO	16	6	S
PALMA-DE-MAL.	25	16	S
PÉKIN	25	10	C
RIO-DE-JANEIRO	23	19	S
ROME	25	15	S
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	14	7	N
SYDNEY	25	20	O
TOKYO	26	20	N
TUNIS	28	21	S
VARSOVIE	22	10	C
VENISE	23	10	S
VIENNE	22	13	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

☆ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

La « Danseuse » de Arp

La « série artistique » célèbre le centenaire de la naissance du sculpteur, peintre et dessinateur, Jean (ou Hans) Arp. Le timbre, d'une valeur faciale de 5 F, sera mis en vente générale le 20 octobre : dessiné par Odette Baillais d'après la *Danseuse* peinte en 1925 par Arp, il est imprimé en héliogravure dans les tons marron clair, gris, noir, bleu-gris et beige foncé.

Né à Strasbourg, le 16 septembre 1886, de père allemand et de mère française, Arp fréquente d'abord l'Ecole des arts décoratifs de Strasbourg puis l'académie Julian à Paris en 1904. En 1911, il participe à la fondation du mouvement suisse Der Moderne Bund. Pendant la guerre 1914-1918, il s'établit à Zurich où, avec Hugo Ball et Tristan Tzara, il participe à la fondation du mouvement dada. Après la guerre, il obtient la nationalité française et fréquente les membres du groupe surréaliste qui influence profondément son œuvre.

A partir de 1920, il publie des plaquettes de poèmes en langue allemande et, en 1937, son premier recueil écrit directement en français. En 1930, il réalise ses premières sculptures en ronde bosse. Et c'est pour son œuvre sculpturale qu'il obtient, en 1954, le Grand Prix de la Biennale de Venise qui lui donne rapidement une audience internationale. A partir de 1959, il s'installe à Locarno (Suisse) où il meurt en 1966.

Une rétrospective de l'œuvre de Arp est actuellement présentée, jusqu'au 16 novembre, au Musée d'art moderne de Strasbourg (*le Monde* du 25 septembre), ville où, en 1928, avec son épouse Sophie Taueber et Théo Van Doesburg, il avait réalisé la décoration du célèbre café l'Aubette.

★ Vente anticipée à Strasbourg les 18 et 19 octobre, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert dans le hall du Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons ; le 18 octobrqre, de 8 heures à 12 heures, aux guichets philatéliques de la Recette principale et de l'Agence philatélique (AGERIP) de Strasbourg.

En filigrane

● *L'émission « Soulages » remise.* — L'émission du timbre de la « série artistique » œuvre de Pierre Soulages, initialement prévue pour le 29 septembre, a été reportée à une date ultérieure. Peut-être le 27 octobre. Il semblerait que l'artiste n'apprécie pas le rendu de la taille-douce, procédé choisi pour l'impression de son timbre. Et l'on s'étonnera que les P et T préfèrent célébrer des artistes disparus !

● *Un bloc plein des surprises.* — Le bloc consacré à la Cinémathèque française réserve quelques surprises aux collectionneurs : tout d'abord, malgré un tirage de 1 500 000 exemplaires — selon une source officieuse, — ceux-ci ont parfois des difficultés à se le procurer ; ensuite, parce que, sans qu'aucune annonce n'en ait été faite, ce bloc est numéroté en rouge au dos des feuilles, en marge des timbres.

● *Des informations philatéliques au téléphone.* — Les P et T offrent aux philatélistes la possibilité de s'informer vingt-quatre heures sur vingt-quatre grâce au téléphone. Ce service, dénommé Infotel, peut être obtenu par le numéro (1) 45-67-19-00. Pour sa part, l'expert parisien Jean-François Brun, toujours bien informé, propose également un bulletin hebdomadaire sur le (1) 42-60-59-99.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*, 24, rue Chanchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Samedi 4 octobre

Pontoise, 14 h 15 : céramiques, objets d'art, mobilier.

Dimanche 5 octobre

Provins, 14 heures : mobilier, pianos ; **Versailles-Chevau-Légers,** 10 h 30 et 14 h 15 : Extrême-Orient ; 14 heures : tableaux, objets d'art, mobilier.

PLUS LOIN

Samedi 4 octobre

Agen, 9 h 30 : vins, argenterie, bijoux ; 14 heures : objets d'art, mobilier ; **Arles,** 14 heures : tapis ; 15 heures : poupées ; 15 h 30 : Extrême-Orient ; **Poitiers,** 14 h 30 : timbres ; **Saint-Marcellin** (Isère), 9 h 30 et 14 h 15 : mobilier, bibelots.

Dimanche 5 octobre

Annonay, 14 h 30 : mobilier, bijoux, argenterie ; **Argentan,** 14 h 30 : bibelots, mobilier, argenterie ; **Arles,** 14 heures : bijoux, montres ; **Bayeux,** 14 heures : tableaux, céramiques, objets d'art, mobilier ; **Cahors,** 14 heures : affiches publicitaires, mobilier ; **Château de Chicheray** (41), orfèvrerie, mobilier dix-neuvième siècle ; 14 h 30 : tableaux, bibelots, mobilier ; **Marseille** (hôtel Cantini), 10 h 30 : bijoux ; 14 h 30 : argenterie, mobilier ; **Marseille-Prado,** 14 h 30 : objets d'art, mobilier, tableaux ; **Reims,** 14 heures : archéologie, Extrême-Orient, Art primitif ; **Romans,** 14 h 30 : objets d'art, armes, mobilier, argenterie ; **Rouen,** 14 heures : grands vins ; **Tarbes,** 14 h 30 : mobilier, argenterie, objets d'art.

FOIRES ET SALONS

Albi ; Aix-les-Bains ; Celles-sur-Belle (79) ; **Chatou ; Lamorlaye** (60) ; **Mondrainville** (14) (dimanche seulement) ; **Nogent-le-Rotrou ; Paris** (La Villette) : Salon du vieux papier et des disques ; **Paris** (Grand-Palais) : Biennale ; **Saint-Gratien** (95) (samedi seulement) ; **Thonon-les-Bains.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 2 octobre 1986 :

DES DÉCRETS

● N° 86-1073 du 30 septembre 1986 relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées.

● N° 86-1076 du 24 septembre 1986 portant publication du protocole de 1973 sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures, fait à Londres le 2 novembre 1973.

● **PUBLICATIONS : les visages de la solitude.** — Chaque solitude pose des problèmes différents et est ressentie différemment, selon qu'elle est librement choisie ou imposée par la vie : stress de l'adolescent, sentiment d'inutilité des personnes âgées, isolement du détenu ou complexes des handicapés, qui ont parfois le sentiment d'être perçus comme différents et rejetés par la société. Le dossier n° 3/1986 d'*Informations sociales* analyse ce problème de société.

Des psychologues, sociologues, journalistes et écrivains proposent des solutions. On peut se procurer cette publication à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75007 Paris. Prix : 19 F.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 32

Le Carnet du Monde

Naissances

— **Irène et Gerald GUELTON** ont la joie de faire part de la naissance de leur fille

Diane

6, avenue Emile-Acollas, 75007 Paris.

— **Isabelle et Francesco** ont eu la joie ineffable de voir venir au monde

Lorenzo DELFINI,

le 28 septembre 1986.

5, rue Jean-Formigé, 75015 Paris.

— **M. Olivier GOHIN et Mme, née Catherine Frasez,** partagent avec **Guillaume** la joie d'annoncer la naissance de

Marie-Pia,

à Paris, le 6 septembre 1986.

Décès

— Les docteurs Maurice et Geneviève Abiven,
Le docteur François Robert et Mme Marie-France Robert,
M. et Mme Philippe Abiven
Mlle Bénédicte Abiven
et M. Nils Mallet,
ont la douleur de faire part du décès de

Dominique ABIVEN

survenu le 9 septembre 1986 dans sa trente-cinquième année.

Une célébration religieuse réunira ses parents et amis autour de sa mémoire le 10 octobre 1986, à 19 heures, en l'église Saint-Séverin à Paris.

— Mme Paul Louis Beaumont, son épouse,
La famille et ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul Louis BEAUMONT,

inspecteur général honoraire de l'instruction publique,
croix de guerre avec palme,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 30 septembre 1986, à Paris-1er.

Les obsèques ont été célébrées le vendredi 3 octobre 1986 en l'église Saint-Roch.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Cambo-les-Bains. Bayonne (64).

Béatrice, Virginie et Damien Chatard,
Le docteur et Mme Yves Boilleau et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre CHATARD

survenu à l'âge de cinquante-neuf ans,

Centre Grancher, 64250 Cambo-les-Bains.

— On nous prie d'annoncer le décès, à l'âge de quatre-vingts ans, de

M. Jean GERVILLE-RÉACHE,
agrégé de l'Université,

survenu le 1er octobre à Saint-Quay-Portrieux.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— M. et Mme Pierre Huet,
M. et Mme Jean Huet,
M. et Mme Michel Martinet,
ses petits-enfants, ses sœurs, belles-sœurs, parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 22 septembre 1986, de

Mme François HUET,
née Geneviève Charrette,

Selon sa volonté, ses cendres reposent au columbarium de Grammont, à Montpellier.

Priez pour elle.

9, avenue de Villiers, 75017 Paris.

— Mme Alcée Roussier, et sa fille Marianne,
M. et Mme Laurent Salvatori et leurs enfants,
Les familles Rivaille, Challand et Martinet
ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de leur père, grand-père et oncle

Jules ROUSSIER,
professeur des facultés de droit d'Alger et de Toulouse,
doyen honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier des Palmes académiques,

survenu à Saint-Barthélemy-d'Agenais, le 27 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Saint-Barthélemy-d'Agenais 47350 Seyches.
93, chemin Mal-Clabel, 31500 Toulouse.

— Mme Sclisson,
Ses enfants et la famille
ont la douleur de faire part du décès de

André SCLISSON,
administrateur en chef de 1re classe des affaires maritimes,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite national,

survenu le 30 septembre 1986 à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Madeleine-Desroseaux, 56100 Lorient.

— Nous avons le regret de faire part du décès de

Meguerditch TAHMAZIAN

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le 1er octobre 1986.

Anniversaires

— Pour le vingt-sixième anniversaire de la subite disparition de

Boris LEBOVIC
(dit Lebo dans la Résistance),

on demande une pensée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

— **Victor LOYER**

disparaissait il y a onze ans.
Son souvenir reste.

Avis de messes

— Le samedi 11 octobre, à 15 heures, aura lieu à l'église Saint-Etienne-du-Mont, place du Panthéon à Paris, un service à la mémoire de

Maurice DURUFLÉ,
décédé le 16 juin 1986.

La messe sera concélébrée sous la présidence de Mgr Jean-Marie Lustiger, cardinal-archevêque de Paris. M. l'abbé Robert Perrelet, curé de la paroisse, prononcera l'homélie.

A l'issue de la cérémonie, la personnalité de l'organiste de Saint-Etienne-du-Mont sera évoquée par M. le chanoine Jehan Revert, maître de chapelle à la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Sous la direction de Jean Sourisse et en témoignage d'affectueux attachement à l'auteur, des membres du chœur de l'orchestre Colonne et de l'ensemble vocal Audite Nova de Paris, Eliane Tantcheff, mezzo-soprano, et Sarah Soularue, organiste, interpréteront le *Requiem* de Maurice Duruflé, version chœur et orgue.

Tous ceux qui ont aimé Maurice Duruflé et ses œuvres sont invités à venir prier à cette messe pour le repos de son âme.

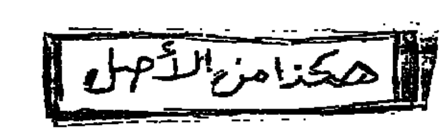
Communications diverses

— Préparant un ouvrage sur le peintre Louis Valtat, son petit-fils prie toutes personnes possédant œuvres ou documents de bien vouloir le contacter.
L.-A. Valtat, 5, route de la Rimorière, 78460 Choisel.

CARNET DU *MONDE*
Tarif H.T.

Toutes rubriques	60 F
Abonnés	50 F
Communicat. diverses	65 F

Renseignements 42-47-95-03



Le Monde

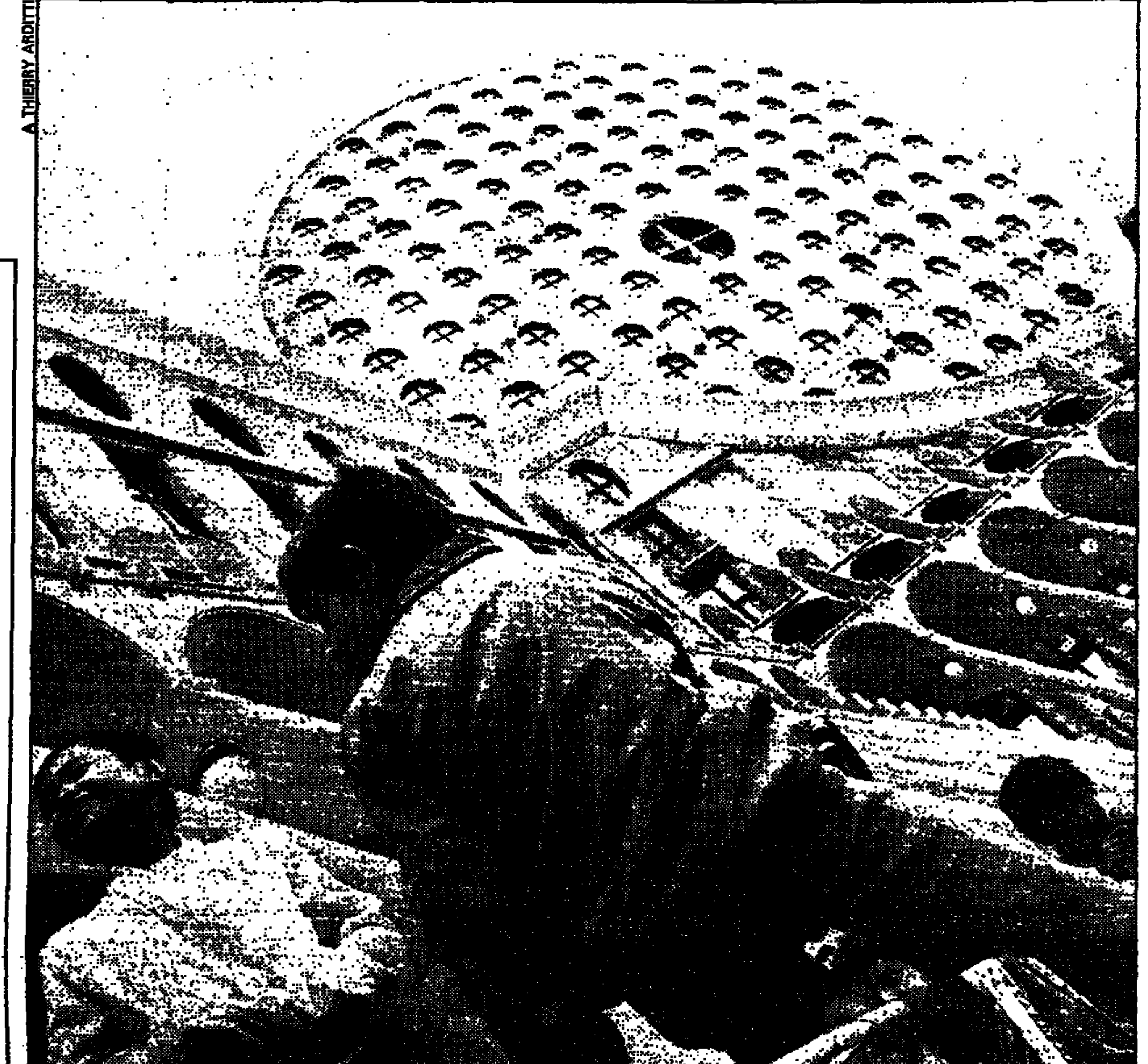
Supplément au nº 12965 – Ne peut être vendu séparément – Samedi 4 octobre 1986

VILLES NOUVELLES

Marne-la-Vallée, c'est au bout du métro, à quelques dizaines de minutes de voyage de la place de l'Opéra. Tout près du centre de la capitale et cependant si mal connue des Parisiens et des Français.

Car Marne-la-Vallée, ce n'est pas une ville nouvelle mais plutôt des villes nouvelles échelonnées le long de la Marne, très différentes par leur aspect – tours de béton ou villages de cottages, – leur environnement, leur habitat et leur mode de vie.

Phénomène nouveau. Rien au départ ne les rassemblait, que la volonté de leurs aménageurs publics. Elles commencent à penser et à vivre ensemble, à avoir une image. Non seulement celle très (trop) médiatique que leur donne le projet Disneyland, mais celle qu'elles commencent d'acquérir avec, par exemple, les projets comme celui de la cité scientifique Descartes.


A. THIERRY ARDITTI

Dans ce numéro

MARNE-LA-VALLÉE

Entre Descartes et Disney

EN treize ans, Marne-la-Vallée est passée de la notion de ville nouvelle à la réalité. Une quasi-réussite qui ne semblait pas évidente à l'origine, car, si la ville nouvelle de l'Est parisien disposait d'atouts naturels, elle devait lutter contre un handicap psychologique important : sa *situation géographique*.

Avec le temps, les inconvénients se sont estompés au profit des avantages, et « Marne », comme on l'appelle familièrement, a atteint aujourd'hui sa vitesse de croisière. Le rééquilibrage vers l'est préconisé par les pouvoirs publics suit le développement de la ville nouvelle, qui prend forme peu à peu.

S'il est difficile, à première vue, de saisir l'unité de l'ensemble urbain conçu il y a vingt ans par les pères de Marne-la-Vallée, la cohérence de l'opération apparaît rapidement dès qu'on l'*examine* sur le terrain. Du vaste quartier citadin de Noisy-le-Grand, avec son centre d'affaires et ses hypermarchés, aux plaines agricoles de Bussy-Saint-Georges, qui accueilleront bientôt des maisons individuelles en lotissements, Marne-la-Vallée *se présente* comme une succession d'agglomérations très variées. C'est d'ailleurs dans la diversité de ses « villes nouvelles » qu'elle trouve son originalité et le secret de sa réussite.

Ville nouvelle la plus proche de Paris (Noisy-le-Grand est à treize *kilomètres de Notre-Dame*), Marne-la-Vallée est aussi la plus grande urbanisation de ce genre en Europe. Elle se développe sur une superficie de 15 000 hectares, à cheval sur la petite couronne parisienne et la grande banlieue briarde.

Curieusement, les phases du développement dans le temps ont correspondu à une situation vécue dans les faits. Après la réalisation de programmes de logements à caractère plutôt social, souhaités par l'ancienne municipalité communiste de Noisy-le-Grand, on est passé à une forme d'habitat intermédiaire sur le secteur de Val-Maubuée, à dominante politique socialiste. Quant aux projets pour le secteur Est, plus conservateur, ils tendent vers un genre de construction haut de gamme avec de nombreux équipements de loisirs.

Le même état d'esprit a présidé à l'aménagement économique de la ville nouvelle. Les industriels, traditionnellement pragmatiques, ont vite compris l'intérêt d'une localisation à Marne-la-Vallée. La multiplication des dessertes (autoroute A4, RER) la proximité de Paris autant que des deux aéroports internationaux de Roissy et d'Orly, constituent des conditions « objectives » de nature à motiver une installation sur l'une des zones d'activités de la ville nouvelle. Les résultats enregistrés par l'Etablissement public d'aménagement (Epamarne) le prouvent. En moyenne, 25 hectares de zones industrielles sont vendus chaque année, et l'on estime à 40 hectares la surface industrielle qui sera aménagée en 1986.

Autre vocation de Marne-la-Vallée : l'immobilier de bureau. Face à la Défense, la ville nouvelle déploie ses charmes. Avec succès, puisque 600 000 mètres carrés ont déjà été vendus. Et la demande incite les promoteurs à multiplier leurs réalisations. Pour M. Philippe Crauk, directeur commercial du cabinet Bourdais, qui commercialise de nombreux programmes de tertiaire, Marne-la-Vallée a atteint son seuil de crédibilité psychologique. « *Les aspects négatifs de l'Est parisien sont peu à peu oubliés, et les chefs d'entreprise commencent à prendre conscience de l'intérêt de cette ville nouvelle. Elle offre en effet des conditions exceptionnelles de nature à concurrencer l'Ouest parisien. Le principal avantage réside notamment dans une diversité qui n'existe nulle part ailleurs. Pour le même prix, il est en effet possible de trouver des locaux dans un immeuble en hauteur et dans un espace paysager à l'américaine. Tout cela à proximité du RER et de l'autoroute...* »

Un sondage réalisé récemment par Démoscopie pour le compte d'Epamarne souligne la nette amélioration de l'image de marque de Marne-la-Vallée. Selon les chefs d'entreprise consultés (essentiellement en région parisienne), la ville nouvelle apparaît comme un « *site animé où il fait bon vivre et travailler* ».

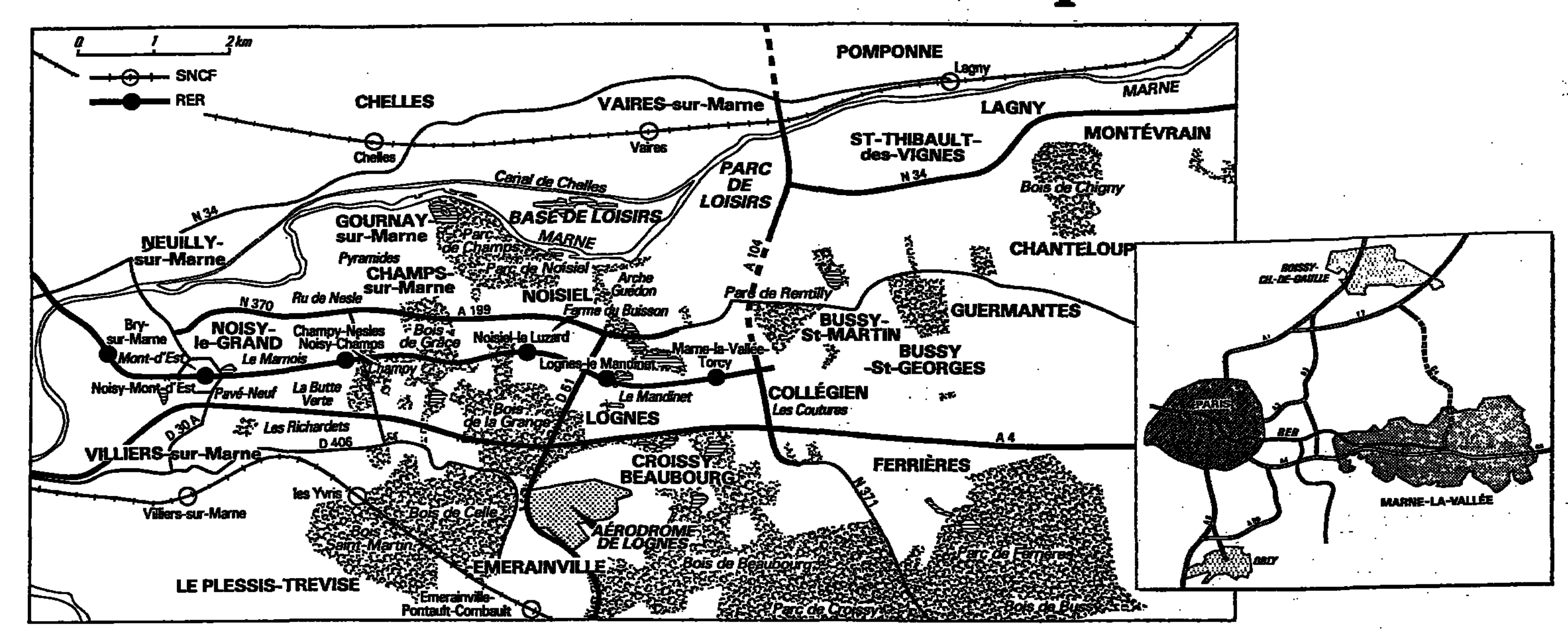
C'est également une « *zone d'avenir pour la région Ile-de-France* », car elle dispose de grands espaces aménageables. Les décideurs interrogés estiment aussi que « *s'installer à Marne-la-Vallée, c'est parier sur l'avenir* ».

Pour beaucoup, en effet, la ville nouvelle se définit comme un pôle de développement pour les activités liées aux technologies nouvelles. Control Data, IBM et Bull illustrent cette orientation qui va être accentuée par la réalisation de la cité Descartes, la « technopole » de la région parisienne.

En attendant Mickey et les Jeux olympiques, Marne-la-Vallée commence à ressembler à une vraie ville, avec un style qui se dessine progressivement. Entre Descartes et Disney. Entre le génie technologique et le divertissement féerique.

CHRISTIAN-LUC PARISON.

15 000 hectares sur trois départements



A CHEVAL sur trois départements, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne, Marne-la-Vallée occupe une superficie totale de 15 215 hectares.

Elle est divisée en quatre secteurs :

Secteur 1 :

Trois communes : Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne).

Secteur 2 :

Six communes du Val-Maubuée : Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel et Torcy.

Secteur 3 :

Douze communes : Lagny, Collégien, Bussy-Saint-Georges, Saint-Thibault-des-Vignes, Chanteloup, Montévrain, Ferrières-en-Brie, Guermantes, Conches, Jossigny, Gouvernes et Bussy-Saint-Martin.

Secteur 4 :

Cinq communes : Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre et Serris.

Population en 1985 : 178 200 habitants, dont 47 400 à Noisy-le-Grand, 12 650 à Bry-sur-Marne, 22 000 à Villiers-sur-Marne, 62 400 sur Val-Maubuée et 33 750 pour les dix-sept communes du secteur est. Prévisions : 217 000 habitants en 1990 et 252 000 en l'an 2000.

Emploi à fin 1985 : 50 870 emplois, dont 13 440 à Noisy-le-Grand, 17 280 à Val-Maubuée et 12 270 sur le secteur est.

Bureaux réalisés et en cours : 250 000 mètres carrés sur le secteur 1 et autant sur Val-Maubuée. Prévision pour Disneyland : 400 000 mètres carrés. Commerces : 986 boutiques et sept hypermarchés.

Logements : 59 500 en 1985, dont 16 510 à Noisy-le-Grand et 20 000 à Val-Maubuée.

Les élus :

Le Syndicat d'agglomération nouvelle de Val-Maubuée (SAN) est présidé par Lucien Mayadoux (PS) ; l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (Epamarne) est présidé par Jérôme Bouvier (PS).

Secteur 1 : Noisy-le-Grand : Françoise Richard (RPR) ; Bry-sur-Marne : Etienne Audfray (RPR) ; Villiers-sur-Marne : Serge Delaporte (PS).

Secteur 2 : Champs-sur-Marne : Lionel Hurtebize (PC) ; Noisiel : Daniel Vachez (PS) ; Torcy : Lucien Mayadoux (PS) ; Lognes : Paul Mangeot (div. d.), minoritaire au sein de son conseil municipal ; Emerainville : Pierre Andrieu (PS) ; Croissy-Beaubourg : Michel Géres (div. d.).

Secteur 3 : Bussy-Saint-Georges : Michel Doussot (RPR) ; Collégien : M. Zmuda (div. d.) ; Lagny : Claude Avisse (RPR) ; Saint-Thibault-des-Vignes : Marc Brinon (div. g.) ; Chanteloup : Gérard Willaume (PS) ; Montévrain : Renaud Vié Le Sage (app. PS) ; Ferrières-en-Brie : Mme Pottier (div. d.) ; Conches : M. Crestey (div. d.) ; Jossigny : M. Roland Noury (div. g.) ; Gouvernes : M. Bouvier (div. d.) ; Bussy-Saint-Martin : M. André Boureau (div. d.).

Secteur 4 : Bailly-Romainvilliers : Michel Colombé (div. d.) ; Chessy : Mme Odette Pasqualini (div. d.) ; Coupvray : Jacques Taberlet (div. d.) ; Magny-le-Hongre : Jean-Marc Dugravot (div. d.) ; Serris : Martin Steffen (div. d.).

Savants au vert

A 15 kilomètres de Paris, 130 hectares sont réservés pour accueillir un parc scientifique nouvelle manière. Spécialités : informatique, électronique, urbanisme, transports.

EN annonçant la création de la Cité Descartes, le 22 mars 1983, Pierre Mauroy a souligné la vocation de ce parc scientifique qui doit être *« le pôle privilégié de la région Ile-de-France pour l'accueil des établissements d'enseignement et de formation supérieure, des instituts et centres de recherche et des organismes scientifiques et techniques »*. Un « paradis des cerveaux » à 15 kilomètres de Paris par l'autoroute et à 100 mètres du RER, sur un terrain de 130 hectares qui avait échappé à l'urbanisation du secteur Noisy-Champs.

A l'origine de la ville nouvelle, le schéma directeur d'aménagement avait réservé le site de la Haute-Maison à de futures activités sportives et de loisirs liées au projet d'université à Noisy-le-Grand. L'université n'a pas vu le jour, et le grand champ rectangulaire est resté sans affectation tandis que la ville nouvelle sortait de terre.

En 1981, bien avant Disney, une société américaine spécialisée dans la conception et la réalisation de parcs d'attractions s'est intéressée au terrain. Armand Lehman, le PDG de la société LEMCO, qui a, depuis, réalisé Aqualand au Cap-d'Agde, a réussi à pousser son projet assez loin, avec le soutien de Paribas. Mais il s'est heurté au refus des élus de gauche, notamment des maires communistes de Champs-sur-Marne et de Noisy-le-Grand qui n'ont pas apprécié l'arrivée éventuelle d'investisseurs américains. L'opposition réitérée des communistes n'a cependant pas pu empêcher la réalisation du projet suivant, celui de la Cité Descartes.

■ Territoire du troisième type

Le choix du site, au cœur de Marne-la-Vallée, apparaît déterminant dans les chances de réussite de ce parc scientifique qui sera axé sur deux secteurs préférentiels : informatique-électronique et urbanisme-transports. Pour Yann Lecoanet, urbaniste d'Epamarne, la Cité Descartes est installée sur un *« territoire du troisième type »* ; ni dans la ville comme les anciennes universités ni vraiment à l'extérieur comme les campus. La qualité de l'environnement et du site fait désormais partie des critères de choix des entreprises du tertiaire, de même que la nécessité d'un pôle scientifique regroupant certaines activités. *« Il s'agit à la fois d'un besoin de se retrouver en famille, d'une sorte d'esprit de club et aussi de la conviction que, en se rassemblant, les entreprises pourront se développer ensemble »*, estime Yann Lecoanet.

Plusieurs bâtiments en cours d'achèvement prouvent que les choses avancent sensiblement à la Cité Descartes. Dès le 12 janvier prochain, Bull inaugurera le parc en ouvrant son Centre national de formation (quatre cent soixante-dix employés et près de mille cinq cents stagiaires par jour) et l'Ecole supérieure des ingénieurs en électronique et électrotechnique de la Chambre de commerce de Paris accueillera ses premiers élèves à la fin de l'année 1987. Le Centre national de la formation du ministère des finances sera aussi installé à Marne-la-Vallée.

■ Environnement soigné

Dans le domaine de l'urbanisme et des transports, il est prévu de construire l'Ecole nationale des ponts et chaussées, le Laboratoire central des ponts et chaussées, l'Ecole nationale des sciences géographiques, le Centre scientifique et technique du bâtiment, le Centre technique de l'urbanisme, le Centre informatique de gestion du ministère de l'urbanisme, le Centre d'études et de transports urbains, ainsi qu'une dizaine de laboratoires de recherche du CNRS consacrés à la communication.

A terme, la Cité Descartes devrait accueillir près de cinq mille personnes par jour. Des utilisateurs qui disposeront d'un environnement extraprofessionnel soigné : courts de tennis, complexe sportif couvert, restaurants d'entreprise ou universitaires, pôle de rencontres et de séminaires dans la ferme de Haute-Maison.

Même si elle est noyée dans la verdure seine-et-marnaise, la technologie de l'Est parisien ne sera pas coupée du monde extérieur. Les urbanistes d'Epamarne ont, en effet, prévu autour de la Cité Descartes, la réalisation d'un centre de quartier. A proximité de la station Noisy-Champs du RER, quatre cent soixante-dix logements seront construits pour les familles et les étudiants. Une quinzaine de boutiques ainsi que quelques cafés-restaurants assureront le commerce de proximité. En fait, c'est une mini-ville qui va sortir de terre, avec son lycée, son stade, son auberge de jeunesse, son bureau de poste... Un programme de bureaux de 45 000 mètres carrés devrait apporter un millier d'emplois supplémentaires dans ce centre de quartier.

Les aménageurs espèrent que l'installation des écoles et des centres de recherche à la Cité Descartes attirera à Marne-la-Vallée des entreprises de hautes technologies intéressées par un voisinage fructueux avec les scientifiques. Un parc d'activités de 17 hectares leur sera réservé dans ce but. Cerveau de la ville nouvelle, la Cité Descartes pourrait bien en être aussi le cœur...

C.-L.-P.

Entreprises sous serre

Les génies en herbe ont eux aussi rendez-vous à la cité Descartes. La chambre de commerce et d'industrie de Meaux leur propose, en effet, de venir s'installer dans la pépinière d'entreprises qu'elle crée dans le parc scientifique. Le principe est simple. Il consiste à offrir à des « créateurs-innovateurs » des conditions susceptibles de les aider à lancer leur entreprise. Des unités de 40 % seront louées aux candidats sélectionnés sur dossier. Pour 4 000 F HT par mois, et pour une durée maximum de vingt-trois mois, les jeunes chefs d'entreprise de la cité Descartes bénéficieront d'une panoplie de services communs : hôtesse d'accueil, salles de réunions, standard téléphonique, secrétariat, télex, photocopieur, courrier. Quelques services spécialisés seront également disponibles, notamment l'accès à des matériels informatiques, aux banques de données françaises et étrangères, etc.

Le recrutement des futurs locataires de la pépinière est organisé au plan national. Leur « profil » devrait être fidèle à l'esprit du parc scientifique, et, à la chambre de commerce, on précise que l'on recherche des créateurs dans les domaines de technologies avancées. Les candidats devront donc « proposer le développement de produits innovants » tout en répondant aux critères de gestionnaires d'entreprises.

L'installation dans les locaux est prévue pour le début de l'année prochaine et les dossiers de candidatures sont étudiés jusqu'au 15 décembre 1986. Renseignements : chambre de commerce et d'industrie de Meaux, 12, boulevard Jean-Rose, 77104 Meaux Cedex.

Les hôteliers arrivent

Actuellement, la ville nouvelle ne compte que quatre hôtels : un Novotel (le plus ancien), un Campanile et deux Climat de France, soit trois cents chambres environ. La construction d'un Fimotel, d'un Relais bleu et d'un Balladins portera prochainement à cinq cents le nombre de chambres disponibles sur Marne-la-Vallée. Le développement de la ville nouvelle vers l'est et le projet d'Eurodisneyland ont amené les aménageurs d'Epamarne à programmer l'implantation hôtelière. *« Nous tentons de définir les besoins par secteur, avant et après l'ouverture du parc d'attractions*, explique Mme Badinand. *Et nous lançons ensuite les appels d'offres. »*

Parmi les projets déjà inscrits : un « trois étoiles » de deux cents chambres à Noisy-le-Grand, un « quatre étoiles » de deux cents chambres également à Noisy-le-Grand, à l'emplacement initialement prévu pour le Centre d'action culturelle (on parle d'un Hilton), un « trois étoiles » à Bussy-Saint-Georges, à proximité d'un projet de lotissement haut de gamme sur un golf (à 2 ou 3 kilomètres de Disney), un « une étoile » à Noisy-le-Grand, et deux petits hôtels (une et deux étoiles) près de la Cité Descartes. Cela représentera environ cinq cents chambres supplémentaires réalisées en six mois. D'autres équipements sont prévus à plus long terme, mais précise-t-on à Epamarne : *« Notre volonté est de regrouper les hôtels, plutôt que de les éparpiller sur l'ensemble du territoire de la ville nouvelle. Il y a ainsi plusieurs établissements sur le secteur urbanisé de Noisy-le-Grand et d'autres près de la zone d'activités industrielles de Paris-Est. »*

Un développement qui ne tient pas compte des équipements qui seront réalisés sous l'égide de Disney dans l'enceinte du parc d'attractions.

Banale comme la vie

Fini l'époque des pionniers et des résidents en colère ! Dans les rues de la ville nouvelle, la vie s'est banalisée. La mauvaise humeur est retombée lorsque les habitants ont cessé d'avoir les pieds dans la boue.

INCORRIGIBLES propriétaires ! Les urbanistes de Marne-la-Vallée leur concoctent des espaces ouverts, où chacun peut déambuler au travers des allées et des résidences, où l'œil ne heurte nulle barrière intempestive – et quel est le premier souci des nouveaux arrivants, les meubles à peine installés ? Clôturer, encercler, barrer la perspective. Soustraire leur jardinet à la vue des voisins, construire des murets, poser des grillages et faire pousser des troènes, au mépris de cahiers des charges qui interdisent, dans les lotissements, de telles insultes à la convivialité.

De quoi désespérer architectes et sociologues ou, plutôt, ramener sur terre ceux qui avaient cru pouvoir confondre ville nouvelle et nouvelle ville. Les habitants de Marne-la-Vallée ne sont ni des pionniers ni des aventuriers de l'urbanisme de demain. Ils sont venus parce qu'ils en avaient *« assez de payer un loyer pour rien »* et parce que *« acheter à Paris aurait coûté trop cher »*, ou parce qu'ils ont trouvé ici *« un F 4 au prix d'un deux-pièces à Paris »*, ou – exception – *« pour aller pêcher sur les bords de la Marne »*.

Ils sont aujourd'hui près de cent quatre-vingt mille, dont plus de la moitié ont moins de trente-cinq ans ; 44 % des actifs se rangent dans la catégorie « employés » ; 57 % des habitants sont propriétaires de leur logement.

De clôture en aménagement personnalisé, les habitants de Marne-la-Vallée ont fini par imprimer leur marque à cette ville sortie des planches à dessin des architectes à la fin des années 60. A l'épreuve des faits, les urbanistes ont dû eux-mêmes réviser certains de leurs projets. Ainsi, Marne-la-Vallée, qui devait devenir la grande métropole de l'Est parisien et la *« première ville à la campagne »*, est restée une abstraction. A peine une entité pour Cedex postal et une direction sur l'autoroute.

En fait, le nom de Marne-la-Vallée est surtout utilisé par les Parisiens qui ont peine à s'y retrouver dans cette nébuleuse de vingt-six communes disséminées de part et d'autre de la ligne de RER, comme les bourgs anciens l'étaient le long de la Marne.

Les habitants de la ville nouvelle, eux, se disent de Noisy-le-Grand, de Torcy ou d'Emerainville. *« Marne-la-Vallée, on situe mal où cela commence et où cela s'arrête »*, dit une jeune Noiséenne. La décentralisation aidant, les communes défendent chèrement leur toute nouvelle identité.

■ Cottages et palais

Difficile donc de généraliser. Que peut-il y avoir de commun entre les constructions géantes de Noisy-le-Grand comme les « arènes de Picasso » ou le Palacio de Ricardo Bofill, véritables délires d'architectes où vivent plusieurs milliers de personnes, et les zones pavillonnaires de Val-Maubuée ? Entre les occupants d'une HLM de quatorze étages et les propriétaires d'un *cottage* avec jardin ?

Certains habitants ne connaissent de leur ville que le trajet qui conduit du RER à leur immeuble, en passant par la boulangerie, et la route de l'hypermarché pour les courses du week-end. *« Le dimanche, on s'en va d'ici ; c'est trop peuplé, on se croirait à New-York. Nous allons dans le 91* [Essonne] *ou bien à la campagne, jamais à Paris »*, dit Andrée, une dactylo de vingt-quatre ans installée à Noisy depuis trois ans. D'autres, au contraire, retournent systématiquement à Paris. *« Aller au cinéma ici, dans le centre commercial, me donne l'impression de prendre une consommation dans un fast-food »*, explique Simone Ouanounou, médecin installé dans le Théâtre de Bofill. Il y a enfin ces jeunes couples avec enfants qui sortent peu et rêvent de *« partir pour acheter un petit pavillon »*, et ces irréductibles, comme Yasmina, dix-neuf ans, pour qui *« c'est mort, cela ne bouge pas, tout est fermé le dimanche »*...

■ Les vertus des rues d'antan

Les aménageurs, de leur côté, ont aussi dû se résoudre à construire des immeubles moins hauts et des quartiers moins denses et à relancer l'idée de commerces au rez-de-chaussée des habitations au lieu de les parquer dans des centres commerciaux. Pour un peu, on retrouverait les vertus des bonnes vieilles rues d'antan : arpenter le secteur piéton de Noisy à la nuit tombée, les « mails » et autres « lieux de rencontres » déserts, laisse tout loisir pour regretter la compagnie de ces voitures bannies – un peu hâtivement – du centre des villes nouvelles.

En fin de compte, la vie s'est banalisée. Fini l'époque des pionniers et des manifestations de résidents en colère. La mauvaise humeur est retombée lorsque les habitants ont cessé d'avoir les pieds dans la boue, les travaux commençant enfin à s'achever. Plusieurs collectivités locales sont en outre dirigées aujourd'hui par les « revendicatifs » d'hier, comme à Emerainville. *« Il y a quatre ans, nous aurions eu une émeute pour une école pas tout à fait terminée pour la rentrée. Cette année, le cas s'est produit : les parents d'élèves sont allés à la mairie, où on leur a fait comprendre qu'un effort important avait déjà été fait »*, explique Jean-Marie Boyer, sociologue et responsable des relations publiques à l'Etablissement public d'aménagement (Epamarne). Autre signe d'une moindre contestation : les associations de défense de l'environnement ont fait place à des associations sportives ou culturelles. *« Pour le cadre de vie, nous ne pouvons plus rien, c'est fait »*, se résigne une habitante de Val-Maubuée.

Faut-il en déduire que tout va pour le mieux dans la ville nouvelle. Sûrement pas. L'ennui, l'isolement, restent des ennemis invaincus. Les équipements existent pourtant, en nombre suffisant (cinq piscines, vingt-sept gymnases, vingt et un centres de loisirs). Des hôtesses d'accueil passent chez les nouveaux arrivants pour expliquer le fonctionnement des services municipaux. Des réseaux se sont créés pour nouer des liens entre les habitants. Ainsi, à Val-Maubuée, une association, Voisinage-Service, propose des échanges originaux : quatre heures de *baby-sitting* contre autant de bricolage ou de cours d'anglais, par exemple.

■ Pantouflards

Mais il manque toujours ce supplément d'âme qui donne envie de flâner, ces boutiques, ces petits commerces grâce auxquels la ville-dortoir deviendrait enfin une ville tout court, cette foule qui empêcherait les cinéphiles d'aller voir à Paris le film programmé à Noisy... Il manque aussi une réelle participation des habitants. *« Lorsque les gens arrivent, ils sont très réceptifs et prêts à participer à la vie associative. Ensuite, il se replient sur eux-mêmes et deviennent pantouflards »*, regrette Bernadette Cojan, animatrice de Voisinage-Service.

En se banalisant, la vie à Marne-la-Vallée s'est aussi accompagnée d'une dimension qui risque, à terme, de provoquer des remous : l'immigration. De nombreuses familles asiatiques ou africaines sont en effet venues s'installer récemment à Noisy ou à Val-Maubuée, achetant des logements par le biais de prêts à l'accession à la propriété (PAP).

Si aucun incident grave n'a été enregistré, nombreux sont ceux qui s'inquiètent de cette situation, comme au Palacio de Ricardo Bofill. A la municipalité, dirigée par Mme Françoise Richard (RPR), on se déclare *« submergé »* de lettres de protestations. *« L'an dernier, cinq écoles ont dû être fermées à cause d'une épidémie de gale. La mairie a distribué des désinfectants comme en 1945 »*, affirme le premier adjoint, chargé des affaires sociales, M. Jean-Claude Pottiez.

Pour « rééquilibrer » la population de quartiers où les résidents d'origine étrangère sont actuellement majoritaires, la municipalité a donc décidé de ne plus attribuer, sur le contingent dont elle dispose, de logements aux immigrés.

CORINE LESNES.


A. THIERRY ARDITTI

Chez Blanche-Neige

Avant le « déluge », Emerainville comptait quatre cent soixante habitants, qui réélisaient fidèlement depuis 1959 Mme Germaine Bras, aujourd'hui octogénaire, à la tête de la commune. En 1975 apparurent de petites maisons, des « chalandonnettes », dont l'une venait d'être achetée par un cadre parisien, membre du PS, M. Pierre Andrieu. Rapidement, celui-ci fondait une Association de défense de l'environnement d'Emerainville et s'installait à la mairie en 1977.

Aujourd'hui, Pierre Andrieu, quarante ans, se souvient encore d'avoir obtenu la construction du premier talus anti-bruit de la région parisienne, une modification du tracé d'une voie express et la suppression d'un projet de route de raccordement. Mais il se flatte surtout d'avoir limité l'urbanisation prévue à Emerainville dans le cadre de l'aménagement de la ville nouvelle. *« Nous avons souhaité une architecture qui permette aux habitants de mieux se connaître »*, explique-t-il.

Les Emerainvillois ont tout de même eu la chance unique ou presque dans les quartiers récents de Marne-la-Vallée de posséder une église. Un vénérable clocher, masquant une mairie « authentique » : il n'en fallait pas plus pour donner au nouveau quartier l'allure d'un vrai village. La hauteur des constructions a été limitée à quatre étages, et les lotissements de maisons individuelles ou groupées ont été privilégiés par rapport à l'habitat collectif.

Après les tours de Noisy-le-Grand, Emerainville, quatre mille habitants, avec ses pavillons de style provençal et ses noms de rues de dessin animé fait un peu l'effet d'un village de poupée. Rue du Lapin-Vert, allée des Maîtresses-Gentilles, rue des Cœurs-Rouges, allée du Crocodile-Rose... *« Ce sont les enfants qui ont choisi les noms en 1980 au cours d'un référendum dans les écoles »*, raconte le maire. Le conseil municipal n'a tout de même pas retenu les propositions de rue Goldorak ou d'allée Zorro. La place principale a été baptisée d'office du nom de Mendès France ; quant au centre culturel, il a reçu celui de Simone Signoret.

Mais faire participer les habitants à la dénomination de leurs rues ou rétablir la fête communale ne suffit pas à insuffler une âme à un « dortoir » neuf peuplé de déracinés qui retournent travailler à Paris. *« C'est tristounet, ici. Les gens galopent, ils ne sont pas liants. Pourtant, j'ai déjà pratiqué la poterie, la peinture sur soie et le tissage »*, explique une ancienne Parisienne du onzième arrondissement. Pas trop de regrets malgré tout : *« J'ai l'impression d'habiter à la campagne. Le sentier de grande randonnée démarre derrière chez moi, et, l'hiver, on peut faire du ski de fond. »*

Les premiers commerçants n'ont ouvert qu'en 1983 : une boulangerie, un café et un marchand de journaux. A la suite de tractations avec les concessionnaires, qui hésitent à venir dans les villes nouvelles, un marché s'est implanté l'an dernier. *« Les habitants l'ont réclamé et finalement ils continuent à faire leurs courses au supermarché »*, regrette le maire de la commune.

Suréquipée par rapport à sa population (quatre groupes scolaires, une piscine et bientôt un gymnase), Emerainville va voir le nombre de ses habitants doubler d'ici à 1990, après la mise en service d'un nouveau lotissement, au hameau de Malnoue. Du coup, Pierre Andrieu a été confronté à son tour à une véritable opposition, venue d'une association de défense du cadre de vie. Résultat des discussions : l'habitat y sera encore moins dense qu'à Emerainville même.

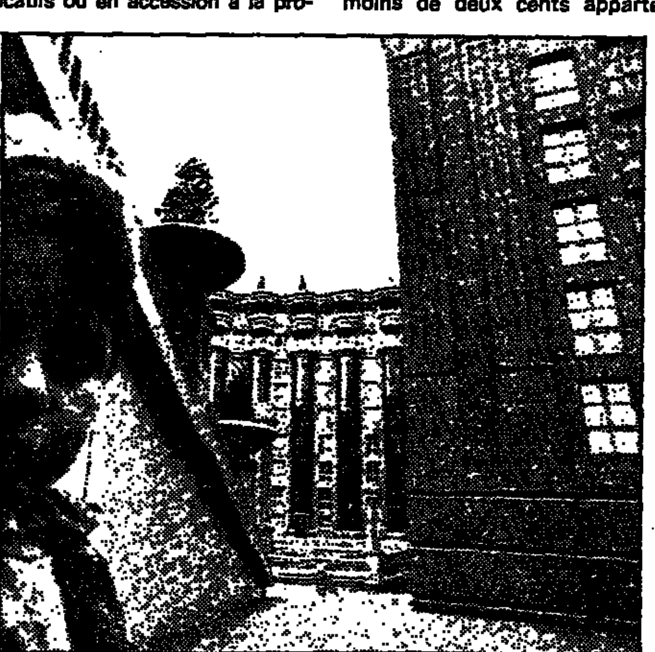
Autres mécontents : les parents d'élèves. Après la rentrée, une délégation est venue voir le maire pour se plaindre de ce que certaines classes comptaient 70 % d'Africains. Une communauté malienne vient en effet de s'installer dans un lotissement de la commune, à la suite d'une opération de parrainage montée par un promoteur. L'organisme HLM, qui avait des difficultés financières, octroyait 2 000 F à tout acquéreur qui en présenterait un autre. C'est ainsi que s'est constituée une « filière malienne » », affirme Pierre Andrieu. Sur soixante-dix logements vendus, trente-cinq sont occupés par des Maliens, qui travaillent pour certains comme éboueurs à Paris.

C. Le.

Le rêve avorté de Ricardo

Ricardo Bofill avait voulu faire de son Palacio d'Abraxas un *« monument pour le peuple »*, un décor propice au rêve et à la convivialité. Mais l'architecte catalan avait sans doute négligé un détail : Marne-la-Vallée n'est pas Barcelone. Trois cent cinquante jours par an, ce gigantesque paquebot amarré à l'entrée du plateau de Brie à Noisy-le-Grand est un palais glacial, fouetté par les courants d'air. Sous d'autres latitudes, le pari de cette « architecture du soleil » aurait pu fonctionner ; les habitants se seraient attardés dans ses innombrables recoins ; ils auraient engagé la conversation. Ici, enfermé entre autoroute et parking par de hautes parois écrasantes de leur style néo-classique, chacun ne songe qu'à regagner son cinquième ou son dix-septième étage. Pis : l'indifférence entre les communautés qui résident dans cet ensemble architectural terminé en 1980 se mue progressivement en mépris.

Le bâtiment comporte en fait deux parties très différentes : le Palacio et le Théâtre, séparés par un espace circulaire au centre. Le Palacio compte quatre cent vingts appartements, logements sociaux locatifs ou en accession à la propriété entre le quatorzième et le dix-septième étage. Le Théâtre, beaucoup plus luxueux, compte moins de deux cents appartements, disposés en demi-cercle. Objet de la querelle : les parties communes, dégradées, selon les propriétaires du Théâtre, par les locataires du Palacio, qui, n'étant pas pour la plupart propriétaires, ne respectent rien... Au total, ce sont environ deux mille personnes qui habitent dans les deux immeubles, sur une superficie de 1 hectare seulement.

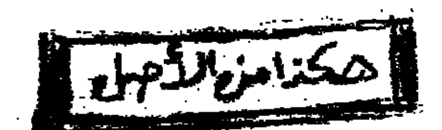

A. THIERRY ARDITTI

En fait, les habitants du Théâtre ont l'impression d'avoir été floués. Eux qui avaient acheté *« avec beaucoup d'enthousiasme »* ces appartements conçus par Ricardo Bofill ont été *« très déçus par le voisinage »* avec l'arrivée de ces Asiatiques ou de ces Africains qui, grâce à des prêts avantageux, ont pu, eux aussi, acquérir leur logement. Sans parler de ces locataires – français – *« qui font pisser leurs chiens sur les tapis »*. *« L'erreur a été de vouloir mettre les HLM au niveau des copropriétaires »*, estime Simone Ouanounou, médecin installé au rez-de-chaussée du Théâtre. Déjà, un propriétaire a mis son appartement en vente.

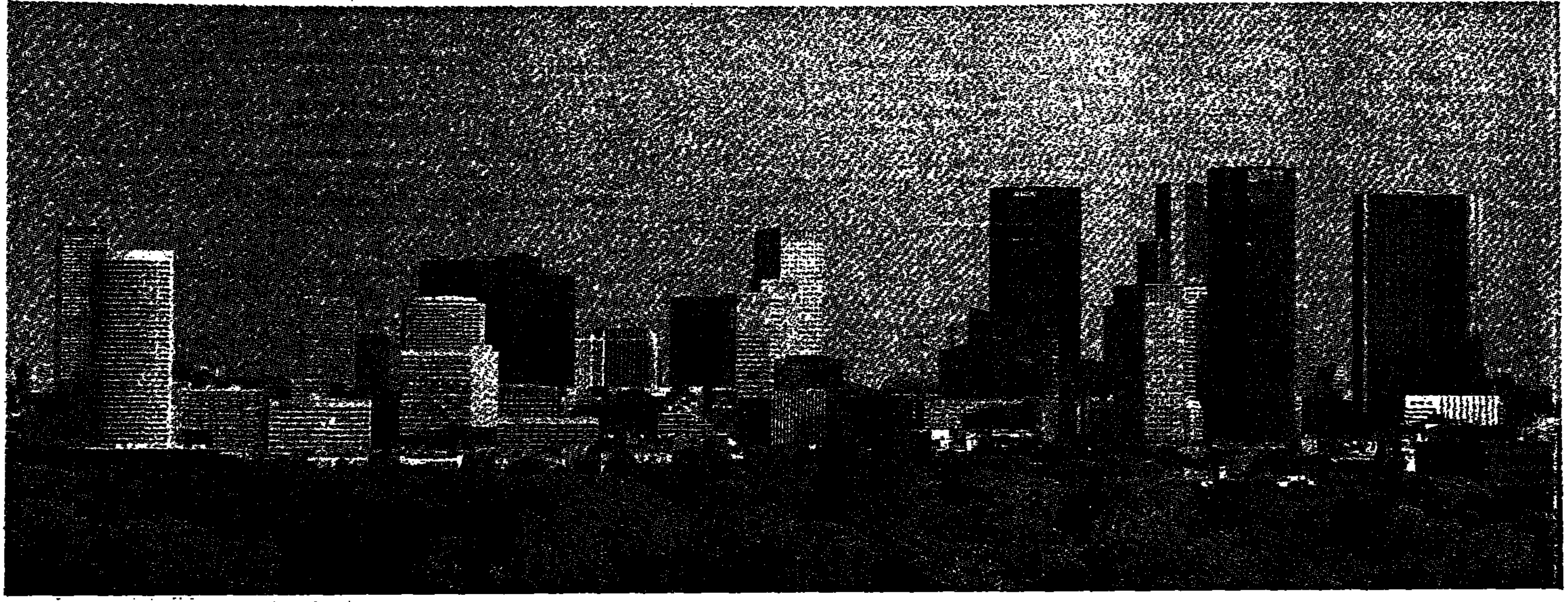
Côté Palacio, on juge les voisins plutôt « revêches ». *« Les mères, ce sont des bourgeoises, on ne se fréquente pas »*, dit Maria, vingt-six ans, deux enfants. *« Quand des réalisateurs viennent tourner des films ici, tout le monde va voir les vedettes, mais personne n'échange une parole »*, raconte une dame du cinquième étage. *« C'est tellement international ici que les gens ne se parlent pas. On croirait que cela a été fait exprès. »*

Au onzième étage, un chien-loup aboie sur un balcon. Des gamines en robe légère jouent dans les coursives à ciel ouvert qui rappellent les chemins de ronde des prisons. Leur mère, marocaine, ouvre la porte, les mains rougies par le henné. L'aînée des cinq enfants traduit. La famille est arrivée il y a trois ans de Saint-Denis. Azna, dont le mari travaille chez Citroën à Aulnay-sous-bois, s'est fait deux amies algériennes au Palacio. Quant aux courants d'air, la question l'amuse franchement.

C. Le.



Que ceux qui avaient prévu l'échec de la Défense, nous donnent leur prochaine prédiction. Ça peut servir !



Le tertiaire de haut niveau technologique : un besoin vital.

La Défense fut longtemps critiquée. Il aura fallu les dernières générations de bureaux pour lui donner son image actuelle. Il n'en faut pour en témoigner que quelques noms : *I.B.M, Total, Saint-Gobain, Rank Xerox, Rhône Poulenc*, et un chiffre :
SARI à La Défense plus d'1 million de m² de bureaux réalisés d'ici 1989, qui vont par leur performance et leur dynamisme concrétiser son image internationale.

La stratégie d'implantation SARI : la logique économique.

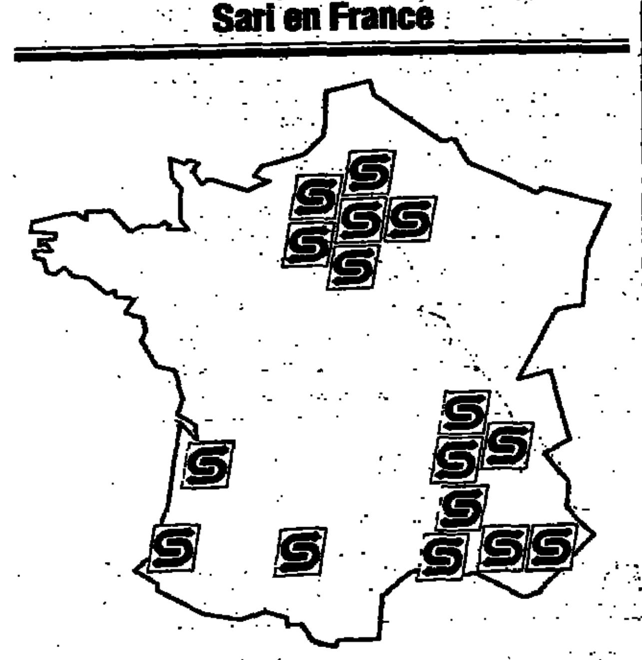
Pour la SARI, le tertiaire, c'est avant tout le dynamisme, la technicité et la recherche de tous les facteurs nécessaires à la bonne implantation des entreprises, qu'il *s'agisse d'accès ou de communications sous toutes ses* formes afin d'assurer aux sociétés leur développement dans un cadre correspondant à la recherche de convivialité.

La technologie SARI aux services des entreprises.

La SARI s'attache à construire des immeubles performants pour toutes sociétés qu'elles soient jeunes ou déjà plus structurées.
Ces dernières ont les mêmes soucis, réduction des coûts, accès à la bureautique, espace fonctionnel, tout en privilégiant tant pour leur personnel que pour leurs clients, des espaces communs de détente nécessaires à la vie *tertiaire moderne*.

L.B.A.

Les bonnes adresses de demain: Sari en France



Marne-la-Vallée



«LE STRATEGE»
RER NOISY MONT D'EST
4.600 m² de bureaux neufs.
VENTE OU LOCATION.
Livraison 2ème trimestre 1987.

«LE SARI»
Face RER NOISY MONT D'EST
Restent 1.000 m² de burx neufs divisibles. LOCATION.
Disponible immédiatement.

La Défense

«LE REPUBLIQUE»
PUTEAUX-LA DEFENSE
15.200 m² de burx divisibles et de centre d'activités.
VENTE OU LOCATION.
Livraison Juin 1988.

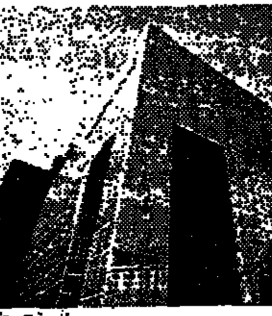
«QUARTIER BOUVETS»
PUTEAUX-LA DEFENSE
Av. du Président Wilson.
18.000 m² de burx neufs, divisibles en 2 bât indép.
Prest. exceptionnelles.
VENTE OU LOCATION.
Livraison Juin 1988.

«QUARTIER VALMY»
FACE RER
Imm. 32.000 *m²* bureaux divisibles en 3 bât indép.
Prest. exceptionnelles.
VENTE OU LOCATION.
Liv. 1ère tranche Juin 88.

«QUARTIER GAMBETTA»
Imm. nf 35.000 m² burx divisibles en 3 bât indép.
Prest. exceptionnelles.
LOCATION.
Livraison 2ème sem. 1988.

«QUARTIER GAMBETTA»
Imm. nf 17.000 m² burx
div. par moitié en 2 bât indép.
Prest. exceptionnelles.
VENTE OU LOCATION.
Livraison début et mi-1988.





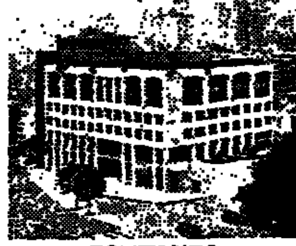
«LE MICHELET»
3.998 m² burx nfs, divisibles.
Prest. exceptionnelles.
Restaurant interentreprises.
Parkings. LOCATION.
Disponibilité immédiate.

«PB 26»
QUARTIER MICHELET
7.500 m² de burx divisibles.
LOCATION. Livraison fin 87.

Courbevoie

«LE SAINTE MARIE»
Face ILE DE LA JATTE
Quai Paul Doumer.
4.275 m² de bureaux neufs.
divisibles. LOCATION.
Livraison fin 1987.

«LES RENARDIERES»
PLACE VICTOR HUGO
6.300 *m²* de burx nfs, divisibles
LOCATION. Livraison Mars 87



«FONTANES»
Face HÔTEL DE VILLE
3.482 m² de burx. divisibles.
LOCATION.
Livraison mi-1987.

Saint Quentin en Yvelines



PROX. IMMEDIATE GARE
Imm. neuf 9.000 m² bureaux divisibles. LOCATION.
Disponibilité immédiate.

Sèvres

GABRIEL PERI. Centre ville.
4.800 m² de burx nfs divisibles.
VENTE OU LOCATION.
Livraison Décembre 87.

Charenton

RUE DE PARIS
Opération en cours de montage.

Locations Paris. Région Parisienne.

PARIS 1er
CHATELET
Immeuble de caractère.
165 m². RENOVÉ.

PARIS 6ème
SAINT-PLACIDE
Imm. indépendant. 987 m².
BONNES PRESTATIONS.

PARIS 7ème
PALAIS BOURBON.
Rue de l'Université
Imm. indép. 3.706 m² de burx.
RENOVATION
TRÈS GD. STANDING.

PARIS 8ème
AVENUE HOCHE
Imm. gd. stand. 465 m² de burx
RÉNOVATION RÉCENTE.
Disponibilité immédiate.

PARIS 8ème
MADELEINE
170 m² de bureaux divisibles.
Excellent standing.

PARIS 8ème
Rue Fg St-Honoré
4 ADRESSES EXCEPTIONNELLES.
• 1.225 m² ou 6.000 m² burx div.
• 285 m² ou 130 m² burx.

PARIS 8ème
Rue Fg. St-Honoré
1.507 m² de bureaux divisibles.
RÉNOVÉS.

PARIS 9ème
Rue Condorcet
HOTEL PARTICULIER.
500 m² bureaux. Standing.

PARIS 15ème
BEAUGRENELLE
1 571 m² de bureaux cloisonnés.
Sur un niveau. Parkings.

PARIS 11ème
PROCHE PLACE NATION
Imm. indép. 2.250 m² burx.
Rénovation grand standing.

PARIS 19ème
Rue de Crimée
1.583 m².
Divisibilité possible.
A VENDRE OU A LOUER.



78. VELIZY
Imm. indép. 5.000 m² burx.
Park., archives, tél., asc., chauff.
BON ÉTAT GÉNÉRAL

92. NEUILLY.
Av. Charles de Gaulle.
763 m² burx. cloisonnés et div.

92. SAINT-CLOUD
PONT DE SAINT-CLOUD
Quai Carnot
Imm. indépendant, récent.
2 700 m² bureaux. Restaurant.

92. LA DEFENSE.
«TOUR GÉNÉRALE»
4.300 m² sur 3 niveaux, divisibles par plateau.
Restaurant Club. Salles de conf.
Restaurant interentreprises.

Ventes Paris. Région parisienne

PARIS 10ème
GARE DU NORD.
1.211 m² - Rénovation récente.
Nombreuses salles de conf.
Salle informatique.
CONDITIONS INTÉRESSANTES.

92. PLESSIS-ROBINSON
Imm. caractere. 1.500 m² burx sur terrain clos de 4 700 m²
POSSIBILITÉ CONSTRUIRE.

93. ST-OUEN
PROX. PÉRIPHÉRIQUE
Immeuble indépendant
2.000 m² de burx et activités.

Opérations en cours. Province

CANNES - ANTIBES - NÎMES - MARSEILLE - LYON - GRENOBLE - SAINT ETIENNE.



L'ESPRIT D'ENTREPRISE

47.76.44.88

Paris à la porte

Les liaisons avec la capitale sont bonnes mais elles coûteront cher. Très cher.

MARNE-LA-VALLÉE n'a pas de problème de liaison avec la capitale, comme avec les banlieues avoisinantes. Ou si peu !

Il faut dire que le conseil régional d'Ile-de-France a concentré la majorité de ses moyens financiers sur les infrastructures de l'Est parisien. En mars 1987, le tunnel sous-fluvial qui franchira la Marne comblera le hiatus entre les autoroutes A 3 et A 4. La rocade interdépartementale des villes nouvelles se poursuit lentement mais sûrement.

Le seul vrai problème d'engorgement qui s'annonce concernera la partie commune autoroutière de l'A 4 et de l'A 86, entre le pont de Nogent et le carrefour des Canadiens. Les services de l'équipement ont prévu de le résoudre en 1992, en doublant l'autoroute sur environ trois kilomètres. Il en coûtera 350 millions de francs. L'enquête publique sera lancée avant la fin de l'année, et les discussions avec les élus et les riverains vont débuter afin de parvenir à un accord sur la protection contre le bruit.

Restent deux difficultés. L'une est mineure et inévitable : les « bouchons » du petit matin sur l'A 4, lorsque les banlieusards roulent pare-choc contre pare-choc pour gagner la porte de Bercy ; l'autre est plus grave, et sa solution dépend de la réalisation de la rocade A 86 : la relation entre Marne-la-Vallée et l'aéroport d'Orly demeure malaisée.

Du côté des transports en commun, la satisfaction des usagers de la ligne A du RER, qui bénéficient depuis 1980 des gares de Noisy, Noisiel, Lognes et Torcy, est tempérée par les pannes et les retards à répétition. La RATP a renforcé les bobinages défaillants des moteurs de ses rames ; elle attend beaucoup aussi de l'automatisation en 1989 de la conduite grâce au système SACEM, qui fera descendre à deux minutes et demie le temps maximum entre deux rames.

Cette situation plutôt heureuse tient au fait que la ville nouvelle de l'Est parisien est et restera d'une taille raisonnable, en comparaison de la Défense, qu'elle est appelée à contre-balancer. A l'ouest, environ 2 millions de mètres carrés de bureaux ; à l'est, guère plus de 500 000. Et la croissance s'y poursuit sans excès, à la cadence de 70 000 m² de bureaux commercialisés chaque année.

Les bouleversements pourraient venir des projets lancés à l'horizon de années 1990 : aménagement de Bercy, Jeux olympiques et surtout Eurodisneyland, parc d'attractions prévu pour accueillir chaque année dix millions de visiteurs.

Deux gares nouvelles

Les simulations de trafic ont montré qu'aucune aggravation des conditions de circulation sur les routes ne devrait intervenir du fait de l'afflux des clients de Mickey, au moins durant la première période d'exploitation (1990-1995). Pour la ligne A du RER, la présence d'Eurodisneyland occasionnera à terme une charge supplémentaire de six mille voyageurs dans le sens Paris-banlieue, qui est le moins sollicité à l'heure de pointe du matin. Dans le sens banlieue-Paris, le surcroît de trafic atteindrait environ mille cinq cents voyageurs par heure, ce qui reste modeste.

Le prolongement du RER au-delà de Torcy sera réalisé grâce de nouvelles infrastructures de 11 kilomètres. Deux gares sont prévues, l'une à l'intérieur du parc, l'autre à son entrée. L'opération coûtera 790 millions de francs, dont plus de la moitié sera supportée par la région, grâce à des subventions ou à des prêts. La RATP prendra en charge l'investissement de 160 millions de francs pour l'achat de deux rames et de quatre voitures de réserve.

Finalement, les alarmes des responsables de la région restent budgétaires. Le contrat de plan signé avec l'Etat a prévu le montant annuel indexé d'un programme minimum routier. La poursuite de la construction de l'A 86, de la rocade interdépartementale des villes nouvelles, l'aménagement du pont d'Austerlitz et celui du pont de Bercy, nécessitent un effort financier soutenu. Si le budget de l'Etat 1987, encore en discussion, devait descendre au-dessous de 620 millions de francs pour la voirie de l'Ile-de-France, le retard pris pourrait compromettre l'accueil des automobilistes à Bercy, à l'occasion des Jeux olympiques et, dans une moindre mesure, à Eurodisneyland.

ALAIN FAUJAS.

La carte verte

Des villes nouvelles mais un environnement rural que les aménageurs ne méprisent plus, mais veulent valoriser. Marne-la-Vallée, site touristique ?

PLUS vaste département de l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne est aussi le plus rural. A ce titre, elle dispose de nombreux atouts dans le domaine touristique. Marne-la-Vallée, qui se veut une ville nouvelle verte, s'apprête à jouer à fond la carte des loisirs. Un axe de développement qui devrait occuper les aménageurs au cours des dix prochaines années.

Quand on parle loisirs, on pense bien sûr à Disney. Mais le parc d'attractions américain fait partie des projets à moyen et long terme. En attendant, et parce qu'il faudra des équipements pour tous les goûts, Epamarne poursuit une politique de loisirs qui s'oriente dans deux directions majeures : les plans d'eau et les golfs.

Si elles sont moins nombreuses à Marne-la-Vallée que dans le sud du département, les carrières d'extraction de sable présentent l'avantage de se situer tout près des axes de communication avec la capitale. Depuis deux ans, les anciennes sablières de Torcy font l'objet d'un aménagement en parc de loisirs.

Le plan d'eau de 25 hectares déterminait d'office le type d'activités proposées : baignade, voile et planche à voile. Mais il limitait du même coup l'utilisation des lieux à une période de quelques mois d'été. La société d'économie mixte (dépendant de l'Association foncière et technique de la région Ile-de-France) qui gère la base a essayé d'attirer la clientèle « toutes saisons » en créant à Torcy un *swin club*. Cette version ludique du golf ne suffit pourtant pas à générer un mouvement de foule vers Torcy en période creuse. *« Nous avons voulu aller plus loin en décidant la création de structures d'hébergement »*, explique un responsable d'Epamarne.

Golf et piscine

De rendez-vous dominical des dingues de planche à voile, Torcy deviendrait alors un vaste pôle touristique régional, avec des hôtels, des résidences para-hôtelières du style chalet de vacances, des restaurants, des commerces.

On viendra à Torcy pour y faire de la voile, puisqu'il est prévu d'étendre les possibilités actuelles par la réalisation d'un port de loisirs relié à la Marne toute proche, mais aussi pour participer à des stages de tennis et de golf.

S'il est encore difficile de trouver un parcours de golf à proximité de Marne-la-Vallée, cela ne devrait pas durer. Les projets fleurissent en effet sur le secteur 3, celui qui fait l'objet de la nouvelle phase d'aménagement de la ville nouvelle, entre Val-Maubuée et le site choisi pour l'Eurodisneyland. La société HW Promotion prévoit la réalisation, à Bussy-Saint-Georges, d'un lotissement haut de gamme dont les maisons seront posées directement sur la pelouse du golf. A côté de ce terrain privé, on envisage un golf public à Croissy-Beaubourg, et un autre à Rentilly. Les promoteurs, qui avaient lancé l'idée d'un troisième golf à Chessy, semblent faire marche arrière. Leur équipement risquerait de souffrir de la proximité de Disney... et de ses golfs.

Tandis que les négociateurs français et américains examinent les termes du contrat relatif à la venue de Mickey à Marne-la-Vallée, le groupe néerlandais Venderado a déjà sauté le pas. Il a obtenu l'autorisation de réaliser un parc aquatique au nord de Ferrières-en-Brie, sur des terrains acquis par l'Etat pour le compte d'Epamarne. Le projet comporte : une piscine à vagues, un grand aqualand, des aménagements (restaurants et commerces) et six cents chalets. Venderado, qui a déjà à son actif six centres de ce type aux Pays-Bas et deux en Allemagne, envisage de vendre son parc équipé à des investisseurs français et de conserver la gestion de l'ensemble.

Jean-Claude Mignon (RPR), le président du comité départemental du tourisme de Seine-et-Marne, se frotte les mains. Malgré le développement de son programme de gîtes ruraux, son organisme n'arrive plus à faire face à la demande en hébergement de loisirs. *« Depuis quelque temps, les touristes qui visitent Paris n'hésitent plus à passer quelques jours dans la région,* remarque-t-il. *Certains, même, choisissent de loger en Seine-et-Marne et de faire des excursions dans la capitale entre deux visites à Fontainebleau et Vaux-le-Vicomte. Ces équipements para-hôteliers vont nous permettre de développer nos campagnes en faveur du département de Seine-et-Marne et de son patrimoine. »*

C.-L. P.

De culture en culture

La ferme du Buisson, désaffectée, réaménagée, va devenir le grand centre d'art et de culture de la ville nouvelle. Ouverture début 1989.

LE présent et l'avenir culturels et artistiques de Marne-la-Vallée passent par la ferme du Buisson. Dans les authentiques bâtiments agricoles désaffectés dans les années 60, doit s'installer un centre d'art et de culture de dimension nationale, voire internationale. Dans ce centre, on « diffuserait », mais aussi on créerait de la danse, de la musique, du théâtre, des arts plastiques et des images.

Après avoir franchi plusieurs échangeurs routiers, croisé des groupes d'immeubles et un supermarché asiatique, voilà la ferme, imposante et rigide, toute de briques et de poutrelles métalliques, telle que conçue par les architectes de la révolution industrielle. Une bibliothèque pour enfants et un hall de spectacles occupent pour l'instant une infime partie de l'espace disponible au cœur de cette ferme, qui sera le grand centre d'art et de la culture, de la ville nouvelle quand les travaux d'aménagement seront terminés, début 1989.

Construite par la dynastie Menier pour approvisionner une partie de son personnel durant l'âge d'or du capitalisme paternaliste, l'immense bâtisse est située au beau milieu de la nouvelle cité. Elle sera prochainement bordée par la cité Descartes, la « technopole » des sciences et des techniques de l'an 2000 et... l'Eurodisneyland.

Les responsables de Marne-la-Vallée n'hésitent pas à comparer l'image de la future ville à celle d'une Silicon Valley version *soft*, où les industries de pointe côtoieront les terrains de golf et les villes-à-la-campagne et où chacun pourra assister à la représentation de la dernière chorégraphie de Carolyn Carlson. Bref, on veut rompre avec l'image de la ville nouvelle cafardeuse et sans âme que Rohmer avait dépeinte dans ses *Nuits de la pleine lune*.

Appel aux mécènes

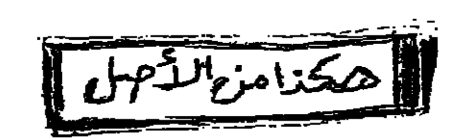
C'est dans ce cadre et pour le fortifier encore que 10 milliards de francs viennent d'être débloqués par le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) et par le ministère de la culture pour assurer la réhabilitation de la ferme et sa transformation en « temple de la culture ». Fabien Jannelle, son directeur, et le co-instigateur du projet, en résume le principe : *« C'est l'intérêt du lieu que de mêler intimement le passé au présent et à l'avenir. Un centre d'art ne peut qu'accompagner la maturation de la ville nouvelle. »*

Ainsi, pendant deux ans à partir de décembre prochain, les 5000 mètres carrés de corps de ferme seront l'objet d'importants travaux qui ne toucheront pas à son aspect extérieur. L'architecte parisien Bernard Huet, lauréat du concours, a choisi de transformer le bâtiment central en salle de spectacles de 800 places avec fauteuils rétractables et fosse d'orchestre, permettant d'accueillir aussi bien une œuvre lyrique qu'un salon consacré au mobilier contemporain. Le futur centre abritera aussi deux salles de cinéma, un centre de production audiovisuelle et phonographique avec ateliers de construction de décors.

Les bâtiments latéraux de la ferme accueilleront un centre de production musicale et chorégraphique, une galerie d'arts plastiques, un maison des arts pour les enfants, qui sera un lieu de rencontre et d'expression, un restaurant et des salles de séminaires, ainsi qu'un centre de résidence à mi-chemin entre la villa Médicis et la chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Une vingtaine de musiciens, danseurs, acteurs et plasticiens français ou étrangers pourront y travailler et créer à leur guise.

La création est un point auquel Fabien Jannelle se dit très attaché. *« Faut-il rappeler que la création artistique est l'élément majeur d'une dynamique d'action culturelle ?* déclare-t-il. *Que sans elle le développement culturel aurait le souffle court. »* Il insiste aussi sur l'impérieuse nécessité de remplir ses salles et d'équilibrer le budget de sa future entreprise. Il prévoit ainsi de multiplier par trois les 6 millions accordés actuellement chaque année par le SAN, Epamarne, le conseil général de Seine-et-Marne et le ministère de la culture. *« Nous ne sommes pas des consommateurs de subventions assis derrière notre bureau »*, lâche-t-il ironiquement. Sur ce point, le centre d'art et de culture entend bien s'autosubventionner grâce à la billetterie bien sûr, mais aussi à la location d'espaces, à la production de disques et au mécénat d'entreprise, déjà testé efficacement pour le festival de jazz d'automne, pour lequel il reçoit 30000 francs.

JEAN-FRANÇOIS CALTOT.



Branchée sinon câblée

Actuellement, 3 500 logements reçoivent la télévision par câble. Expérience à étendre. Mais tous les moyens de communication modernes existent dans la ville nouvelle.

PARCE qu'une ville nouvelle doit aussi être une ville « branchée », le secteur de Val-Maubuée a été conçu pour recevoir un réseau câblé de télédistribution. Actuellement, trois mille cinq cents logements captent les émissions de télévision nationales par l'intermédiaire du câble. Un système mixte qui associe la fibre optique, depuis le central jusqu'aux centres de distribution secondaires, et la ramification coaxiale pour rejoindre les prises dans les appartements.

Le SAN (Syndicat d'agglomération nouvelle) qui gère le projet aimerait l'étendre hors de la ville nouvelle pour en faire un réseau de communication sur le nord et l'est de la Seine-et-Marne. Pour l'instant, outre les six communes de Val-Maubuée (déjà reliées) trois autres sont concernées : Roissy-en-Brie, Pontault-Combault et Meaux. « *Nous espérons convaincre d'autres élus*, déclare Jérôme Bouvier (PS), président d'Epamarne et vice-président du SAN. *J'en ai même parlé au président de Disney, Dick Nunis, qui ne semble pas opposé à ce que le futur parc soit relié. Mais rien ne sera décidé tant que l'accord définitif n'est pas signé.* »

Après quelques années de fonctionnement expérimental, la télédistribution devrait devenir une réalité prochainement en ville nouvelle. C'est la Compagnie générale des eaux qui a été choisie comme opérateur financier, et la constitution de la société locale d'exploitation du câble est prévue pour les prochaines semaines. Les quinze canaux qui seront disponibles permettront la diffusion des programmes des grandes chaînes ainsi qu'une programmation locale estimée à trois heures d'émission quotidiennes. Une convention passée avec l'Institut national de l'audiovisuel (à Bry-sur-Marne, tout près) favorisera les relations avec les spécialistes. Le studio-école de l'INA pourrait notamment se déplacer de temps en temps à Marne-la-Vallée.

Seul problème : le choix du procédé technique. Le groupe de pilotage du projet (Epamarne, INA et les représentants des communes concernées) avait porté son choix sur la fibre optique qui offrait une possibilité d'interactivité. Mais la Direction générale des télécommunications a opté pour le câble coaxial. « *C'est une grosse déception pour nous*, soupire Jérôme Bouvier, *mais nous signerons malgré tout la convention avec la DGT, car il faut que ce réseau fonctionne.* »

Un réseau qu'on envisage assez vaste pour résister à celui de Paris. Pour qu'il existe vraiment, les initiateurs devront convaincre de nombreux élus de la région. Jusqu'à présent, seules des municipalités socialistes ont donné leur accord. « *Pourtant*, rappelle Claude Laviolle, le responsable du projet câble au SAN, *notre ambition est de faire une vraie télévision locale, pas un programme de parti politique...* »

Le réseau de télédistribution de Marne-la-Vallée pourrait également proposer des services aux entreprises, dans le domaine de la formation professionnelle, par exemple. « *D'autre part, nous avons commencé à mener une action en direction des écoles et des établissements de second cycle*, souligne Claude Laviolle. *Avec l'accord de l'académie de Créteil, une formation sera donnée aux enseignants pendant l'année scolaire 1986-1987. Et, en mai 1987, nous consacrerons une journée complète à l'utilisation du réseau câblé à l'école.* »

La radio aussi

Journaliste de radio, Jérôme Bouvier est tout naturellement un passionné de communication. D'où son ambition de donner à la ville nouvelle une image de marque résolument tournée vers les techniques nouvelles de communication. Il s'appuie, évidemment, sur le câble, en rappelant que Marne-la-Vallée a accueilli, en 1983, la première édition de Télécâble, la réunion des « villes câblées », mais il insiste aussi sur les autres moyens de communication déjà en place.

En télématique, la ville nouvelle a une longueur d'avance grâce à Aspasie. Depuis plus de deux ans, cette association travaille avec les autres sociétés locales pour réunir un maximum d'informations sur Marne-la-Vallée. Elle a ainsi constitué une banque de données locales et préparé des programmes de formation qui sont aujourd'hui utilisés par les scolaires de Val-Maubuée. Aspasie se tourne également vers un secteur nouveau : les services aux entreprises.

Troisième axe de la politique de communication de Marne-la-Vallée : la radio. La grande aventure de la FM est déjà loin, et la seule survivante des radios locales, Radio-Spirale, n'existe que grâce aux subventions du SAN. « *A l'heure du réalisme, nous devons prendre une autre dimension* », reconnaît Jérôme Bouvier. Radio-Spirale va donc bientôt perdre son nom en s'affiliant à l'un des grands réseaux nationaux qui permet des décrochements quotidiens pour des programmes spécifiques et des informations régionales. L'idée des responsables est d'étendre la couverture de leur radio à tout l'Est parisien, le long de la vallée de la Marne.

Une maison et un festival

Pour symboliser l'orientation de Marne-la-Vallée vers les techniques de communication, on ne pouvait rêver meilleur emplacement que la cité Descartes. La future technopole en cours d'installation occupera un terrain rectangulaire où les vaches paissaient encore il y a quelques mois. La ferme de la Haute-Maison qui a été rachetée aux agriculteurs sera transformée en Maison de la communication. Elle abritera la radio, le service télématique et la future télévision câblée, mais elle devrait aussi servir de lieu d'accueil privilégié pour les nouvelles technologies de la communication. « *La présence, à proximité, de centres de recherche et de grandes écoles devrait favoriser le développement de ces techniques*, estime le président d'Epamarne. *Nous aimerions aussi que cette Maison de la communication devienne un point de rendez-vous pour les entreprises du secteur qui pourront utiliser les équipements de communication sophistiqués mis à leur disposition.* »

En prévoyant d'organiser, en juin 1987, la première édition d'un festival international de la télévision locale, Jérôme Bouvier et son équipe espèrent apporter des éléments importants au débat de fond sur le canal de télévision locale câblée. Le festival pourrait être à la fois l'occasion de récompenser les auteurs des meilleurs programmes et d'échanger des émissions. Une sorte de marché international de la télévision locale.

C.-L.P.

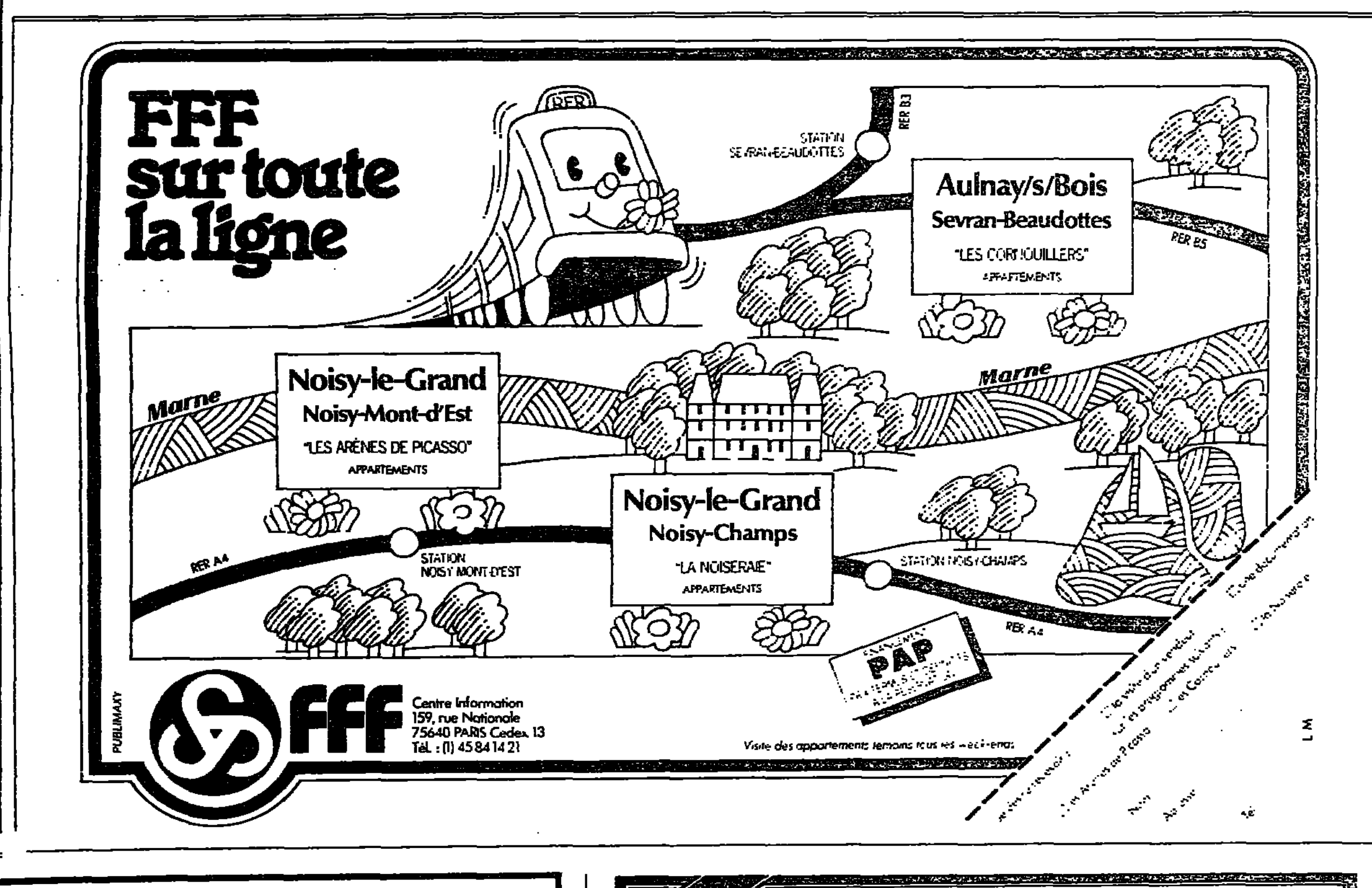
Le sous-préfet dans la vallée...

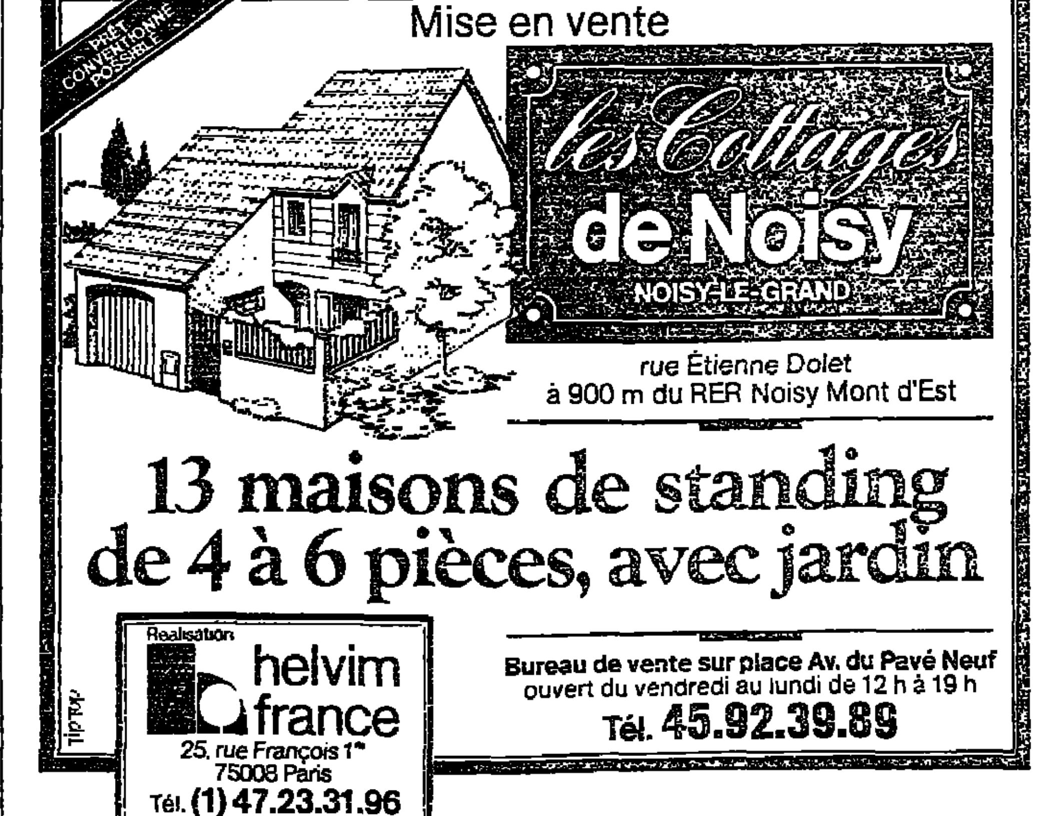
Et pourquoi pas une sous-préfecture à Val-Maubuée ? C'est du moins le souhait du président de l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (Epamarne), M. Jérôme Bouvier qui est également maire adjoint (PS) de Champs-sur-Marne. Administrativement, la ville nouvelle dépend de l'arrondissement de Meaux, l'un des plus importants de France puisqu'il compte déjà 375 000 habitants.

L'édification de Marne-la-Vallée entraînant l'arrivée de plus de huit mille nouveaux habitants chaque année, M. Bouvier estime qu'il va devenir impératif de dédoubler l'arrondissement.

« Avec les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les habitants et les élus des villes nouvelles, mais avec également le projet d'implantation d'un Eurodisneyland, il devient urgent de créer une sous-préfecture à Marne-la-Vallée, dans son secteur central, Val-Maubuée, afin, notamment, d'harmoniser les relations entre l'Etat et les collectivités locales. »

Son projet avait recueilli un avis favorable de Laurent Fabius. Jérôme Bouvier a renouvelé sa proposition auprès de Jacques Chirac. Le dossier est actuellement sur le bureau du ministre de l'intérieur.





Un suspense américain

Les négociations pour l'installation d'Eurodisneyland ont commencé en décembre 1985. Elles continuent...

MALGRÉ le secret qui entoure la négociation, le dossier Disney commence à se dessiner sur la carte de Marne-la-Vallée. Le parc d'attractions (qui sera réalisé par une société-pivot dirigée par l'investisseur américain) occupera environ les deux tiers du secteur 4 de la ville nouvelle, celui qui est situé à l'extrême est. Près de 2 000 hectares sur les 3 215 qui appartiennent aux communes de Chessy, Coupvray, Serris, Magny-le-Hongre et Bailly-Romainvilliers.

On sait que le parc d'attractions, en lui-même, le fameux Magic Kingdom (Royaume magique) ne représentera qu'une soixantaine d'hectares ; le reste étant consacré aux équipements d'accompagnement : hôtels, campings, golfs, parkings, centres de congrès, centres commerciaux, bureaux... Car, et c'est l'originalité du parc européen, la société Disney ne veut pas se contenter d'un centre d'attractions pur et simple. *« Le Magic Kingdom, seul, n'est pas rentable »*, remarque le président du conseil général de Seine-et-Marne, Paul Séramy. *« Les Américains ont eu l'occasion de le constater lors de leurs expériences précédentes, et ils ont décidé de réaliser des aménagements annexes qui rendront l'opération intéressante. »*

Depuis le 18 décembre 1985, date de la signature de la lettre d'intention par Michael Eisner, PDG de Walt Disney Productions, les négociateurs français et américains examinent le projet de contrat. Une étude minutieuse et menée à la loupe par des équipes entières de juristes internationaux.

En quelques mois, l'histoire d'Eurodisneyland a pris des allures de feuilleton à épisodes digne des meilleures séries télévisées. Avec du suspense, de l'intrigue, et quelques rebondissements placés judicieusement pour relancer l'intérêt. Paul Séramy, qui a suivi le dossier depuis son origine, possède une panoplie entière d'anecdotes relatives aux péripéties de la négociation. Chaque épisode a, en effet, été marqué par une manifestation de bonne ou de mauvaise humeur, de part et d'autre, et l'on ne compte plus les départs fracassants des Américains, reprenant l'avion avec leurs dossiers sous le bras aux moments les plus critiques...

■ Une rue à l'européenne

Cette partie de « je-t'aime-moi-non-plus » a mis les nerfs des négociateurs français à rude épreuve, mais, pour l'instant, l'équipe mise en place par Jacques Chirac après le 16 mars tient bon. De l'autre côté de l'Atlantique, on estime avoir affaire à des gens responsables qui *« ont pris la succession de Jean Peyrelevade, le premier négociateur dans un esprit tout aussi positif »*, selon les mots de Jack Myers, le public-relation de Walt Disney. Prudent, Jack Myers ne se prononce pas sur une éventuelle date de signature et se contente de préciser que les négociations progressent lentement, car *« un point en entraîne un autre. »*

Si les Américains ont obtenu, sans trop de difficulté, l'attribution de deux cents hectares de terrain supplémentaires, il semble moins évident de leur accorder des prêts bonifiés à des taux réservés habituellement aux opérations relevant de l'intérêt public. Fort de son expérience et conscient de l'intérêt manifesté par les autorités françaises, qui ne peuvent pas laisser passer une création massive d'emplois en région parisienne, Disney pousse ses pions et demande le maximum pour obtenir le nécessaire.

Un point susceptible de rassurer les défenseurs de la culture européenne semble déjà acquis : les Américains se sont engagés à introduire dans le Royaume magique des attractions basées sur des thèmes chers au Vieux Continent. Ils auraient même accepté de modifier l'architecture de la « rue principale » pour la rendre plus conforme à la sensibilité des visiteurs européens. Sur le terrain, la population, très intéressée au départ, avait fini par marquer son mécontentement devant le manque d'informations officielles. Sans écouter le chant des cigales écologistes, les habitants des communes les plus proches se sont progressivement tournées vers l'APE (Association pour la protection des populations concernées par Eurodisneyland), qui a cherché à faire connaître le sentiment de ceux qui seront les premiers touchés par la création du parc.

De son côté, le président du conseil général aimerait bien voir signer rapidement une convention qui se fait attendre. *« Le département s'engage de manière conséquente, puisque nous allons financer la voirie primaire à concurrence de 450 millions de francs »*, souligne-t-il. *« Mais nos investissements pour l'année 1987 doivent être décidés en novembre. Si aucun accord n'est intervenu d'ici là, le début des travaux sera retardé... »*

Concrètement, la venue de Disney bouleverse un peu l'aménagement de Marne-la-Vallée. Alors que le secteur est, avec ses douze communes, commence seulement à se transformer, c'est l'extrémité de la ville nouvelle qui sera presque entièrement consacrée à Eurodisneyland. *« Marne-la-Vallée sera achevée plus rapidement et de manière intéressante*, estime Paul Séramy. *« On va prolonger le RER, construire des routes et réaliser un véritable réservoir de main-d'œuvre de nature à équilibrer la ville nouvelle dans son ensemble. »*

C.-L. P.

« Ever heard of Marne-la-Vallée ? »

Après les campagnes de promotion en direction des industriels français, Epamarne se tourne maintenant vers l'étranger. La situation de Marne-la-Vallée en bordure de l'autoroute A4 et à mi-chemin des aéroports d'Orly et de Roissy justifie un effort dans ce sens.

Première cible visée : l'Allemagne. Un choix qui s'imposait en raison du développement de la ville nouvelle selon un axe ouest-est, le long de la Marne et de l'autoroute de l'Est. Plus surprenant, le deuxième marché convoité par les aménageurs : les Etats-Unis. Epamarne et le cabinet Bourdais, qui commercialise la ville nouvelle outre-Atlantique, ont choisi un slogan plutôt accrocheur pour séduire les chefs d'entreprise américains. La question *« When did you last come to Paris ? »* (Quand êtes-vous venus pour la dernière fois à Paris ?) est posée, en caractères rouges, sur une vieille photo jaunie de GI's assis dans leur jeep et admirant la tour Eiffel le jour de la libération de la capitale. *« Ever heard of Marne-la-Vallée ? »* (Avez-vous déjà entendu parler de Marne-la-Vallée ?) leur demande-t-on avant de leur expliquer, plans et photos à l'appui, que depuis leur dernier séjour Paris s'est embellie...

« Nous profitons de l'impact que représente le projet d'Eurodisneyland pour essayer de nous faire mieux connaître aux Etats-Unis, déclare Jean De Launoy, *le directeur commercial d'Epamarne. La venue éventuelle de Mickey devrait amener de nombreux décideurs américains à entendre parler de Marne-la-Vallée. Nous ne pouvions pas laisser passer une telle occasion... »*

Trois jours pour les entreprises

Pendant trois jours, les 2, 3 et 4 octobre, le secteur de Val-Maubuée accueille le premier Salon économique de la ville nouvelle. Cette manifestation, organisée par le Syndicat d'agglomération nouvelle, Epamarne et les chambres de commerce et de métiers de Meaux, a l'ambition de promouvoir le tissu économique local et de mettre en relation tous les partenaires commerciaux de la ville nouvelle.

Au cours de ce salon, les entreprises présenteront les produits ou prestations de services conçus à Marne-la-Vallée. Deux forums-débats sont prévus, parallèlement à l'assemblée générale des élus des villes nouvelles qui se tient vendredi 3 et samedi 4 octobre à Val-Maubuée. Ils porteront sur *« la taxe professionnelle et la ville nouvelle »* et *« les nouvelles communications au service des entreprises »*.

Dans sa série VILLES NOUVELLES, *le Monde* a publié dans son numéro du 6 juin 1986 un supplément sur ÉVRY. Prochaine étape : CERGY-PONTOISE.

Le Monde
sans visa



MANUEL ALVAREZ-BRAVO

Deux expositions sur le Mexique vont avoir lieu dans le cadre du Mois de la photo à Paris : Hommage à Manuel Alvarez-Bravo (ci-contre) au Musée d'art moderne, du 8 octobre au 8 décembre 1986 ; Charles Harbutt (voir ses photos page 26) à la Bibliothèque nationale, du 23 octobre au 29 novembre 1986.

LE MEXIQUE POLOGNE DE L'AMERIQUE ?

PAR ANDRÉ FONTAINE

TOUTE ville du Mexique a son *zocalo*, quadrilatère qui en constitue à tous égards le centre et autour duquel sont rassemblés les principaux bâtiments publics et, souvent sous des arcades, des cafés et des boutiques. Le plus vaste, et de beaucoup, est, comme il va de soi, celui de la capitale. Sur l'un des côtés s'étale, sur plus de 200 mètres, la majestueuse façade couleur lie-de-vin du Palais national, où siègent le chef de l'Etat et le gouvernement. Les murs qui donnent sur les cours intérieures sont couverts de fresques immenses, les *murales*, dues pour la plupart au fécond pinceau de Diego Rivera, dont on va fêter dans quelques semaines le centenaire.

Ces peintures retracent, à grands traits frappants, l'histoire, souvent sanglante, de ce qu'on appelait autrefois la Nouvelle-Espagne, et qui est aujourd'hui, avec ses 80 millions d'habitants, le plus peuplé des pays de langue espagnole. Elles en disent plus long que vingt ouvrages savants sur ce qui fait le fond de l'identité nationale du Mexique et le situent sans doute possible, autant que sa relative – et non fatale – pauvreté, dans le tiers-monde.

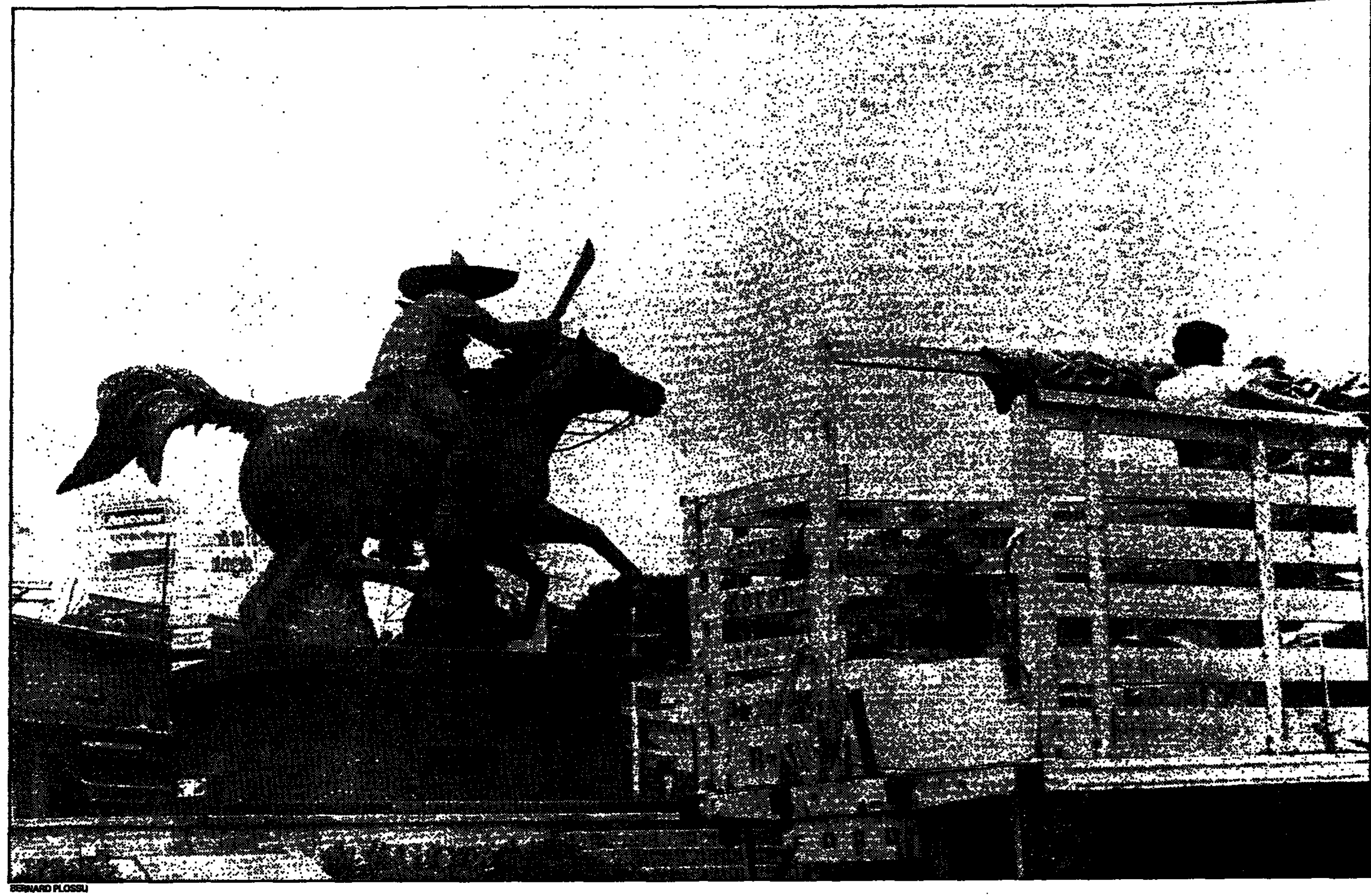
Les plus révélatrices dépeignent les horribles traitements infligés aux Indiens par leurs conquérants, que dénoncèrent avec vigueur, à l'époque, entre autres, le dominicain Bartolomé de Las Casas et Montaigne. Elles signifient, dans leur naïve cruauté, que les Mexicains d'aujourd'hui, malgré leur fierté d'appartenir à la *hispanidad*, à cette civilisation espagnole qui a couvert le continent de trésors artistiques incomparables, se sentent autant, sinon davantage, les descendants des conquis que ceux des conquérants.

Une stèle proclame d'ailleurs, dans une langue superbe, sur la célèbre place des Trois-Cultures durement éprouvée par le séisme de septembre 1985, que la défaite en l'an de grâce 1521, en ces lieux, de Cuauhtémoc, le dernier empereur aztèque, n'a pas marqué la victoire d'une nation sur une autre, mais la « naissance d'un peuple métis ».

En se prenant, comme chacun sait, en la personne de la Malinche, une maîtresse indienne, le « conquistador » Hernan Cortès, dont les compagnons étaient venus, comme lui, sans femmes, a contribué fortement à répandre cette idée – on dirait mieux, ce mythe, le plus fort sans doute de ceux dont le Mexique se gorge, à défaut trop souvent de nourritures plus terrestres. Imaginons à quoi ressembleraient les Etats-Unis et le Canada aujourd'hui si, au lieu d'être basés sur la domination d'une race blanche qui n'a longtemps voulu voir dans les premiers occupants que des sauvages sinon des bêtes, les « pèlerins » du *Mayflower* et les colons français avaient largement ouvert leurs lits à des Huronnes ou à des Comanches.

Le résultat en tout cas est là : il suffit de regarder les visages, au Mexique, pour voir que le sang indien est partout. Le président de la République a beau s'appeler de La Madrid, ce qui situe ses origines, avoir fait ses études à Harvard, manquer un peu – et même beaucoup – de charisme et se trouver plus à l'aise dans la discussion privée qu'à la tribune, il se sent bien davantage, comme

(Lire la suite page 26.)



BERNARD PLOSSU

LE MEXIQUE, POLOGNE



CHARLES ARBUTT

(Suite de la page 25.)

ses prédécesseurs, l'héritier de Moctezuma et de Cuauhtémoc que celui des vice-rois espagnols. Et un grand hispaniste français, Jacques Lafaye, a pu consacrer un livre passionnant à la manière dont le culte de la Vierge de la Guadalupe a pris la relève, dans la conscience nationale, de celui de la déesse Tonantzin, la femme du serpent, *« notre Mère »* pour les Aztèques, tandis que saint Thomas se voyait assimilé à Quetzalcoatl, le serpent à plumes, ou mieux, selon Sandoval y Zapata, *« l'éternité ailée du vent »*, personnage central de la mythologie de l'empire disparu (1).

Une différence fondamentale

Syncrétisme, intégration poussée à l'extrême de deux civilisations, d'un côté, substitution pure et simple d'une race à une autre, de l'autre ; nul n'a mieux que Carlos Fuentes mis en lumière cette différence fondamentale entre les nations que sépare le rio Grande. Elle est la clé de la relation difficile qu'ont toujours connue et connaîtront sans doute longtemps encore le Mexique et les Etats-Unis.

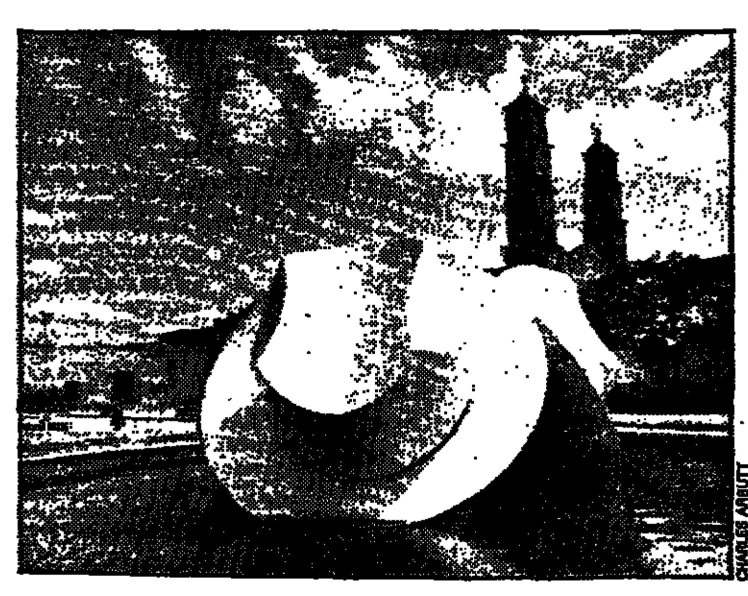
Différence d'autant plus ressentie que l'anglais est, à notre époque, ce que le latin puis le français furent aux siècles passés : parce que des millions d'immigrants venus d'Europe ou, plus récemment, du Sud-Est asiatique ont trouvé, de New-York à la Californie, une patrie de rechange dont ils ont accepté sans difficulté, tant leur sort s'en trouvait amélioré, la langue et le système hégémonique, l'anglais est devenu à travers le monde l'instrument privilégié de l'unification politique et culturelle, ce qui contribue à expliquer sa fabuleuse vitalité. Comme il bénéficie au surplus de tout ce qui subsiste de l'ancienne prépondérance britannique, il n'y a rien de bien étonnant à ce qu'il se répande chaque jour un peu plus sur une planète devenue village. On en a pris son parti à Tokyo comme à Rome, à Pékin comme à Moscou, et jusque dans les états-majors de combien d'administrations ou de firmes françaises : savoir l'anglais est aujourd'hui, comme l'on dit, un *must*.

Or voilà que campe sur la frontière sud des Etats-Unis un peuple qui n'a que le nationalisme et le patriotisme à la bouche, et qui voit dans la défense de sa culture et de son identité le meilleur moyen de les protéger. Un peuple qui, de surcroît, n'a aucune raison d'avoir de particulièrement bons souvenirs de ses relations avec son grand voisin du Nord, puisque celui-ci n'a guère cessé de se mêler de ses affaires, allant jusqu'à lui enlever *manu militari*, au siècle dernier, des Etats comme le Texas, la Californie ou le Nouveau-Mexique, qui comptent aujourd'hui parmi les plus vastes et les plus prospères de l'Union.

CHARLES ARBUTT

Si l'on ajoute que le niveau de vie d'un Mexicain est exactement le septième de celui d'un citoyen des Etats-Unis, mais que ce Mexicain voit du matin au soir dans la rue ou à la télévision des *gringos* (2) dont l'opulence insulte à sa pauvreté, on ne s'étonne qu'à moitié de constater que, comme le montre un récent sondage paru dans l'*Excelsior* de Mexico, plus de 40 % des Mexicains considèrent les Américains, tout simplement, comme des ennemis.

Reste que, ennemis ou pas, les Etats-Unis font figure d'eldorado pour les Mexicains, dont 40 % au moins sont au chômage ou sous-employés et que, chaque jour, des centaines d'entre eux attendent la nuit pour essayer de franchir illégalement la frontière qui les en sépare. Il y a de tout parmi ceux qui s'infiltrent chez le grand voisin du Nord, y compris nombre de femmes enceintes qui veulent que leur enfant naisse à l'ombre de la bannière étoilée, ce qui lui confère automatiquement la citoyenneté américaine.



CHARLES ARBUTT

Si l'on en croit une récente étude de *Time*, les gardes-frontière ont refoulé, au cours du seul mois d'avril dernier, 72 000 entrants illégaux. Rien de surprenant à ce que, selon un sondage publié par le même magazine, 79 % des administrés du président Reagan pensent que ce problème de l'immigration clandestine est *« très ou plutôt » (very or fairly)* sérieux. Il l'est suffisamment en tout cas pour que le monopole de l'anglais se trouve de plus en plus remis en question à l'intérieur même des frontières de l'Union, au point qu'il serait aujourd'hui proprement impossible de faire voter par le Congrès une loi le déclarant langue officielle, ce qu'il n'est que dans quelques-uns des cinquante Etats qui la composent.

Les *immigrants illégaux, dont* beaucoup sont des ouvriers ou des artisans très capables et acharnés au travail, se contentent la plupart du temps de salaires et de conditions de vie qui en font des concurrents peu appréciés des syndicalistes américains. Il en est d'autres pour se livrer à diverses contrebandes, dont celle de la drogue, qui est devenue, comme chacun sait, l'un des soucis majeurs de la Maison Blanche. Comme, de surcroît, le Mexique est devenu le deuxième débiteur, après le Brésil, du monde capitaliste, et d'abord des Etats-Unis, le sondage de *Time* déjà cité fait tout naturellement apparaître que, aux yeux de 69 % – pas moins – des Américains, il est mal gouverné *(poorly governed)*.

Ce jugement est à bien des égards excessif. Le Mexique est l'un des très rares pays d'Amérique latine qui n'aient connu depuis plus de cinquante ans ni coup d'État ni guerre civile. Il a quasiment marginalisé l'analphabétisme. Il a considérablement développé ses infrastructures. Il a réussi en vingt ans à faire tomber de 3,5 % à 2 % le taux de croissance de sa population.

Sanglante persécution

L'Etat a normalisé ses rapports avec l'Eglise catholique, dont le poids demeure énorme, comme si elle n'avait pas subi au Mexique, dans les années 20, la sanglante persécution qui a inspiré à Graham Greene les pages brûlantes de *la Puissance et la Gloire*. Il suffit pour s'en convaincre de voir le dimanche, dans le Sagrario – l'église qui jouxte la cathédrale de Mexico, – l'invraisemblable file des couples qui amènent leurs enfants à baptiser.

A noter que si la hiérarchie demeure plutôt, dans l'ensemble, préconciliaire, dans la filiation du *« catholicisme de la Nouvelle-Espagne »*, qui était, comme l'a noté Jacques Lafaye, *« celui de la Contre-Réforme »*, elle s'est tout de même convaincue de la nécessité absolue, pour le Mexique, de limiter la croissance de sa population : c'est ainsi que nous avons pu voir, dans le cloître d'un de ces magnifiques couvents fortifiés dont s'enorgueillit le Yucatan, des apôtres de la méthode « naturelle » du contrôle des naissances en expliquer l'usage à de petits groupes de paysans mayas au regard plus qu'attentif.

Voilà pour le positif, certes considérable. Et l'on ne peut rendre l'actuel gouvernement du Mexique responsable de ces deux catastrophes majeures qu'ont été le tremblement de terre et la chute brutale, depuis janvier dernier, des cours du pétrole. De même qu'il faut lui donner acte de ses efforts, si timides soient-ils, pour limiter la corruption, cette plaie du tiers-monde, et pour rationaliser la gestion du pays. Reste qu'une erreur cardinale a été faite il y a quelques années, et que c'est une faible consolation de se dire que le Mexique n'en a pas le monopole.

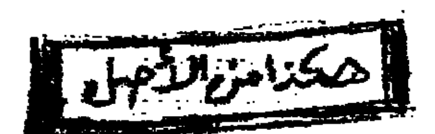
Un triple chiffre 100

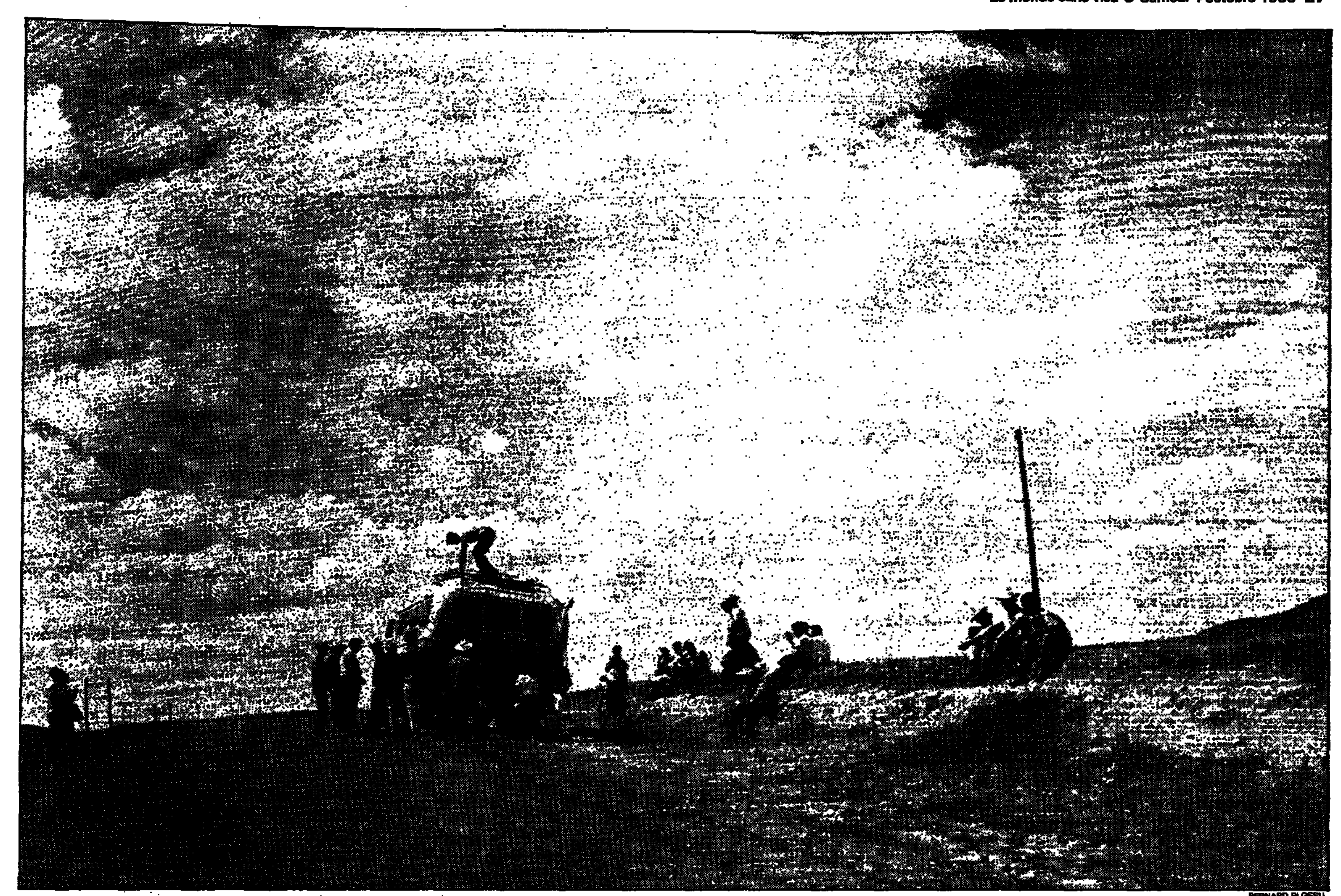
Comme tant d'autres, en effet, ses dirigeants de l'époque ont eu la tête tournée par le pétrole. S'agissant d'un produit fossile et donc, par définition, non renouvelable, ils ont cru que la rareté ne pourrait que s'intensifier et les prix, de ce fait, monter. Ils ont donc commis l'imprudence majeure de se mettre dans une totale dépendance envers le pétrole, qui ne représentait, au début de 1986, pas moins de 74 % du montant des exportations. Ils se sont de surcroît endettés au *maximum pour leurs investissements* en tablant sur les fabuleuses rentrées à attendre, croyaient-ils, de la vente de l'or noir. Moyennant quoi le prix a diminué de moitié, comme chacun sait, depuis le début de l'année.

Résultat, un triple chiffre 100 : 100 milliards de dollars de dettes, un taux d'inflation qui a toutes chances d'atteindre 100 % pour l'année en cours, et donc un taux d'intérêt de plus de 100 % sur le marché interne qui met les entreprises désireuses de se développer hors d'état d'emprunter.

Il en résulte inévitablement une récession, d'autant plus sensible que le gouvernement, à court de trésorerie, s'est vu imposer par le Fonds monétaire international une politique d'économies draconiennes impliquant un retour, dans toute la mesure possible, à la vérité des prix : celui du ticket de métro, longtemps artificiellement maintenu à 1 peso, soit 1 petit franc ancien, a été multi-







BERNARD PLOSSU

DE L'AMÉRIQUE ?

plié... par vingt. Celui de l'essence, jusqu'à présent gentiment gaspillée, a été majoré de moitié. Le maïs, qui est resté, comme avant l'arrivée des Espagnols, la nourriture de base des Mexicains, a triplé en quatre mois ; la viande et le poisson, ont maintenant disparu de l'alimentation habituelle de la grande majorité des habitants. Et si, à en croire le gouvernement, le chômage a été jusqu'à présent à peu près contenu, il est douteux qu'il puisse en aller ainsi longtemps. La production d'automobiles, par exemple, a très sensiblement décliné, et la récente fermeture des aciéries de Monterrey a entraîné la perte de huit mille emplois. De même peut-on prédire sans grand risque d'erreur que la cession au secteur privé d'*entreprises d'Etat* comme les compagnies aériennes, lourdement déficitaires, entraînera au nom de la rentabilité de sérieuses compressions d'effectifs.

Ce problème de l'endettement du tiers-monde, épée de Damoclès depuis des années du système bancaire mondial, ne peut être bien entendu apprécié qu'en prenant en compte le mouvement de recyclage quasi automatique des prêts qui a nom évasion des capitaux. Une étude, parue en mars dans la revue *World Financial Markets*, et reproduite au début de septembre par *Excelsior*, le grand quotidien de la capitale, en évalue à plus de 50 milliards de dollars, en dix ans, le montant pour le Mexique, soit la moitié de sa dette extérieure. Il semble que la flambée – signalée plus haut – des taux d'intérêt ait provoqué un certain mouvement en sens contraire, mais il faudrait davantage pour colmater cette hémorragie.

A vrai dire, les pays *prêteurs*, ou du moins certains d'entre eux, y trouvent quelque intérêt, dans la mesure où elle compense la gêne occasionnée par le montant excessif des crédits alloués, dont ils sont au demeurant largement responsables, puisqu'ils ont incité leurs clients à *s'endetter* pour mieux placer leurs produits. Et l'on ne parle pas du poids considérable, dans les mouvements de capitaux, du rapatriement par les investisseurs étrangers des intérêts de leur dette.

Cette situation est, c'est le moins que l'on puisse dire, malsaine. Il en découle un sentiment de fragilité, d'insécurité, extrêmement préjudiciable tant à l'économie du Mexique qu'à celle du monde développé. C'est dans cette perspective qu'avec le fort appui de James Baker, le secrétaire au Trésor américain, le FMI a élaboré un plan de secours d'un montant de 12 milliards de dollars destiné à lui permettre de servir tout au moins les intérêts de sa dette.

Une discrétion exemplaire

Ce plan est bien entendu assorti de conditions draconiennes, dont certaines, comme la réduction massive du déficit budgétaire, ont déjà dû être révisées. Moyennant *quoi* la gauche, qu'il s'agisse des partis d'opposition ou de celle qui cherche à se structurer, à l'heure actuelle, à l'intérieur du parti gouvernemental, le Parti révolutionnaire... institutionnel, sous la houlette de Porfirio Muñoz Ledo, son ancien président, est convaincue que ce plan comporte également des contreparties *politiques* et, pour commencer, l'adoption par le Mexique d'une attitude beaucoup plus docile dans les conflits d'Amérique centrale, et particulièrement du Nicaragua. Le fait est que le président de La Madrid a été sur ce sujet d'une discrétion exemplaire dans le message, pourtant fort long, qu'il a consacré lors de la rentrée du Parlement à la situation de son pays.

Ce courant ne se contente pas de demander l'effacement pur et simple d'une dette dont il soutient, non sans quelque vraisemblance, qu'elle ne pourra jamais être remboursée. Il réclame aussi plus de démocratie au sein du parti officiel, au moment précis où, pour la première fois, le PAN (droite pro-américaine), surtout implanté dans le Nord, signe avec trois partis plus ou moins marxistes une « plate-forme commune » dénonçant la manipulation des bulletins de vote. C'est un sujet sur lequel il y a certainement beaucoup à dire, même si nombre d'observateurs se trouvent d'accord pour estimer que, lors de l'élection, très contestée, en juillet, du gouverneur de Chihuahua, le PRI n'a pas eu le monopole des trucages et que la droite, en tout état de cause, aurait été minoritaire.

Le fait est que, avec son système unique au monde d'autocratie limitée à six ans, le président sortant désignant en fait son successeur, le Mexique a perdu l'avance qu'il détenait en matière de démocratie sur la plupart des autres grands pays d'Amérique latine, où le multipartisme, impliquant une réelle possibilité d'alternance, est devenu, au cours des dernières années, la règle. Reste que, malgré tous ses évidents défauts, beaucoup de Mexicains hésitent à remettre en cause un système qui a su tout à la fois maintenir la paix civile, garantir les principales libertés, développer le pays et, dans une très insuffisante mesure, certes, réduire un peu les fantastiques inégalités de revenus qui découpent la nation en tranches si contrastées qu'on se demande à la limite quels rapports elles peuvent entretenir.

Dans l'ouvrage, volontairement fracassant, *qu'il vient de publier* avec Christine Ockrent, Alexandre de Marenches (3) compare le Mexique à une bombe prête à exploser sur le « ventre mou » du crocodile américain. L'explosion n'est certes pas fatale, quand ce ne serait que parce que les Mexicains ont encore à l'esprit, tout comme *les* Espagnols d'aujourd'hui, le prix terrible dont ils ont payé leur propension à la guerre civile. Mais, derrière le *Mexique, il y a cette Amérique* centrale où les fusils partent aussi facilement que dans le midi de la France éclatent les incendies de forêt. En tout cas, les Etats-Unis ne devraient pas sous-estimer la portée du défi que leur pose la cohabitation avec ce peuple dont le destin est de plus en plus mêlé au leur et dont la passion d'identité et d'indépendance est si forte que Zbigniew Brzezinski, le conseiller de Carter, lui-même d'origine polonaise, a pu dire un jour qu'il était la Pologne de l'Amérique...

ANDRÉ FONTAINE.

(1) Jacques Lafaye, *Quetzalcoatl et Guadalupe*, Gallimard, 1974.

(2) L'expression *gringos*, couramment employée pour désigner, en Amérique latine, les citoyens des Etats-Unis, vient de ce que les envahisseurs venus du Nord chantaient jadis : « *Green grow the lilies...* » (les lis poussent verts...).

(3) Alexandre de Marenches, Christine Ockrent, *Dans le secret des princes*, Stock, 1986.



BERNARD PLOSSU



BERNARD PLOSSU

rencontre

Voyage du pape en France. Le Bourget, juin 1980.



PIERRE MICHAUD

UN ENTRETIEN AVEC Mgr GILSON

Principal animateur de la réforme des méthodes catéchétiques françaises, Mgr Gilson, évêque du Mans depuis 1981, est membre du Conseil permanent, l'exécutif de l'épiscopat, depuis 1984. A la veille du troisième séjour en France du pape, il répond aux questions du Monde sur la place du fait religieux dans la société française aujourd'hui.

Par Henri Tincq

COMMENT PRATIQUER SA FOI SANS ÊTRE UN HÉROS

MGR GEORGES GILSON, cinquante-sept ans, est évêque depuis dix ans. Auxiliaire de Paris pendant cinq ans, il a acquis auprès du cardinal Marty une expérience nationale de la vie de l'Eglise catholique. Nommé au Mans en 1981, il est ce qu'il est convenu d'appeler un évêque de terrain. Procédure exceptionnelle de consultation des fidèles, il vient de convoquer un synode dans son diocèse, qui devrait aboutir à la Pentecôte 1988.

« France, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? » Cette interrogation de Jean-Paul II au Bourget, le 1er juin 1980, a fait figure de provocation. Comment avez-vous ressenti, vous évêque, cet appel ?

– **Mgr Gilson** : le pape en a bousculé plusieurs. Moi le premier. Je suis de la génération qui n'a jamais suivi une procession religieuse dans les rues de Paris. La dernière à laquelle j'ai participé, ce fut en 1946, le grand pèlerinage à travers la France de Notre-Dame de Boulogne.

» Or, en 1980, le pape vient à Paris. Et c'est dans la rue que nous le recevons. Place de la Concorde. Il nous fait sortir de nos maisons et de nos églises. Et pour faire quoi ? Prier, et célébrer le culte par excellence, la messe. Sur le parvis de Notre-Dame de Paris, au cœur de la ville de Saint-Denis, dans l'immense place du Bourget.

» Il a bousculé bien des idées reçues. En effet, on présentait comme une situation définitivement acquise l'expérience française des relations de la religion avec la société séculière. On enseignait que la marche de l'histoire conduisait inexorablement tous les peuples vers une société désacralisée. On reconnaissait au christianisme sa place historique, mais pour en faire un objet culturel ou une force morale. Dieu devait rester le Grand Silencieux. Oui, Dieu et son culte furent les grands absents de notre société française. Rappelez-vous le cri de Maurice Clavel : *« Dieu est Dieu, nom de Dieu ! »*

» Jean-Paul II vient d'ailleurs. Il ouvre un horizon. Il déroute. Des jeunes me demandent souvent s'il y aura encore des catholiques en l'an 2000. Et ils s'étonnent en apprenant que, dans d'autres pays que le nôtre, le nombre des baptisés augmente. La terre ne tourne pas sous la poussée du vent agnostique. La croissance de l'humanité ne se fait pas dans le sens inventé par le siècle des Lumières ou sous la force des philosophies du soupçon. La France est en crise. Et cette crise est spirituelle.

– La responsabilité n'en revient-elle pas aux chrétiens qui pratiquent moins et à une indifférence religieuse qui croît ?

– La crise de la foi chrétienne est rude et parfois tragique. Certains seraient tentés de juger sévèrement nos prédécesseurs, notamment ceux qui ont vécu et voulu appliquer le concile Vatican II. C'est facile et injuste. L'Eglise de ce temps est plus proche de l'Evangile ; elle s'est purifiée. Elle a tracé de nouveaux chemins pour rejoindre l'homme dans sa vie quotidienne et ses aspirations à plus de justice. Elle se veut « le levain dans la pâte » humaine. Elle ne doit pas abandonner cette voie. Mais les problèmes neufs que le monde lui pose la submergent. Faut-il s'en étonner ? Moi, pas.

» L'indifférence religieuse, je l'attribue – aussi et d'abord – à la marginalisation de la vie religieuse dans le champ social. Du fait, entre autres choses, de la destruction extraordinaire des communautés humaines de base que sont la famille et le village. Les gens ne sont pas plus irréligieux aujourd'hui qu'hier. Mais on ne leur donne plus les moyens d'être religieux, de vivre leur foi. Ils n'ont plus les conditions concrètes qui leur permettraient de laisser s'épanouir cette vie spirituelle, cette vie du cœur, qui les habitent toujours et qu'ils refoulent dans le secret de leur conscience. Ils sont des frustrés !

– Vous voulez dire que la religion est moins en cause que les conditions pratiques de l'exprimer ?

– Voulez-vous un exemple ? J'ai fait l'an passé, comme tout évêque, des visites pastorales. Je me suis rendu compte un jour que des jeunes de quinze-dix-huit ans devaient, le dimanche matin, choisir entre le football et la messe. Ils choisissaient le sport, bien sûr ! Les responsables m'ont dit qu'ils étaient libres de choisir. Non, ils ne sont pas libres de choisir. Il faut que les adultes, qui gèrent le temps social, sachent que ces jeunes doivent pouvoir vivre les deux activités.

» Le respect des conditions sociales de la vie religieuse dépend pour une large part des autorités civiles, et de tous ceux qui gèrent le temps. Il ne suffit pas de sauvegarder formellement une liberté aussi fondamentale que la liberté religieuse : il faut veiller aux conditions sociales de sa réalisation concrète. C'est tout le sens du combat que mènent l'épiscopat et les responsables de la catéchèse, pour ce qui concerne l'organisation du catéchisme pendant la semaine scolaire. C'est aussi le sens du synode diocésain de la Sarthe. Nous voulons mieux inscrire la vie de l'Eglise dans le département, faire œuvre collective, donner la parole aux quatre cent mille baptisés, faire place à Dieu...

Je me suis rendu compte que des jeunes de quinze ans devaient, le dimanche matin, choisir entre le football et la messe. Ils choisissent le sport, bien sûr !

» Il faut parfois être un héros pour pratiquer sa foi ! Pourtant il n'est pas facultatif pour l'homme d'avoir une vie spirituelle. C'est une exigence de la nature humaine que, avec le pape, des portions immenses et majoritaires de la population mondiale rappellent à la France. Puissions-nous les entendre !

– Vous ne regrettez tout de même pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

– Non. Elle est un bien. Elle a constitué une importante avancée historique. Elle a donné à notre pays une paix civile qu'il n'avait pas connue dans les siècles passés. En ce sens, la situation de chrétienté est définitivement dépassée.

» Cependant, l'Etat n'est pas la nation. Il la sert. Et l'Eglise est « peuple de Dieu », pour reprendre l'expression par laquelle Vatican II désigne tous les chrétiens. Or il ne peut pas y avoir rupture entre ce peuple de croyants et leur société. Dieu ne peut être absent du monde qu'Il a créé.

» L'Etat doit être et rester laïque. C'est la condition de la propre liberté de l'Eglise comme de la liberté de ceux qui ne sont pas catholiques. Est-ce pour autant nécessaire que la communauté humaine que nous formons (dans le respect des consciences individuelles et de la diversité des groupes religieux) vive *comme si* les religions n'existaient pas... ou n'existaient que comme l'héritage d'un passé enterré, un patrimoine culturel admiré, une activité privée de personnes particulières ?

» Je crois que le moment est venu *d'ouvrir un débat*. Les faits sont devant nos yeux, notamment si nous sommes attentifs aux jeunes générations. Il nous faut avoir le courage de réfléchir ensemble sur le statut du religieux, et plus largement de la vie spirituelle dans la vie française, aux mille et une facettes. Il ne suffit pas de se réfugier dans les temples modernes de la culture. Et Dieu sait que celle-ci est devenue une vaste entreprise publique ! Le culte à Dieu et la vie des communautés de foi ne sont pas des éléments accessoires de la culture d'un peuple. Il s'agit du sacré. Il s'agit de Dieu.

– Vous croyez ce débat possible ?

– Possible aujourd'hui, je ne sais. Nécessaire, je le pense. A moins de construire une ligne Maginot pour interdire aux idées et aux croyances de circuler... Ce serait absurde. Il nous faut accueillir une situation nouvelle, que nous connaissons déjà : le réveil du sentiment religieux. Ce réveil souvent anarchique engendre des déviations, par exemple les sectes, l'occultisme ou la fausse anthropologie de la réincarnation, etc. Mais plus positivement, il y a le retour de la vie de prière, la quête d'une vie contemplative, la redécouverte de l'icône et de l'Orient chrétien, la réforme liturgique, l'appel des communautés nouvelles, et ce fait capital, aux conséquences insoupçonnées pour la société elle-même, qu'est le partage des tâches et des responsabilités entre prêtres et laïcs... De plus, il nous faut prendre en charge – avec respect et lucidité – la présence des musulmans, français et étrangers, dans notre pays. Et cela aussi est capital.

» A situation nouvelle, solutions nouvelles ! Je crains pourtant – pour avoir déjà abordé les questions avec quelques-uns – que les dirigeants, notamment les hommes politiques, restent encore sourds à ces questions embarrassantes. A la fois, je les comprends et je trouve cette attitude peu lucide. Je comprends leurs craintes de voir se réveiller des querelles théologiques et leurs compagnons traditionnels que sont l'intolérance et la persécution, le cléricalisme et son contraire. Mais il ne suffit plus de reprendre sous forme répétitive les certitudes d'un passé même récent sur la laïcité ou la liberté des consciences, sur la sécularisation ou la mort de Dieu, sur la société civile et les autorités religieuses, etc. A frais nouveaux, il faut réfléchir ensemble maintenant, afin de ne pas se quereller demain.

– L'Eglise n'a-t-elle pas aussi à s'interroger sur son discours ? Je pense par exemple à celui qu'elle tient sur les questions de morale individuelle et conjugale ?

– Sans aucun doute. De fait, ce discours souvent n'est pas reçu. Cela ne veut pas dire que l'enseignement donné soit faux ! Cela veut dire que l'on met souvent la charrue avant les bœufs. La morale évangélique suppose la vie de foi, l'accueil de Dieu et de sa grâce... Mais c'est un autre entretien qu'il nous faudrait... Malgré ces difficultés réelles, il faut toujours risquer une parole. Humblement.

– Continuer à parler donc... à temps et à contretemps ?

– Oui. Parler de Dieu. Mieux, laisser parler Dieu. Pour pouvoir mieux servir l'homme. Aimer l'homme. Car c'est tout un pour le christianisme. On a reproché à Jean-Paul II son humanisme. En rencontrant les évêques français à Issy-les-Moulineaux en juin 1980, il partagea son interrogation : *« Pourquoi, dans l'étape actuelle de la mission de l'Eglise, une concentration particulière sur l'homme est-elle nécessaire ? »*

» La réponse chez le pape est nette : à la tentation de l'homme de prendre l'homme comme absolu et de s'y perdre, au drame de l'humanisme athée et de sa faillite, des chrétiens doivent répondre par le mystère de l'incarnation de l'homme-Dieu, Jésus-Christ, pour proposer un humanisme sacré. L'homme n'est pleinement homme que divinisé. » ■

Voyages

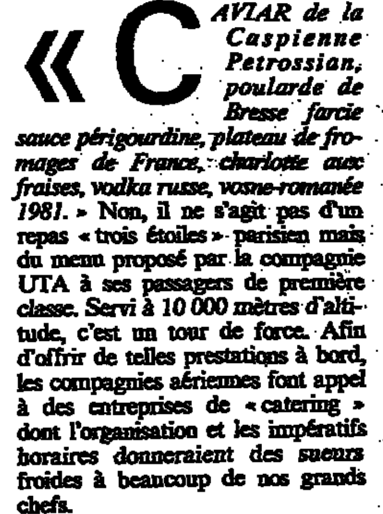


AIR TOQUES


FOURMY/REA

Pour bien manger en avion, une seule classe, la première. C'est un peu plus cher, mais les compagnies aériennes vous en servent pour votre argent.

Par Bruno Lancesseur



« C*AVIAR de la Caspienne Petrossian, poularde de Bresse farcie sauce périgourdine, plateau de fromages de France, charlotte aux fraises, vodka russe, vosne-romanée 1981.* » Non, il ne s'agit pas d'un repas « trois étoiles » parisien mais du menu proposé par la compagnie UTA à ses passagers de première classe. Servi à 10 000 mètres d'altitude, c'est un tour de force. Afin d'offrir de telles prestations à bord, les compagnies aériennes font appel à des entreprises de « catering » dont l'organisation et les impératifs horaires donneraient des sueurs froides à beaucoup de nos grands chefs.

Deux sociétés se partagent le catering aérien à l'aéroport de Roissy : Roissy Service, du groupe hôtelier Marriott, et Servair, une filiale d'Air France. José Arias, directeur de Roissy Service, explique : « *Avec cent vingt personnes dans nos cuisines, nous préparons cent quatre vingt mille repas par an destinés aux premières classes de compagnies comme UTA, Air Canada, Japan Airlines. Avec de tels clients, nous avons de sérieuses références vis-a-vis des autres compagnies. Si une compagnie décide de quitter sa société de catering, nous le savons très vite, et c'est à nous de proposer un meilleur service. Le bouche à oreille entre chefs d'escale peut influencer une décision.* »

Les cuisines de Roissy Service sont séparées en trois secteurs : le chaud, le froid et les desserts. Si les plateaux de la classe économique sont préparés à la chaîne, il n'en va pas de même des repas de première,préparés dans une pièce à part. Mettre en place une chaîne pour dix-huit ou vingt-quatre passagers serait trop coûteux et peu pratique. Hors-d'œuvre, langoustes, rôtis, sont placés dans des conteneurs numérotés, ce qui permet aux hôtesses de retrouver facilement les éléments qui composent le menu. Chez UTA et Air France, le personnel de bord dispose de notes d'information expliquant comment découper un filet de bœuf ou la poularde de Bresse entièrement désossée et reconstituée à bord : « *Elle se tranche comme une pièce classique, en partant des ailes vers les cuisses.* »

Sur les vols transatlantiques de la PanAm et d'Air France, les hôtesses disposent d'une valise contenant les ustensiles en argent massif destinés uniquement au service des premières classes. Un *must* que l'on ne retrouve pas sur les autres compagnies desservant l'Amérique du Nord, où la concurrence est un bras de fer permanent entre Air France, PanAm et TWA. C'est sur cette destination que les compagnies obtiennent leurs meilleurs résultats, excepté quand il s'agit d'une année noire comme 1986, due en grande partie à la défection des touristes américains.

Selon les compagnies aériennes, les menus sont établis par roulement sur deux ou trois mois. Air Canada dispose à Montréal d'un chef qui se déplace jusqu'à Paris pour goûter, tester et finalement accepter, si tout est parfait, les plats proposés par Roissy Service.

Ces séances de dégustation sont de véritables tortures pour les cuisiniers, et il n'est pas rare qu'un plat reparte plusieurs fois en cuisine pour un brin de persil mal placé. Une fois les menus établis, Roissy Service passe ses commandes à Rungis ou à des fournisseurs privés. Et quand Servair fait son marché, cela donne annuellement des chiffres impressionnants : 13 tonnes de foie gras, 25 tonnes de saumon fumé, 1 483 000 œufs frais, 612 tonnes de fruits et légumes, 39 tonnes de crustacés.

Conseils à une hôtesse de l'air : « La poularde de Bresse se tranche comme une pièce classique en partant des ailes vers les cuisses... »

Vers 16 heures, le télex crépite dans un bureau de Servair. Francis Guérin, le chef catering de TWA, confirme le nombre de passagers en première pour le vol du lendemain. Au menu : caviar américain Iron Cate (boîte de 280 grammes pour sept passagers), foie gras, potage Du Barry, suprême de poulet farci, carré d'agneau ou tournedos, et la pièce maîtresse : la langouste parisienne. Une partie des cuisiniers ne vont s'occuper que de ce repas, avec un horaire très rigoureux. Les viandes en sauce seront un peu plus assaisonnées, car en altitude la nourriture a tendance à s'affadir. Et comment satisfaire les amateurs de tournedos bleu, saignant ou à point ? Les chefs de Servair ont la solution : chaque tournedos est saisi sur les deux faces ; ainsi l'hôtesse n'aura plus qu'à le laisser plus ou moins longtemps dans le four. Selon Francis Guérin, « *les passagers de première sont toujours surpris de déguster une viande cuite à leur goût au-dessus de l'Atlantique. Notre clientèle de première étant à 80 % américaine, nous servons une cuisine au goût américain teintée de gastronomie française au départ de Paris.* »

Le goût américain, ce sont également ces magnifiques salades servies dans de gros saladiers en bois avec un choix d'assaisonnements : vinaigrette ou sauce roquefort. Si le passager le désire, il peut arroser son déjeuner d'un Dom Pérignon, d'un médoc saint-julien 1977 ou d'un bourbon Old Grandad. Bon appétit ! Air France, qui se veut l'ambassadeur de la *gastronomie française* en altitude, s'efforce d'attirer cette clientèle typiquement américaine.

A l'autre bout de l'aéroport de Roissy, M. Hayashi, l'ancien chef du restaurant de l'hôtel Nikko, prépare un *repas japonais* pour les vingt-quatre passagers de première de la Japan Airlines (JAL). Si le passager peut également déguster une cuisine européenne, le repas japonais « kaïseki » est spectaculaire. Il se compose de sushi (poissons), de sashimi (tranches de poisson avec une sauce au soja et au gingembre) et de norimaki (petits triangles de riz entourés d'algues séchées). Le bœuf est « sukiyaki ». Seul le caviar est russe, et le foie gras français.

Tous les moyens sont bons pour attirer les clients, et le choix des vins est important car les passagers de première sont pour la plupart de fins connaisseurs. Pour sa cave, Air France fait appel à des professeurs de la section œnologique de la faculté de Bordeaux : une manière de se démarquer des autres compagnies.

Ce que souhaite Air France avant tout ? La régularité ; impossible avec des vins régionaux. La sélection est agréable : château smith haut lafite, Volnay 1980, et pour les champagnes : Dom Pérignon, Mumm « René Lalou » 1979. Air France est le premier consommateur de champagne dans le monde, avec 250 000 bouteilles par an. Whisky et cognac sont eux aussi des hauts de gamme : Chivas « Royal Salute » vingt et un ans d'âge sur Air Canada, et cognac Hennessy X0 sur Swissair.

Seule la conservation des grands vins peut poser quelques difficultés, mais la consommation impressionnante résoud ce souci : 24 000 bordeaux par an chez UTA. Le tout est servi à volonté, et il n'est pas question d'être mesquin car le passager *insatisfait n'hésitera pas à prendre* une autre compagnie lors de son prochain déplacement.

Swissair est l'exemple même de la compagnie aérienne qui a réussi à prendre des clients à plusieurs de ses concurrents grâce à son dynamisme commercial et à la qualité de ses prestations. Le service catering de Swissair est basé à Zurich et emploie sept cent cinquante personnes. Une des originalités de ce centre : toutes les serrures sont magnétiques, et quiconque n'a pas sa petite carte ne peut pénétrer dans les cuisines. L'objectif est double : parer à toute menace terroriste et garantir le niveau élevé de l'hygiène. La vocation internationale de la Swissair l'a amenée à organiser son catering à une échelle elle-même internationale. Servir un foie de veau zurichois avec haricots verts et pommes boulangères entre Hongkong et Zurich ne pose aucune difficulté aux cinq représentants Swissair de Hongkong. Ils surveillent de très près les approvisionnements ainsi que la préparation des plats.

La plupart des compagnies préfèrent envoyer leurs équipes sur place, dans les pays africains et en Asie, notamment. Jacques Morelli, responsable UTA de l'escale hôtelière de Paris, nous explique : « *Si UTA n'est pas sûre à 100 % de la qualité des produits dans tel pays, alors nous créons de toutes pièces un petit service catering. Il nous arrive également de travailler avec le chef d'un grand hôtel ou bien d'emmener dans les soutes les repas du retour.* » Ainsi, des quenelles de brochet aux morilles sont conditionnées sous vide ou conservées dans de l'azote avec un délai de conservation de cinq ou six jours : une performance. Les fromages, quant à eux, sont sélectionnés pour être dégustés deux ou trois jours plus tard.

L'angoisse des compagnies aériennes, c'est qu'il faut toujours aller plus loin, proposer de nouvelles escales afin de satisfaire la demande de la clientèle tout en mesurant les risques financiers. Il n'est pas admissible de faire n'importe quoi pour rester compétitif. Et la cuisine locale alors ? Seule la cuisine asiatique offre de réelles possibilités, mais très souvent, au départ de villes européennes. British Airways sert des sushis vers Tokyo, et UTA des carrys vers Colombo. En fait, un homme d'affaires appréciera une nourriture exotique plutôt à l'aller, car après huit jours de carry en Inde il se jette sur un chateaubriand.

En outre, il est plus facile d'imposer les normes d'hygiène européennes à un chef indien à Paris qu'à Bombay. Ces conditions *d'hygiène draconiennes exigées par* les compagnies aériennes provoquent parfois des situations cocasses. En témoigne cette aventure survenue à une dizaine de crabes géants de l'Alaska destinés à un musée océanographique et qui ont été servis en hors-d'œuvre en première classe.

Et les grands chefs, que pensent-ils de cette cuisine ? Au premier abord, ils sont déconcertés par les quantités industrielles à fournir. UTA a fait appel à Bocuse, Lenôtre et François Clerc, comme une entreprise loue les services d'un conseiller financier. Mais, comme on le fait remarquer malicieusement chez Swissair : « *Le grand chef était plus intéressé par nos techniques de cuisine industrielle.* » La concurrence a été telle il y a trois ans qu'aujourd'hui les prestations sont pratiquement identiques.

(Lire la suite page 30.)

LA NORMANDIE D'UN CONQUÉRANT

Sur les traces et les cavalcades de Guillaume avec, en chemin, une relecture de la tapisserie de la reine Mathilde.

Par Alain Hervé

DE grands rais de lumière blanche tombent des vitraux. L'homme qui creuse la tombe de Guillaume le Conquérant, William pour les Anglais, est affable. Il répond volontiers à ma curiosité. *« Je ne touche pas à la tombe elle-même, je crée seulement une dénivellation de deux marches pour y descendre. Ensuite, la pierre de marbre gris qui porte l'épitaphe sera surélevée. »*

Pour le moment, je la vois posée sur les marches du maître-autel de l'église Saint-Etienne de l'abbaye aux Hommes à Caen. Je lis : *HIC SEPULTUS EST INVICTISSIMUS GUILLELMUS CONQUESTOR NORMANNIAE DUX ET ANGLIAE REX HUJUSCE DOMUS CONDITOR QUI OBIIT ANNO MLXXXVII.* Tout est dit : il y aura neuf cents ans l'année prochaine, on enterrait dans cette basilique, qu'il avait fondée à la prière du pape Nicolas II pour se laver du crime d'avoir épousé Mathilde, une lointaine cousine, le duc de Normandie, roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant.

Le William d'Angleterre contemporain pourrait, dit-on, inaugurer la nouvelle stèle le 9 septembre 1987 pour clore les célébrations. L'anniversaire sert à réveiller un prince et donne à une province l'occasion de se célébrer. Guillaume a dérivé trop loin dans le temps, il est trop peu français. La Normandie est trop près de Paris, trop présumée connue : camembert, cidre, pluie et plage. Alors ce neuvième centenaire peut être l'occasion de découvrir l'une en apprenant l'autre. C'est ce que viennent de décider les élus normands.

Commençons par la mort de Guillaume, puisqu'on la célèbre. Elle n'est pas banale. Guillaume a cinquante-neuf ans ; il est à la fois duc de Normandie et roi d'Angleterre, au sommet de sa gloire, et obèse, dit-on. Un chroniqueur rapporte que Philippe Ier, roi de la toute petite France d'alors, le raille et demande quand aura lieu l'accouchement. Guillaume répond : *« Quand j'irai à la messe de relevailles, je lui apporterai 100 000 cierges. »* A-t-il l'intention de les lui apporter à Notre-Dame de Paris ? Fin juillet, c'est la canicule, ce mot étrange qui veut dire littéralement « petite chienne » et qui désigne aussi Sirius suivant la course du Soleil au cœur de l'été.

Eventré par le pommeau de la selle

Guillaume se met en campagne dans le Vexin français, il bouscule les troupes de Philippe et entre dans Mantes. Ses soldats mettent le feu à la ville ; son cheval, effrayé par la chute d'une poutre enflammée, se cabre, tombe. Le pommeau de la selle éventre Guillaume. Ce jour-là, l'histoire marque un temps. Allait-il conquérir Paris, ajouter à son titre de roi d'Angleterre celui de roi de France ? On ne le saura jamais.

Ses compagnons ramènent le géant meurtri à Rouen dans son palais. Il fait chaud. Il se plaint du bruit des cloches. On le transporte au prieuré de Saint-Gervais, à la campagne. Il meurt. La panique saisit les assistants. Chacun fuit pour aller protéger ses intérêts et laisse le grand corps nu à l'abandon. Le lendemain, quelques moines se ressaisissent et cousent le duc-roi dans une peau de bœuf. Il fait toujours très chaud.

Par voie de Seine et de terre, on le convoie jusqu'à Caen pour l'enterrer dans la basilique Saint-Etienne, selon son vœu. Au moment de le descendre dans la fosse, un incendie se déclare qui dévastera un quartier de la ville. La plus grande partie de l'assistance se précipite dehors. Alors, un certain Asselin proteste : le terrain où l'on a l'intention d'enterrer le duc lui appartient et ne lui a jamais été réglé. Séance tenante, l'évêque lui paie 60 sous. Mais la tombe a été creusée trop exiguë, les croque-morts poussent. *« La peau de bœuf éclate, une puanteur horrible se répand, que les fumées d'encens ne peuvent dissiper. »*

Voilà pour l'avènement que nous commémorons, mais ce n'est pas fini. La tombe est violée pendant la Révolution, les os du « tyran » dispersés. Un fémur en réchappe, qui permet aux scientifiques contemporains de spéculer sur la grande taille du héros normand. Ils laissent dans le cercueil un relief auquel peuvent se raccrocher notre ferveur et les fastes de l'anniversaire.

J'ai tenté de replacer tout ce bruit et cette fureur entre les murs hygiéniquement restaurés de la basilique. Puis, d'une église l'autre, je suis parti à la recherche de quelques-unes des constructions romanes, ou de ce qui en reste, dont Guillaume couvrit la Normandie, de Caen à Lassay, du Mont-Saint-Michel à Bayeux, de Jumièges au Bec-Hellouin. Il avait la folie de la pierre, celle de Caen, un calcaire tendre, facile à travailler. Il en exporta par bateaux entiers vers l'Angleterre pour y construire la Tour de Londres et dix cathédrales, de Winchester à Canterbury, dessinées par des architectes normands dans les trente ans qui suivirent la bataille de Hastings.

Un relent d'Iliade

Mais se souviendrait-on de Guillaume sans un témoignage bien moins périssable, une broderie de soixante-dix mètres de long exécutées en Angleterre vers 1070, probablement par des hommes et commandée par l'évêque de Bayeux, Odon, son demi-frère. Il s'agit, bien sûr, de la tapisserie de la reine Mathilde, qui n'est pas une tapisserie et ne doit rien à l'épouse de Guillaume. Mais il y a un relent d'*Iliade* dans ce poème de laine où Mathilde aurait joué les Pénélope. Ce monument textile, le plus ancien de cette taille que l'on connaisse au monde, est exposé à Bayeux, dans l'ancien séminaire.

Je l'ai revu un jour de pluie. Mais où sont donc passées les canicules de l'an mil ? C'est une œuvre de propagande destinée à justifier aux yeux de la postérité la conquête de l'Angleterre par le corps expéditionnaire de Guillaume, en 1066. C'est aussi une œuvre d'art stupéfiante par la beauté et le dynamisme de son dessin, la première bande dessinée qui mérite le fameux détour. A tel point que la moitié de ses admirateurs sont des Anglo-Saxons venus du monde entier et jusque des antipodes.

La difficulté est d'y pénétrer. Non pas dans le musée, qui est un modèle pédagogique du genre, mais dans la broderie elle-même. Un peuple de six cent vingt-six personnages, sept cent cinquante animaux qui nous regardent du fond de neuf siècles. Avançant au pas à pas d'une visite radioguidée, j'ai découvert les seuls portraits de Guillaume réalisés de son vivant et au point de tige. Je l'ai vu assis, debout, à cheval. Il ressemble à un empereur romain avec sa toge.

Regard bénin et geste mesuré de l'administrateur, du législateur, du chef de guerre. Rien qui trahisse les colères sanguinaires de celui qui fit couper les mains des assiégés d'Alençon, arracher les arbres, brûler les maisons, boucher les puits et égorger la population de la campagne d'York.

Bonaparte, en 1803, vint interroger ce regard qui avait su apprécier et surmonter les difficultés d'une traversée de la Manche avec des milliers d'hommes armés. Hitler, en 1940, fit étudier la broderie par un groupe d'officiers supérieurs. Aux titres de Guillaume et avant que ne soit construit le tunnel sous la Manche, on pourrait ajouter celui d'inimitable.

Le Bâtard

Le poursuivant dans le maquis normand, je me suis enfin arrêté à Falaise. Je suis monté au donjon, la canicule se faisait toujours attendre. J'ai regardé, par-dessus le parapet, le lavoir qui se trouve à cinquante mètres en contrebas. De la même manière, Robert le Magnifique avait distingué une jolie lavandière, l'avait fait monter au château, avait appris qu'elle s'appelait Arlette, et Guillaume en était résulté. Puis, son père ayant décidé de partir en Terre Sainte, ce qui se pratiquait beaucoup à l'époque, il désigna Guillaume pour lui succéder. Robert meurt en Bithynie en 1035. Guillaume devient duc de Normandie. Il a sept ans. On l'appelle le Bâtard. Voici ce qu'on voit du haut du donjon de Falaise, que la municipalité envisage de restaurer pour célébrer le neuvième centenaire.

Entre sa naissance et sa mort, et lorsqu'il n'était pas en Angleterre, Guillaume parcourut sans cesse la Normandie à cheval. On peut le voir adolescent, fuyant ses assassins dans la baie des Veys, traversant les sables mouvants du Mont-Saint-Michel pour aller corriger Conan de Bretagne, bataillant contre ses vassaux ou contre le roi de France à Val-ès-Dune, Varaville, Mortemer, des lieux-dits que l'on identifie mal aujourd'hui entre prés et marécages.

En neuf cents ans, le paysage a changé. La forêt a reculé, le bocage est apparu. Guillaume, avec l'aide des historiens contemporains, remonte de l'obscurité. Il apparaît grand, fort, à la voix puissante, amoureux fou de chevaux et de chasse, fidèle à Mathilde, pieux (et d'autant plus que, pour des raisons diplomatiques, il devint le champion de la papauté), courageux au combat, avare, dit-on. Génial tacticien et stratège, législateur inspiré, il inventa l'Etat anglais. Il ne savait pas écrire (on voit à Caen des chartes qu'il signait d'une croix) mais il se faisait lire des historiens latins. C'était un gros mangeur à grosse panse, ce qui le tua.

Attablé dans un restaurant de Ouistreham, devant un plateau de fruits de mer, j'étais certain qu'il avait mangé les mêmes. Mais il engloutissait aussi des perdrix, de la venaison, des anguilles. Les Anglais prétendent qu'il aimait le pudding au miel. Ce qui est certain, c'est qu'il ne connut pas le camembert, inventé au dix-huitième siècle. Il ignorait le bonheur pétillant du cidre bouché, car cette boisson arriva d'Espagne deux ou trois siècles après sa mort.

Regardant la mer à Dives, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, ses émois étaient moins fragiles que ceux de Marcel Proust devant le même spectacle vu de « l'aquarium », la salle à manger du Grand Hôtel de Cabourg. Mais sait-on jamais ? De cet homme qui a changé la face du monde connu en son temps, il ne reste que le fémur, à Caen. Devos pourrait en faire une histoire. On s'apprête à l'honorer avec faste. ■

REPÈRES

A Caen : Saint-Etienne et l'abbaye aux Hommes, une des plus belles cathédrales romanes consacrée par Guillaume en 1077. Il y est enterré. La Sainte Trinité et l'abbaye aux Dames, où Mathilde est enterrée. Qu'attend-on pour débarrasser ses tours des ridicules balustrades dont le dix-neuvième siècle les a affligées ? Le musée ethnographique de Normandie, dans l'enceinte du château.

A Bayeux : la Tapisserie de la Reine Mathilde.

Au Bec-Hellouin : l'abbaye de son confident Lanfranc.

A Saint-Evroult : l'abbaye en ruine de son historiographe, Ordéric Vital.

A Falaise : le château où naquit Guillaume ; on voit sur la place une des rares statues équestres de Guillaume déguisé en Vercingétorix.

A Lessay : l'abbaye fondée en 1056 et restaurée après la dernière guerre.

A Dives-sur-Mer : dans l'église, la liste des compagnons partis avec Guillaume conquérir l'Angleterre.

A Jumièges : l'abbaye inaugurée par Guillaume, roi d'Angleterre.

Pour déjeuner : la ferme Saint-Siméon, près de Honfleur. *Pour dormir :* le château de la Salle à Montpinchon, dans la Manche. *Pour s'instruire :* le Conservatoire des techniques fromagères traditionnelles de Normandie, 28, place Pasteur, 14140 Livarot. Une ferme productrice de cidre et de calvados : chez Etienne Dupont, à Victot-Pontfol, 14430 Dozulé.

Pour lire : *Guillaume le Conquérant,* de Michel de Boüard (Fayard), et *Guillaume le Conquérant,* de Paul Zumthor (Tallandier).

AIR TOQUES

(Suite de la page 29.)

En première classe, le caviar est toujours russe ou iranien, le saumon, de premier choix. Les quantités varient selon les compagnies : 50 grammes de caviar sur Lufthansa et Air France, 30 grammes sur PanAm : alors un amateur de caviar voyagera plutôt sur Lufthansa ou Air France à cause de 20 grammes de grains supplémentaires. Avec ce type de produit, les grands chefs ne sont d'aucune aide. On leur demande simplement de trouver des termes culinaires pour la rédaction des menus ou des bonnes adresses de producteurs. Air Canada sert du foie gras truffé à 3 % de Sarlat, et Swissair a son propre producteur près de Strasbourg. Les unes après les autres, les compagnies aériennes ont adopté le pain de Poilâne, un pain spécialement fait pour elles et qui contient un peu plus de levain pour mieux résister au froid et conserver sa fraîcheur.

Mais qui sont ces passagers privilégiés de première classe pouvant régler 33 440 francs pour un Paris-Bangkok, aller et retour ? Des hommes d'affaires à 80 %. Lorsque Thomson envoie ses représentants au plus haut niveau discuter un contrat de plusieurs millions de francs, le prix du billet n'est qu'une goutte d'eau dans la note de frais. Et il est impératif que les commerciaux arrivent reposés physiquement et intellectuellement. Dès lors, les compagnies aériennes sont obligées d'offrir des « plus » afin de conserver cette clientèle.

Willy Hagman, de chez Swissair, explique : *« La première est prestigieuse, chère, et le passager s'attend à un traitement de VIP. Nos hôtesses sont sélectionnées pour servir en première classe, et nous leur demandons d'accueillir un passager comme elles accueilleraient des amis chez elles. »*

Aujourd'hui, la concurrence la plus redoutable vient de compagnies comme Singapore Airlines, qui propose dans son menu de première six huîtres fines de claire ouvertes quarante-cinq minutes avant l'embarquement. Mais, surtout, les passagers de première classe sont littéralement subjugués par le charme des hôtesses et le service de bord. Une concurrence qui cause certains soucis aux services commerciaux des compagnies européennes. La guerre des « étoiles » sera chaude.

BRUNO LANCESSEUR.

AUTOUR D'UN PLAT

LE BEURRE BLANC

Par La Reynière

POUR un gastronome, la fameuse guerre des Deux Roses est une plaisanterie à côté de la guerre des Deux Sauces, des deux « beurre blanc » : le breton (nantais) et l'angevin. C'est pis qu'une querelle de famille, et Curnonsky aimait raconter cette anecdote : une ménagère de Nantes, s'étonnant devant sa cuisinière angevine de la qualité de son beurre blanc, s'entendit répliquer : *« Vous vous étonnez ? Mais c'est pourtant nous qui vous avons appris à le faire ! »*

On a raconté qu'il était le résultat d'une bêtise (comme quelques autres plats réussis, du reste !). Vers l'année 1900, la cuisinière du marquis de Goulaine, Clémence, confia la préparation d'une béarnaise à une aide de cuisine qui... oublia l'estragon et ne fit pas d'émulsion de jaunes d'œuf ! Les invités attendant, on leur servit la sauce telle quelle, qu'ils trouvèrent excellente. Clémence fut félicitée.

En vérité, l'un des meilleurs « beurre blanc » de l'avant-guerre fut celui de cette Clémence, établie restauratrice à La Chebuette, non loin de Basse-Goulaine. Mais les Angevins lui opposaient celui de La Possonnière, dans la banlieue d'Angers. Il n'importe, et une chose est sûre, ce beurre blanc est le résultat d'un don. On ne l'apprend pas, on le retrouve d'ancestrales divinations et de secrètes formules, comme une alchimie du cœur même des terrestres nourritures. Il porte en lui, métamorphosé, les verts pâturages et la magie d'un fleuve-femme, la Loire ! Et, du reste, il est cuisine de femme par excellence.

Il est, aussi, un défi !

Sa recette se présente comme un enfantillage culinaire : des échalotes, du vinaigre, du beurre... Et rien de plus délicat à réaliser pourtant, de plus fuyant, de plus malicieux. *« On entre au cirque comme on entre en religion »*, disait Recordier, l'auguste du bon clown Boulicot : *Eh bien, une cuisinière doit « entrer en beurre blanc » !*

Cette sauce reine ennoblit les poissons. Mais c'est avec le brochet qu'elle est « divine ». Au brochet qu'elle était destinée de toute éternité. Sans le brochet, le beurre blanc ne serait que ce qu'il est ; sans le beurre blanc, le brochet ne serait rien. Qu'on se le dise !

J'entends bien que les chefs veulent nous y accommoder les saint-jacques, le homard même, et surtout d'autres poissons qui sont sans intérêt (comme le sandre), ou le deviennent alors (comme le turbot, par exemple). Aussi bien les augures n'en donnent guère de recettes, ou faussées par le détail. Alors, répétons-le, il s'agit du plus simple : échalotes très émincées fondues au vinaigre de vin et au court-bouillon de poisson, réduction quasi complète refroidie, puis, au bain-marie, travaillée au fouet avec un ajout de beurre demi-sel. Passer ou non à l'étamine, rectifier l'assaisonnement et napper le poisson, le reste en saucière. Seulement, voilà, il faut ne pas trop chauffer pour *que le beurre ne tourne pas en* huile : le coup de main, vous dis-je ! et le coup d'œil ! N'est-ce pas la chère Mère Michel qui n'entendait faire un beurre blanc que pour quatre convives minimum et cinq maximum ? Alors, par deux, trois ou six, les clients *devaient en attendre* d'autres ! Sur place, je veux dire aux Rosiers-sur-Loire, le cher M. Augereau, disparu, a laissé son auberge, *Jeanne de Laval*, à ses enfants, et la maison reste toujours celle du beurre blanc (route d'Angers, aux Rosiers-sur-Loire. Tél. : 41-51-80-17).

A Paris, chez *La Mère Michel* (5, rue Rennequin, 17e ; tél. : 47-63-59-80), M. Gaillard a repris gentiment le flambeau, tandis que M. Cullerre, en sa *Grille* (80, rue du Faubourg-Poissonnière, 10e ; tél. : 47-70-89-73), *prépare le sien à base de* demi-sel d'Échiré, ce qui le rend incomparable. Le beurre blanc est chez eux une institution. C'est ainsi qu'il faut le découvrir, et non dans les restaurants où, perdu entre vingt autres plats, il n'est plus qu'une sauce comme les autres. ■

ENSEIGNE

DÉGUSTATION-SUPPLICE

COMMENT bien parler des grands vins sans jamais les boire ? La folie grandissante qui règne sur les cours, tant à Beaune qu'à Bordeaux, pourrait, si personne n'y prenait garde, réduire à néant toute tentative de critique. Le Bordelais a depuis longtemps pressenti la menace qui n'hésite jamais à inviter les chroniqueurs. Dernier exemple en date : la réception donnée récemment au pavillon Elysée par les propriétaires du château Pape-Clément (jolis millésimes 1976 et 1964, 1985 *très prometteur* et *superbe* blanc quasi inconnu de ce château des Graves).

Mais la nouveauté ici vient de l'Est, de Bourgogne. Il y a quelques jours, pour la première fois, les Bourguignons montaient groupés à Paris sous la bannière de la Fédération des interprofessions des vins de grands de Bourgogne. Une offensive de taille : cinq appellations (mâcon, meursault, mercurey, santenay et nuits-saint-georges), une centaine de vins (millésime 1983) et plus d'un millier d'invités piétinant dans la galerie Colbert, près de la Bibliothèque nationale. *« Nous ne sommes qu'une toute petite région productrice,* expliquait M. Jacques d'Angerville (Volnay), président de cette fédération, *et nous devons impérativement être présent dans la capitale, qui demeure la meilleure vitrine à l'exportation. » « Pour beaucoup, aujourd'hui, le bordeaux est un vin rouge et le bourgogne n'est plus qu'un vin blanc »,* ajoute Bertrand Devillard, PDG de la maison Antonin Rodet. Le temps de régler quelques questions d'intendance (bruit, affluence trop importante et trop maigre buffet), et les Bourguignons remonteront avec succès sur la scène, l'an prochain, à Paris.

Il est une autre manière de faire parler de ses vins : celle de Mme Lalou Bize-Leroy, négociant à Auxey-Meursault, propriétaire de vignobles prestigieux et copropriétaire du domaine de la Romanée-Conti. Depuis vingt ans, Mme Bize-Leroy organise dans son domaine d'Auvenay ses *« rendez-vous de septembre »*, l'une des plus prestigieuse dégustations du monde viticole.

L'une des plus secrètes aussi, tant peut être drastique la sélection des invités. Ils étaient soixante le 24 septembre dernier, parmi lesquels quelques-uns des plus grands palais du moment, comme MM. Michel Bettane, Didier Bureau et Raoul Salama, meilleur dégustateur mondial, ainsi que de nombreux représentants américains et britanniques. Une soixantaine conviés à reconnaître trente vins (tous du millésime 1966) servis à l'aveugle. Superbe moment pour une dégustation-supplice : qui dira jamais comment reconnaître un pommard grands épenots d'un pommard clos micault ? Comment savoir si le quasi-sans-faute réalisé sur les chambertin (gevrey-chambertin les cazetiers, gevrey-chambertin clos saint-jacques, chapelle-chambertin, charmes-chambertin, mazis-chambertin et chambertin) n'est pas un effet du hasard ?

Vainqueur du tournoi, M. Pierre Troisgros, qui remporta haut la main un jéroboam de gevrey-chambertin lavaux-saint-jacques (millésime 1969). Restait aux vaincus une belle série d'impressions sensorielles. Le meilleur argument publicitaire qui soit.

JEAN-YVES NAU.

▶ *Les amateurs de vins de Bourgogne pourront avec intérêt s'adresser à la Compagnie bourguignonne des œnophiles, 18, rue Sainte-Anne, 21000 Dijon, tél. 80-30-10-01.*

LES TABLES DE LA SEMAINE

CHEZ LA MÈRE MICHEL

Les plats de la tradition, du temps de la chère Mère Michel, sont restés à la carte, et, pour être du sexe portant barbe, M. Bernard Gaillard réalise un excellent beurre blanc. Avec les saint-jacques, le saumon grillé, les poissons de mer, mais *préférez-le avec le brochet*. Autres souvenirs : le poulet « Mère Michel », la tarte chaude aux pommes et la coupe glacée. Beaucoup de poissons après les huîtres, coquillages divers et crustacés, des entrées (maquereau mariné au muscadet) et un excellent foie gras, un jambon grillé aux mojettes vendéennes. Belle cave des vins de Loire notamment. Un mareuil rouge vendéen à *60 F. Compter 200 F* à 250 F.

▶ *CHEZ LA MÈRE MICHEL*
5, rue Rennequin (17e).
Tél. : 47-63-59-80.
Fermé samedi, dimanche et jours fériés.
Parking : 32, rue Rennequin.
Carte bleue.

PFISTER

La mini-terrasse (une innovation) a fait merveille cet été. On peut se réjouir du succès de cette petite maison aux murs beiges, à l'éclairage doux, aux tables *élégantes*... et surtout de la cuisine savoureuse du patron : un petit sauté de foies blonds au poivre vert et purée de persil, par exemple, vous donnera idée de cet esprit d'invention et de sagesse à la fois. Un tronçon de *lotte en meurette* est disposé sur un lit de caviar d'aubergines, une papillotte *de filet de bœuf à la moelle et* aux fines herbes est remarquable, mais les mignonnettes de porc persillé aux champignons et asperges bien séduisantes. Vins à moins de 100 F et surtout un menu avec deux plats, brie de Meaux ET dessert à 135 F, service compris, est particulièrement intéressant.

▶ *PFISTER*
1, rue du Docteur-Jacquemaire-Clemenceau (15e).
Tél. : 48-28-51-38.
Fermé samedi midi, dimanche et jours fériés.
Chiens admis.
A.E. et C.B.

LA CLOSERIE PÉRIGOURDINE

Fichtre ! Le décor usinier d'alentour n'est pas réjouissant. Cela fait souvenir des débuts de Michel Guérard à Asnières. Mais, la porte *poussée, nous voici devant un décor* vrai de rustique auberge périgourdine, poutres comprises, vieilles pierres et meubles anciens. Un accueil très souriant de Maguy, la patronne. Et tout un choix de menus (110, 135, 170 F, tous service compris et avec fromage ET dessert. Et la carte reflétant le même folklore, du jambon cru de Brantôme au cou d'oie farci, du feuilleté au roquefort au confit-pommes sarladaises, mais avec aussi la poêlée d'escargots aux cèpes, les brochettes de lotte aux fruits exotiques, la fricassée de volaille au citron vert. La carte des vins reflète les amours du patron : vins de Bordeaux notamment. A la carte, compter 200 F.

▶ *LA CLOSERIE PÉRIGOURDINE*
85, boulevard Jean-Allemane, à Argenteuil.
Tél. : 39-80-01-28.
Fermé dimanche soir et lundi soir.
C.B. - D.C.

LE ROUZIC A BORDEAUX

Un des meilleurs restaurants de Bordeaux. Heureux Michel Gautier, bon cuisinier et dont l'épouse, Kinette pour les amis, est une excellente sommelière. Aux déjeuners, un menu-carte de grand choix à 195 F net (d'où malheureusement le fromage est absent) et une carte tellement alléchante qu'il faudrait tout citer (mais les petites anguilles en matelote, le médaillon de baudroie au concombre, la pièce de bœuf de Bazas échalotes en chemise, sont *pour moi à noter*). Très belle cave, faut-il le dire ? A la carte, compter 300 F. Pain maison : un bon point !

▶ *Le Rouzic,*
34, cours du Chapeau-Rouge,
à Bordeaux.
Tél. : 56-44-39-11.
Fermé samedi à déjeuner et dimanche (1-11 au 15-6) et samedi et dimanche déjeuner (15-6 au 30-10).
C.B. - A.E. - C.D. *L. R.*

DU NOUVEAU SUR LES BUTTES

LE Pavillon Puebla, aux Buttes-Chaumont (est-il un vieux du quartier qui ne se souvienne y avoir été à l'occasion d'une noce ou d'un banquet ?), se délabrait depuis des *lustres. Le voici remis* à neuf et, qui mieux est, remarquablement décoré, dans les tons pastel rose saumoné, avec des fauteuils confortables tendus de vert chaud, des fleurs partout, des bibelots d'époque.

Derrière cette chaleur fraîche (une fraîcheur qui vient de la verdure alentour, des deux terrasses chlorophyllées, du parc enfin tout entier), ne peut-on voir la main d'une femme ? C'est Jacqueline Vergès qui nous reçoit, tandis que Christian, en cuisine, secondé par le tout jeune Jean-Marie Clément, donne libre cours à une inspiration d'où sa Catalogne natale n'est jamais tout à fait absente : jambon de Cerdagne au melon, filet de canard au vin de Banyuls et aux raisins, creme brûlée à la catalane.

Christian Vergès, les gastronomes le connaissaient dans son bouchon perdu, Le Petit Pré (rue de Bellevue). Il rêvait d'un cadre digne de ses talents : le voici. Il faut goûter son foie gras certes, mais aussi sa salade de homard breton aux huîtres. Il faut se régaler d'un filet de turbot aux artichauts en sauce vierge, mais ne pas « louper » ses paquets de pieds et tête de cochon. Il faut s'amuser de sa matelote de filets de sardines à la moelle, mais s'enthousiasmer du gigotin de lapereau avec une escalope de foie gras poêlée au thym. Il faut, enfin, ne pas oublier ses desserts *et faire* un choix, difficile, parmi les très belles bouteilles de sa cave (notamment en bordeaux).

Le diable vauvert

Les Buttes-Chaumont, pour les Parisiens badauds, c'est le diable vauvert ! *Ils* vont au Bois par habitude et badauderie ; au Bois, où la chère est bien plus faible que ne le laissent supposer les augures. Eh bien, je l'écris comme je le pense, voilà un — petit — Bois, un Bois en miniature, mais finalement plus sauvage, plus « naturel » et qui, avec son Pavillon Puebla, peut désormais rivaliser avec l'autre.

Ajoutons un menu « suggestion du jour » (trois plats, fromage ET dessert) à 200 F net. Que pour les prochains beaux jours une terrasse s'installe (mais cet hiver, des fenêtres des salons, quel plaisir de voir la neige non polluée sur les arbres à l'entour !). Qu'enfin on y sert, l'après-midi, des thés.

L. R.

▶ *Pavillon Puebla (entrée particulière des voitures à l'angle de la rue Botzaris et de l'avenue Simon-Bolivar). Tél. : 42-08-92-62, fermé samedi midi et dimanche. Salon de dix à trente couverts. Carte bleue.*

jeux

échecs

N° 1197

HISTOIRE COURTE

Tournoi d'Erewan, 1986)

Blancs : I. PUTJAN
Noirs : BALACHOV

Gambit-D.
Défense orthodoxe.

1. d4	Cf6	13. Dç2 (h)	é×d4 (i)
2. ç4	é6	14. é×d4	Cf6 (j)
3. Cf3	d5	15. Té1	Dd8 (k)
4. Cç3	Fé7	16. h3! (l)	Cd5
5. Fg5	0-0	17. F×d5	D×d5
6. é3	Cb-d7 (a)	18. Té5	Dd6
7. Tç1 (b)	ç6	19. Cg5	g6 (m)
8. Fd3	d×ç4	20. Té3!	f6 (n)
9. F×ç4	Cd5 (ç)	21. Dh3+	Rg7
10. F×é7 (d)	D×é7 (é)	22. Té8!! (o)	a5 (p)
11. 0-0	C×ç3	23. T×ç8! Aband. (q)	
12. T×ç3 (f)	é5 (g)		

NOTES

a) Dans cette position classique de la « défense orthodoxe » du Gambit-D, les Noirs ont une position solide, leur seul problème étant le développement du F-D.

b) A côté de cette variante principale, on trouve aussi 7. Dç2 (variante Rubinstein) ; 7. Db3 (variante Rauzer) et 7. Fd3 (variante Botwinnik).

ç) Le plan de Capablanca qui permet de simplifier la position et de parvenir à l'avance é6-é5.

d) Si 10. Cé4, Da5+!; si 10. Ff4, C×f4; *11. é×f4*, Cb6; 12. Fb3, Cd5; 13. Dd2, Dd6; 14. Cé5, C×ç3; 16. b×ç3, ç5; si 10. h4, C×ç3; 11. T×ç3, b6.

é) Et non 10..., C×ç3; 11. F×d8, C×d1; 12. *Fé7*, *Té8*; *13. Fa3!*

f) Si 12. b×ç3, ç5!

g) Les Noirs sont satisfaits : le Fç8 n'est plus enfermé.

h) On 13. D×é5, C×é5; 14. C×é5, D×é5; 15. f4, Df6; 16. f5 ou13. Dç2 *comme dans la partie ou* 13. Db1 ou 13. Fb3. A noter que 13. d5 et 13. é4 ne donnent rien aux Blancs.

i) Une autre possibilité consiste en 13..., é4; 14. Cd2, Cf6; 15. Fb3, Ff5; 16. f3, Fg6; 17. f4!

j) On peut aussi préférer 14..., Cb6 qui donne, en principe, un jeu égal après 15. Té1, Dd8; 16. Fb3, Cd5; 17. F×d5, D×d5; 18. Té5, Dd6; 19. Dé4, f6; 20. Té7, Fd7 (Eliskases-Trifunovic, Olympiade de 1952).

k) 15..., Dd6 est à considérer.

l) Une bonne idée, supérieure à l'attaque 16. Cg5, recommandée par les théoriciens, sur laquelle les Noirs disposent de l'excellente *défense* Fg4-Fh5-Fg6, après quoi le R noir n'a plus rien à craindre.

m) Si 19..., Dg6; 20. D×g6, h×g6; 21. Té7!

n) Cette fourchette est perdante. Les Noirs craignaient, sur 20..., D×d4, la riposte 21. Té7.

o) Mais cette entrée spectaculaire de la T n'était pas prévue des Noirs.

p) Si 22..., f×g5; 23. Tf×f8; si 22..., T×é8; 23. *Df7+*, Rh6; 24. D×h7+, R×g5; 25. h4+, Rg4; 26. D×g6+ suivi du mat.

q) Les Noirs ne croyaient pas leur fin si proche; et, cependant, si 23..., Ta-ç8; 24. D×b7+, Tç7; 25. D×ç7+!, D×ç7; 26. Cé6+ et 27. C×ç7 avec une pièce en plus pour les Blancs.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1195

G. MATTISON. 1930.

(Blancs : Ra8, Tg6, Pa6. Noirs : Rh2, Cé4, Pb2 et ç7. Nulle.)

1. a7, Rh1! (si 1..., b1=D; 2. Tg2+, Rh3; 3. Tg3+ avec échec perpétuel ou *bien* 2..., *Rh1*; 3. Th2+, Rg1; 4. Th1+, R×h1. Pat). On ne voit plus maintenant comment les Blancs peuvent créer une position de pat. La clef est invisible : 2. Tg3!! (menaçant 3. Tb3), b1=D (si 2..., C×g3; 3. Rb8! et les Noirs ne gagnent plus) ; 3. Tb3!!, Da2(ç2); 4. Tb1+, Rg2; 5. Tb2+!, D×b2. Pat. Un miracle.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

A. HERBSTMAN (1936)

a b c d e f g h

BLANCS (4) : Rh4, Té7 et f6, Cg8.
NOIRS (7) : Rh8, Té2, Fé3 et f1, Pf4, g2, h7.
Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

N° 1195

PRESSION SUR LA CHINE

Dans cette dernière donne d'un match entre les deux Chines, le déclarant de l'équipe de Taiwan a *réussi une manche décisive* en exerçant une pression sur un de ses adversaires.

♠ A 10974
♡ R V 8 4
♢ 4
♣ A 4 2

♠ V
♡ 2
♢ R D 9 6 3 2
♣ V 9 6 5 3

♠ R D 8 6 5 3
♡ D 10 7 6 5
♢ –
♣ 8 7

♠ 2
♡ A 9 3
♢ A V 10 8 7 5
♣ R D 10

Ann. : E. donn. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
H. Tang	Huang	Z. Tang	Kuo
–	–	Passe	1 ♢
passe	1 ♠	passe	2 SA
passe	3 SA	passe	passe...

Tang Hou Zu, en Ouest, ayant entamé le 5 de Trèfle pour l'As du mort et le 8 de Trèfle d'Est, le déclarant joua le 4 de Carreau, Est défaussa un Pique, et Ouest, après avoir pris le 10 avec la Dame de Carreau, rejoua le 3 de Trèfle. *Comment Kuo a-t-il gagné* ce contrat de TROIS SANS ATOUT que les spectateurs croyaient infaisable à cause des mauvaises distributions ?

Réponse :

Le déclarant pouvait déjà reconstituer les mains adverses. Forcément *6* Carreaux en Ouest, *certainement* 5 Trèfles et deux singletons. Kuo joua alors une carte inattendue : *son dernier trèfle maître*! Il libérait ainsi deux Trèfles en Ouest, mais il obligeait Est à faire une défausse décisive.

Est comprit que, s'il jetait un second Pique, il ne lui resterait plus que *R*, D, 8, 6 et Sud pourrait jouer l'As de Pique et le 10 de Pique. Est prendrait et (pour éviter de jouer Cœur dans la fourchette) il serait obligé de continuer Pique, permettant ainsi à Kuo de faire encore le 9 de Pique et le cinquième Pique et de réaliser *neuf* levées avec au total trois Trèfles, *trois* Piques, deux Cœurs et l'As de Carreau.

Est choisit par conséquent de *défausser son cinquième Cœur.* Alors Kuo tira l'As de Pique et il rejoua le 10 de Pique. Est prit avec la Dame (sinon il aurait suffi ensuite que le déclarant fasse trois levées à Cœur en jouant le 4 de Cœur du mort), puis Est dut contre-attaquer Cœur. Sud mit le 9 et il tira l'As de Carreau sur lequel il jeta un Pique du mort. Enfin il réalisa l'As de Cœur et le Roi de Cœur, et *il rejoua le dernier Cœur* du mort :

♠ 9 7 ♡ V ♠ R 8 ♡ D

Est prit le Valet de Cœur avec la Dame, mais, après avoir fait le Roi de Pique, *il dut livrer la dernière* levée en jouant le 8 de Pique pour le 9 de Pique... Un coup difficile à réussir quand on ne voit pas les mains adverses.

Travail de reconstitution

Une tâche indispensable et souvent complexe est de reconstituer les mains adverses afin de jouer le coup comme à cartes sur table.

La donne suivante jouée au cours d'un championnat d'Europe junior en est une belle illustration.

♠ R 6 4
♡ 10 7
♢ 8 6 5 3
♣ 10 6 5 3

♠ D 8 7 2
♡ 8 4 3 2
♢ D V 10 4
♣ D

♠ V 10
♡ D V 6 5
♢ 7
♣ V 9 8 7 4 2

♠ A 9 5 3
♡ A R 9
♢ A R 9 2
♣ A R

Les annonces auraient pu se dérouler ainsi :

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
2 ♣	passe	2 ♢	passe
2 SA	passe	3 SA	passe...

Aux deux tables Ouest a entamé la Dame de Carreau et Sud, après avoir pris avec l'As, a donné un coup à blanc à Pique. Est a fait le 10 de Pique et il a contre-attaqué le 7 de Trèfle pour l'As de Sud sur lequel Ouest a fourni la Dame de Trèfle. *Comment l'Allemand Jurgen Ballmann a-t-il ensuite joué* pour gagner TROIS SANS ATOUT contre toute défense?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 2 Trèfles » est forcing de manche et « 2 SA » promet au moins 24 points avec une distribution régulière. Sur cette redemande, qui est 100 % forcing (sauf en Angleterre), Nord doit se contenter de dire « *3 SA* », mais, *si Nord* avait eu par exemple une majeure de quatre cartes, il aurait pu déclarer « 3 Trèfles », une enchère artificielle (convention Baron) qui est identique à celle utilisée sur l'ouverture de « 2 SA ». Son but est d'obliger *l'ouvreur* à annoncer ses couleurs afin de découvrir le meilleur contrat de manche ou de chelem.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

N° 286

QUATRE A SIX MOIS

Championnat des maîtres des Pays-Bas, avril 1986
Blancs : Rob Geurtsen
Noirs : John van der Borst
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	19-23	30. 42-37	10-14
2. 28×19	14×23	31. 40-35	3-8
3. 37-32 (a)	17-21 (b)	32. 34-30	11-16
4. 35-30	11-17	33. 39-34	6-11 (l)
5. 31-26	6-11	34. 43-39	14-20
6. 41-37	1-6	35. 30-25	8-13
7. 33-29 (c)	13-19	36. 25×14	19×10
8. 30-24 (d)	19×30	37. 34-30 (m)	10-14
9. 34×14	23×34	38. 49-44	12-18
10. 40×29	10×19	39. 44-40	7-12
11. 46-41	9-13	40. 48-43	15-20!
12. 36-31	4-9	41. 30-24! (n)	20×29
13. 32-28	9-14	42. 33×24	23-28
14. 45-40	5-10	43. 37-32 (o)	28×37
15. 40-34	18-22! (e)	44. 31×42	22-28 (p)
16. 29-24 (f)	22×33	45. 42-37	17-22
17. 38×29	19×30	46. 37-31	11-17
18. 34×25 (g)	13-19	47. 35-30	13-19 (q)
19. 39-33	12-18	48. 24×13	18×9
20. 44-39	7-12	49. 30-24	9-13
21. 42-38	18-22! (h)	50. 40-34	12-18
22. 41-36	8-13	51. 34-30	13-19!! (r)
23. 37-32	21-27	52. 24×13	18×9
24. 32×21	16×27 (i)	53. 30-24	9-13
25. 50-44	13-18	54. 39-34 (s)	28-33!
26. 44-40	2-7	55. 38×29	17-21
27. 29-24! (j)	19×30	56. 26×28	14-19
28. 25×34	18-23 (k)	57. 31×22	19×48!
29. 47-42	14-19	58. 28-23	48-37
		Abandon (t).	

NOTES

a) Au tournoi de Leeuwarden (octobre 1985) Kootstra face à Tuik donna immédiatement une note aiguë en jouant 3. 35-30 (10-14) ; *4. 30-25 (14-19)* ; *5.* 25×14 (19×10) [bonne opération cette perte de temps dans ce début classique des Noirs] ; 6. 37-32 (10-14) ; 7. 41-37 (14-19) ; 8. 46-41 (5-10) ; 9. 32-28 (23×32) ; 10. 37×28 (16-21) ; *11.* 31-26 (18-22) ; 12. 38-32 (11-17) ; 13. 41-37 (10-14) ; 14. 43-38 (6-11) ; 15. 34-29 (21-27) ; 16. 32×21 (16×27) ; *17. 36-31* (27×36) ; 18. 26-21 (17×26) ; 19. 28×6 (14-20) ; 20. 33-28 (13-18) ; 21. 29-23 (18×29) ; 22. 39-34 (9-14) ; 23. 34×23 (8-13) ; 24. 44-39 (20-24) ; 25. 50-44 (15-20) ; 26. 39-33 (20-25) ; 27. 44-39 (13-18) ; 28. 39-34 (18×29) ; 29. 34×23 (12-17) ; 30. 49-43 (17-22) ; 31. 28×17 (19×39) ; 32. 43×34 (24-30) ; 33. 37-32 (30×39) ; 34. 32-28 (25-30) ! les Blancs abandonnèrent.

b) Dans la partie entre le maître Delhom et Aubertin au championnat de France 1975, le classique fut privilégié : 3. ... (10-14) ; 4. 41-37 (5-10) *b1* ; 5. 46-41 (14-19) ; 6. 35-30 (10-14) ; 7. 30-25 (17×21) ; 8. 31-26 (21-27) ; 9. 32×21 (16×27) ; 10. 37-31 (18-22) ; 11. 33-29 (12×18) ; 12. 41-37(8×12) ; 13. 40-35 (23-28) [coup envisagé par les Blancs] ; 14. 38-32! (27×38) ; 15. 43×23 (19×28) ; 16. 45-40!, [menace du gain de pion par 29-24] (20-24) [efface seulement ce danger] ; 17. 29×20 (15×24) ; 18. 34-29! [la phase tactique conçue par les Blancs dès le treizième temps] (24×33) ; 19. 37-32 (28×37) ; 20. 39×10! [rafle cinq pions] (4×15), etc., B+2 et + au quarante-sixième temps.

b1) 4 ... (14-19) ; 5. 46-41 (5-10) ; 6. 32-28 (23×32) ; 7. 37-28 (16-21) ; 8. 31×26 (18×22) ; 9. 42-37 (10-14) ; 10. 34-29 (11-16) ; 11. 40-34 (13-18) ; 12. 37-32 (7-11) ; 13. 45-40!! [un trait de génie marquant le lancement d'un splendide mouvement en *10* temps] (19-23) ; 14. 28×10 (9-14) ; 15. 10×19 (22-28) ; 16. 33-13 (12-18) ; 17. 13×22 (17×46) ; *18.* 26×17 *(46×5)* ; *19.* 39×33 [la réplique basée, entre autres finesses, sur un temps de repos] (11×22) ; 20. 29-24! (20×29) ; 21. 34×23 (5×39) ; 22. 44×33!, B+ [H. Westerhof-Gugten, *le Monde* du 1er juin 1985].

c) Suivant les tendances actuelles dans ce type de début où les Blancs ne cherchent pas à occuper la case 28, dans l'immédiat.

d) Cet échange, très dynamique, peut être interprété comme l'amorce d'une stratégie de travail de sape sur l'aile gauche des Noirs tout en exerçant une pression sans cesse croissante sur leur aile droite.

e) Prenant à leur tour l'initiative par cette tentative d'enchaînement chère, depuis plusieurs années, aux grands maîtres néerlandais et soviétiques.

f) Un suite inédite dans cette rubrique.

g) Confirmation de la stratégie des Blancs esquissée au huitième temps.

h) Nouvelle formation d'une colonne pour libérer, éventuellement, l'aile droite de l'enchaînement.

i) Mais les Noirs acceptent l'enchaînement, moins lourd de danger en raison de la présence d'un pion taquin à 27 susceptible d'être défendu sans faille.

j) Face à la menace (18-23) ; 29×18 (12×23), et la position des Blancs serait quelque peu préoccupante.

k) Contrôlant à nouveau le centre, les Noirs conservent l'initiative.

l) 33. 33 ... (23-28) ; 34. 30-25 (28×30) ; 35. 35×11 (16-7) ; 36. 37-52 (7-11) ; 37. 32-21 (11-16) ; 38. 31-27 (22-31) ; 39. 36×27, B+ [pour débutants].

m) Les Blancs paraissent s'attacher à contrer le maintien éventuel d'un pion noir à 28 si (23-28).

n) Sauve les Blancs de l'étouffement.

o) Voilà pourquoi les Blancs ne touchaient pas à leur pion à 32.

p) Cette avancée à 28 était inévitable, quelle que soit la stratégie défensive des Blancs, qui en sont réduits à des échanges défensifs.

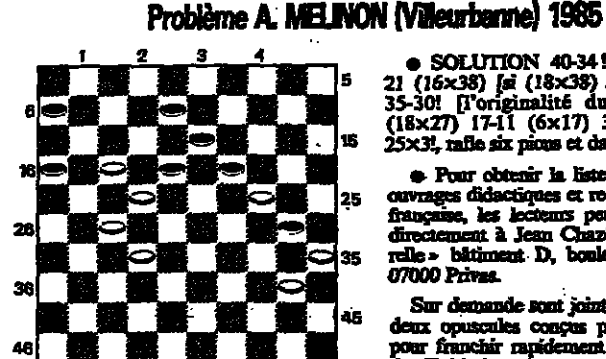
q) Les Noirs apportent vite la preuve que ce repli ne revêt pas un caractère défensif.

r) Même remarque pour ce nouveau repli, à la différence toutefois que, par ce petit coup tactique, les Noirs tentent la faute pour exécuter une combinaison accessible facilement pour les initiés de quatre à six mois.

s) 54. 38-33 était forcé. Une erreur insolite à ce niveau.

t) Les Blancs sont mat.

Problème A. MELINON (Villeurbanne) 1985



Les Blancs jouent et gagnent en 6 temps.

Miniature accessible aux damistes comptant 4 à 6 mois d'étude et de pratique méthodiques.

● SOLUTION 40-34! (30×39) 27-21 (16×38) [si (18×38) suite analogue] 35-30! [l'originalité du mécanisme] (18×27) 17-11 (6×17) 30-25 (19×30) 25×3!, rafle six pions et dames, +.

● Pour obtenir la liste des principaux ouvrages didactiques et recueils en langue française, les lecteurs peuvent s'adresser directement à Jean Chazé, « La Pastourelle » bâtiment D, boulevard de Paste, *07000 Privas.*

Sur demande sont joints gracieusement deux opuscules conçus pour la F.F.J.D. pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales et de la signification des lettres, des chiffres et des signes conventionnels).

JEAN CHAZE.

mots croisés

N° 426

Horizontalement

I. Spécimen d'une race multipare. – II. Très recherché ou un peu méprisé, c'est selon. Chez les Lapons. – III. Partie d'un ensemble. Vénère ou, plutôt, a vénéré. – IV. Plus que reine. Ne donne pas forcément l'air campagnard, ou alors c'est beaucoup plus difficile. – V. Toujours au boulot, malgré leur jeune âge présumé. Un spectateur qui voudrait être acteur. – VI. Joli coin. Un des Jules – littéraires – de la IIIe. – VII. Tranche de vie. Dominante dans l'île. Fait son travail souterrain. – VIII. Un abri bien sec. Fête profane. – IX. Branche. Renvoya, en un sens, à ses chères études. Toujours horizontal. – X. Tous ceux qui y sont admis peuvent y entrer.

Verticalement

1. Tentatrice au coin de la rue. – 2. Firent de bonnes dépenses. – 3. Accourus. – 4. Mette bien à plat. Ne le prend pas de haut, et n'y parvient pas non plus. – 5. Adverbe. Voyelles. Gare au froid. – 6. *Gardés. Parlai fort.* – 7. Vilain comte. En chasse. – 8. Guident les pieuses paroles. – 9. L'écrit est sa *justification.* – *10. Pour Piaf* ou pour 81. – 11. Assez injustifié. Peut sembler le comble de l'honneur et de l'agrément. – *12. Un bout de temps.* Une sorte de métier qui requiert une sorte de prudence. – 13. Certains le firent au Festival d'automne.

SOLUTION DU N° 425

Horizontalement

I. Commonwealth. – II. Opiacé. Niera. – III. Miaou. Avatar. – IV. Mus. Lepic. Na. – V. Immuable. Oss. – VI. Elira. Tufs. – VII. Si. Trattoria. – VIII. Ancien. Ai. Gn. – IX. Idim. Cinsaut. – X. Revêche. Ogre. – XI. Exaspérantes.

Verticalement

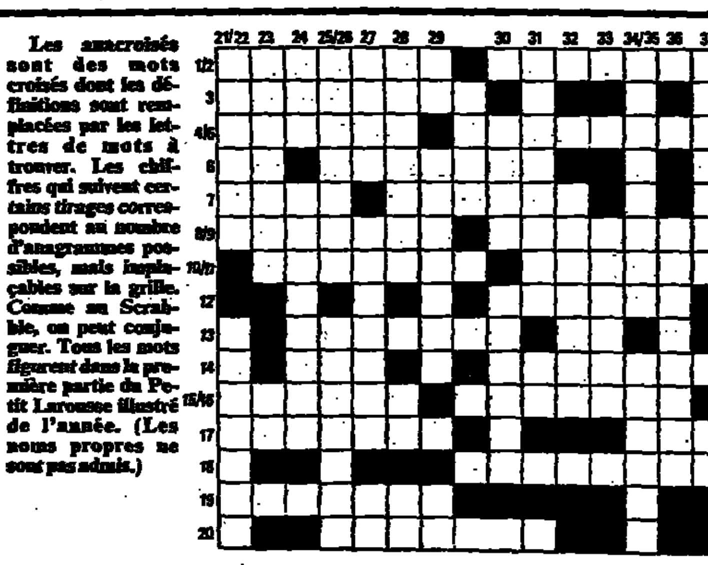
1. Commissaire. – 2. Opium. Index. – 3. Miasme. Civa. – *4. Mao. Ultimes.* – 5. Oculaire. CP. – 6. Ne. Ebranché. – 7. Aplat. Ier. – 8. Envie. Tan. – 9. Aiac. Toison. – 10. Let. Our. Agt. – 11. Transfiguré. – 12. Harassantes.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 426

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



Horizontalement

1. ACCEESU. – 2. ADEERTX (+ 2). – 3. EIINORST (+ 1). – 4. AAEGLT (+ 1). – 5. EEELPRSU (+ 1). – 6. DEEEINR. – 7. ACINTT (+ 1). – 8. EEMNRST. – 9. AEEGLMU. – 10. EEELRUV. – 11. AINSSU. – 12. AERSTZ. – 13. EKORSST. – 14. DEIPRRX. – 15. BEELSU. – *16.* FIOPSSU. – 17. AEINSSV (+ 1). – 18. EEHOPRST (+ 1). – 19. ADLLNRU. – 20. EEEIMNS.

Verticalement

21. AEGISU (+ 1). – 22. BINSTUV. – 23. ACEENRT (+ 2). – 24. AEEILNRS (+ 4). – 25. AEIMNNU. – 26. EILLOTU (+ 1). – 27. EENOSVZ. – 28. EEEINRS (+ 5). – 29. BEENRTU. – 30. EIOPRS (+ 2). – 31. CDEEEPRU. – 32. ORSSSTU. – 33. ADILRS (+ 1). – 34. ANOSSTTU (+ 1). – 35. ADEIRU. – 36. AEEFGITZ. – 37. EEENSTV (+ 1).

SOLUTION DU N° 425

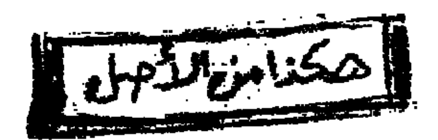
Horizontalement

1. ORIFICE. – 2. INDULT, privilège papal temporel. – 3. PHOCÉEN. – 4. BIONIQUE. – 5. EQUARRI. – 6. TRUQUIEZ. – 7. DIORITE roche plutonique. – 8. UNIATES (SUAIENT USAIENT). – 9. AERASSE (ARASÉES). – 10. SANICLE, ombellifère (CALINES). – 11. HULULAT. – 12. AMAIGRI. – *13.* ANNONCER (CANONNER RANCONNE). – 14. BÉANCE (BÉCANE). – 15. FURANNE. – 16. ANGLET, moulure creuse (GÉLANT). – 17. RISORIUS.

Verticalement

18. ORBITAUX. – 19. SUIFFA. – 20. IROQUOIS. – 21. BIMETAL (TIMBALE). – 22. INIQUITÉ. – 23. OLIFANT. – 24. ÉPUCÉES. – 25. DAUPHINE. – 26. ICAQUIER. – 27. OREILLON. – 28. DÉCADRA. – 29. NUANCER (RANCUNE). – 30. UNIRAIS (RUINAIS SURINAI URINAIS NUIRAIS). – 31. TSIGANE (GISANTE GATINES SINGEAT GITANES). – 32. TARIFÉE (FÊTERAI REFAITE). – 33. OTARIES (AORISTE ÉROTISA TOISERA OTERAIS OSERAIT TORÉAIS).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.



Religions

La troisième visite du pape en France

Jean-Paul II arrive à Lyon samedi matin 4 octobre pour une visite de quatre jours dans la région Rhône-Alpes. Il sera accueilli par le président de la République et le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon. Les mesures de prévention et de sécurité sont impressionnantes : huit mille gendarmes et policiers sont mobilisés.

Ce troisième voyage du pape en France – après Paris et Lisieux en 1980, puis Lourdes en 1983 – se présente comme un retour aux sources chrétiennes du pays : l'archevêque de Lyon est, en effet, le primat des Gaules. Cette visite souligne également la triple originalité du catholicisme local : missionnaire, social, œcuménique.

Catholicisme missionnaire : de nombreuses congrégations ont pris naissance à Lyon, d'où est également partie au dix-neuvième siècle l'oeuvre de la Propagation de la foi, fondée par Pauline-Marie Jaricot (1799-1862).

Catholicisme social : dans une ville marquée au dix-neuvième siècle par Frédéric Ozanam (1813-1858), fondateur de la Conférence Charité (encore appelée Conférence de Saint-Vincent de Paul), catholique libéral, ou par le Père Antoine Chevrier (1827-1879) que Jean-Paul II va déclarer le 4 octobre bienheureux, la doctrine sociale de l'Eglise a eu au vingtième siècle d'ardents apôtres (Marius Gonin, Joseph Folliet et d'autres). La Chronique sociale, les Semaines sociales ont formé des générations de militants chrétiens engagés dans les partis et les syndicats. Le MRP est né à Lyon à la Libération.

Œcuménisme : c'est de Lyon que Roger Schutz, pasteur protestant, est parti créer, pendant la guerre, sa communauté à Taizé (Saône-et-Loire). Lyon est également la ville du Père Paul Couturier, qui a lancé les Semaines de prières pour l'unité des chrétiens et du Père Jules Montchanin, l'homme du dialogue avec l'hindouisme.

Jean-Paul II fait aussi un pèlerinage sur les lieux où ont vécu trois grandes figures de l'Eglise catholique, représentant chacune une forme de spiritualité différente. A Ars, Jean-Marie Vianney (1786-1859) est l'archétype du prêtre français, curé de campagne, de la Restauration. Au Prado, Antoine Chevrier, prêtre engagé en milieu urbain et ouvrier, préfigure les nouvelles formes d'apostolat du vingtième siècle.

Et à Annecy enfin, François de Sales (1567-1622), évêque de terrain, a représenté, à l'époque de la Contre-Réforme, par ses sermons, ses ouvrages *(Introduction à la vie dévote)*, sa correspondance (qui en a fait le saint patron des journalistes), toute une renaissance de la vie de l'Eglise et une ouverture aux courants modernes (sciences, culture, humanisme, etc).

Par sa présence à Lyon et à Ars, où la communauté du Chemin- Neuf a ses quartiers et à Paray-le-Monial où la communauté de l'Emmanuel organise les pèlerinages, Jean-Paul II veut souligner enfin la progression du Renouveau charismatique en France.

Une Eglise pour les non-pratiquants

Où en est l'Eglise de France depuis la dernière visite du pape ? Elle voit naître des communautés nouvelles mais reste frappée par une triple crise de militantisme, d'encadrement et d'autorité qui la conduit à se tourner davantage vers les non-pratiquants.

Le silence de l'Eglise de France intrigue parfois à l'étranger. A tort ou à raison, beaucoup ont cru, il y a vingt ans, que par ses grands théologiens (Congar, Chenu, de Lubac), l'audace de ses évêques, son influence intellectuelle sur Paul VI, la France avait fait le concile Vatican II. De la condamnation de l'Action française à celle des prêtres-ouvriers, aucune de ses secousses internes ne laissait les autres pays indifférents. Que l'Eglise de France se mette à tousser, disait-on à l'époque, et c'est l'Eglise entière qui s'enrhume.

« Quand j'ai découvert, il y a trois ans, la vitalité du catholicisme sud-coréen, dit un évêque français, *j'ai compris que nous n'étions plus le centre du monde... »* L'Eglise de France des années 80 pâlit parce que les autres prennent des couleurs, mais elle doit à elle-même aussi d'avoir perdu du terrain. Au demeurant, les observateurs sont divisés : elle est, selon les uns, un malade qui ne se sait pas atteint, selon les autres, un bien portant qui s'ignore.

La visite de Jean-Paul II à Paris en 1980 a contribué à un réveil et à une affirmation plus grande de l'identité des catholiques de France. Mais la pratique religieuse ne s'est pas pour autant redressée. Les *jeunes qui étaient allés l'applaudir* au parc des Princes n'ont pas repris le chemin des églises.

Echec ? Oui et non. La sociologie traditionnelle de la vie religieuse, celle de Gabriel Le Bras et du chanoine Boulard, impitoyables greffiers de la déchristianisation de la France, a fait son temps. La pratique dominicale a cessé d'être le critère principal d'appartenance à l'Eglise et la messe le lieu privilégié de rassemblement. Le catholicisme des années 80 est éclaté. Il n'y a plus en France un catholicisme, mais des catholicismes, traversés par une triple crise de militantisme, d'encadrement et d'autorité.

Des chrétiens en migration

Crise du militantisme : depuis Pie XI et les année 30, le modèle culturel dominant était celui du militant engagé. L'action catholique générale, puis spécialisée selon les milieux sociaux, avait donné aux catholiques français leur double citoyenneté dans l'Eglise et dans la République. Ils y avaient fait leur apprentissage de la démocratie et de la modernité.

Mais ces mouvements de masse, dans les années 50 à 70, se sont politisés. L'épiscopat est intervenu ou s'est désengagé. Une génération de militants a été perdue pour l'institution, sinon pour la société : Henri Nallet, responsable de la Jeunesse étudiante chrétienne, rappelé à l'ordre en 1964 par Mgr Veuillot, devenait vingt ans après ministre socialiste de l'agriculture.

La montée de l'individualisme et la tendance au repli portent aujourd'hui un nouveau coup aux modèles classiques de l'action militante et du témoignage évangélique. L'engagement dans la société ou l'Eglise n'est plus, comme hier, l'alpha et l'oméga de la vie chrétienne. La filière naturelle catéchisme-messe du dimanche-adhésion militante ne va plus de soi. De bons paroissiens du dimanche sont indifférents à l'action catholique. Des jocistes ou des mères catéchistes désertent leur église.

Officiellement, rien n'a changé dans la stratégie de l'épiscopat. Il continue de soutenir des mouvements qui n'entendent pas être rangés trop vite au musée. Leurs grands rassemblements, comme celui de la Jeunesse ouvrière chrétienne à La Courneuve en mai dernier (100 000 participants), restent des moments de fête et d'unité, de reconnaissance et de légitimité. Grâce à eux, des catégories de jeunes, de chômeurs, d'immigrés, autrement délaissé, sont touchées par l'Eglise. Mais leurs effectifs de cadres et de militants se rétrécissent comme peau de chagrin.

Un redéploiement des forces est en cours dans l'Eglise de France. Il se fait au profit d'un autre type de christianisme, affectif, émotionnel, préférant la formation et l'affirmation de l'individu à la transformation du monde, les relations courtes et personnalisées dans de petites communautés, plus ou moins autonomes, aux contraintes de grands mouvements organisés.

Ce nouveau modèle s'exprime dans le courant charismatique encouragé par Rome, dont l'implantation en France ne cesse de progresser depuis 1975 (50 000 personnes plus ou moins touchées), dans la multiplication des groupes réguliers de prière (2 500 environ), dans la renaissance de pratiques hier discréditées comme le jeûne, les pèlerinages (Ars, Taizé, Paray-le-Monial, les pardons bretons), voire les confessions. Le scoutisme progresse au rythme de 7 % l'an de nouvelles entrées. Les mouvements d'action catholique eux-mêmes tiennent compte de l'air du temps et, plus qu'hier, se tournent vers la prière, les belles liturgies, la lecture de la Bible et la formation religieuse de leurs militants.

Ce n'est pas seulement le visage de l'Eglise de France qui est en train de changer, mais son rapport à la société qui avait mis si longtemps à évoluer. Le besoin de communautés ferventes et chaleureuses est sans doute le produit d'une société dure et indifférente. On le retrouve, côté protestant, dans le dynamisme des Eglises baptistes et évangéliques.

Mais ce modèle « charismatique », qui mord sur le profil militant traditionnel, n'est pas sans certains risques, que mesurent des évêques souvent bienveillants, mais encore prudents : celui de cultiver chez les catholiques *« un souci névrotique de l'identité »*, de réduire la vie chrétienne à des expériences spirituelles fortes mais sans lendemain, de constituer des réseaux parallèles, fermés sur eux-mêmes, étrangers aux médiations habituelles de la vie de l'Eglise et de la société.

Ces questions se posent d'autant plus à une Eglise qui, comme en France, est affrontée au délicat problème de la relève de son encadrement, clergé et laïcat. De 1965 à 1985, la France a perdu 12 000 prêtres. La moyenne d'âge du clergé séculier est de soixante-cinq ans. La chute des ordinations sacerdotales est enrayée depuis 1980, autour du chiffre de 110 par an. Mais le sentiment domine que pour des raisons démographiques (il n'y a plus de familles nombreuses), sociologiques (le milieu rural traditionnellement porteur de vocations est en régression), social (le statut du prêtre reste dévalorisé), le creux de la vague n'est pas encore atteint.

Le niveau de formation du clergé a progressé, mais sa crise d'identité n'est pas résolue. Le profil du jeune séminariste est bien différent de celui de son aîné. Il ne vient plus de l'Action catholique, mais des paroisses, du scoutisme, du Renouveau charismatique ou des aumôneries. Il réclame des cours de patristique ou d'histoire de l'Eglise, plus que de sociologie. Il est plus attaché à la fonction ministérielle du prêtre qu'à l'engagement dans le monde. *« Il faut leur rappeler qu'il y a eu Vatican II »*, dit un évêque parlant de ses séminaristes.

L'armée de réserve du laïcat reste aussi fragile. 220 000 personnes – des femmes surtout – assurent la catéchèse des enfants. On rencontre de plus en plus de laïcs dans les équipes animatrices de liturgie, les cercles bibliques, les centres de préparation au baptême et au mariage. On les voit célébrer des obsèques ou des assemblées dominicales sans prêtres. Mais leur rôle s'ajuste parfois difficilement à la demande d'un public détaché, indifférent ou incroyant, qui n'a plus qu'un lien intermittent avec l'Eglise et pour lequel le prêtre est resté la seule figure qui compte.

Très majoritairement issu des classes moyennes et d'une bourgeoisie libérale qui prennent une place prédominante dans l'Eglise, le recrutement de ce laïcat actif reste un souci majeur pour la hiérarchie. *« Si le réservoir des paroisses et des mouvements continue de se tarir*, s'interroge un responsable, *où l'Eglise ira-t-elle, demain, chercher ses catéchistes, ses animateurs de liturgie, ses permanents d'aumônerie, de scoutisme ou d'Action catholique ? »*

Un changement de stratégie

A cette crise des effectifs permanents, se greffe presque naturellement une crise d'autorité. L'Eglise catholique est sans doute moins spectaculairement divisée aujourd'hui qu'il y a dix ans, lorsqu'éclatait la dissidence de Mgr Lefebvre. Les mouvements de contestation, avant le synode romain de 1985 sur la situation de l'Eglise vingt ans après le concile, sont restés très limités.

Les différents groupes constitutifs de l'Eglise ont même appris à se rencontrer, voire à dialoguer. Dans la foulée des *« grands-messes »* du pape en 1980 et de la triple orientation – *« identité, visibilité, communion »* – donnée en 1981 par l'épiscopat, la vogue est aux rassemblements du *« peuple de Dieu »*. Avec des fortunes diverses, vingt-cinq diocèses (sur quatre-vingt-dix) en ont organisé au moins un depuis cinq ans. Des synodes ont eu lieu (à Limoges) ou se préparent (Le Mans, Perpignan).

Mais sans les passions d'hier, demeurent des guerres de position. Les intégristes font le plein dans leurs séminaires et leurs pèlerinages. Les monastères traditionalistes recrutent. Des campagnes contre la nouvelle catéchèse qui vise un apprentissage progressif de la vie chrétienne plus que la transmission intégrale d'un savoir religieux, ont créé le contentieux le plus grave des cinq dernières années entre le Vatican et l'épiscopat français.

La déclaration épiscopale de novembre 1983 sur l'armement nucléaire, le conflit entre l'enseignement catholique et la gauche au pouvoir en 1984, l'attitude de Rome sur la théologie de la libération, les questions d'éthique sexuelle et médicale, les soupçons de marxisme portées contre l'action du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) ont montré que les tensions étaient toujours à fleur de peau.

Dans le même temps, l'épiscopat semble avoir trouvé un autre mode d'influence dans la société et de communication avec l'opinion, moins inspiré par la défense de ses intérêts spécifiques que par l'exercice d'un ministère moral.

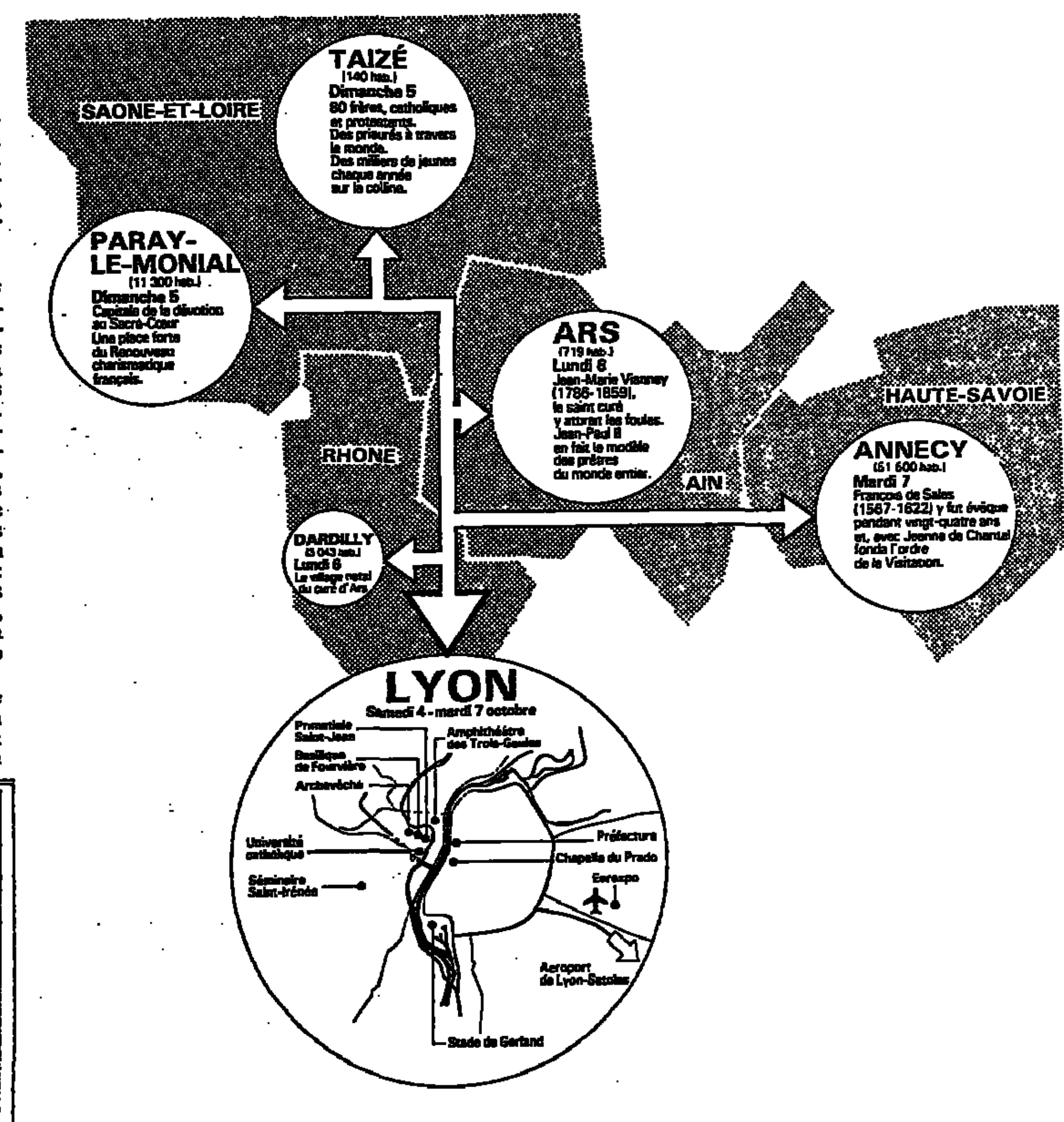
La longue identification de l'Eglise catholique avec les couches conservatrices du pays semble l'avoir pour longtemps dissuadée de vouloir jouer un rôle politique. C'est à contre-cœur que les évêques ont été amenés à négocier avec la gauche pendant la querelle scolaire et ils n'ont pas pris part directement à la démonstration de force du 27 juin 1984.

Force d'appoint ou de contestation, l'Eglise catholique est intervenue à de multiples reprises au cours des cinq dernières années contre le racisme, les nouvelles formes de pauvreté, les risques de l'armement nucléaire, l'avortement et l'euthanasie. En faveur des chômeurs, des immigrés, des marginaux, du tiers-monde.

Est-ce un nouveau « lobby » de la charité et des bons sentiments ? Non, répond un jésuite, les évêques sont devenus des *« diseurs d'enjeux »*, au nom des valeurs qu'ils représentent, tout en admettant la relativité de leurs prises de position.

Le retentissement de leurs déclarations, l'audience d'un Jean-Paul II qui dépasse largement les simples catégories de pratiquants, annoncent un changement de stratégie : sans délaisser leurs troupes fidèles, les évêques entendent accentuer leurs efforts en direction de ceux qui attachent encore de l'importance au baptême, à une éducation religieuse pour leurs enfants, au mariage et à des obsèques à l'église, mais ne croient plus en l'Eglise!

HENRI TINCQ.



Le programme

SAMEDI 4 OCTOBRE

10 h 15 : Arrivée à l'aéroport de Lyon-Satolas ; 11 h 15 : Visite de l'amphithéâtre des Trois-Gaules, lieu du martyre des premiers chrétiens ; 12 h 15 : Rencontre avec les autorités nationales et locales à la préfecture du Rhône ; 13 h 30 : Repas au grand séminaire Saint-Irénée, à Sainte-Foy-Francheville ; 16 h 00 : Rassemblement et célébration de la messe à Eurexpo, par des expositions de Lyon.

DIMANCHE 5 OCTOBRE

8 h 30 : Rencontre avec la communauté de Taizé ; 10 h 30 : Célébration de la messe à Paray-le-Monial, visite de la basilique et pèlerinage à la chapelle de la Visitation ; 16 h 45 : Rencontre avec les malades à la primatiale Saint-Jean à Lyon ; 18 h 00 : Rencontre avec les jeunes au stade de Gerland ; 20 h 00 : Rencontre avec les religieuses, les frères et les membres des divers instituts de vie consacrée, à la basilique de Fourvière. Bénédiction de l'agglomération lyonnaise ; 21 h 00 : Dîner à l'archevêché de Lyon.

LUNDI 6 OCTOBRE

8 h 30 : Visite à la maison natale de Saint Jean-Marie Vianney à Dardilly ; 10 h 00 : Instruction et prières à Ars, avec les séminaristes, les diacres et leurs familles, les prêtres et les évêques ; 15 h 00 : Célébration de la messe sur la prairie avec les délégués des secteurs pastoraux ; 18 h 30 : Rencontre avec le conseil pastoral et le conseil presbytéral du diocèse de Lyon au grand séminaire de Saint-Irénée ; 19 h 30 : Rencontre et dîner avec les évêques.

MARDI 7 OCTOBRE

8 h 45 : Pèlerinage à la basilique de la Visitation à Annecy ; 10 h 30 : Célébration de la messe sur les bords du lac ; 16 h 15 : Rencontre avec les professeurs et les étudiants à l'université catholique de Lyon ; 17 h 30 : Visite à la chapelle du Prado ; 18 h30 : *Cérémonie de départ à Satolas.*

Le Monde

SPORTS

VOLLEY-BALL : l'après-championnat du monde

Ne pas casser la vitrine

Dimanche 5 octobre, vers 22 h 30, le volley-ball quittera l'avant-scène de l'actualité sportive. Les derniers spectateurs de la finale du championnat du monde quitteront le palais omnisports de Paris-Bercy. Toute déception bue, Alain Fabiani et Laurent Tillie, les deux meilleurs joueurs français, quitteront l'Hexagone pour l'eldorado du professionnalisme italien. Alain Géles, directeur technique national depuis 1970, quittera ses fonctions.

QUE restera-t-il lundi matin de l'expérience unique *menée depuis dix-huit mois* par le volley-ball français ? L'exil volontaire à Montpellier d'hommes abandonnant études, emplois et famille aura-t-il un autre résultat que celui trop sec de ce championnat mondial ?

Le sacrifice des clubs se privant pendant deux saisons de leurs internationaux pour le bien national sera-t-il récompensé ? Bref, l'opération originale – coûteuse et, malgré l'échec contre le Brésil, réussie – tentée par la Fédération française de volley-ball (FFVB) aura-t-elle un lendemain ?

« En vue de la préparation aux Jeux olympiques de 1988, il serait tentant de vouloir recommencer », admet Alain Géles. Mais le DTN français sait bien que les clubs s'opposeraient à une nouvelle période de diète. Le championnat national, à l'intérêt déjà vacillant, n'y survivrait pas. *« D'ailleurs*, dit-il, *une nouvelle préparation bloquée de longue durée ne sera pas nécessaire. Il s'agissait de mettre le volley français à niveau. On peut espérer que les acquis resteront. »*

L'idée de regrouper en stage les internationaux sera toutefois conservée pour des périodes plus courtes et hors saison. Ainsi pour préparer les championnats d'Europe qui se disputeront en Belgique en septembre 1987, l'équipe de France sera rassemblée à Montpellier dès la mi-juin et pour tout l'été. Il sera en revanche impossible de préparer selon ce principe les tournois qualificatifs aux Jeux olympiques prévus au Brésil (mai 1987), aux Pays-Bas (janvier 1988) et en Italie (mai 1988).

En attendant ces échéances officielles, la politique de l'équipe nationale sera poursuivie, selon Alain Géles, *« dans le but de promouvoir le jeu en France. Notre équipe étant devenue un phare extraordinaire, il faut qu'elle se produise plus souvent ».*

Troupe d'élite chargée d'une mission de séduction, l'équipe de France est-elle autre chose qu'une vitrine ? Les jeunes, éventuellement attirés par le volley et par les exploits de Fabiani, trouveront-ils toutes les structures pour les accueillir ? *« Il serait intellectuellement plaisant de dire que nous avons un plan tout fait*, répond Alain Fabiani. *Ce n'est pas le cas. Nous sommes une petite fédération (soixante-dix mille licenciés) qui va s'efforcer d'accompagner la dynamique qui se crée. »* Il s'agit de ne pas manquer le coche comme après les championnats d'Europe 1979.

Compartiments

Pour Michel Genson, entraîneur national attaché au CNVB, une plus grande cohérence de la formation est nécessaire. Il souhaite que les entraîneurs de l'équipe de France aient un droit de regard sur ces centres régionaux et sur les classes formation-promotion : *« Pour créer enfin une unité technique de la base jusqu'au haut niveau. »* Selon lui, Eric Daniel, le coach national, devrait avoir son mot à dire dans le choix et la compétence des cadres. *« Il y a dix ans*, estime-t-il, *on pouvait commencer la formation d'un jeune sans avoir vu un seul match de division nationale. Aujourd'hui, les cadres doivent être imprégnés du haut niveau, non pas pour entraîner des benjamins comme des champions mais parce que la connaissance du haut niveau est un élément pédagogique indispensable. »*

Sur cette politique de formation à mettre en place, la stratégie fédérale est encore floue. Les clubs rechignent à abandonner leurs meilleurs espoirs aux centres régionaux de formation, dont la multiplication souhaitée par les techniciens ne sera, selon Alain Géles, *« pas possible pour des raisons structurelles ».*

Les clubs enfin, titillés par le démon du professionnalisme alors qu'ils jouent devant des tribunes vides, n'ont pas été oubliés dans les réflexions de la FFVB. Depuis le mois de juin, la pratique du volley-ball est officiellement *« compartimentée selon les niveaux ».* Les instances fédérales ont ainsi créé quatre départements autonomes avec les moyens et un budget propres à élaborer les règles et les moyens économiques de vie du volley selon qu'il se pratique de façon occasionnelle (sports, loisirs), modérée (divisions inférieures), intensive (deuxième et troisième division) ou permanente (élite).

Dans ce dernier cas, l'avènement d'un réel professionnalisme passe, selon Alain Géles, *« par un encadrement technique et médical permanent, une gestion de la carrière socio-professionnelle des joueurs et surtout par la spécificité de l'installation ».* Actuellement, aucun club français n'a de salle bien à lui. Même les clubs huppés qui distribuent des salaires alléchants doivent encore partager les gymnases avec d'autres. *« Les salles de patronage uniquement réservées au basket sont à l'origine de l'essor de ce sport »*, dit Alain Géles, regrettant qu'il n'y ait pas encore *« de reconnaissance sociale et culturelle de notre activité ».* Des négociations vont être entreprises avec les pouvoirs publics et les collectivités locales pour *« un plan coordonné d'équipement ».*

Démissionnaire, Alain Géles n'y participera pas. Le nouveau standing du volley français requiert toujours plus d'imagination et d'esprit créatif. *« Donc, des personnes nouvelles »*, conclut-il.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

TRIATHLON : un millier de concurrents à Nice

L'effort en trois dimensions

Avec cinq mille adeptes, une revue mensuelle et cent vingt épreuves dans l'Hexagone, le triathlon, sport d'origine américaine, va connaître son point d'orgue annuel, à Nice, ce dimanche 5 octobre, un millier de concurrents devant rivaliser sur 3 km de natation, 120 km de vélo et 32 km de course à pied pour le titre mondial.

Naguère réservée aux « masos » de l'endurance, cette discipline se démocratise. Un bon sportif peut goûter aux joies et aux peines de ce triptyque de l'effort long. A condition de sacrifier une grande partie de son temps à l'entraînement et à la diététique.

LA *difficulté* du triathlon – son charme en fait – réside dans la contrainte d'une préparation à une triple activité. Les professionnels avalent près de 500 km de vélo par semaine, 15 à 20 km de natation, et près de 100 km de course à pied. Le docteur Alain Lopez, du Comité national pour le développement du triathlon (CONADET), a pu en mesurer les conséquences : *« des contre-performances terribles de la part de certains coureurs qui sont allés trop loin ».* Pour l'amateur, le problème est inverse : il lui faut pouvoir accumuler suffisamment de foulées, de coups de pédales et de jetées de bras pour espérer terminer dans les délais impartis par les organisateurs. Mais nul besoin de sacrifier une partie de sa vie comme ce jeune pompier qui avouait *« mieux s'entraîner depuis sa séparation avec sa femme ».* Avec quelque cinq heures de préparation hebdomadaire, *un sportif peut prétendre terminer* un triathlon de classe A, comme celui de Paris à la mi-septembre (1,5 km de nage, 40 km de vélo et 12 km de course) en moins de trois heures.

Entraînement complexe

L'entraînement est cependant d'une extrême complexité. Premier impératif, travailler surtout les disciplines dans lesquelles on est le moins à l'aise tout en conservant un bon niveau dans son sport de prédilection. Ensuite, établir un programme hebdomadaire qui tienne compte de *la date de la compétition, de sa forme physique et de son emploi du* temps. Le vélo – dévoreur d'espace – est de loin le plus dur à caser dans un agenda.

Pendant la phase de préparation, il est important de noter ses temps pour vérifier la progression. Avant la première épreuve, il convient aussi d'enchaîner effectivement nage, vélo et course. En sortant de l'eau, grimper sur une bicyclette peut paraître relativement facile malgré une certaine *mollesse musculaire. Si l'eau a été froide*, ce relâchement peut se transformer en crampes. L'enchaînement vélo-course à pied est le plus dur. Les mollets sont tétanisés dès les premiers kilomètres. Le triathlète moyen est alors pareil à un canard pataugeant dans une mare de mazout.

Le mois précédent la course, il est nécessaire de suivre un régime alimentaire très *sérieux.* Alcools et graisses interdits ! Cure de magnésium ! Vitagermine propose à cet égard des produits spécialement étudiés à base de glucose et de protéines, le plus souvent sous forme liquide.

La veille du départ doit être consacrée au repos. Il faut aussi sacrifier à l'inévitable plat de pâtes (aliment à digestion *lente, glucosé*) *et, le matin même du départ*, on doit boire régulièrement de façon à hydrater correctement l'organisme (un quart de litre toutes les demi-heures). Ensuite, il est impératif de boire de l'eau sucrée après chaque discipline et pendant les deux dernières. Sport *d'endurance, le triathlon* « pompe » dans les réserves de l'organisme. Il est donc nécessaire d'alimenter sans cesse la « machine », notamment sur le circuit cycliste, pour éviter la fameuse et redoutable « fringale » qui coupe les jambes.

Pendant toute la course – dont l'intendance doit avoir été soigneusement réglée afin d'éviter les mauvaises *surprises*, – il faut rester *concentré sur l'objectif* final : franchir la ligne d'arrivée. Les efforts doivent être dosés en conséquence. C'est dire que coller à la roue d'un vrai pistard par amour-propre peut-être suicidaire au regard de l'objectif poursuivi.

Le premier triathlon est un test où l'on apprend à répartir les efforts. Après l'arrivée, tout paraît simple. On peut croire qu'on aurait pu aller plus vite. C'est une douce *illusion.*

DOMINIQUE GAUTRON.

★ *Lire : Triathlon*, de Max Malanrent et Yves Cordier, le meilleur Français présent à Nice. Editions Robert Laffont, 95 F.

VOILE : la Coupe de l'America

Défis

SIGMA.

Treize challengers (six Américains, deux Français, deux Italiens, un Anglais, un Canadien et un Néo-Zélandais) vont s'affronter à partir du dimanche 5 octobre à Perth pour désigner celui qui, à partir du 1er février 1987, tentera de ravir aux Australiens la Coupe de l'America, le plus prestigieux des trophées de voile, perdue en 1983 par les Américains, qui la détenaient depuis cent cinquante-deux ans.

Trois séries de régates où chaque bateau rencontrera en duel tous ses adversaires sont prévues pour sélectionner les quatre meilleurs challengers qui disputeront la demi-finale (28 décembre au 7 janvier) puis la finale (13 au 23 janvier) de la Louis Vuitton Cup.

Avides de revanche, les Américains, qui consacrent près de 70 millions de dollars à cette reconquête, font figure de favoris pour le rôle de challenger avec notamment John Kolius (New-York), Dennis Conner (San-Diego), Tom Blackhaller (San-Francisco). Ils devront toutefois se méfier des Néo-Zélandais, vice-champions du monde des 12 mètres JI en février à Perth, et du défi français de Marc Pajot (notre photo), *vainqueur de deux régates dans cette compétition.*

VOL LIBRE : au-dessus du toit du monde

Les ascendants de l'Everest

MONTER en Deltaplane à l'Everest, le sommet qui domine le monde du haut de ses 8 848 mètres : tel est le projet de l'expédition américaine Everest Over Air dirigée par Steve McKinney, qui battit aux Arcs, en 1982, avec 201 kilomètres à l'heure, le record de vitesse à ski du kilomètre lancé.

L'idée peut sembler risquée, pour ne pas dire complètement folle. Mais elle a convaincu deux sponsors importants, la chaîne de télévision ABC et la société Wild Country Productions (qui a déjà patronné, en 1984, la première traversée de l'Atlantique en ballon). En tout cas, Steve McKinney, rencontré par hasard à Xigaze puis à Tinggri (Tibet), parle de son projet avec enthousiasme et explique volontiers que son idée est réalisable.

L'expédition comprend dix alpinistes, huit « hommes ou femmes volants », dix sherpas et un médecin. Elle emporte 3 tonnes de matériel, qui, au-delà des pistes carrossables, sont transportées à dos de yak jusqu'au camp de base. L'Everest s'étire vers l'ouest par une arête neigeuse longue de quelque 3 kilomètres. Pour Steve McKinney, des vents assez réguliers soufflent en montant le long du versant nord de l'arête et devraient ainsi être favorables au projet Everest Over Air.

Pour Jean-Marc Boivin aussi, l'idée de Steve McKinney est réalisable, même si c'est difficile et dangereux. Et Jean-Marc Boivin s'y connaît : alpiniste et skieur chevronné, il est le spécialiste français du Deltaplane en haute montagne ; c'est lui qui détient les records d'altitude de départ de descentes de montagne en Deltaplane monoplace : départ de 7 600 mètres sur les flancs du K2 en 1979 ; départ du sommet du Gasherbrum (Himalaya, 8 035 mètres) en 1985. Autre record pour le deltaplace biplace : départ du sommet de l'Aconcagua (6 959 mètres) en 1983. A chaque fois, la dénivelée ainsi descendue était de l'ordre de 3 000 mètres.

Monter est évidemment plus difficile. Il faut réussir à décoller. Or, plus l'altitude est forte, plus la densité de l'air est faible et moins la portance est grande. En outre, la force du vent augmente en général avec l'altitude (ce qui, d'ailleurs, contribue à accroître la portance). Enfin, si les vents sont forts près du sommet, les « hommes volants » risquent de se trouver pris dans le « rouleau » de vent qui se forme juste sous le sommet du côté sous le vent, lorsque l'air, qui est monté le long du versant au vent, redescend brusquement une fois qu'il est passé par-dessus la montagne. Les « hommes volants » risqueraient alors d'être entraînés par les courants descendants.

Quoi qu'il en soit, la ou les tentatives devraient avoir lieu dans la première quinzaine d'octobre. Si tout se passe comme prévu, six caméras filmeront l'exploit : une sera fixée sur le Deltaplane, et les cinq autres seront réparties sur la pente de l'arête. Steve McKinney se proposait de descendre ensuite du haut du Potala, l'énorme palais-monastère du dalaï-lama à Lhassa.

YVONNE REBEYROL.

BUDGET : les crédits pour 1987

Le principe des vases communicants

Amertume, découragement. Voilà les sentiments qu'inspire à M. Nelson Paillou, le président du Comité national olympique (CNOSF), la lecture du projet de budget des sports pour 1987.

Compte tenu des circonstances, il n'y a pourtant, en apparence, rien de consternant dans les chiffres qui vont être soumis à l'approbation des parlementaires par M. Christian Bergelin, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports : 2,174 milliards de francs de dépenses au total, soit 20 % des dépenses prévisionnelles de l'Etat, c'est-à-dire une diminution de 0,86 % par rapport à l'année en cours dans une masse budgétaire en hausse de 1,80 % ; plus, bien sûr, le milliard du fameux FNDS (*fonds national pour le développement du sport*), autrement dit pour l'essentiel la manne du Loto sportif.

Bref, il n'y aurait guère de quoi regimber, si une analyse plus fine ne prouvait pas que le récent changement de majorité politique n'a pas entraîné de changement de politique sportive : le désengagement financier de l'Etat amorcé à la fin des années 70 va se poursuivre en 1987.

Le mécanisme en apparaît assez évident : c'est celui des vases communicants. C'est ainsi qu'au titre des subventions 51,24 millions de francs d'économies sont proposés qui concernent directement la pratique de masse et de haut niveau. Ces réductions sont de 2 millions de francs (– 32 %) pour les sections sport-étude, de 30,74 millions de francs (– 26 %) pour les fédérations, de 5,51 millions de francs (– 42 %) pour la préparation olympique, de 3 millions de francs (– 34 %) pour la médecine du sport, et de 9,98 millions de francs (– 100 %) pour les déplacements des compétiteurs.

Pour pallier ces insuffisances, le gouvernement va devoir puiser dans le milliard du FNDS, alors même que les crédits extra-budgétaires, drainés par les jeux et les débits de boissons, devaient apporter au sport des *moyens supplémentaires.*

Les 164 millions de francs du haut niveau et les 485 millions de francs de la masse du fond seront donc particulièrement disputés. Ils *risquent même d'être amputés* des crédits pour l'aménagement des rythmes scolaires, qui ont atteint 50 millions de francs en 1986 et dont M. Christian Bergelin a annoncé le triplement sans les faire figurer au budget. Une nouvelle ligne de dépense prévoit également 125 millions de francs pour les études et travaux d'équipement à vocation olympique bien que l'Etat se soit engagé à financer sur sa cassette une partie des dépenses de Paris et d'Albertville en cas de désignation de ces villes pour les Jeux de 1992.

Les inquiétudes de M. Nelson Paillou sont d'autant plus vives qu'après avoir été plafonnées par M. Alain Calmat pour 1986 les recettes du FNDS semblent avoir été surestimées pour 1987 par M. Christian Bergelin : 718 millions de francs sont attendus, soit 118 millions de plus qu'en 1986 mais les enjeux ont tendance à stagner. *« Les sportifs ne font pas grève*, a constaté M. Nelson Paillou, *nous allons donc réunir une session spéciale pour étudier les mesures à prendre. »* Lesquelles ? Moins d'Etat, c'est inéluctablement plus de sponsors. Ce que M. Nelson Paillou veut éviter à tout prix.

A. G.

LES HEURES DU STADE

Tennis

Coupe Davis : France-Tchécoslovaquie à Montpellier qualificatif pour le groupe mondial jusqu'au dimanche 5 octobre.
La « 5 », les 4 et 5 à partir de 14 h.

Tournoi de Toulouse : du 6 au 13 octobre.

Athlétisme

Six jours pédestres de La Rochelle : arrivée dimanche 5 octobre.
FR3, 14 h 30.

Escalade

Douze heures de La Courneuve : parc paysager de La Courneuve. Samedi 4 octobre.

Karaté

Championnats du monde à Sydney jusqu'au 6 octobre.

Sports équestres

Championnats de France de saut d'obstacle et de dressage, du 9 au 12 octobre au grand parquet de Fontainebleau.

Volley-ball

Championnats du monde, poule finale au POPB les 4 et 5 octobre.

TF1 : 22 h 5 samedi et 13 h 25 dimanche. A2 : 22 h 5 dimanche.

Triathlon

Championnat du monde à Nice, dimanche 5.

Omnisports

Jeux asiatiques, clôture dimanche 5 à Séoul.

Football

Championnat de France de première division, douzième journée, samedi 4 octobre.
Canal + 22 h 25.

Sumo

Tournoi exhibition des champions, les 10, 11 et 12 octobre au POPB.

Rugby

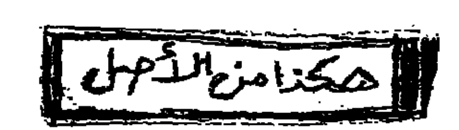
Championnat de France, cinquième journée aller, dimanche 5 octobre.

Judo

Championnats d'Europe par équipe à Novi Sad (Yougoslavie), les 4 (féminin) et 5 octobre (masculin).

Ulm

Troisième Grand Prix de Paris à partir de l'aérodrome de Meaux, les 3, 4 et 5 octobre.



Le plan de rénovation de la marine marchande

Un premier ministre assistant, pendant près d'une heure, à la présentation d'un plan gouvernemental pour la marine marchande ; les armateurs, marins, officiers, transitaires, hauts fonctionnaires et même amiraux, bref, toute la famille des gens de mer, n'avaient pas vu cela depuis plus de dix ans. Le jeudi 2 octobre, dans la grande salle de la Maison de la mer, en face de l'église Saint-Germain-des-Prés, M. Chirac, avec à ses côtés M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, et M. Pierre Léonard, président du Conseil supérieur de la marine marchande, a tenu des propos sans ambiguïté. *« Il s'agit d'un plan ambitieux, courageux et cohérent avec la politique gouvernementale. Les transports maritimes sont un secteur clé de l'économie et les mesures à la mise au point desquelles j'ai veillé personnellement sont de nature à enrayer le déclin. »*

Déclin ? Le premier ministre aurait pu, sans excès, parler de naufrage puisque, en un an, la flotte française a perdu quarante navires, les armateurs, sauf rares exceptions, sont exsangues et la balance des frets accuse toujours un déficit annuel de plus de 3 milliards de francs.

Il est vrai que si, depuis vingt ans, la chronique maritime est ponctuée par l'annonce de plans plus ou moins ambitieux et coûteux, tous les cinq ans, jamais ces programmes ne sont parvenus à redonner aux armateurs un esprit conquérant, aux syndicats de marins l'électrochoc salutaire pour mettre fin à un statut colbertiste, à l'opinion le sentiment que la France était animée d'une grande ambition maritime de nature à tenter les épargnants d'investir dans cette branche, et les jeunes à y trouver un emploi.

Devant une concurrence effrénée où les armements des pays de l'Est et de l'Extrême-Orient donnent aux vieilles compagnies européennes des coups qui les mènent à la ruine, dans une Europe des Douze où n'apparaît pas le moindre soupçon de politique commune, le plan présenté par MM. Chirac et Guellec a le mérite de comporter une quantité non négligeable de mesures ou d'intentions d'agir et de faire appel à l'effort et à la responsabilité de tous les partenaires sociaux.

Recherche de la compétitivité des entreprises, libération des rigidités législatives ou réglementaires, évolution du statut social, telles sont les trois lignes de force de la politique annoncée qui concerne les années 1987 et 1988.

Une prime de restructuration forfaitaire (exceptionnelle et temporaire, a fait préciser M. Balladur) sera attribuée aux entreprises qui, à l'instar de la Compagnie générale maritime, auront mis au point avec leur personnel et leurs actionnaires un plan de modernisation impliquant le maintien d'un certain nombre de navires sous le pavillon français. Ces primes, consignées dans une convention passée avec l'Etat, seront complétées par des aides à l'investissement applicables aussi bien aux navires neufs qu'aux achats de bateaux d'occasion sur le marché mondial (1). 400 millions de francs sont prévus au budget pour ces aides en 1987 et 1988. Autre mesure financière substantielle : l'allégement de 66 % de la taxe professionnelle qui frappe les compagnies maritimes, soit un manque à gagner pour l'Etat de 110 millions.

Un autre volet des dispositions gouvernementales cherche à briser les rigidités et les dispositions réglementaires qui dataient d'un autre âge et que personne n'avait osé rapporter tant elles apparaissaient comme des reliques : ainsi, le menu type du matelot est régi par un arrêté de 1910 ! De même, le marin est rattaché par un *lien juridique* au navire sur lequel il travaille et non à l'armateur qui l'emploie. Il importe donc de faire une grande toilette du code du travail maritime, dont le texte initial remonte à 1926.

Cette remise à jour apparaît d'autant plus urgente que les compagnies se disent de plus en plus tentées de transférer des navires sous le pavillon des Bahamas, du Panama ou du Libéria, tout en gardant du personnel français (2). A ces marins et officiers il sera proposé un régime d'assurance sociale volontaire auprès de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM), un organisme spécifique qui gère la sécurité sociale et les retraites des marins, et dont l'Etat doit, chaque année, combler le lourd déficit.

Au total, c'est une enveloppe de 1,42 milliard sur deux ans que l'Etat consacrera à la marine marchande, faisant le pari d'éviter et Charybde et Scylla.

La question est *maintenant* de savoir évidemment avec quelle diligence le gouvernement mettra en œuvre les intentions qu'il affiche. Marins et officiers entendront-ils l'appel de M. Chirac, qui leur a demandé d'abandonner *« leur comportement égocentrique »* ? L'Etat sera-t-il assez fort pour empêcher les armateurs coréens et polonais — pour lesquels les exigences de la rentabilité ne sont que sornettes — de tailler des croupières aux compagnies nationales sur les lignes entre la métropole, la Nouvelle-Calédonie et Tahiti ? Les armateurs français retrouveront-ils l'envie et l'occasion d'investir ? M. Guellec, qui entend sauvegarder *« la spécificité du cadre social de la marine marchande »*, résistera-t-il aux objurgations de M. Chirac, qui, à quatre reprises, a déclaré qu'il fallait *« se rapprocher du droit commun »* ?

Le plan de « rénovation » ou de « redéveloppement » de la marine marchande peut être soit une lame de fond, soit un simple colmatage. Peu importe en définitive que les mesures représentent 400, 1 000 ou 1 400 millions de crédits. L'important est que les armateurs retrouvent un tempérament de gagneur et que les marins veuillent bien laisser à terre leur sac du temps de la marine à voile.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) A cet égard, M. Guellec a indiqué qu'il appuierait auprès de M. Balladur le dossier déposé par la société Services et Transports pour faire construire en métropole et exploiter à partir des Antilles françaises deux paquebots à voiles. En revanche, il s'est montré évasif sur la date à laquelle l'Etat autorisera la CGM à commander un porte-conteneurs, et une de ses filiales à commander un car-ferry.

(2) Et depuis peu pour certains navires le pavillon économique des îles Kerguelen, qui relèvent des terres australes et antarctiques françaises.

Les réactions

Entre l'« espoir » et l'« agonie du mourant »

M. Philippe Poirier d'Orsay, président du Comité central des armateurs de France (CCAF), a déclaré que le plan *« apportait un espoir très clair »* en raison de la *« volonté politique du gouvernement qui a été solennellement exprimée »*. Il représente, a-t-il ajouté, un *« processus très dynamique de changement, de progrès »*.

Du côté syndical, M. Raymond Charpiot, au nom de la Fédération des capitaines et officiers (CGT), a exprimé une *« impression de relative satisfaction »*. *« C'est un plan malgré, avec des ambiguïtés et des inquiétudes, mais qui vaut mieux que le néant qui l'a précédé pendant dix ans. »*

Par contre, M. François Lagain, secrétaire général de la Fédération des syndicats de marins (CGT), estime qu'il s'agit d'un *« plan décevant, nettement insuffisant pour redresser la situation actuelle et qui ne permettra pas d'éviter les mille cinq cents licenciements en cours d'exécution ou sur le point d'être annoncés d'ici deux à trois mois »*.

Le syndicat des marins CFDT porte, lui aussi, un jugement très sévère. *« Ce plan a pour but de prolonger la vie du mourant et n'apportera pas la guérison du malade. On croirait qu'il est fait pour que vous ne portiez pas la responsabilité d'avoir à « achever » notre marine marchande. On est loin de l'esprit de reconquête tel que le préconisait le rapport* [publié en février 1986 : NDLR], *dont vous ne mettez en application que les côtés néfastes en refusant les quelques propositions qu'il contient. »*

La Ciotat, la ville qui avait un chantier naval

LA CIOTAT
de notre envoyée spéciale

A quelques jours de la décision du tribunal de commerce de Paris (ses juges doivent décider, lundi 6 octobre, de la liquidation judiciaire ou de l'octroi d'un délai de trois mois pour poursuivre le redressement), les ouvriers de la Normed à La Ciotat sont sur le qui-vive. Après les violents accrochages avec la police des 29 et 30 septembre et la signature par les syndicats (CGT, CFDT exceptés) d'un accord d'entreprise, ils attendent, méfiants, la suite des événements. Mais il semble bien que l'heure des grandes mobilisations soit dépassée, comme si l'accord d'entreprise tant critiqué représentait un point de non-retour.

Dans les champs, le dos courbé, les femmes vendangent. En face, la mer est encore tiède. *« Un beau temps pour les planches à voile. »* La pluie est tombée dru qui a calmé les esprits, dit-on. Le vent *fait cliqueter les haubans des voiliers* de plaisance. Mais La Ciotat n'est pas qu'une station balnéaire. Loin de là...

Encaissées à flanc de roche, les grues immenses des chantiers navals dominent la mer. Dans le chantier, on n'entend plus que les gabians (les mouettes d'ici) et le fer à souder de deux ouvriers d'une entreprise de sous-traitance, perdus dans cette immensité et qui, cet après-midi, sont bien les seuls à travailler. Pourtant, deux jours plus tôt, des incidents graves — cinq blessés avaient dû être hospitalisés — avaient choqué la ville. Lundi 29 septembre, déjà, les ouvriers du chantier avaient tenté le coup de force : déjouer le blocus policier qui, depuis le 30 juin, date de la mise en redressement judiciaire, les empêche de sortir de la ville. Direction Saint-Cyr-sur-Mer, où trône une réplique de la statue de la Liberté de Bartholdi. *« La première des libertés, c'est le droit au travail, non ? »*, dit Joseph Rodriguez, délégué CGT. *« Alors on voulait emporter la statue et la mettre dans le chantier. Lundi, on n'y est pas arrivé, à cause des premiers heurts avec la police ; alors on a recommencé. »* Partis avec trois camions-grues, les ouvriers ont été une nouvelle fois bloqués. Quatre d'entre, eux violemment molestés, ont dû être hospitalisés, ainsi qu'un policier.

« Ça a été terrible, raconte un ouvrier du chantier. *A Paris, ils signaient, et pendant ce temps, nous, on se faisait tabasser. Le plus dur, c'était d'entendre les flics qui nous insultaient. »*

« Ça n'a jamais été aussi violent, raconte un commerçant, *les flics ne faisaient pas de quartier : femmes, enfants, vieux, ils chargeaient tout le monde, en plein centre ville. »* On dit même qu'un grenade lacrymogène a atterri dans une école maternelle... Depuis à Saint-Cyr-sur-Mer la municipalité a sagement remisé sa statue pour éviter les tentations. A La Ciotat on a pansé ses plaies et fait ses comptes.

Venu s'expliquer en assemblée générale sur la signature de l'accord d'entreprise le délégué FO Léon Mondolfe a été brutalement pris a parti. *« Il est inadmissible que j'aie été molesté »*, dit ce barbu à l'accent alsacien. Ancien mineur reconverti, il connaît ça les secteurs en crise. Et cet accord il le défend pied à peid : *« C'est le meilleur depuis la sidérurgie »*, dit-il. *« Parce que,* estime-t-il *le plan social est dissocié des trois porte-conteneurs en cours de fabrication, pour le Mexique ; parce que les pouvoirs publics s'engagent à assumer le plan en cas de disparition de Normed ; parce qu'il n'y aura pas de pénalités de retard infligées aux ouvriers ; parce que bon nombre de revendication concernant les gens ayant entre quarante-huit et cinquante-trois ans ont été prises en compte... Parce qu'enfin, le plan industriel, une fois le plan social adopté, pourra se mettre en route. »*

C'est l'avis de Léon Mondolfe, mais il n'en faut pas plus pour se faire ici traiter de « jaune » et obliger André Bergeron à donner de la voix pour défendre son représentant. La CFTC n'osera pas venir s'expliquer en assemblée générale, et le délégué CGC de La Ciotat, lui, parviendra tout juste à sauver la face en ne suivant pas ses collègues de La Seyne et de Dunkerque, qui, eux, ont signé.

Malgré cette colère sourde, c'est sans grande conviction que l'on continue de s'agiter, à la manière du Midi. C'est, bien sûr, autour d'un pastis que l'on reçoit une délégation de mineurs CGT dans la cour des chantiers. Ce sont des attroupements sur le port et dans les bistrots. Mais l'on y parle autant de tiercé et de football que de casse industrielle. La *« mobilisation contre la répression »* lancée par la CGT ne fait pas vraiment recette. L'accord signé, on attend maintenant avec anxiété la décision du tribunal de commerce et le montant de la paie de septembre. Attentiste, la CGT, qui semble maîtresse du terrain, ne choisit pas pour le moment de souffler sur le feu. Un exemple : la paie de septembre. Il n'y a bien sûr pas officiellement de négociations avec la direction. Mais comment ne pas penser que le versement des alaires — ils seront payés le 9 octobre et seulement amputés de dix-neuf heures de grève — n'a pas été monnayé dans l'ombre, devant la menace de la destruction des carnets de pointage, seule preuve matérielle des arrêts de travail depuis la destruction des horloges pointeuses ?

11 h 39 le 18 septembre

Alors dans le chantier, le matin, on fait mine de travailler. Cela dure ainsi depuis trois mois. L'après-midi quelques centaines d'ouvriers viennent encore à l'assemblée générale quotidienne. Dans les bureaux on travaille un peu. *« On essaie d'occuper les gens »*, dit un dessinateur. *« On travaille sans trop y croire sur des solutions pour... améliorer la productivité »*, dit-il dans un pauvre sourire. Les ordinateurs tournent. L'administration assure ce qu'elle peut. Sur les toits le vent finit d'effeuiller les dossiers jetés par la fenêtre deux semaines plus tôt. Les pendules sont restées arrêtées à 11 h 39 le 18 septembre. Lorsqu'il s'agit d'aller manifester à Marseille à l'appel de la CGT, on a bien du mal à remplir trois cars lorsqu'on en a commandé sept. Et la police, étonnamment conciliante, laisse même passer. *« Les gars sont fatigués »*, dit un ouvrier. Lassitude... Faut-il s'y fier ? Il faudrait si peu de chose pour que la colère et l'angoisse s'expriment à nouveau haut et fort.

AGATHE LOGEART.

M. Joxe demande l'annulation de la vente des actions ELF par l'Etat

Une demande de sursis à exécution a été déposée jeudi 2 octobre, auprès de la section du contentieux du Conseil d'Etat à l'encontre de l'autorisation de cession par l'Etat de 11 % du capital de la société ELF-Aquitaine.

M. Pierre Joxe, agissant en nom personnel et en tant que président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale conteste les conditions de cette cession effectuée à un prix (305 francs par action) qui serait inférieure au *« juste prix »* de ces actions, procédure qui conduirait à une spoliation des intérêts de l'Etat. Il demande donc l'annulation de la vente à ce prix de près de 11 millions d'actions d'ELF-Aquitaine, opération qui prend fin ce 3 octobre.

Les socialistes rappellent qu'une vente à un prix inférieur au « juste prix » est contraire à la règle que le Conseil constitutionnel avait imposé pour toute privatisation (*le Monde* du 27 septembre et daté 28-29 septembre). La cession des actions d'ELF serait donc une décision inconstitutionnelle.

Rhône-Poulenc convoite les activités agrochimiques d'Union Carbide

Le groupe chimique français Rhône-Poulenc, après avoir successivement avalé la société italienne biochimique Isca, puis le laboratoire pharmaceutique allemand Nattermann, est désormais candidat au rachat de la division agrochimique d'Union Carbide. Le groupe nationalisé français a été retenu, avec trois autres sociétés, après une présélection des offres. Si les noms des autres candidats sont officiellement tenus secrets, on pense qu'il pourrait s'agir des Allemands Hoescht et Bayer, et du Suisse Ciba-Geigy.

Rhône-Poulenc pourrait ainsi profiter des circonstances qui obligent le géant américain à réaliser certaines activités. La catastrophe de Bhopal, en Inde en décembre 1984, au cours de laquelle plus de 2 000 personnes ont trouvé la mort, et surtout l'OPA lancée par son concurrent GAF ont en effet contraint Union Carbide à s'endetter lourdement pour racheter ses propres actions (*le Monde* du 22 juillet). Il met aujourd'hui en vente l'agrochimie, après s'être successivement séparé de ses intérêts détenus dans les métaux stratégiques, de ses divisions emballages plastiques, ingénierie (plastiques techniques), grand public (piles, produits d'entretien), et mis sur le marché son activité dans les produits carbonés à usage électrique (*le Monde* daté 31 août-1er septembre).

Le rachat éventuel de l'agrochimie d'Union Carbide ferait de Rhône-Poulenc l'un des plus grands groupes mondiaux dans le secteur, a souligné son PDG M. Jean-René Fourton. Ses activités agrochimiques représentent déjà plus de 6,5 milliards de francs, tandis que le chiffre d'affaires d'Union Carbide dans ce secteur atteint près de 4 milliards de francs. Le groupe français trouverait également l'occasion de s'implanter solidement aux Etats-Unis, où il est aujourd'hui *« pratiquement absent »*, regrette M. Fourton. Enfin Union Carbide s'est fortement spécialisé dans les herbicides, secteur qui manque à la gamme de produits de Rhône-Poulenc.

« L'opération rentre dans notre stratégie de renforcer les secteurs aval à forte valeur ajoutée : agrochimie, pharmacie, chimie fine », conclut le PDG du groupe français. Le principal obstacle réside sans doute dans le financement d'un rachat dont le montant devrait être compris entre 500 et 800 millions de dollars. En dépit de sa bonne situation financière, le chimiste qui a dégagé en 1985 un nouveau bénéfice historique de 2,3 milliards de francs, pour un chiffre d'affaires de 56 milliards de francs, a néanmoins engagé une politique d'acquisitions lourde à financer.

● **M. Daniel Lebard renonce à reprendre Nasa Electronique.** — La société Nasa Electronique (distributeur de petite informatique et de bureautique) ne sera pas reprise par le groupe DLMD (Daniel Lebard Management Developpement), comme annoncé le 26 septembre.

● **PRÉCISION.** — Dans nos premières éditions datées 3 octobre, une coquille nous a fait prénommer le nouveau président de Schlumberger Evan (*le Monde* du 3 octobre). En fait, cet Ecossais se nomme Euan Baird.

Economie

ETATS-UNIS : la préparation du budget

Les crédits pour la « guerre des étoiles » sont moins importants que prévu

WASHINGTON
Correspondance

Le programme de recherche sur la « guerre des étoiles », dit « initiative de *défense stratégique* » (IDS), l'un des grands desseins de l'administration Reagan, subit, à la faveur de la préparation du budget, des réorientations *qui ne manqueront* pas de se répercuter sur les contrats envisagés avec les partenaires étrangers des Etats-Unis.

Après dix-huit mois de négociations, le Japon vient de signer un accord d'association au programme de recherche pour la défense antimissile. Le Pentagone a exprimé son *intérêt* pour des échanges qui permettraient aux Etats-Unis de bénéficier de percées technologiques japonaises, notamment dans la micro-électronique. *Mais il* appartiendra aux entreprises nippones de décider individuellement si elles entendent s'associer à ces recherches. Or celles-ci semblent réservées, à la *fois par* souci de conserver le bénéfice de leurs propres avancées technologiques et de peur que leur participation à un programme militaire de *cette nature* ne les empêche ultérieurement d'utiliser commercialement, en toute liberté les résultats obtenus. Ces derniers, en principe, appartiendront en *effet* au département américain de la défense.

A l'heure où Matra, Thomson, l'Aérospatiale et quelques autres firmes françaises cherchent à concrétiser leurs premiers contacts avec l'organisation de l'initiative de défense stratégique, la comparaison des deux attitudes fait dire à nombre d'observateurs que, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, *« le Japon a constamment tendance à dire oui aux Etats-Unis pour n'en faire qu'à sa tête, tandis que la France dit régulièrement non et finit toujours par faire ce que les Américains attendent d'elle »*.

C'est un budget de 26 milliards de dollars, étalé entre 1985 et 1989, *qui avait été initialement prévu*. Les retombées de ce programme pour les Européens paraissaient alléchantes malgré leurs hésitations pour une orientation stratégique qui vise à rendre caduque à terme la dissuasion nucléaire.

Lorsque le gouvernement britannique signa le premier, en décembre 1985, un accord d'association à ce programme, son ministre de l'industrie annonça une manne de 1 500 millions de dollars de contrats. *En réalité, une dizaine de millions* de dollars de contrats seulement ont été négociés jusqu'à présent. On parle maintenant d'un maximum de *300 millions de dollars qui seraient* alloués aux contractants non américains sur toute la durée du programme.

Les yeux et la tête

D'ores et déjà, une firme américaine comme Boeing a reçu pour plus de 100 millions de dollars de contrats sur ce budget en 1985, TRW et plusieurs autres presque autant ; au total, plus d'un millier de contrats *ont été signés par l'organisation* de l'IDS, que dirige le général Abrahamson. Les principaux bénéficiaires en sont les contractants traditionnels du ministère américain de la *défense*, les dix *plus gros ayant* reçu 60 % de la part du budget dépensée en dehors des agences de recherche gouvernementales. Les universités ont obtenu, pour *leur* part, des contrats d'une valeur de 140 millions de dollars pour 1986, dont 72 % sont allés au seul Lincoln Laboratory du Massachusetts Institute of Technology (MIT). *C'est* dire que, dans l'ensemble, les interlocuteurs de l'administration de la « guerre des étoiles » sont plutôt concentrés.

Le programme de recherche et de développement a été divisé dès l'origine en cinq éléments, dont la pondération est en train d'évoluer :

– La surveillance, l'identification, la poursuite et le diagnostic de destruction, c'est-à-dire les yeux du système. C'est ce premier groupe de recherches qui est actuellement le plus pénalisé par rapport aux plans initiaux, compte tenu non seulement des restrictions budgétaires qui s'annoncent, mais aussi des résultats obtenus sur les premières recherches entreprises.

– Viennent ensuite les armes à *énergie dirigée, sur lesquelles* les travaux *sont* accélérés, mais en même temps réorientés. Les lasers au sol bénéficient désormais d'une priorité par rapport aux lasers spatiaux, ce qui semble confirmer l'orientation vers une défense initialement anti-missiles balistiques au sol.

– Les *armes à énergie cinétique* vont voir aussi leur budget relativement réduit dans l'immédiat, la priorité étant désormais attribuée au *fusées à propulsion chimique alors* que les lanceurs électromagnétiques resteraient en arrière-plan.

– La gestion de la bataille spatiale et le système de commandement, contrôle et communications, c'est-à-dire le cerveau de l'ensemble, bénéficie actuellement de la priorité des priorités, car *il est apparu que le* problème du logiciel informatique est le plus critique pour tout le programme. Le nombre des sceptiques, qui assurent que la gestion informatique *d'un système de défense* aussi compliqué ne sera pas possible, semble dépasser celui des optimistes.

– La survie des matériels et leur protection contre les mesures adverses, les *problèmes* d'énergie dans l'espace et la mise sur orbite de ces matériels soulèvent encore de nombreuses questions. L'administration de *l'IDS* a réussi à *obtenir* 2,7 milliards de dollars de crédits budgétaires cette année et, en dépit des restrictions actuelles, il semble qu'elle recevra environ 3 *milliards* de dollars en 1987. Cela représente un taux de progression exceptionnel par rapport à la plupart des autres administrations, mais c'est moins *que les 4,8 milliards réclamés.*

Onze firmes françaises candidates

Plusieurs domaines de recherche ont été assignés aux partenaires étrangers, notamment aux Européens : certains systèmes d'architecture de la bataille, certains éléments d'une défense anti-missiles à portée intermédiaire, l'intégration des diverses techniques mises au point par l'IDS, sur un théâtre d'opérations connexe à *celui des Etats-Unis*, et à plus faible portée des missiles soviétiques, comme celui de l'Europe. Après la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, Israël *et, depuis quelques jours*, l'Italie ont signé des accords d'association à l'IDS. En dehors du contrat de 4 millions de dollars attribué en juillet dernier à Messerchmitt-Bolkow-Blohm (MBB) en République fédérale, et de celui de 14,3 millions de dollars *attribué en juin dernier* au ministère britannique de la défense pour l'architecture d'un système de défense anti-missiles balistiques de portée intermédiaire en Europe et aux laboratoires d'Etat Culham d'Abington, dans le nord-ouest de Londres, pour des études sur les faisceaux de particules, *des conversations* sont toujours en cours avec différentes entreprises des pays signataires.

« Nous aimerions pouvoir travailler davantage avec l'industrie française, car elle a beaucoup à offrir, nous a déclaré le colonel Ruth Anderson, directeur adjoint des programmes multinationaux de l'IDS, *sa participation pourrait être beaucoup plus grande si le gouvernement français voulait bien signer un accord avec le gouvernement américain, car nous ne voulons avoir qu'un seul interlocuteur français en face de nous, ceci à la fois pour des raisons pratiques et parce que les transferts de technologies sensibles auxquels nous devons procéder pour faire démarrer les projets ne peuvent se faire qu'à des gouvernements, et non à des entreprises. »*

En réalité, certaines entreprises françaises travaillent déjà comme soustraitantes d'entreprises américaines ayant des contrats avec l'administration de l'IDS, mais elles n'ont pas la relation directe avec l'administration américaine. Un groupe de onze firme françaises ont été reçu officiellement en juillet dernier par l'organisation du général Abrahamson. *L'ultime question est* toujours celle de l'association du gouverment français au programme d'ensemble. Mais tandis que les firmes italiennes et israéliennes continuent, sur les traces des allemandes et des britanniques, à essayer de décrocher des contrats qui, en tout état de cause, s'annoncent *moins mirobolants* que prévu, les Français peuvent se demander, en même temps que les Japonais, si la meilleure raison pour eux de s'engager *dans cette voie* n'est pas simplement d'améliorer leur image aux Etats-Unis.

JACQUELINE GRAPIN.

THAILANDE : le VIe plan

Le climat économique s'améliore

***Le VIe plan thaïlandais* est entré en vigueur le mercredi 1er octobre. Il prévoit un taux de croissance de 5 % par an en moyenne, une croissance annuelle des investissements de 8,1 % et la création d'ici à 1991 de 3,9 millions d'emplois nouveaux.**

BANGKOK
de notre correspondant

L'économie thaïlandaise est en train de se refaire une santé. Elle a trouvé l'espoir d'un avenir relativement serein *dans la chute* des prix du pétrole. Autre bonne nouvelle : la réduction du déficit de la balance commerciale, avec une poussée spectaculaire des exportations. *Même les dépenses provoquées* par la campagne électorale du 27 juillet sont venues à point nommé relancer l'activité.

Du coup, les premières prévisions fixant le taux de croissance pour *cette année* à 3,2 % ont été révisées. On pourrait atteindre 4,6 %... Mieux qu'en 1985. Quant à l'inflation, elle ne dépassera pas 2 %. Un point sombre pourtant : le secteur agricole, qui souffre toujours de la chute des cours et du protectionnisme croissant de l'Occident.

Il y a quelques mois, le ton était au pessimisme. Recul des investissements, chute des prix des matières premières, augmentation de la dette extérieure, ralentissement de la construction, déclin du produit national brut ; rien, décidément, n'allait plus dans un royaume qui, depuis vingt ans, vivait à *un rythme* de croissance quasi inégalé dans le monde.

Crevettes séchées et poisson surgelé

La Thaïlande importe environ 70 millions de barils de brut par an. L'année dernière, le baril lui revenait, en moyenne, à 28 dollars. Il y a quelques semaines, Bangkok le payait entre 13 dollars et 16,5 dollars. Même si les prix du brut devaient se stabiliser aux alentours de 20 dollars, ce qui est peu probable, la Thaïlande réaliserait, cette année, une économie de l'ordre d'un demi-milliard de dollars.

A cette manne inattendue, et dont profite déjà le nouveau gouvernement du général Prem, s'ajoute un autre motif de satisfaction. L'Institut pour le développement et la recherche de Thaïlande (TDRI) a, en effet, calculé que les dépenses électorales ont atteint 3,3 milliards de baths (1), soit 0,3 % du produit national brut. En raison de l'effet multiplicateur de ces dépenses, le *coup de fouet* pour une économie qui s'assoupissait pourrait même atteindre 0,5 % du PNB. Bref, la démocratie paie.

« Certes, le gouvernement a de la chance, explique un expert occidental, *mais il faut ajouter que la politique d'austérité suivie par le précédent ministre des finances, M. Sommai Hountrakul, est en train de porter ses fruits. »*

Les effets de la dévaluation du bath, fort critiquée lorsqu'elle fut décidée à la fin de 1984, commencent à se faire sentir. La hausse spectaculaire des exportations de 20 % durant le premier semestre en témoigne, comme la chute de 6,7 % des importations.

Le déficit de la balance commerciale, qui avait atteint 60 000 millions de baths en 1985, pourrait à peine dépasser 15 000 millions cette année. Pour les six premiers mois de 1986, elle n'est que de 6 700 millions. Parmi les produits locaux les plus demandés : les crevettes séchées et le poisson surgelé (+ 32 % en un an), le textile (+ 10 %) ; les circuits intégrés (+ 44 %) ; les bijoux et pierres précieuses dont se parent les Américaines (+ 26,4 %) ; le poulet que dévorent les *Japonais*, et même les *fleurs* artificielles. L'étain, par contre, comme partout ailleurs, est frappé par la crise (– 43,3 %).

Près de 60 % des produits manufacturés sont exportés vers les Etats-Unis. Ce genre d'activités favorise les petites et moyennes entreprises, et de coquettes fortunes sont en train de s'édifier. *« Cette richesse reste malheureusement concentrée dans les mains d'un petit nombre »*, remarque un économiste local, mais on constate déjà une relance de la construction et des ventes d'automobiles. La politique d'austérité du précédent ministre des finances ne lui avait valu que peu d'amis. Cette *fois*, c'est décidé, le gouvernement va dépenser de l'argent pour stimuler les milieux d'affaires encore sceptiques.

Avec fanfare, les autorités ont déclaré que 1 500 millions de baths seraient puisés à cet effet dans le « fonds pétrolier » que le gouvernement s'est constitué à la suite de la chute du prix du pétrole.

Pour un expert occidental, il s'agit d'une *« mesure immédiate, plus spectaculaire qu'efficace »*, alors que *« le grand problème du nouveau gouvernement est d'obtenir des résultats rapides »*.

Certains craignent que ce souci n'amène l'équipe au pouvoir à contracter des emprunts nouveaux pour relancer quelques grands projets, tel le développement industriel de la côte est.

« Il faut faire attention au déséquilibre croissant entre la ville et la campagne, entre la richesse de quelques-uns et la pauvreté des milieux agricoles, qui représentent encore 80 % de la population active », ajoute un membre de la section économique de l'ambassade des Etats-Unis.

Dans les campagnes, on est en effet moins optimiste. Le prix du riz, en un an, a chuté de 24 %. C'est dur pour le paysan de base, qui, dans les bons jours, vit déjà pratiquement en deçà du seuil de pauvreté. La production de riz a baissé de 3,6 % en un an, celle du tapioca de 19,2 %, et même si les exportations ont légèrement augmenté, le profit en est effacé par le recul des prix.

Les progrès dans l'ensemble du domaine agricole seront modestes : hausse de 1,9 % prévue pour 1986 (contre 2,7 % en 1985 et 5 % en 1984). Le paysan continuera donc à nourrir les villes, qui le lui rendront bien mal.

JACQUES BEKAERT.

(1) 1 F = 3,70 baths.

Le Pérou effectuera un versement à ses banques créditrices

Le premier ministre et ministre des finances péruvien, M. Luis Alba Castro, a annoncé, le jeudi 2 octobre à Washington, que son gouvernement effectuera un versement de 10 à 15 millions de dollars à ses banques créditrices. Cette déclaration vient en réponse à la menace du comité bancaire de se dissoudre et de ne pas envoyer de délégation à Lima, dans l'hypothèse où le Pérou n'effectuerait aucun versement portant sur les intérêts échus.

La dette du Pérou envers ses banques créancières s'élève à plus de 600 millions de dollars. Mais, face au gouvernement péruvien, qui déclare ne pas pouvoir payer, le comité bancaire ne réclame qu'un versement « symbolique ».



Economie

M. Gérard Gaumé, socialiste, démissionne du bureau confédéral de la CGT

Un communiqué du bureau confédéral de la CGT a annoncé, ce vendredi 3 octobre au matin, la démission de cette instance de M. Gérard Gaumé, également membre du comité directeur du PS, pour *« raisons personnelles et professionnelles »*. Cette démission sera effective lors du prochain comité confédéral national de la CGT, en novembre, où M. Gaumé sera remplacé par un autre militant socialiste, M. Daniel Anglerand (énergie).

M. Gérard Gaumé s'en va presque sur la pointe des pieds. Sans éclat. Sans crise apparente. Le communiqué officiel met en avant des raisons *« personnelles et professionnelles »*. Celles-ci existent bel et bien puisque, à quarante-deux ans, M. Gaumé devrait retrouver une activité professionnelle chez Bull, où il était ingénieur informaticien avant d'être détaché. Dans le texte du bureau confédéral, M. Gaumé, qui reste membre de la commission exécutive et – jusqu'au prochain congrès – du comité directeur du PS, rappelle son *« attachement »* à la CGT, souhaite son *« développement »* et *souligne même qu'il a bénéficié d'une réelle liberté d'expression, y compris pour exprimer ses « divergences »*.

Alors que, à l'issue du quarante-deuxième congrès confédéral de novembre 1985, qui avait confirmé et amplifié une orientation très hostile au gouvernement socialiste, un des deux membres socialistes du bureau confédéral confiait qu'il allait falloir « se battre comme des chiens » pour éviter une hémorragie des militants cégétistes socialistes, tout est fait pour que cette démission n'apparaisse pas comme une rupture. M. André Deluchat, l'autre socialiste, dont la femme, Chantal, avait démissionné avec éclat en février dernier de la direction de l'union départementale du Val-de-Marne, demeure au bureau confédéral.

Quant à M. Gaumé, le fait de mettre en avant des raisons *« personnelles » lui permet d'affirmer que personne ne lui a demandé de démissionner. En clair, le message signifie que ce n'est pas le PS qui l'a poussé vers la sortie. La démission de M. Gaumé ne ressemble donc pas à celles de Mme Christiane Gilles et de M. Jean-Louis Moynot, qui, tous deux communistes, avaient démissionné le 14 octobre 1981 en affirmant leur désaccord avec une orientation qui s'était éloignée de la ligne d'« ouverture »* du quarantième congrès confédéral à Grenoble en octobre 1978. Le départ de M. Gaumé s'apparente à ceux de Mme Jacqueline Lambert et de M. René Buhl, qui avaient démissionné en décembre 1980 pour *« convenances personnelles »* et dont, en fait, chacun connaissait les divergences avec la ligne suivie. Mais qu'un membre du comité directeur du PS démissionne du bureau de la CGT est un signe de malaise interne, et nul ne peut imaginer que le PS ait été vraiment tenu à l'écart d'une telle décision...

Une position de plus en plus difficile

M. Gaumé était entré au bureau confédéral de la CGT au congrès de Grenoble, en pleine ouverture. Accueilli avec réticence par les socialistes – plutôt contestataires – de l'époque, il avait une première fois pris ses distances avec la direction après le départ de Mme Gilles et de M. Moynot, en estimant que cet événement rendait *« d'autant plus urgente la prescription des exclusives »*.

La position de M. Gaumé – comme celle de M. Deluchat (entré au bureau confédéral en 1982) – devait devenir au fil des mois de plus en plus inconfortable, surtout à partir de 1985. Refusant de dresser un bilan globalement négatif de l'action gouvernementale, il confiait au *Monde*, en juin 1985 après que M. Krasucki avait été mis en cause par le comité central du PC pour sa *« mollesse »* : *« La CGT n'a pas besoin de mentor pour mener et développer les luttes (...). Entre Jaurès et Guesde, je choisis sans hésiter Jaurès »*. Multipliant, avec M. Deluchat, les abstentions sur des déclarations de la commission exécutive ou même du bureau confédéral, il avait exprimé son désaccord avec le document d'orientation du congrès de Montreuil en novembre 1985, craignant une *« démarche de caractère plus politique que syndical »* et mettant en garde contre l'*« antisocialisme »*. Il déplorait la lenteur de l'adaptation syndicale de la CGT et les manquements à la démocratie syndicale. Plus récemment, il n'avait pas approuvé le réengagement de la CGT dans la Fédération syndicale mondiale (FSM).

Le départ de M. Gaumé renvoie la CGT devant le miroir de ses échecs internes : en premier lieu, celui de l'« ouverture » manquée de 1978. Mais visiblement, en jouant la carte du remplacement, le PS, pourtant traversé par un débat sur la « recomposition » du mouvement syndical autour des projets prêtés à la FEN, refuse la crise. Il ne veut pas donner à ses militants de la CGT le signal d'une sortie en masse... même si nombre d'entre eux sont déjà *partis ou se sont mis en congé*. Le successeur de M. Gaumé, M. Angleraud, entré à la commission exécutive en novembre 1985, est un socialiste mitterrandiste (M. Deluchat est membre du courant Chevènement). Chrétien, il a notamment fait ses classes à la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) puis à l'Action catholique ouvrière (ACO), *deux organisations où il fut* secrétaire général. M. Angleraud risque de se retrouver à terme avec les mêmes difficultés que M. Gaumé. A moins que la CGT n'assouplisse sa ligne...

MICHEL NOBLECOURT.

Paiement mensuel des pensions d'invalidité

Les pensions d'invalidité, de veuf ou de veuve invalide, versées par le régime général des salariés, les allocations supplémentaires du Fonds national de solidarité (FNS), et les rentes d'accident du travail pour les incapacités permanentes dépassant 66 % vont être payées mensuellement, conformément aux décrets du 28 janvier. Cette mensualisation commencera par les pensions d'invalidité, les pensions de veuf ou de veuve invalide et les allocations supplémentaire du FNS : le premier paiement mensuel aura lieu le 8 novembre (pour le mois d'octobre) pour les pensionnés nés en janvier, avril, juillet et octobre, le 8 décembre (pour le mois de novembre) pour ceux nés en février, mai, août et novembre, le 8 janvier 1987 pour ceux nés en mars, juin, septembre et décembre. Pour les rentes d'accident du travail, il aura lieu entre le 1er et le 8 décembre (pour le mois de novembre).

Ensuite les pensionnés seront payés chaque mois aux mêmes dates. Auparavant, ils recevaient leur pension en fin de trimestre, vers le 25 du dernier mois. Rappelons que les retraites du régime général doivent aussi être mensualisées, le premier versement mensuel devant avoir lieu dans les premiers jours de janvier 1987.

Le « temps fort » du 21 octobre

« Convergence » n'est pas unité

La CGT a annoncé, au cours d'une conférence de presse le jeudi 2 octobre, une semaine d'action interprofessionnelle du *20 au 25 octobre, avec, comme prévu* (*le Monde* du 2 octobre), un *« temps fort »* et une manifestation à Paris le 21, le même jour que les grèves annoncées dans la fonction publique par la FEN, la CFDT, FO et les autonomes de la FGAF. *« Temps fort »* qui pourrait prendre la forme d'une journée d'action interprofessionnelle avec grèves dans le secteur public et dans le secteur privé comme le 24 octobre 1985, même si M. Krasucki a noté prudemment qu'il n'y avait pas pour ces mouvements de *« pilotage automatique »* et qu'ils seraient donc *« à géométrie variable »*. La FEN s'est aussitôt félicitée du *« ralliement de la CGT »*...

Tout en plaçant la barre de l'action un cran au-dessus des autres centrales, M. Krasucki a donné le sentiment d'une CGT moins repliée sur elle-même. Conforté par sa récente accession à la vice-présidence de la Fédération syndicale mondiale, il est venu à bout, après de vifs débats internes en septembre, de *ceux qui refusent de faire apparaître le moindre début de convergence – fût-ce tactique comme c'est le cas – avec les autres centrales*. Pour autant, il ne cède pas aux mirages d'une réelle unité d'action. Le fil est gros, mais c'est bien joué...

M. Krasucki a même donné une petite leçon : *« Nous sommes bien dans notre rôle d'organisation qui accomplit son rôle de force motrice. Impossible de contester le rôle de locomotive de la CGT. Nous n'ignorons rien des différences et nous ne cherchons pas à tricher. Nous ne tenons pas non plus à les envenimer. Les travailleurs aspirent à ce que les organisations syndicales soient les plus nombreuses dans l'action. La CGT ne manque aucun rendez-vous de l'action. »*

M. N.

MATIÈRES PREMIÈRES

La signature de l'accord céréalier soviéto-canadien

Une nouvelle désillusion pour les Américains

L'accord céréalier quinquennal que le Canada et l'Union soviétique avaient conclu en décembre dernier a officiellement été signé, le 2 octobre à Ottawa, par le ministre responsable de la commission canadienne du blé, M. Charles Mayer, et le vice-ministre soviétique du commerce extérieur, M. Victor Ivanov.

Cet accord n'est pas en soi une surprise, mais il confirme la volonté accrue de Moscou de se passer, autant que faire se peut, du grain américain. Le resserrement des liens agricoles entre le Canada et l'URSS est une nouvelle désillusion pour les fermiers américains, une semaine après la vente de 1 million de tonnes de blé à Moscou par la Communauté européenne (il s'agit en fait de blé français mobilisé par la société Interagra de M. Doumeng, avec le concours de quatre grands négociants). La proposition officielle de M. Reagan aux Soviétiques, le 1er août, de leur vendre 4 millions de tonnes *« subventionnées »* (un rabais de 13 dollars, puis de 15 dollars a été proposé) est en même temps restée sans écho. Il est vrai que cet été, la société de négoce soviétique, Exporthleb, a fixé des conditions draconiennes pour accepter le blé étranger, quelle que soit sa provenance (*le Monde* daté 28-29 septembre).

De l'avis des professionnels, M. Doumeng a beau jeu de dire qu'il n'a pas peur des nouveaux impératifs d'Exporthleb. *« Celui-ci a dû avoir au préalable la garantie que sa marchandise ne serait pas renvoyée. Lorsque Doumeng est dans le coup, la décision se prend, côté soviétique, au plus haut niveau de l'Etat »*, affirme un opérateur international. Dès lors, les quelques négociants que le patron d'Interagra a associés à sa transaction avec les Soviétiques bénéficient d'une *« assurance »*.

Selon certaines informations émanant du négoce, les Canadiens, qui se targuent d'avoir le meilleur blé du monde, auraient vendu en septembre 1,5 million de tonnes à Exporthleb, livrables cet automne.

Mais depuis plusieurs jours, la grève des dockers dans le port canadien de Thunder-Bay gêne le trafic céréalier. Bien que les fournisseurs de Moscou aient demandé la possibilité d'écouler leur grain par le port américain de Duluth, il serait surprenant qu'ils obtiennent satisfaction... Devant ce contretemps, des opérateurs français ont demandé à Bruxelles des certificats d'exportation de blé pour un montant de 3,125 milliards de tonnes, avec une subvention (restitution) de 130 dollars. Le 2 octobre dans la soirée, la Communauté a cependant refusé de leur donner ce *« permis de chasse »*, convaincue que les Soviétiques avaient couvert la semaine dernière leurs besoins pour le dernier trimestre.

Sur un marché pléthorique, Moscou est ainsi maître du jeu. Au cours de la campagne 1985-1986, qui s'est achevée le 30 juin, l'URSS a importé environ 15 millions de tonnes de blé, dont 143 000 tonnes seulement en provenance des Etats-Unis. L'accord quinquennal de 1983 qui lie pourtant ces deux pays fixe à 4 millions de tonnes la quantité minimale de céréales que les Soviétiques doivent acheter à Washington. Pour la deuxième année consécutive, cette clause est largement battue en brèche...

ÉRIC FOTTORINO.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Schlumberger

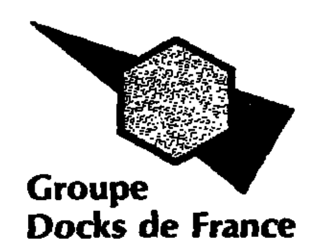
Le conseil d'administration de Schlumberger, réuni à New-York le 1er octobre 1986, a élu à l'unanimité Uvan Baird président-directeur général en remplacement de Michel Vaillaud.

Euan Baird, quarante-neuf ans, est entré chez Schlumberger en 1960 et a occupé, dans les services de mesures des sondages pétroliers, diverses fonctions en Europe, en Afrique, en Extrême-Orient et au Moyen-Orient. En 1974, il est nommé à Paris directeur du personnel et, en 1976, directeur de l'exploitation, responsable des services de mesures dans les sondages pétroliers pour l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud.

En 1979, Euan Baird est nommé à New-York directeur général adjoint, responsable de l'ensemble des services de mesures dans les sondages pétroliers.

Il est membre du conseil d'administration depuis 1986.

Euan Baird est ancien élève de l'université d'Aberdeen et ingénieur diplômé de l'université de Cambridge.



Groupe Docks de France

Le conseil d'administration des Docks de France, réuni le 1er octobre 1986, a arrêté les comptes du premier semestre de l'exercice 1986.

Les chiffres essentiels figurent dans le tableau ci-dessous :

	1er semestre 1986 (MF)	1er semestre 1985 (MF)	Variation (%)
Société mère			
Chiffre d'affaires hors taxes	968,9	921	+ 5,2
Résultat courant après impôt	29,1	27,9	+ 4,5
Résultat de la période	30	28,5	+ 5,1
Groupe			
Chiffre d'affaires hors taxes	8 782,3	8 604,5	+ 4,1 (1)
Résultat courant après impôt	33,4	29,9	+ 11,8
Résultat de la période	44,3	36,8	+ 20,4

(1) A partir des chiffres en monnaies nationales pour les filiales étrangères.

Épéda-Bertrand Faure

RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 1986

En millions de francs	Premier semestre 1985	Premier semestre 1986	Variation %
Chiffre d'affaires H.T.	1 480	1 717	+ 15,4
Résultat courant avant I.S.	95,2	108,2	+ 13,7

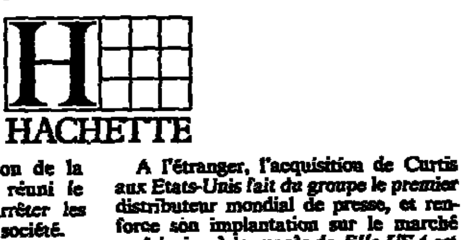
Le premier semestre 1986 marque une évolution satisfaisante, tant de l'activité du groupe que de ses résultats.

Les ventes de literie, qui avaient subi au cours de l'exercice précédent une sensible diminution de volume, ont repris leur progression au cours du premier semestre. Néanmoins, les coûts de lancement des nouveaux produits Epéda et Mérinos (mise en place des nouveaux équipements, budgets de publicité) ont en particulier pesé sur la rentabilité au cours du semestre.

L'activité Sièges automobiles a bénéficié de la meilleure conjoncture internationale du secteur, marquée notamment par le succès de nouveaux modèles, français et étrangers, sur lesquels le groupe est bien placé. Ce climat favorable associé aux efforts de modernisation et de rationalisation se traduit par une progression satisfaisante de l'activité et des résultats.

Delsey a poursuivi sa croissance à un rythme soutenu, grâce notamment au bon accueil des lignes de bagages souples. Bien qu'encore pénalisés par les investissements commerciaux en Italie et aux Etats-Unis, où l'implantation de Delsey se réalise de manière satisfaisante, les résultats sont en sensible amélioration.

Pour l'ensemble de l'exercice 1986, la tendance enregistrée au cours du premier semestre devrait se maintenir en chiffre d'affaires et en résultats.



HACHETTE

Le conseil d'administration de la société Hachette SA s'est réuni le 30 septembre 1986 pour arrêter les résultats au 30 juin 1986 de la société.

Le résultat courant d'exploitation d'Hachette SA a été particulièrement bon au premier semestre puisqu'il s'établit avant plus ou moins-values à 111,2 millions de francs, contre 79,2 millions de francs en 1985.

Après plus et moins-values, il ressort à 140,4 millions de francs, contre 79 millions de francs.

Cette période a été marquée par un certain nombre d'opérations qui renforcent les positions stratétiques d'Hachette en France et à l'étranger.

Les principales ont été, en France, la prise du contrôle d'Europe nº 1 Communication. Cette acquisition a été accompagnée par le cession des participations que le groupe détenait dans la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion et dans la société Pathé-Cinéma.

A l'étranger, l'acquisition de Curtis aux Etats-Unis fait du groupe le premier distributeur mondial de presse, et renforce son implantation sur le marché américain où le succès de *Elle-USA* est remarquable, dépassant sept cent mille exemplaires en septembre, et franchissant son seuil de rentabilité avec douze mois d'avance. Une nouvelle édition de *Elle* sera très prochainement lancée en Espagne.

Les moyens financiers du groupe, déjà importants, ont été très renforcés par l'émission d'obligations remboursables en certificats d'investissements, réalisée au mois de juillet et pour un montant d'environ 1 milliard de francs.

Les résultats consolidés, qui constituent le véritable reflet de la situation du groupe, seront pour l'année 1986 améliorés par rapport aux prévisions antérieures puisqu'ils devraient être légèrement supérieurs à 210 millions de francs avant plus ou moins-values, et de l'ordre de 410 millions de francs après plus et moins-values.

GROUPE SLN

Au premier semestre 1986, les ventes de produits métallurgiques du groupe SLN ont été de 25 132 tonnes, contre 23 606 tonnes au premier semestre 1985.

La forte baisse des prix du nickel et de la parité du dollar a, au niveau consolidé, ramené le chiffre d'affaires de 1 207 millions de francs à 792 millions de francs et entraîné une perte de 124 millions de francs contre un bénéfice de 144 millions de francs au premier semestre 1985. La perte du premier semestre 1986 s'entend avant toute reprise sur la provision pour amortissements dégressifs constituée au 31 décembre 1985.

Les résultats du second semestre resteront défavorables, faute d'un redressement des cours, que seule une meilleure adaptation des productions à la consommation mondiale rendrait possible.

Pour le groupe SLN, la production métallurgique sera ramenée sur l'ensemble de l'année 1986 à environ 42 000 tonnes, contre 45 000 tonnes en 1985.

Degrémont

Le conseil d'administration réuni le 25 septembre 1986 a examiné les résultats de Degrémont S.A. au 30 juin 1986.

Les commandes d'équipements proprement dits à l'exclusion du génie civil sous-traité et des activités annexes, se sont élevées à 321 millions de francs pour le premier semestre 1986, contre 439 millions de francs au premier semestre 1985. Cette diminution tient à l'exportation, où les décisions de commandes se raréfient ou sont retardées : l'activité commerciale France se maintient à un niveau satisfaisant.

Le résultat courant est positif à hauteur de 1,9 million de francs pour le premier semestre, se rapportant à un chiffre d'affaires de 460 millions de francs. En revanche, des pertes exceptionnelles dues notamment aux difficultés de certaines filiales étrangères ont pesé sur le résultat net comptable qui s'est établi à – 23,4 millions de francs. La poursuite du plan d'apurement et de redressement sur l'année en cours devrait conduire à comptabiliser au titre de l'exercice 1986 des charges exceptionnelles au-delà d'un résultat courant équilibré.

Economie

Nominations

● **Chez Usinor et Sacilor**, le nouveau président unique, M. Francis Mer, a nommé quatre directeurs pour élaborer des stratégies communes aux deux groupes. **M. GÉRARD BELORGEY** (cinquante-trois ans – ENA), devient directeur des affaires sociales. **M. ROBERT HUDRY** (quarante ans – Polytechnique, ingénieur de l'armement et ENA) sera directeur des affaires financières. **M. JEAN-CLAUDE GEORGES-FRANÇOIS** (quarante-neuf ans – DES lettres, IEP Paris) est nommé directeur des affaires économiques et du développement régional. **M. FRANÇOIS LABADENS** (quarante-sept ans) sera directeur de la communication.

● **Chez Ricard, M. JEAN-MARIE LABORDE**, trente-huit ans, sera nommé PDG en janvier 1987, en remplacement de M. Gérard Serin. M. Laborde est entré dans le groupe Pernod-Ricard en 1979, comme chef du service plan-budget, avant de diriger la filiale écossaise du groupe, House of Campbell. Il était directeur général de Ricard depuis 1985.

● **Au cabinet de M. Pierre Méhaignerie**, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, **M. JEAN-PIERRE BEYSSON**, administrateur civil, est nommé directeur, en remplacement de M. Jean-François Carrez qui est nommé chargé de mission auprès du ministre. M. Beysson était directeur adjoint du cabinet.

● **Au Crédit foncier de France, M. JEAN-CLAUDE COLLI**, inspecteur général des finances, a été nommé par décret sous-gouverneur pour une durée de trois ans.

● **Dans le groupe Colgate-Palmolive-France, M. SYLVAIN BLUNTZ**, trente-huit ans, ancien élève de l'ESSEC, a été nommé directeur général des Laboratoires Larochette. Il est entré chez Colgate-Palmolive en 1972 et il en est directeur du marketing pour la France depuis 1982.

● **A la Commission des opérations de Bourse, M. PIERRE FLEURIOT**, trente-deux ans, est nommé chef du service des études en remplacement de M. Jacques Regniez. Ancien élève de l'ENA, inspecteur des finances, il était entré en septembre 1985 à la COB en qualité de chargé de mission auprès du président, M. Le Portz, pour s'occuper des questions concernant le développement et la modernisation du marché financier français.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Le conseil d'administration s'est réuni le 30 septembre 1986 sous la présidence de M. André Mouly, élu à ses fonctions à la suite du décès de M. Louis Moreau.

En application de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 1986 qui offrait aux actionnaires la possibilité de percevoir le dividende en actions, le conseil d'administration a constaté que sur 60 052 585 F de dividende mis en paiement, plus de 87 % ont été payés au moyen d'actions nouvelles souscrites au prix unitaire de 911 F.

Suite au paiement du dividende en actions et aux conversions d'obligations convertibles en actions, le capital social se trouve ainsi porté à 260 861 400 F et les capitaux propres à 929 492 132 F.

Le conseil d'administration a ensuite examiné les comptes arrêtés au 30 juin 1986 qui font apparaître un résultat courant de 55 821 499,03 F contre 29 895 502,53 F au premier semestre 1985, soit une progression de 86,72 % ; cette évolution s'apprécie en fonction de l'opération d'apports intervenue le 1er octobre 1985. Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 1,2 million de francs, le bénéfice du premier semestre 1985 s'établit à 57 043 083,32 F.

Le conseil d'administration a approuvé le programme d'investissements des trois prochaines années sur les sites de Rungis, Villepinte, Bures et Antony, d'un montant de l'ordre de 300 millions de francs qui pourra être financé sur les ressources propres de la société sans recours au marché financier.

Les loyers prévisionnels de l'exercice 1986 devraient s'élever à 168 millions de francs (dont 49,8 millions de francs au titre des immeubles ayant fait l'objet de l'opération d'apports) contre 116,6 millions de francs en 1985 (dont 12,1 millions de francs au titre des apports), soit une augmentation de 44 % compte tenu de l'évolution du patrimoine.

En l'état actuel des hypothèses retenues, il apparaît que, sauf événement exceptionnel, les résultats de l'exercice devraient permettre de servir un dividende de l'ordre de 37 F contre 34 F en 1985.

société nationale elf aquitaine

RETRAITES DU GROUPE ELF AQUITAINE, SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il est porté à la connaissance des retraités des sociétés dont le groupe Elf Aquitaine est l'actionnaire majoritaire et des personnes ayant quitté ces sociétés, après y avoir passé au moins cinq ans, qu'une souscription d'actions à des conditions préférentielles leur est ouverte.

Pour souscrire, les personnes s'estimant concernées sont invitées à s'adresser par écrit, dans les prochains jours, au service du personnel de la société du groupe à laquelle elles ont appartenu.



Le conseil d'administration de la Lyonnaise des eaux, réuni le 1er octobre, a examiné les résultats de la société et du groupe, pour le premier semestre 1986, retracés dans le tableau ci-dessous.

	SOCIÉTÉ			GROUPE		
	30-6-85 MF	30-6-86 MF	Variation %	30-6-85 MF	30-6-86 MF	Variation %
Chiffre d'affaires	1 488	1 594	+ 7,1	6 531	7 335	+ 12,3
Résultat courant	114	141	+ 23	396	510	+ 28,8
Résultat net	54,6	69,3	+ 27	177	255	+ 44
Résultat net (part groupe)				114,4	172	+ 50

L'activité du premier semestre, en hausse de 7 % pour la société, a été satisfaisante. La progression plus importante du chiffre d'affaires consolidé s'explique essentiellement par des changements de périmètre.

Grâce, notamment, à la forte croissance des produits financiers et à l'amélioration des conditions climatiques, le résultat courant est en augmentation de 23 % pour la société et de 29 % pour le groupe. Le résultat net de la société a atteint 69,3 MF (contre 54,6 MF), en progression de 27 %. Pour le résultat consolidé qui s'élève à 172 MF pour la part du groupe (contre 114,4 MF), son taux d'augmentation de 50 % ne peut être extrapolé sur l'année entière.

Les prévisions de résultats pour l'année avancées antérieurement ne sont pas modifiées. La société s'attend à des résultats sociaux et consolidés en progression substantielle, ce qui, compte tenu de l'augmentation de 20 % du nombre des actions intervenue au premier trimestre 1986, permettrait une croissance modérée des résultats par action.

Marchés financiers

PARIS, 2 octobre ↑

Fermeté
+ 0,75 %

La Bourse a confirmé ses bonnes dispositions de la veille en séance officielle du 2 octobre, où l'indicateur gagnait environ 0,75 %. Le marché a une nouvelle fois bien réagi à la reprise de Wall Street. Quelques informations propres aux sociétés françaises ont aussi donné à la tendance une bonne raison de se raffermir. L'annonce des résultats de Lafarge Coppée (voir ci-dessous) a donné un coup de fouet au titre, tandis que l'ensemble du bâtiment se raffermissait. Bouygues, Ciments Français, Dumez et Maisons Phenix figuraient parmi les valeurs les mieux orientées. En hausse, on remarquait encore Crouzet (lié à Airbus), Poliet et Carrefour.

Autour de la corbeille, les spécialistes remarquaient un net retour des étrangeres à l'achat. Quant au titre Elf, il se traitait en séance à 325,90 F, contre 320 F la veille. On apprenait aussi les conditions de l'offre publique d'échange lancée par les sociétés Cérus et Pechelbronn sur les Presses de la Cité. Les banques dites « préservatrices » (Indosuez et Demachy) proposent aux actionnaires des Presses de la Cité d'échanger leurs actions contre des actions Cérus, à raison de trois titres Cérus et d'un versement en espèces de 700 F pour une action Presse de la Cité. Vallourec était, de son côté, réservé à la hausse, de même que GTM entreprise. En baisse, figuraient Spic (– 3,5 %), Signaux, Talcs et Schneider, de même que Schlumberger.

L'annonce du refus de M. Mitterrand de signer les ordonnances sur le découpage électoral provoquait un certain tassement en fin de séance.

Du côté des obligations, le marché affichait aussi une certaine lourdeur ; le contrat à échéance juin 1987 cédait 0,22 %, à 111,40.

Lingot : 90 050 F (– 900 F) ; napoléon : 539 F (– 3 F).

NEW-YORK, 2 octobre

Hésitant

L'approche de la publication des statistiques relatives au chômage aux Etats-Unis au mois de septembre – prévue pour vendredi – a constitué un facteur d'hésitation au Big Board, et les cours des actions américaines ont fluctué dans d'étroites limites mercredi. En clôture, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles reflétait un effritement de 1,69 point, à 1 781,21 points, tandis que le volume des échanges dépassait à peine les 128 millions d'actions, contre 143,5 millions la veille.

Si les indications du mois d'août se confirmaient en septembre sur le front de l'emploi, cela tendrait à démontrer qu'une – timide – reprise des affaires est en cours, mais d'autres indicateurs économiques incitent à quelque prudence, et l'évolution des marchés (obligataire et actions) s'en ressent, seules les valeurs concernées par des opérations financières ou par la vie interne de l'entreprise suscitant quelque intérêt.

Schlumberger, qui figure dans ce dernier cas avec 2,1 millions de titres échangés (l'un des plus forts volumes de la séance), a gagné du terrain après l'annonce de la démission de son président et du remplacement par M. Euan Baird ; certains observateurs escomptent une mini-réorganisation de la compagnie qui pourrait la conduire à céder sa filiale semi-conducteurs.

VALEURS	Cours du 1er oct.	Cours du 2 oct.
Alcoa	36 1/4	36 1/2
A.T.T.	22 7/8	22 1/2
Boeing	54 3/8	53 1/2
Chase Manhattan Bank	37	36 1/2
Du Pont de Nemours	90 1/4	90
Eastman Kodak	54 1/2	54 7/8
Exxon	67 7/8	67 5/8
Ford	54	54 5/8
General Electric	72 5/8	71 3/4
General Motors	68 1/8	68 7/8
Goodyear	34 5/8	33 3/4
I.B.M.	132 5/8	132 3/4
I.T.T.	49 1/8	48 7/8
Mobil Oil	37 7/8	37 3/4
Pfizer	57 7/8	57 7/8
Schlumberger	33 1/8	34 7/8
Texaco	34 3/8	34
U.A.L. Inc.	58 1/2	58 5/8
Union Carbide	21	20 7/8
U.S.X. Corp.	24 3/4	24 5/8
Westinghouse	53 1/2	54
Xerox Corp.	52	51 3/4

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,58 F ↓

Sur des marchés des changes assez nerveux, le dollar a glissé, et assez nettement, perdant près de 1 %. La livre, très attaquée jeudi, est restée faible vendredi, soutenue par la Banque d'Angleterre et, aussi, la Banque fédérale d'Allemagne. A Paris, la Banque de France a dû intervenir à nouveau pour empêcher le deutschemark de monter.

FRANCFORT	2 oct.	3 oct.
Dollar (en DM)	2,02	2,008
TOKYO	**2 oct.**	**3 oct.**
Dollar (en yens)	153,95	154,25

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (3 oct.)	7 1/4 %
New-York (2 oct.)	5 7/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	1er oct.	2 oct.
Valeurs françaises	146,5	147,3
Valeurs étrangères	111,7	111

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	382,5	386,5

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	1er oct.	2 oct.
Industrielles	1 782,90	1 781,21

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	1er oct.	2 oct.
Industrielles	1 251,7	1 246
Mines d'or	321,5	317,2
Fonds d'Etat	82,83	82,30

TOKYO

	2 oct.	3 oct.
Nikkeï	17 264,97	16 952,60
Indice général	1 463,10	1 426,89

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 2 octobre
Nombre de contrats : 5 400

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Oct. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	110,80	111,90	111,75	111,35
Précédent	–	110,95	112,10	112	111,65

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PECHINEY : CHUTE SÉVÈRE DES BÉNÉFICES AU PREMIER SEMESTRE. – Le groupe nationalisé Pechiney, troisième producteur mondial d'aluminium, a annoncé une chute de 76 % de ses bénéfices au premier semestre 1986, avec 104 millions de francs, contre 451 millions au premier semestre 1985 et 732 millions sur l'année 1985. Principale responsable selon la direction : la chute du dollar (– 20 % entre septembre 1985 et le début de cette année), qui n'a été que partiellement compensée par la remontée du prix de l'aluminium (de 950 dollars la tonne en novembre 1985 à 1 150 en janvier-février 1986), qui ne s'est pas poursuivie depuis. Pechiney voit son chiffre d'affaires semestriel diminuer de 10 % à 18 milliards de francs, mais limite la baisse de sa marge brute d'autofinancement de 1,69 milliard à 1,27.

Le second semestre ne sera pas meilleur et devra prendre en compte les provisions pour restructuration liées aux décisions à venir sur les sites de Nogueres et Rioupéroux, et sur le secteur du cuivre toujours déficitaire.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,5790	6,5820	+ 65	+ 77	+ 130	+ 155	+ 380	+ 460
$ can.	4,7433	4,7472	– 49	– 33	– 101	– 73	– 367	– 294
Yen (100)	4,2674	4,2721	+ 84	+ 97	+ 170	+ 193	+ 484	+ 546
DM	3,2751	3,2782	+ 70	+ 84	+ 143	+ 164	+ 404	+ 461
Florin	2,8982	2,9008	+ 43	+ 51	+ 87	+ 100	+ 261	+ 303
F.B. (100)	15,7864	15,8012	– 43	+ 14	– 104	+ 12	– 298	+ 42
F.S.	4,0404	4,0447	+ 115	+ 135	+ 227	+ 255	+ 604	+ 679
L (1 000)	4,7305	4,7361	– 199	– 165	– 379	– 328	– 944	– 841
£	9,4619	9,4728	– 269	– 245	– 558	– 509	– 1703	– 1558

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5 3/4	6	5 5/16	6 1/16	5 15/16	6 1/16	5 15/16	6 1/16
DM	4 1/4	4 1/2	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 1/2	4 5/8
Florin	5 1/4	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 5/16	5 7/16	5 5/16	5 7/16
F.B. (100)	6 1/2	7 1/2	7 1/4	7 1/2	7 1/4	7 1/2	7 3/8	7 5/8
F.S.	1 1/2	2	3 3/4	3 7/8	3 3/4	3 7/8	4 1/16	4 3/16
L (1 000)	9	11	11 3/8	11 1/8	11 3/8	11 7/8	11 1/8	11 1/2
£	9 5/8	9 7/8	10 9/16	10 11/16	10 3/4	10 7/8	11 1/16	11 3/16
F. franç.	9 1/2	10	9 1/4	9 3/4	9 1/4	9 3/4	8 1/2	9

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 2 OCTOBRE

Cours relevés à 17 h 32

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1800	4,5 % 1973	1748	1765	1766	+ 1 02
4599	C.N.E. 3%	4570	4570	4565	- 0 10
1210	B.N.P. T.P.	1212	1212	1213	+ 0 08
1270	C.C.F. T.P.	1280	1270	1270	- 0 78
1211	Créd. Lyon. T.P.	1214	1219	1219	+ 0 41
2880	Electricité T.P.	2800	2780	2780	- 0 71
2110	Renault T.P.	2245	2244	2240	- 0 22
2350	Rhone-Poul. T.P.	2235	2230	2230	- 0 22
1452	St-Gobain T.P.	1455	1450	1450	- 0 34
1385	Thomson T.P.	1400	1400	1399	- 0 07
430	Accor	444	445	443	- 0 22
1770	Agence Havas	1800	1807	1807	+ 0 38
1500	Ag. Havas C. I.	1550	1555	1555	+ 0 32
730	Air Liquide	752	765	753	+ 0 13
1930	Alcatel	1915	1886	1885	- 1 56
1670	Als. Superm.	1750	1799	1799	+ 2 80
430	A.L.S.P.I.	415	431	430	+ 3 61
325	Alsthom	335	336 50	336 50	+ 0 44
1940	Arjom. Prioux	2045	2060	2060	+ 0 73
245	Aussedat-Rey	251	258 50	257	+ 2 39
1600	Aux. Entrepr.	1595	1615	1615	+ 1 25
1290	Avions Dassault	1205	1207	1203	- 0 16
525	Bail-Equipem.	471	489	480	+ 1 91
1050	Bail-Investiss.	1150	1135	1139	- 0 96
1200	Cie Bancaire	1139	1150	1150	+ 0 96
585	Bazar H.-V.	579	578	578	- 0 17
480	Béghin-Say	515	520	519	+ 0 77
450	Berger (Mal)	429	450	450	+ 4 89
600	Bic	608	612	612	+ 0 65
1450	B.I.S.	1420	1455	1458	+ 2 67
2340	Biscuit (Géné.)	2290	2295	2295	+ 0 21
2070	Bongrain S.A.	2110	2140	2140	+ 1 42
1270	Bouygues	1400	1419	1419	+ 1 35
4190	B.S.N.	4160	4270	4250	+ 2 16
1130	Carnaud	1139	1150	1150	+ 0 96
3280	Carrefour	3275	3420	3410	+ 4 12
1990	Casino	2101	2198	2170	+ 3 28
1450	Casino A.D.P.	1540	1600	1600	+ 3 89
830	C.C.M.C.	800	820	820	+ 2 50
1340	Cetelem	1272	1296	1295	+ 1 80
1670	C.F.A.O.	1699	1710	1716	+ 1
480	C.F.D.E.	478 10	....	....	....
1110	C.G.I.P.	1190	1210	1206	+ 1 34
1290	Chargeurs S.A.	1320	1336	1322	+ 0 15
57	Chiers-Châtill.	62 50	63 05	64 10	+ 2 56
675	Ciments franç.	686	725	712	+ 3 79
585	Club Méditerr.	572	578	578	+ 1 04
240	Codetel	240	240 20	240 20	+ 0 08
405	Cofimeg	409 80	411	411 50	+ 0 41
850	Colas	975	980	976	+ 0 10
250	Compt. Entrepr.	252	256	256	+ 1 58
600	Compt. Mod.	640	645	660	+ 3 12
1320	Créd. Foncier	1335	1339	1339	+ 0 29
520	Crédit F. Imm.	524	521	521	- 0 57
1750	Crédit Nat.	1595	1625	1615	+ 1 25
270	Crouzet ★	268	275	274 50	+ 2 42

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
2050	Damart S.A.	2160	2190	2190	+ 1 38
3700	Darty ★	3951	3950	3922	- 0 73
285	Dév. R.N.C. (Li)	285	285	285	....
520	D.M.C.	550	559	559	+ 1 63
2170	Docks France ★	2145	2140	2160	+ 0 69
1690	Dumez	1861	1897	1893	+ 1 72
1370	Eaux (Gén.)	1380	1365	1382	+ 0 14
3200	Ecco ★	3285	3288	3270	- 0 45
960	Electro-Finan.	975	990	990	+ 1 53
340	Elf-Aquitaine	320	325	324 50	+ 1 40
315	— (certific.)	312 50	310 10	310 10	- 0 76
2180	Epeda-B-Faure	2280	2280	2280	....
3040	Essilor	3170	3240	3240	+ 2 20
540	Esso S.A.F.	501	502	502	+ 0 19
3360	Eurafrance	3051	3071	3100	+ 1 60
1350	Eurocom ★	1368	1370	1368	- 0 14
2330	Euromarché	2760	2850	2850	+ 3 26
930	Europe nº 1 ★	875	867	848	- 3 08
1430	Facom	1450	1460	1460	+ 0 68
915	Fichet-Bauche	953	930	930	- 2 41
305	Finextel	308	310	310	+ 0 64
285	Fives-Lille	225	....	....	....
225	Fraissinet (Ma)	233 80	238	238	+ 1 79
315	Francarep	321	339	339	+ 5 60
1080	Fromageries Bel	1050	1085	1090	+ 3 80
1070	Gal. Lafayette	1021	1018	1018	- 0 29
390	Gascogne	400	400	400	....
310	Géophysique	300	305	305	+ 1 66
1130	Gerland	1400	1380	1370	- 2 14
430	GTM-Entrepose	525	549	549	+ 4 57
715	Guyenne-Gas. ★	730	732	735	+ 0 68
2550	Hachette ★	2595	2625	2675	+ 3 08
770	Hénin (La)	770	789	790	+ 2 59
68	Imétal	59 10	60	60 80	+ 2 87
805	Imm. Plaine-M.	790	810	810	+ 2 53
4150	Inst. Mérieux	4110	4150	4150	+ 0 97
710	Interbail	725	726	726	+ 0 13
1630	Intertechnique	1650	1689	1689	+ 2 36
890	J. Lefebvre	961	979	979	+ 1 87
1890	Lab. Bellon	1940	1970	1964	+ 1 23
1340	Lafarge-Coppée	1406	1440	1436	+ 2 13
1370	Lebon	1345	1360	1360	+ 1 11
4220	Legrand	4460	4470	4480	+ 0 44
1170	Lesieur	1175	1185	1185	+ 0 85
970	Locabail Immob.	975	984	984	+ 0 92
640	Locafrance	643	655	655	+ 1 86
1180	Locindus	1170	1180	1180	+ 0 85
985	L. Vuitton S.A ★	987	983	975	- 1 21
780	Luchaire	760	760	760	....
1300	Lyonn. Eaux	1310	1350	1340	+ 2 29
199	Mais. Phénix	223	235	235	+ 5 38
585	Majorette (Ly)	541	550	545	+ 1 66

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
103	Manurhin	105	101 50	101 50	- 3 33
400	Mar. Wendel	413	420	421	+ 1 93
1350	Martell	1346	1328	1326	- 1 41
2350	Matra	2252	2280	2265	+ 0 57
3090	Merlin-Gerin	2961	2921	2905	- 1 89
3060	Michelin	2676	2700	2694	+ 0 71
1600	Midi (Cie)	1555	1578	1581	+ 1 67
525	Midland Bk S.A.	518	525	525	+ 1 35
645	Min. Salaig. (Ma)	649	650	650	+ 0 15
45	M.M. Penarroya	38	39 80	39 50	+ 3 94
2110	Moët-Hennessy	2200	2215	2190	- 0 45
910	Mot. Leroy-S ★	898	899	885	- 1 44
72	Moulinex	70 60	70	69 90	- 0 99
1020	Navig. Mixtes	1085	1085	1090	+ 0 46
205	Nord-Est	191 50	191 20	191	- 0 26
450	Nordon (Ny)	442	450	450	+ 1 80
490	Nouvelles Gal.	468	484 50	484 50	+ 3 52
1000	Occident. (Gén.)	1042	1038	1042	....
1470	Omn.F.Paris	1495	1490	1490	- 0 33
186	Olida-Caby	165	159	154	- 6 66
530	Opfi-Paribas	513	508	507	- 1 16
3630	Oréal (L')	3590	3504	3504	- 2 39
845	Paris-Réescomp	809	828	821	+ 1 48
1040	Pechelbronn	1090	1080	1070	- 1 83
1370	Penhoet	1375	1367	1367	- 0 58
970	Pernod-Ricard	983	1009	1001	+ 1 83
152	Pétroles B.P.	147	147	147	....
1100	Peugeot S.A.	1110	1140	1130	+ 1 80
55	Poclain	43 50	42 70	42 70	- 1 83
1480	Poliet	1530	1620	1620	+ 5 88
680	P.M. Labinal	724	748	748	+ 3 31
2400	Presses Cité	2420	....	....	....
1670	Prétabail Sic.	1710	1658	1665	- 2 63
515	Primagaz	544	548	546	+ 0 36
565	Printemps ★	525	525	532	+ 1 33
1910	Promodès	1900	1855	1855	- 2 36
285	Prouvost S.A ★	265	268 90	263	- 0 75
910	Radiotechn.	905	916	920	+ 1 65
179	Raff. Dist. Total	173 80	173 20	173 90	....
2090	Redoute (La) ★	2160	2200	2141	- 0 87
1490	Roussel-Uclaf	1485	1510	1510	+ 1 68
1130	Roussel-C.N.I.	1074	1075	1075	+ 0 09
4550	R. Impériale (Ly)	4730	4750	4750	+ 0 42
285	Sade	288 10	288 10	288 10	....
2840	Sagem	3003	3005	3005	+ 0 06
665	St-Louis B.	698	701	705	+ 1
1630	Salomon	1650	1660	1660	+ 0 60
1120	Salvepar	1106	1120	1120	+ 1 26
715	Sanofi	710	720	715	+ 0 70
480	S.A.T.	435	440	440	+ 1 14
750	Saupiquet (Ns)	755	756	756	+ 0 13

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
660	Schneider ★	653	630	633	- 3 06
118	S.C.O.A.	114	113	113 50	- 0 43
430	S.C.R.E.G.	430	422	425	- 1 16
535	Seb ★	575	580	564	- 1 91
460	Sefimeg	465	470	470	+ 1 07
1650	S.F.I.M.	1695	1725	1725	+ 1 78
77	S.G.E.	79 50	81 50	82 50	+ 3 77
540	Signaux Ent. El.	528	502	508	- 3 78
985	Silic	959	952	952	- 0 72
640	Simco-U.P.H.	648	649	649	+ 0 15
365	Simnor (Li)	363	369 50	369 50	+ 1 79
1210	Skis Rossignol	1210	1250	1250	+ 3 30
890	Siminco	905	907	907	+ 0 22
230	Sodero (Na)	238	237	237	- 0 42
2030	Sodexho	2110	2100	2095	- 0 71
430	Sogerap	433	432	432	- 0 23
1300	Sommer-Allib.	1255	1299	1299	+ 3 50
765	Source Perrier	785	795	791	+ 0 76
1340	Sovac	1410	1370	1370	- 2 83
800	Spie-Batignol.	840	810	810	- 3 57
505	Strafor	545	553	553	+ 1 46
385	Synthélabo ★	394	394	385	- 2 28
530	Talcs Luzenac	558	540	540	- 3 22
2900	Tél. Elect.	2850	2815	2815	- 1 22
1600	Thomson-C.S.F.	1585	1585	1540	- 1 58
435	Total (CFP)	459	458	459 50	+ 0 10
99	— (certific.)	102 20	100 40	102	- 0 19
2800	T.R.T.	2820	2848	2850	+ 1 06
845	U.F.B.	800	780	780	- 2 50
1450	U.I.C.	1324	1300	1301	- 1 73
615	U.I.F.	631	638	638	+ 1 10
1030	U.I.S.	1080	1080	1080	....
665	U.C.B. ★	679	680	679	....
940	Unibail	901	900	900	- 0 11
575	Valéo	630	632	631	+ 0 15
100	Vallourec	98 50	106 80	106	+ 7 61
5120	V. Clicquot-P.	4900	5000	5000	+ 2 04
765	Via Banque	724	740	746	+ 3 03
780	Elf-Gabon	842	850	850	+ 0 95
99	Amax Inc.	94 10	95	95 50	+ 1 48
385	Amer. Express	385	387 90	387 90	+ 0 76
158	Amer. Teleph.	156	154 30	154 30	- 1 08
110	Anglo Amer. C.	96 90	96 10	96 10	- 0 82
560	Amgold	508	508	508	....
805	BASF (Akt)	919	918	918	- 0 10
950	Bayer	970	999	999	+ 2 98
165	Buffelsfont.	144	138 80	140	- 2 77
245	Chase Manh.	243	248	248	+ 2 06
215	Cie Pétr. Imp.	218 60	216	216	- 1 18
53	De Beers	49	46 75	46 85	- 4 38
2610	Deutsche Bank	2614	2631	2620	+ 0 22
52	Dome Mines	43 70	44	44 20	+ 1 14
1370	Dresdner Bank	1380	1386	1386	+ 0 44

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
118	Driefontein Cld	107 50	107 50	107 40	- 0 09
535	Du Pont-Nem.	538	538	535	- 0 55
355	Eastman Kodak	358	363	364	+ 1 67
47	East Rand	44 90	44 80	49	+ 9 13
280	Electrolux	280	283	283	+ 1 07
225	Ericsson	217	218	218	+ 0 46
440	Exxon Corp.	444	448	448	+ 0 90
350	Ford Motors	350	358	360	+ 2 85
82	Freegold	81 10	79 20	82	+ 1 10
103	Gencor	95 80	94 90	94 90	- 0 93
475	Gén. Electr.	487	489	489	+ 0 41
460	Gén. Belgique	467	466	466	- 0 21
460	Gen. Motors	455	455	450 50	- 0 98
56	Goldfields	56 30	54 70	54 70	- 2 84
40	Gd Metropolitain	41 30	39 80	40	- 3 14
82	Harmony	81 90	80	85	+ 3 78
42	Hitachi	43 80	41 30	41 30	- 5 70
845	Hoechst Akt.	880	873	873	- 0 79
106	Imp. Chemical	104 50	104 80	104 80	+ 0 28
93	Inco. Limited	91 40	91 60	91 60	+ 0 21
915	IBM	905	886	886	- 2 09
335	ITT	324	323 50	323 80	- 0 06
158	Ito-Yokado	166 50	157	157	- 5 70
69	Matsushita	73 50	72	73	- 0 68
650	Merck	660	667	667	+ 1 06
675	Minnesota M.	673	681	681	+ 1 18
240	Mobil Corp.	250	250	250	....
580	Morgan J.P.	550	560	560	+ 1 81
33550	Nestlé	34400	34450	34450	+ 0 14
138	Norsk Hydro	135 70	137 80	138	+ 1 69
235	Olivetti	213	208	208	- 2 34
1410	Petrofina	1430	1460	1460	+ 2 09
425	Philip Morris	445	451	451	+ 1 34
148	Philips	155 80	160	160	+ 2 69
455	Quilmès	447	449	455	+ 1 78
685	Randfontein	654	668	670	+ 2 44
580	Royal Dutch	584	589	585	+ 0 17
63	Rio Tinto Zinc	60 50	60 50	60 50	....
95	St Helena Co	85 10	84	84	- 1 29
220	Schlumberger	228	222	224 50	- 1 53
88	Shell transp.	87 50	87 60	87 60	+ 0 11
2160	Siemens A.G.	2289	2300	2285	- 0 17
136	Sony	131 50	127 40	127 40	- 3 11
148	T.D.K.	146	143	143	- 2 05
30	Toshiba Corp.	33 35	31 20	31 70	- 4 94
1400	Unilever	1387	1407	1407	+ 1 44
285	Unit. Techn.	288	283	283 50	- 1 56
590	Vaal Reefs	540	534	536	- 0 74
365	Volvo	346	345	345	- 0 28
295	West Deep	277	273	285	+ 2 88
355	Xerox Corp.	345	346	346	+ 0 28
1 39	Zambia Corp.	1 33	1 30	1 31	- 1 50

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Obligations									Étrangères		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.S.A.	1335	1340	Devanlay	1885	1920	Molex	292	304
Alain Manoukian	790	800	Deville	932	949	Navale-Delmas	761	761
Asystel	425	440	Drouot-Assurances	582	587	Om. Gest. Fin.	436	419
BAFP	720	751	Editions Belfond	269	269	[illegible]	3185	3312
B.I.P.	1278	1325	Elect. S. Dassault	900	900	Petit Bateau	220	228 80
Bolloré Technologies	1100	1144	Expand	380	391	Petrofigaz	460	441
[illegible]	522	510	Filipacchi	780	780	Rexel	925	990
Cables de Lyon	919	915	Guintoli	400	398	St-Gobain Emballage	1324	1377 d
Calberson	695	619 d	Guy Degrenne	900	870	St-Honoré Matignon	252 80	254
Cardif	2890	2800	I.C.C.	307	....	S.C.G.P.M.	218	225
Cap Gemini Sogeti	2270	2290	IM Informatique	380	....	Sema-Metra	980	990
C.D.M.E.	745	740	Le gd livre du mois	332	346	S.E.P.	1133	1179
C. Equip. Elect.	218	217	Loca-Investissement	364	361	S.E.P.R.	1536	1525
C.E.G.I.D.	1480	1480	[illegible]	442	460	S.M.T. Goupil	267	292 d
C.G.I. Informatique	561	536	Merlin Immobilier	446	428	Sofibus	320 50	320 60
C. Occid. Forestière	121	120 10	Métallurg. Minière	143 90	140	Sopra	881	916
[illegible]	182	181	M.M.B.	705	876	Valeurs de France	344	344
Dauphin O.T.A.	1846	1920						

SICAV (sélection) — 2/10

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
● : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	72 40	73
Casino	201	....
Créd. Foncier France	261	262
Pernod Ricard	249	241
Total	10 90	11 05
Souscription		
Oréal (L')	0 01	0 01

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 2/10	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 640	6 617	6 300	6 860
ECU	6 846	6 836	....	....
Allemagne (100 DM)	327 480	327 600	317	337
Belgique (100 F)	15 792	15 797	15 200	16 050
Pays Bas (100 fl.)	290 820	290 960	280	298
Danemark (100 krd)	86 880	86 780	82 500	90
Norvège (100 k)	89 960	89 300	86	92
Grande-Bretagne (£ 1)	9 583	9 499	9 200	9 900
Grèce (100 drachmes)	4 908	4 904	4 600	5 400
Italie (1 000 lires)	4 737	4 735	4 500	5
Suisse (100 f.)	403 700	403 550	391	411
Suède (100 krs)	96 100	95 930	92	98
Autriche (100 sch)	46 550	46 580	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 974	4 967	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 510	4 509	4	4 900
Canada ($ can 1)	4 770	4 786	4 560	6
Japon (100 yens)	4 296	4 291	4 180	4 360

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 2/10
Or fin (kilo en barre)	90000	90000
Or fin (en lingot)	90350	90050
Pièce française (20 fr)	542	539
Pièce française (10 fr)	400	370
Pièce suisse (20 fr)	585	594
Pièce latine (20 fr)	521	512
Souverain	661	651
Pièce de 20 dollars	3290	3235
Pièce de 10 dollars	1590	1595
Pièce de 5 dollars	1005	1005
Pièce de 50 pesos	3455	3400
Pièce de 10 florins	547	540
Or Londres	425 50	425 50
Or Zurich	424 50	433
Or Hongkong	429 95	425 87
Argent Londres	5 57	5 58

Le Monde

Un projet de décret sur les urgences médicales

Priorité aux pompiers

La « *guéguerre* » des urgences — l'expression est de Mme Michèle Barzach, ministre délégué à la santé — risque de rebondir, avec la publication prochaine des décrets d'application de la loi du 6 janvier 1986 *« relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires »*.

Ce nouvel épisode fait suite à de nombreuses escarmouches :

— 6 janvier 1986 : M. Edmond Hervé, alors secrétaire d'Etat à la santé fait voter par le Parlement sa loi sur l'aide médicale urgente. Ce texte prévoit de créer, dans chaque département, un comité chargé de coordonner l'action de toutes les structures qui participent à l'aide médicale urgente. Pour la première fois, une existence légale est accordée aux SAMU.

La réaction de la fédération nationale des sapeurs-pompiers qui voit dans cette loi « *un mauvais coup porté aux sapeurs-pompiers français* » est très vive. Principal reproche adressé aux auteurs de la loi : le fait que celle-ci subordonne l'intervention des pompiers à celle des structures hospitalières.

Les décrets d'application de la loi — ils sont au nombre de quatre — inspirent aujourd'hui la plus vive inquiétude aux responsables des SAMU. Et, tout particulièrement, le décret N° 2 relatif à la mise en œuvre de l'aide médicale urgente ; son article 2 distingue, de manière assez confuse, les « *pathologies naturelles* » des « *pathologies accidentelles* », celles qui nécessitent à la fois des moyens médicaux et des moyens de sauvetage. Principale innovation, le texte prévoit que les pathologies naturelles seront du « *ressort des centres 15* », c'est-à-dire, entre autres, des SAMU, tandis que les pathologies accidentelles seront, elles, du « *ressort du numéro téléphonique 18* ». En clair, celui des pompiers. Conséquence pratique : dans le domaine de l'urgence accidentelle, une fois l'appel reçu au numéro 18, c'est aux services d'incendie et de secours qu'il appartiendra de déclencher l'intervention de leurs moyens de sauvetage et de leurs moyens médicaux. Et, « *si besoin* », de faire appel à d'autres services concurrents à l'aide médicale urgente.

On imagine la réaction des responsables des SAMU qui voient ainsi l'urgence accidentelle passer sous la seule tutelle des pompiers : « *Scandaleux* », « *méconnaissance totale du problème des urgences* », la réaction est unanime. Certains vont même jusqu'à évoquer la disparition prochaine des SAMU...

Le professeur Louis Lareng, l'un des fondateurs du SAMU, estime que ces projets de décrets sont « *dangereux* ». Selon lui, ils ne vont aboutir qu'à « *dicotomiser la médecine de manière simpliste* ». « *Sans compter*, ajoute-t-il, *qu'avec de pareilles mesures, c'est la fin de la régulation des urgences. Que va-t-il se passer ensuite ? Très vite, les sapeurs-pompiers vont être débordés. Faute d'un nombre de médecins suffisant, ils devront en recruter de nouveaux. Et, petit à petit, va se créer un véritable corps médical autonome, insuffisamment formé.* » En outre, le professeur Lareng estime que ces décrets sont, à termes, dangereux pour l'équilibre de la Sécurité sociale qui verra échapper une part non négligeable de ses ressources.

Du côté du gouvernement, l'arbitrage interministériel semble, lui aussi, poser quelques problèmes, tous les ministères concernés n'étant visiblement pas d'accord avec ces mesures.

Au ministère de la santé, on insiste sur le caractère « général » de ces textes. Il est évident, ajoute-t-on, que l'organisation des urgences ne peut être la même en Lozère qu'à Paris. C'est donc au comité départemental qu'il appartiendra de moduler le rôle respectif joué par les différents acteurs prenant part à l'aide médicale urgente. Dans l'entourage du ministère des affaires sociales, M. Philippe Seguin, où l'on se déclare « *peu satisfait* » de ces projets de décret, on espère que la concertation interministérielle qui a lieu actuellement à Matignon permettra « *sur le terrain, c'est-à-dire au niveau des départements, la collaboration harmonieuse entre les différents partenaires concernés par l'aide médicale urgente.* »

Mais tout cela suppose au préalable que l'usager sache faire la différence entre une « *pathologie naturelle* » et une « *pathologie accidentelle* ». A lire le texte du décret, rien n'est moins sûr. « *La vieille dame qui se casse le col du fémur en descendant un escalier, cela fait partie*, a priori, *des pathologies accidentelles*, remarque un responsable des SAMU. *Faut-il pour autant, dans un tel cas, faire venir les pompiers ?* »

FRANCK NOUCHI.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 3 octobre

Repli : — 0,54 %

La Bourse de Paris a cédé du terrain le 3 octobre en séance du matin, l'indicateur cédant 0,54 %. En repli figuraient UCB (— 4 %), Synthélabo (— 2 %), Lafarge (— 1,8 %) et Navigation mixte (— 1,8 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	443	443	444
Agence Havas	1807	1807	1800
Air Liquide (L')	753	750	746
Alsthom	336 50	336 50	333
Bancaire (Cie)	1150	1154	1150
Bongrain	2140	2145	2140
Bouygues	1419	1418	1418
B.S.N.	4250	4230	4195
Carrefour	3410	3410	3410
Chargeurs S.A.	1322	1320	1317
Club Méditerranée	578	578	578
Darty	1883	1875	1870
Eaux (Gén.)	1362	1356	1350
Elf-Aquitaine	324 50	321	323 50
Essilor	3240	3210	3200
Lafarge-Coppée	1435	1426	1408
Michelin	2694	2850	2850
Midi (Cie)	1581	1570	1568
Moët-Hennessy	2190	2180	2175
Navig. Mixte	1090	1081	1070
Oréal (L')	3504	3510	3500
Pernod-Ricard	1001	998	998
Peugeot S.A.	1130	1125	1116
Sanofi	715	716	715
Source Perrier	791	785	785
Télémécanique	2815	2815	2820
Thomson-C.S.F.	1540	1540	1539
Total-C.F.P.	469 50	457	454 50
T.R.T.	2850	2850	2850
Valéo	631	634	634



Vingt et unième partie

Le pied de nez de Kasparov

Nulle en offrant une pièce ! Kasparov a fait un joli pied de nez à Karpov dans la très courte reprise (quatre coups en un quart d'heure) de la vingt et unième partie, le jeudi 2 octobre.

En effet, après 45... Ré6, le challenger pouvait, par : 46. Fxa4, Fxa4 ; 47. Cç5+, Rf5 ; 48. Cxa4, gagner le Fou noir. Mais alors, le Roi noir raflait tous les pions blancs sur l'aile Roi, et le Cavalier et le Roi de Karpov étaient « mobilisés » à vie pour empêcher les deux pions liés de Kasparov d'aller à Dame. Et si Karpov n'entrait pas dans cette variante de nulle forcée, il perdait un pion et la partie. Il arrêta donc les frais.

Le score est toujours égal (10,5-10,5) à trois parties de la fin du match. Ce vendredi, dans la vingt-deuxième partie, Kasparov, avec les Blancs, cherchera sans doute une autre nullité, se réservant pour subir l'assaut de la dernière chance de Karpov, dans la vingt-troisième partie, lundi prochain.

B. de C.

Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV
Vingt et unième partie
Position à l'ajournement

BLANCS : Rd3, Fç2, Cf2, Pa2, é4, f4, g3 et h4.
NOIRS : Rd6, Fç6, Cb6, Pa7, ç5, f6, g7 et h6.

41. ...	Fb5+ (c.s.e)	44. é5	fxé5
42. Rç3	Ca4+	45. Cé4+	Ré6
43. Rd2	ç4	Nulle	

L'Acte unique européen contesté par le RPR

Le bureau du groupe UDF a choisi : il présentera la candidature de M. Bernard Stasi à la présidence de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, abandonnée par M. Jean Lecanuet, plutôt que celle de M. Jean-François Deniau. Le vice-président du CDS a obtenu 20 voix, son opposant n'en obtenant que 11. Les centristes en avaient fait une affaire de principe ; ils ont reçu l'appui officiel des barristes membres du PR.

L'affaire n'est pas réglée pour autant. M. Deniau, le jeudi 2 octobre, se refusait à préciser s'il maintenait ou non sa candidature. Prenant prétexte qu'il n'avait pas été prévenu, officiellement, du choix de l'UDF, il disait ne vouloir savoir qu'une chose : la réunion de la commission des affaires étrangères pour l'élection de son président avait été repoussée d'une semaine, par décision de son vice-président, M. Alain Peyrefitte. Il ne s'agit pas là d'une manœuvre du RPR. M. Jacques Toubon, dans les couloirs, a été on ne peut plus clair : les élus de son mouvement respecteront le choix de leurs alliés quel qu'il soit. Simplement, par le jeu d'élections de députés au Sénat, 4 sièges de commissaires RPR et UDF sont actuellement vacants. Or déjà la majorité ne dispose que de 36 voix sur 72 dans cette commission ; elle n'a donc pas voulu prendre le risque que les 5 membres du Front national qui siègent à cette commission préfèrent voter pour un socialiste que pour M. Stasi.

Ce délai de huit jours va malgré tout permettre d'éventuelles manœuvres. Déjà il a fourni un prétexte au gouvernement pour retarder la discussion à l'Assemblée du projet de ratification de « l'Acte unique » européen, puisque la commission ne l'a pas encore examiné. Pourtant elle aurait pu parfaitement le faire sous la responsabilité d'un vice-président. Or il avait été initialement prévu de le faire voter avant l'ouverture du débat budgétaire. Il est vrai que cela n'était pas facile, car le calendrier est déjà chargé.

Mais il est vrai aussi que ce projet soulève quelque hostilité au RPR. Lors des journées parlementaires, M. Michel Debré en a fait une critique violente ; il a même annoncé qu'il déposerait contre lui une exception d'irrecevabilité, le jugeant contraire à la Constitution. Renvoyer le débat à plus tard peut permettre au RPR de tenter de calmer cette opposition. Cela permet aussi de montrer à M. Mitterrand que le gouvernement peut avoir des difficultés à faire approuver par une partie de sa majorité un texte auquel tient le président de la République.

Th. B.

Sur le vif

Le ciel ou la terre

Dites donc, quand vous achetez une bagnole, vous — j'y pense à cause du Salon de l'auto, — qu'est-ce qui vous intéresse le plus ? La puissance, la tenue de route ? Pas la peine de vous fatiguer à me répondre, je le sais déjà. C'était marqué l'autre jour dans *le Monde*, une enquête de la SOFRES. A moins de s'appeler Guy Prost, l'immense majorité des Français pensent d'abord au confort, au silence. Ensuite, à l'essence : elle en bouffe beaucoup ? Enfin, à la résistance : faut en changer tous les combien ? La vitesse, 94 % des mecs et 98 % des nanas s'en tamponnent le pare-chocs.

Alors, bon, le Salon, combien d'entre nous y vont ? Si, bien sûr, on y était tous, hier, à 20 heures, avec mon Mimi, pour l'inauguration. On y est restés deux minutes quinze chrono. Et on n'a rien vu. Sauf lui. De dos, de face, debout, assis. D'accord, il est solide, robuste, pas mal caréné, et il consomme un minimum d'encre à stylo, mais, depuis cinq ans qu'on l'a, il nous a déjà fait pas mal d'usage, et on verra dans dix-huit mois s'il faut s'en payer un neuf ou pas.

Maintenant, question Peugeot, Citroën ou Renault, pour se décider, qu'est-ce qu'on a ? Les images que nous en donnent sur nos écrans, soir après soir, des pubs échevelées. On n'a le choix qu'entre des bagnoles folles, lancées dans un grand canyon à la poursuite de l'Orient-Express, jouant de tous les instruments, y compris de la harpe et de la clarinette, capables de rattraper un hélico, de rouler sur les flots, d'escalader le mont Blanc ou la Muraille de Chine.

Moi, je trouve ça complètement débile. La poésie ? Désolée, je la vois pas. Et d'abord, pourquoi il faudrait que ce soit totalement irréel et lyrique une 309 ou une CX ? C'est pas digne d'un pays civilisé, cet hymne à la performance démente sur des routes plantées de cercueils et de fauteuils roulants. Allez, messieurs, arrêtez de vous envoyer en l'air, et parlez-nous un peu, pour changer, du dégivrage des vitres et du chauffage à l'arrêt. Gardez les roues sur terre, je vous en prie !

CLAUDE SARRAUTE.

L'ouverture de la Foire du livre de Francfort

Les Mémoires de Sakharov

FRANCFORT
de notre envoyée spéciale

Près de 7 000 éditeurs de 84 pays — chiffre record ! — participent à la traditionnelle Foire du livre de Francfort, qui se tient pour la trente-huitième fois dans la ville natale de Goethe et qui est placée cette année sous le signe de l'Inde.

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, est venu, jeudi 2 octobre, à la Foire remettre la croix de chevalier des arts et lettres à l'ancien président et au président actuel du GELC (Groupe des éditeurs de livres de la Communauté économique européenne), le Britannique Graham Greene, neveu de l'écrivain, et le Hollandais Gert Van Roozendaal. Il s'est adressé ensuite, sur le stand collectif français, aux éditeurs qui ont réussi à « *faire de leur passion leur métier* ».

Parlant du rôle des pouvoirs publics dans la politique du livre, il a affirmé sa volonté de revoir le dispositif d'aide publique à l'exportation du livre : « *Rien ne se fera sans vous*, a-t-il déclaré aux éditeurs ; *jamais il ne doit revenir à la puissance publique de se substituer à l'initiative privée, surtout lorsque la création littéraire est en jeu. La construction de cette Europe de la culture que nous appelons de nos vœux est entre vos mains* ». M. Léotard a annoncé qu'il présiderait, le 17 octobre prochain, une table ronde consacrée à l'économie du livre.

Ce même jeudi, la Foire du livre, avare depuis plusieurs années d'événements spectaculaires, faisait éclater sa « bombe éditoriale » : à midi, lors d'une conférence de presse, M. Robert Bernstein, dirigeant du groupe d'édition américain Random House, annonçait l'existence d'une autobiographie d'Andreï Sakharov, dont le manuscrit a pu parvenir à l'étranger malgré la surveillance constante dont le couple fait l'objet à Gorki.

Le gendre des Sahkarov, M. Efrem Yankelevitch, qui est le représentant officiel du couple en Occident, avait fait le voyage depuis Boston pour donner quelques explications sur le livre, qui avait failli ne jamais sortir d'URSS et qui a fait, au cours des années, l'objet de saisies, de vols, etc. On aurait pu l'intituler, a-t-il dit, « *le livre qui n'aurait jamais dû être écrit* » ou bien « *le journal d'un disparu* ».

Ces Mémoires de Sakharov, qui vont jusqu'en 1983, devraient être publiés l'an prochain simultanément chez dix éditeurs. En France, c'est Le Seuil qui publiera le livre. Une édition en russe est également annoncée chez Chekhov à New-York. De plus, ce mois-ci, sort aux Etats-Unis, chez Knopf, *Together alone* (« Seuls ensemble »), le livre laissé par Elena Bonner lors de son séjour en Occident et qui raconte la vie du couple à Gorki jusqu'en 1985, prenant le relais des Mémoires de son mari.

Dimanche prochain, la Foire du livre honorera son lauréat du Prix de la paix, l'historien polonais Wladyslaw Bartoczewski.

NICOLE ZAND.

Le numéro du « Monde » daté 3 octobre 1986 a été tiré à 516 233 exemplaires





A B C D E F G

